



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08172529 7

KDM

Merck

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

C O N T E N A N T

Le Journal Politique des principaux évènements de toutes les Cours ; les Pièces Fugitives nouvelles en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles ; les Causes célèbres ; les Académies de Paris & des Provinces ; la Notice des Édits, Arrêts ; les Avis particuliers, &c. &c.

S A M E D I 6 S E P T E M B R E 1788.



A P A R I S,

Au Bureau du Mercure, Hôtel de Thou,
rue des Poitevins, N°. 18.

Avec Approbation, & Brevet du Roi.



T A B L E

Du mois d'Août 1788.

P I È C E S F U G I T I V E S.		l'Académie Française.	
Vers.	3	Éclaircissémens historiques.	103
Le Repentir.	4	Physique nouvelle.	84
Le Volage.	5	Examen.	102
Bouade sérieuse.	49	Pièces intéressantes.	133
Réponse.	97	Choix de petits Contes.	136
A Eucharis.	145	Histoire Naturelle.	150
Moralité.	147	Œuvres de Jurisprudence.	168
Épigramme.	193	Observations.	172
Épître.	194	Abus & dangers.	191
A M. de Comie de ***.	196	Lettres de M. le Aiffé.	176
Charades, Enigmes & Logog.	67, 11, 120, 138, 197	Histoire d'Angleterre.	200
		De l'Électricité.	210
		Éloge.	216
		Anna.	225
N O U V E L L E S L I T T É R.		Variétés.	231
Anales de la Petite-Russie.	8	S P E C T A C L E S.	
Histoire de Sophie & d'Ur-	25	Comédie Française.	34, 86.
sule.	27	Comédie Italienne.	88, 181.
Tableau des Mœurs de ce	32	Annonces & Notices.	45, 92,
Siècle.	138, 186, 236.		
Sophie			
Histoire des Membres de			

A Paris, de l'Imprimerie de MOUTARD, rue
des Mathurins, Hôtel de Clugny.

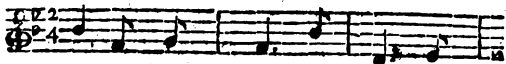
MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 6 SEPTEMBRE 1788.

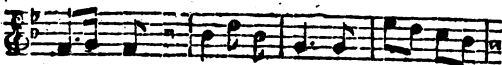
PIÈCES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

LA CHATELAINE DE ST-GILLES,
ROMANCE.

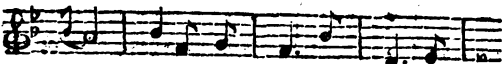
Andante.



UN Seigneur pauvre a - voit pour

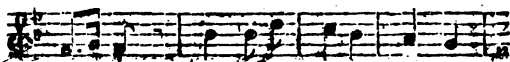


fil - le gente pu - cel - le faite au

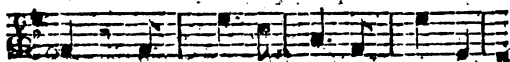


tour; riche vi - lain à la fa-

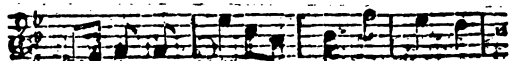
A 2



mil-le fit agré - er son fol a-



mour. Mon pere, hé - las! je vous en



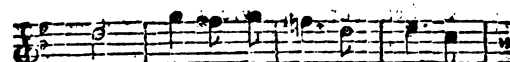
pri-e, quit - tez un si cru - el des-



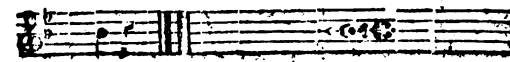
sein: d'un Che-va - lier je fus la



mi-; se-rai - je fem-me d'un vi-



lain? se-rai - je fem-me d'un vi-



lain?

DE FRANCE.

QUAND il est riche, Hymen console ;
S'il est pauvre, il porte malheur.
Fille, j'ai donné ma parole.
— Mon père, j'ai donné mon corail
— Or, diamans, robe nouvelle,
Chez toi vont fondre chaque jour.
— Que Dieu punisse la Pucelle
Qui pour de l'or vend son amour !

— Si tu trahis mon espérance,
Ma douce Fille, j'en montrerais.
A ce mot, plus de résistance.
— Mon père, ch bien ! j'obéirais.
Mais, dans mon âme consternée,
Ce vieux refrain va retentir :
Sans amour vienne l'hymenée,
Point ne viendra sans repentir.

ENCOR plus laid par sa parure,
Le prétendu vient à la fin ;
Fier & joyeux de l'aventure,
Il chantoit le long du chemin :
» Argent fait tout dans cette vie,
» Argent, le Roi des autres Rois ;
» Il donne aux fets, esprit, génie,
» Et noble mie au villageois «.

— MARIEZ-NOUS, beau sire Prêtre
— Volontiers, Belle ! voulez-vous
Pour votre ami le reconnoître !
— On me le donne pour époux.

A 3

A cet époux , j'espère à peine
Etre fidelle un mois entier.

— C'est votre affaire ; c'est la sienne ;
La mienne est de vous marier.

LA Dame , en son dépit extrême ,
Disoit tout bas : » Ciel en courroux !
» Vous m'ôtez donc l'ami que j'aime ,
» Pour me donner un sot époux « !
L'époux la mène en sa demeure : --
Dieu ! reprit-elle en sanglotant !
Las ! en entrant ici je pleure ,
Pour ne plus tire qu'en sortant.

EN ce moment l'Amant arrive :
— Ah ! bel ami , je vais mourir.
Il saisit la belle captive ,
La monte en croupe , & de courir.
Le zèle ardent charme les Belles ;
Et vous diriez , en le voyant ,
Que l'Amour a donné ses ailes
Au beau coursier qui va fuyant.

L'ÉPOUX survient , pleure & s'écrie :
Rendez-la-moi ; las ! c'est mon bien.
J'ai tout donné pour cette Mie.
Oui , répond-elle j'en convien :
Vous m'avez , comme une denrée ,
Bien achetée en bons ducats ;
Mais je ne me suis pas livrée :
Je rends l'argent , & je m'en vas.

(Par M. Imbert.)

A Mlle. DE GARCINS,

Vers la fin des représentations de son début.

Vous avez, nous dit-on, certain Maître en-
chanteur,

A qui de vos succès vous devez tout l'honneur ;

Aimable de Garcins, oui, oui, la chose est sûre ;

J'oserais dire plus : votre jeu si charmant

N'est que calqué fidèlement ;

Mais votre Maître est la Nature,

(*Par M. D***. T*****.*)

LE LIEUTENANT GASCON,

C O N T E.

FIGEAC, savez-vous la nouvelle ?

— Non, mon Général ; quelle est-elle ?

— Une étoile que l'on mettra

Sur l'habit du Preux le plus digne,

Dorénavant annoncera

Chaque trait de valeur insigne.

— Sandis, pour cet arrangement

Combien je dois au Ministère !

Avant qu'il soit un an de guerre,

Jé semblerais le firmament.

(*Par M. le Marq. de Fulvy.*)

A 4

Explication de la Charade , de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Déplaisir* ; celui de l'Enigme est *Loterie* ; celui du Logogriphe est *Fortune* ; où l'on trouve *Or , Fou , Feu , Rôt , Four , Fer , Trou , Front.*

C H A R A D E .

UN des métaux fait mon premier ;
 Dans un pronom consiste mon dernier ;
 Et dans les bois on trouve mon entier.

(Par M. C*** , âgé de 13 ans & demi.)

É N I G M E .

FILLE , au monde je vins sans père ;
 J'eus pour ma mère un homme , & pour époux ma mère.

(Par un Fourrier de la 4e. Division du Corps R. des Canonniers-Matelots.)

LOGOGRIPE.

JE suis tout ce qu'on veut ; joli, laid, jeune, vieux,
 Sultan, Esclave, Pape, & pour plus grand mystère,
 Une femme parfois qui fait pourtant se taire ;
 Et me décomposant l'on me connaîtra mieux.
 J'offre dans mes huit pieds d'un peuple heureux
 L'idole ;
 Dans la tempête un lieu dont l'aspect nous console ;
 La Nymphé que ravit le plus puissant des Dieux ;
 Ce dont on convient peu ; ce métal dangereux ;
 Aux portes du trépas ce qu'il nous faut tous prendre ;
 Ce qu'exerce un fripon, & ce qui le fait pendre ;
 L'aïeur d'un courrier, ennemi du galop ;
 Un adverbe ; un pronom ; l'amusement d'un sot ;
 L'arme qui sult, atteint l'animal en sa course ;
 Le nom qu'on peut donner à présent à la Bourbe ;
 Enfin, mon cher Lecteur, peut-être qu'en ces lieux
 Tu me cherches bien loin quand je suis sous tes
 yeux.

(Par M. B. G. habitant de Vanelose.)



 NOUVELLES LITTÉRAIRES.

RÉFLEXIONS sur l'Esclavage des Nègres,
 par M. SCHWARTZ, Pasteur du Saint
 Evangile à Bienne, Membre de la So-
 ciété Economique de B. Nouvelle
 édition, revue & corrigée. A Neuchâtel ;
 & se trouve à Paris, chez Froullé, Libr.
 quai des Augustins, au coin de la rue
 Pavée. In-8°.

LORSQUE Montesquieu disoit avec
 la froide ironie de l'indignation : » Il est
 » naturel de penser que c'est la couleur
 » qui constitue l'essence de l'humanité », il
 ne faisoit que rapporter presque dans les
 mêmes termes, la réponse que les Mar-
 chands de chair humaine & leurs protec-
 teurs avoient faite sérieusement à Louis XIII.
 Ce Prince fut frappé, dit on, de l'injustice de
 l'esclavage des Noirs; il craignit qu'on n'en
 tirât un jour des conséquences funestes pour
 la liberté des Blancs, parce qu'il sentoit bien
 que si une partie de l'espèce humaine avoit
 le droit de réduire l'autre en servitude,
 uniquement parce qu'elle étoit la plus foible,
 celle-ci auroit nécessairement le même
 droit sur la première, lorsque les circonf-
 rances lui donneroient les moyens de l'exer-
 cer. Louis XIII, en raisonnant ainsi, ne

songeoit point à la différence des couleurs; mais on lui fit observer que l'esclavage des Noirs n'influerait jamais sur la liberté des Blancs, parce que » la Nature avoit gravé » un caractère ineffaçable sur le corps des » Africains, pour en faire une Nation distincte & séparée des autres habitans de » la terre ». Louis XIII fut rassuré, & il donna à l'esclavage l'autorisation qu'on lui demandoit.

On ne peut donc nier que la couleur des Noirs n'ait été une des causes de cette étrange institution que le délire de la cupidité a perpétuée jusqu'à nos jours, contre tous les droits de la Nature, contre tous les principes de la morale Chrétienne, & les Ordonnances du Royaume, qui déclarent que *les hommes sont libres & francs par nature* (1).

La raison & l'éloquence ont depuis longtemps réuni toutes leurs forces contre cet attentat aux premières & aux plus saintes Loix de l'humanité. Depuis long-temps elles exhortent les Peuples de l'Europe, au nom de leur devoir, de leur honneur, de leurs intérêts les plus chers, à s'occuper du sort de leurs malheureux Esclaves, à chercher les moyens de leur rendre cette liberté qu'ils n'ont jamais dû perdre, à effacer enfin de tous les Codes mercantiles les traces de cet indigne trafic, que repous-

(1) Ordonnances de 1314 & 1315.

sent avec horreur & les lumières dont ils s'environnent, & cet esprit général de justice & de douceur dont ils s'enorgueillissent; mais l'esclavage des Noirs a eu, jusque dans ces derniers temps, des Apologistes trop nombreux & trop puissans, pour que ces réclamations aient pu en arrêter les progrès. Tandis que des hommes justes & sensibles, dont quelques-uns avoient été témoins, sur les côtes d'Afrique & dans le Nouveau-Monde, de ce spectacle de dégradation, de douleur & de mort, osoient élever la voix en faveur de l'humanité souffrante & avilie, on voyoit d'autres hommes, étrangers à toute justice, à toute vertu, s'assembler autour d'eux, & les entourer de toute leur influence comme d'une barrière insurmontable. Ils appeloient leurs récits de ridicules exagérations; ils disoient aux hommes d'Etat qu'il falloit se défier du zèle de ces déclamateurs, & de leurs vains & funestes projets de liberté. Ils répétoient, ils faisoient imprimer, que les défenseurs des droits des hommes étoient des esprits chimériques, & que le plus sûr moyen de renverser les Empires, étoit de les soumettre aux Loix de la justice & de la raison.

Enfin, ces esprits chimériques sont parvenus, à force de constance & de zèle, à faire entendre leur voix. L'opinion publique, cette puissance souveraine de la terre, qui prend sous sa garde & fait triompher toutes les vérités qu'elle a senties,

L'opinion publique s'est élevée à côté d'eux; elle a répété leurs plaintes avec plus de force & d'éclat; elle a ordonné la proscription de l'esclavage.

Déjà, depuis la révolution, presque tous les Etats-Unis d'Amérique, persuadés que les moindres traces de servitude déshonorent le Peuple qui le premier a déclaré que *tous les hommes naissent libres & égaux*, ont commencé par défendre l'importation de nouveaux Esclaves. La Pensylvanie a de plus fait une Loi pour déclarer libres tous les Nègres qui naîtront après sa promulgation, & les Citoyens les plus éclairés de ces différents Etats s'occupent chaque jour des moyens d'opérer un affranchissement graduel.

Le Gouvernement Anglois, qui avoit toujours empêché les anciennes Colonies de supprimer cet infame commerce, ou d'en modérer les effets, vient de voir se former à Londres une Société pour l'abolition de la traite & de l'esclavage. Cette Société, présidée par M. Granville Sharp, qui depuis vingt ans défend dans le public & dans les Tribunaux la liberté des Nègres; cette Société compte déjà des milliers de souscripteurs, & parmi eux des Membres des deux Chambres & même des Ministres.

A la sollicitation du Comité de Londres, il s'est établi à Paris une Société, dont l'objet unique est de concourir avec celle d'Amérique & d'Angleterre à l'abolition de la traite & de l'esclavage.

Ainsi, d'un bout de la Terre à l'autre, tous les gens de bien, tous les esprits éclairés s'assemblent pour consommer cette œuvre de justice & de miséricorde. Ah ! sans doute, l'esclavage sera détruit, les malheureuses victimes de l'avarice Européenne seront rendues à la Nature & à la liberté, les Nègres redeviendront des hommes, puisqu'il est enfin permis de les défendre publiquement & de repousser les calomnies & les sophismes de leurs ennemis.

Lorsque les défenseurs des Nègres parlent des droits de l'homme, on leur oppose les intérêts du commerce : ils répondent que rien d'injuste ne peut être utile ; que démontrer l'injustice d'une action, c'est en prouver l'inutilité & le danger ; que les véritables intérêts du commerce ne peuvent être contraires aux intérêts de l'humanité ; & alors ceux d'entre leurs adversaires qui sont forcés, du moins pour leur honneur, de convenir de ce principe, objectent l'impossibilité de changer l'état actuel des choses. C'est dans cette dernière allégation que se sont renfermés les modernes Apologistes de l'esclavage des Noirs, en qui l'avarice n'a pas étouffé l'usage de la raison ; c'est donc là comme dans leur dernier retranchement, qu'il faut aller combattre aujourd'hui les partisans de l'esclavage. Quelques bons Ecrits publiés en France, un plus grand nombre publié en Amérique & en Am-

gleterre, ont déjà indiqué différens moyens plus ou moins puissans, plus ou moins faciles d'opérer par degrés la destruction de l'esclavage, sans compromettre les intérêts de la liberté, & sans renoncer aux possessions qui en ont jusqu'aujourd'hui exigé le sacrifice.

Tel est principalement l'objet de l'Ouvrage que nous annonçons : cet Ouvrage est très-court, & cependant il renferme toutes les objections spécieuses qu'on a élevées contre la liberté des Noirs, & les différentes espèces de raisonnemens & même de faits qu'une raison supérieure, une ame énergique & un esprit d'humanité très-éclairée peuvent leur opposer. Nous n'ostaciterons point le voile dont l'Auteur de ce Livre a cru devoir se couvrir; nous nous contenterons d'observer que la défense des Noirs appartenoit sur-tout à un des Philosophes de l'Europe qui ont défendu le plus souvent & avec le plus de courage, de constance & de zèle, les intérêts de la liberté générale & les droits de la raison.

L'Auteur traite d'abord la question de l'esclavage des Nègres d'après les principes de la justice. Acheter un homme, le vendre, le réduire en servitude, l'y retenir, c'est, selon lui, commettre de véritables crimes, & des crimes pires que le vol. Il réfute les raisons dont on se sert pour excuser cet esclavage; il dit qu'il n'est pas prouvé, qu'il n'est pas même vraisemblable

que les Nègres achetés en Afrique , soient des criminels condamnés au dernier supplice , ou des prisonniers de guerre , qui seroient mis à mort s'ils n'étoient achetés par les Européens. » C'est au contraire , ajoute-t-il , l'infame commerce des brigands d'Europe , qui fait naître entre les Africains des guerres presque continuelles , dont l'unique motif est le désir de faire des prisonniers pour les vendre. Souvent les Européens eux-mêmes fomentent ces guerres par leur argent ou par leurs intrigues , en sorte qu'ils sont coupables , non seulement du crime de réduire des hommes en esclavage , mais encore de tous les meurtres commis en Afrique pour préparer ce crime. Ils ont l'art perfide d'exalter la cupidité & les passions des Africains , d'engager le père à livrer ses enfans , le frère à trahir son frère , le Prince à vendre ses sujets. Ils ont donné à ce malheureux Peuple le goût destructeur des liqueurs fortes ; ils lui ont communiqué ce poison qui , caché dans les forêts de l'Amérique , est devenu , grâce à l'active avidité des Européens , un des fléaux de ce globe ; & ils osent encore parler d'humanité « !

Il est donc du devoir du Législateur de réparer cette injustice. » Ce devoir est absolu en lui-même , dit l'Auteur ; mais il est des circonstances où la morale exige seulement la volonté de le remplir , & laisse à la prudence le choix des moyens & du

temps. Ainsi, dans la réparation d'une injustice, le Législateur peut avoir égard aux intérêts de celui qui a souffert l'injustice, & cet intérêt peut exiger, dans la manière de la réparer, des précautions qui entraînent des délais. Il faut avoir égard aussi à la tranquillité publique; & les mesures nécessaires pour la conserver, peuvent demander qu'on suspende les opérations les plus utiles.

Après avoir démontré, sous tous les rapports, l'injustice de l'esclavage des Nègres, l'Auteur prouve que cet esclavage est contraire aux intérêts du Commerce.

On prétend que les Nègres sont nécessaires pour la culture de la canne du sucre, de l'indigo, du café, des épiceries. Ces cultures, dit-on, exigent de grands arrières, des établissemens considérables, un grand concours de personnes. Il est aussi ridicule de soutenir qu'en Amérique on ne peut avoir de sucre ou d'indigo que dans de grands établissemens formés avec des esclaves, qu'il l'auroit été, il y a dix-huit siècles, de prétendre que l'Italie cesseroit de produire du blé, du vin, ou de l'huile, si l'esclavage y étoit aboli. Il n'est pas plus nécessaire que le moulin à sucre appartienne au propriétaire du terrain, qu'il ne l'est que le pressoir appartienne au propriétaire de la vigne, ou le four au propriétaire du champ de blé. Au contraire, en général dans toute espèce de culture comme dans

que les Nègres achetés en Afrique, soient des criminels condamnés au dernier supplice, ou des prisonniers de guerre, qui feroient mis à mort s'ils n'étoient achetés par les Européens. » C'est au contraire, ajoute-t-il, l'infame commerce des brigands d'Europe, qui fait naître entre les Africains des guerres presque continuelles, dont l'unique motif est le désir de faire des prisonniers pour les vendre. Souvent les Européens eux-mêmes fomentent ces guerres par leur argent ou par leurs intrigues, en sorte qu'ils sont coupables, non seulement du crime de réduire des hommes en esclavage, mais encore de tous les meurtres commis en Afrique pour préparer ce crime. Ils ont l'art perfide d'exalter la cupidité & les passions des Africains, d'engager le père à livrer ses enfans, le frère à trahir son frère, le Prince à vendre ses sujets. Ils ont donné à ce malheureux Peuple le goût destructeur des liqueurs fortes; ils lui ont communiqué ce poison qui, caché dans les forêts de l'Amérique, est devenu, grâce à l'active avidité des Européens, un des fléaux de ce globe; & ils osent encore parler d'humanité « !

Il est donc du devoir du Législateur de réparer cette injustice. » Ce devoir est absolu en lui-même, dit l'Auteur; mais il est des circonstances où la morale exige seulement la volonté de le remplir, & laisse à la prudence le choix des moyens & du

temps. Ainsi, dans la réparation d'une injustice, le Législateur peut avoir égard aux intérêts de celui qui a souffert l'injustice, & cet intérêt peut exiger, dans la manière de la réparer, des précautions qui entraînent des délais. Il faut avoir égard aussi à la tranquillité publique; & les mesures nécessaires pour la conserver, peuvent demander qu'on suspende les opérations les plus utiles.

Après avoir démontré, sous tous les rapports, l'injustice de l'esclavage des Nègres, l'Auteur prouve que cet esclavage est contraire aux intérêts du Commerce.

On prétend que les Nègres sont nécessaires pour la culture de la canne du sucre, de l'indigo, du café, des épiceries. Ces cultures, dit-on, exigent de grands ateliers, des établissemens considérables, un grand concours de personnes. Il est aussi ridicule de soutenir qu'en Amérique on ne peut avoir de sucre ou d'indigo que dans de grands établissemens formés avec des esclaves, qu'il l'auroit été, il y a dix-huit siècles, de prétendre que l'Italie cesseroit de produire du blé, du vin, ou de l'huile, si l'esclavage y étoit aboli. Il n'est pas plus nécessaire que le moulin à sucre appartienne au propriétaire du terrain, qu'il ne l'est que le pressoir appartienne au propriétaire de la vigne, ou le four au propriétaire du champ de blé. Au contraire, en général dans toute espèce de culture comme dans

toute espèce d'Art, plus le travail se divise, plus les produits augmentent & se perfectionnent. Ainsi, bien loin qu'il soit utile que le sucre soit formé sous la direction de ceux qui ont planté la canne, il seroit plus utile que la canne fût achetée du propriétaire par des hommes dont le métier seroit de fabriquer le sucre «.

Mais quand même les Nègres seroient nécessaires pour cette espèce de culture, s'ensuivroit-il qu'il fût nécessaire d'employer des Nègres esclaves ? » Il est certain que la culture par des Nègres libres, loin de nuire ni à la quantité ni à la qualité des denrées, contribueroit à augmenter l'une en perfectionnant l'autre. — Le préjugé contraire a été accrédité par les Colons, & peut-être de bonne foi. La raison en est simple. Ils n'ont pas distingué le produit réel du produit net. En effet, faites cultiver par des esclaves ; le produit net sera plus grand, parce qu'ils ne vous en coutera en frais de culture que le moins qu'il est possible. Vous ne donnerez à vos esclaves que la nourriture nécessaire ; vous choisirez la plus commune & la moins chère ; ils n'auront qu'une hutte pour maison ; à peine leur donnerez-vous un habillement grossier. Le Journalier le plus pressé d'ouvrage exigeroit un salaire plus fort. D'ailleurs un Journalier veut tantôt gagner plus, pour former quelque capital ; tantôt il veut se réserver du temps, pour se

divertir : s'il emploie toutes ses forces , il faut que votre argent le dédommage de ce qu'il n'a pas succombé à la paresse. Avec des esclaves vous employez les coups de bâton , ce qui est moins cher. Dans la culture libre , c'est la concurrence réciproque des Propriétaires & des Ouvriers qui fixe le prix. Dans la culture esclave , le prix dépend absolument de l'avidité du Propriétaire. Mais aussi , dans la culture esclave , le produit brut est plus faible , & au contraire le produit brut sera plus considérable dans la culture libre. Ce n'est donc pas l'intérêt d'augmentation de culture qui fait prendre la défense de l'esclavage des Nègres ; c'est l'intérêt d'augmentation de revenu pour les Colons. Ce n'est pas l'intérêt patriotique plus ou moins fondé , c'est tout simplement l'avarice & la barbarie des Propriétaires. La destruction de l'esclavage ne ruinerait ni les Colonies ni le Commerce , elle rendrait les Colonies plus florissantes , elle augmenterait le Commerce «.

Les Loix de la Justice & les intérêts du Commerce sollicitent donc également la destruction de l'esclavage des Nègres. Mais les Maîtres peuvent-ils exiger quelque dédommagement ? Comme dans tout le cours de son Ouvrage , l'Auteur compare le vol avec l'action de réduire en servitude , il n'est pas difficile de deviner sa réponse :

Mais quels sont les moyens d'exécuter cet acte de Justice & d'intérêt général ? Une

Loi d'affranchissement est d'abord le premier & le seul parti rigoureusement juste, qui se présente aux yeux des amis de la liberté. Mais cet affranchissement exigeroit tant de dépenses, tant de préparatifs, tant de conditions peut-être impossibles à obtenir, soit des hommes, soit des choses, que l'adopter tout d'un coup ce seroit faire naître une foule de désordres, & s'exposer au risque de prolonger pendant plusieurs siècles l'esclavage des Nègres.

Il faut donc chercher d'autres moyens qui puissent en ce moment adoucir l'état des Nègres, & procurer la destruction entière de l'esclavage à une époque fixe & peu éloignée. » Si nous les proposons, dit l'Auteur, c'est en gémissant sur cette espèce de consentement forcé que nous donnons pour un temps à l'injustice, & en protestant que c'est la crainte seule de voir traîner l'affranchissement général comme un projet chimérique, par la plupart des Politiques, qui nous fait consentir à proposer ces moyens «.

Le premier est l'abolition de la traite des Nègres, & la prohibition d'importer de nouveaux Esclaves.

Le second seroit l'affranchissement des Nègres qui naissent dans les habitations, & qu'on ne peut avoir aucun prétexte de soumettre à l'esclavage. Mais cette Loi juste, dictée par l'humanité, pourroit inspirer à quelque Maître des actes de violence &

de barbarie qu'il est de la prudence du Législateur de prévenir. L'Auteur propose en conséquence de n'affranchir les Nègres à maître, que lorsqu'ils auront atteint l'âge de trente cinq ans. A cette époque, le Maître sera obligé de leur avancer les vivres, l'entretien pour six mois, & une pension alimentaire pour la vie, s'ils sont estropiés ou hors d'état de travailler. Il voudroit encore qu'on déclarât libres à quarante ans les Nègres qui auroient moins de quinze ans, au moment de la publication de la Loi; & que ceux qui auroient plus de quinze ans à cette époque, eussent le choix, à l'âge de cinquante ans, ou de rester chez leur Maître, ou d'entrer dans un établissement public, dans lequel ils seroient nourris au moyen d'une pension que leur Maître seroit obligé de leur faire, & qu'il leur doit en vertu du droit de la Nature, & indépendamment de toute Loi. Ce projet est accompagné de quelques dispositions particulières, qui ont pour objet de prévenir les injustices, dont des Maîtres inhumains pourroient se rendre coupables pour arrêter les effets de la liberté, ou les rendre funestes à ceux qui doivent la recouvrer.

„ Cette Législation n'auroit aucun des inconvéniens qu'on suppose toujours aux changemens trop brusques, puisque les affranchissemens ne se feroient que peu à peu. Elle donneroit à la fois aux Colons le temps de changer insensiblement leur

méthode de cultiver, de se procurer les moyens de faire exploiter leurs terres, soit par des Blancs, soit par des Noirs libres; & au Gouvernement, celui de changer le système de la Police & de la Législation des Colonies. — Il en résulteroit qu'en portant à cinquante ans le terme de la fécondité des Nègresses, & à soixante-cinq celui de la vie des Nègres, il ne resteroit plus aucun esclave dans les Colonies au bout de soixantedix ans; que la classe des Nègres esclaves pour leur vie, finiroit au bout de cinquante; qu'à cette époque même, celle des Nègres engagés seroit peu nombreuse; qu'enfin, après trente-cinq à quarante ans, le nombre des Nègres esclaves seroit presque anéanti, & même celui des Nègres engagés dans l'esclavage pour un temps, réduit tout au plus au quart du nombre actuel «.

Quel sera l'état de la culture après la destruction de l'esclavage? L'Auteur considère séparément la culture par les Nègres libres, & la culture par les Blancs. Quant au premier objet, on affermeroit aux Nègres comme à des Colons libres, les mêmes terres, qui leur étant abandonnées aujourd'hui pour leur nourriture, sont très-mal cultivées. La manière d'exploiter les terres changeroit à l'avantage du Propriétaire, qui n'étant plus obligé de faire valoir par lui-même, ne supporteroit plus les dépenses & les embarras attachés à l'exploitation actuelle. Le

revenu du Propriétaire augmenteroit avec les progrès de la culture & de la fabrication des denrées. Les habitations étant divisées, affermées & aliénées par parties, il en résulteroit un grand bien pour les familles des Colons, & un meilleur emploi des terrains.

Quant au second objet, c'est-à-dire, la culture par les Blancs, les Colons pourroient établir sur leurs habitations des familles blanches, moyennant des engagements semblables à ceux qui se font dans les Etats-Unis d'Amérique. Les Gouvernemens à qui il reste encore des terrains dont ils peuvent disposer, y établiroient des familles de Blancs, entre lesquelles ils diviseroient ces terrains. La France, l'Angleterre & la Hollande pourroient permettre aux Juifs, la France pourroit de plus permettre aux Protestans d'acquérir des habitations où ils jouiroient de l'exercice libre de leur Religion, à condition que les cent hommes Blancs ou Noirs, qui composeroient chaque canton d'habitation, seroient libres.

Après avoir indiqué les moyens de rétablir par degrés la liberté des Noirs, l'Auteur répond à quelques raisonnemens des partisans de l'esclavage, & montre la fausseté des assertions sur lesquelles ils se sont toujours appuyés pour perpétuer ce système d'injustice, & arrêter les intentions bienfaisantes des Gouvernemens.

Cet Ouvrage est accompagné de notes qui

développent ou justifient les faits & les principes établis dans le texte. Dans une de ces notes, l'Auteur, parlant d'un Ministre, qu'un Négociant prioit de vouloir bien donner son nom à un vaisseau destiné à la traite des Nègres, & dont il est aisé d'imaginer la réponse, rend hommage à la mémoire de cet homme immortel, qui aima le peuple & en fut aimé, qui n'eut pour ennemis que les ennemis du peuple, & dont le nom auguste, consacré par la voix publique, mérite de vivre éternellement dans le souvenir des hommes, pour leur retracer toutes les vertus, toutes les lumières, tous les sentimens bons, justes & courageux, dont la Nature humaine est susceptible. Cet éloge, tracé par les mains de l'amitié, comme une esquisse rapide du monument plus imposant qu'elle lui destinoit, n'est que l'expression d'une justice exacte & d'une admiration éclairée.

Des Ouvrages où l'on faisoit l'apologie de la liberté des Noirs, ont été autrefois dédiés à des hommes chargés de l'administration publique. Celui-ci est dédié aux Nègres esclaves: puisse le nom de leur généreux ami parvenir un jour jusqu'à eux ! puissent ils apprendre que, parmi ces Blancs qu'ils détestent & qu'ils méprisent, ils ont aujourd'hui autant de défenseurs qu'il existe d'hommes éclairés & vertueux ! puissent-ils être instruits que tous les dépositaires de l'autorité publique en Europe, que tous les hommes

hommes d'Etat se sont émus au récit de leur infortune , qu'ils appellent, ou laissent enfin arriver autour d'eux les lumières que l'humanité & la prudence sollicitent pour adoucir leur sort & faire cesser leurs douleurs ! Qu'ils sachent enfin qu'un sentiment nouveau de bienveillance & de pitié anime aujourd'hui toutes les ames , & qu'on ne diffère de consommer cet acte de justice , que pour concilier avec plus de succès , & d'une manière plus durable , leurs droits avec leurs intérêts. Sans doute alors , ils nous pardonneront nos injustices passées, en faveur de l'aveu public que nous en faisons aujourd'hui , & de nos efforts constants & infatigables pour en tarir la source ; & ce retour tardif aux premiers devoirs de l'humanité , expiera aux yeux de ces hommes bons & sensibles , les crimes de notre insatiable cupidité , & les erreurs de notre longue indifférence.



 A C A D É M I E.

 A C A D É M I E F R A N Ç O I S E ,

LE 25 Août, l'Académie a tenu sa Séance publique de la Saint Louis, à laquelle ont assisté les Ambassadeurs de *Tipoo-Saïb*. L'Eloge de Louis XII, qui a remporté le Prix, a valu à son Auteur, M. l'Abbé Noël, de justes applaudissemens. Le mérite de l'ouvrage & l'intérêt du sujet ont été également sentis, & l'Orateur a heureusement profité du caractère de bonté de son Héros.

M. de Saint - Ange a obtenu le Prix d'encouragement. L'Auteur de *l'Importance des Opinions religieuses* ayant remporté celui d'utilité, a demandé qu'il fût consacré à un acte de bienfaisance, & l'Académie l'a destiné aux Cultivateurs que le fléau de la dernière guerre a ruinés, dans l'Auvergne, cette province étant la plus éloignée des secours.

Quant au Prix de vertu, il a été bien justement accordé à l'action héroïque de *Catherine Vassen*, qui est venue le recevoir,

& dont la présence a ajouté à l'intérêt de la Séance (1).

Le sujet du Prix de Poésie, qui sera double l'année prochaine , est l'*Edit en faveur des non Catholiques*.

M. l'Abbé *Raynal* vient de fonder à perpétuité un nouveau Prix pour un Ouvrage de Littérature. Le sujet que l'Académie propose pour l'année prochaine , est un *Discours historique sur le caractère & la politique de Louis XI*.

Après la lecture de l'Eloge de Louis XII , M. Gaillard a lu d'excellentes Réflexions sur *Vauban*. Nous croyons qu'on nous saura gré de placer ici ce morceau de Littérature , qui sera agréable à tous nos Lecteurs , & utile à ceux qui veulent concourir pour cet Eloge , dont le Prix est encore remis.

(1) On trouvera dans le prochain Mercure le Procès-verbal tel que l'a lu M. Gaillard , Directeur de l'Académie. Il n'a paru nulle part ni aussi complet , ni aussi exact.



DISCOURS prononcé par M. GAILLARD.

M E S S I E U R S ,

Vous venez d'entendre l'Eloge d'un Roi qui aima son Peuple (1) ; puissiez - vous entendre , l'année prochaine , celui d'un Sujet qui , selon l'expression de M. de Voltaire , a prouvé par sa conduite qu'il pouvoit y avoir des Citoyens sous un Gouvernement absolu ! ce Sujet Citoyen même à la Cour d'un grand Roi ,

C'est celui dont la main raffermît nos remparts ,
C'est Vauban , c'est l'ami des vertus & des Arts.

Son Eloge , proposé pour l'année 1787 , n'a point été couronné ; quelques Discours ont approché du but , nul n'a pu l'atteindre ; & c'est moins par défaut de talent dans quelques - uns des Auteurs , que par de certains défauts de plan , dont l'Académie a jugé qu'il étoit à propos qu'ils fussent avertis , parce que ces défauts semblent tenir , en partie , à la nature du sujet. Je m'explique.

Au nom du Maréchal de Vauban , on se représente d'abord tant de sièges qu'il a

(1) L'Eloge de Louis XII qui venoit d'être lu.

dirigés , tant de places qu'il a fortifiées ; on songe à l'Ingénieur sublime qui a renouvelé ou créé son Art : cette idée principale absorbe ou affaiblit les autres idées , elle devient l'objet dominant de l'Ouvrage ; toutes les autres parties lui sont sacrifiées ou trop subordonnées ; de là un premier défaut général de proportion & d'équilibre , une répartition inégale des talens de l'Ingénieur & des vertus du Citoyen.

Un autre inconvénient plus considérable , c'est que cet objet dont on a fait la principale partie de l'Eloge de Vauban , a plus de rapport à l'instruction qu'à l'éloquence ; mais ici l'instruction ne devoit pas être au premier rang ; ce n'étoit point un Cours de Tactique ou un Traité de fortifications qu'on demandoit. Malheur , en général , aux Traités dans un Discours oratoire , sur-tout s'il s'agit d'une Science ou d'un Art dont les principes & les termes ne soient pas familiers au plus grand nombre des Auditeurs. Le Discours qui a le plus approché du Prix est trop savant , en un mot ; nous lui faisons , sans peine , un reproche essentiellement mêlé de louange.

Comment & jusqu'à quel point peut-on se permettre les détails dans un Discours oratoire , sur-tout les détails qui tiennent à une Science ou à un Art ? En général , ils ralentissent les mouvemens de l'éloquence. Dans tout Ouvrage , craignons les détails qui n'instruisent pas ; dans le genre ora-

toire, défont nous même de ceux qui instruisent, s'ils instruisent froidement & méthodiquement, s'ils ne parlent qu'à l'esprit sans rien dire à l'ame; l'éloquence ne vit que d'images & de mouvemens.

L'inconvénient est encore plus grand, si les détails ont de l'obscurité ou par leur nature, ou par la faute de l'Orateur; c'est le cas du précepte d'Horace, d'abandonner ce qu'on désespère d'éclaircir (1).

Le mérite suprême de Fontenelle est d'avoir rendu les Sciences, pour ainsi dire, populaires, d'avoir su, à force d'agrément, de clarté, de lumière, acquérir le droit d'instruire des personnes qui, avant lui, n'aspiroient pas même à l'instruction; mais voyez comme il craint d'abuser de ce droit d'instruire. Dans son Eloge de Vauban, quelle prudente sobriété de savoir! On y trouve à peine un terme d'art, il ne prend de ce que tout le monde n'entend pas, que ce qu'il peut faire entendre à tout le monde, des précis, des résultats.

S'il a craint les détails savans jusque dans un Eloge historique, genre plus simple & plus analogue à l'instruction, combien ne doit-on pas les craindre dans le genre oratoire! Il semble qu'ils n'y doivent être admis que transformés, s'il est possible, en

(1) *Et quæ
Desperat tractata nitescere posse, relinquit.*

images ou en mouvements , ou qu'entre-mêlés avec ces formes oratoires , de manière que ce soient celles-ci qui dominent.

Si l'Eloge de Vauban annonce des détails de sièges , l'Eloge du grand Condé préparoit à des détails de batailles ; mais Bossuet maîtrise son sujet comme il maîtrisoit la Langue , & son génie s'affranchit de toute entrave ; les détails militaires disparaissent , tout devient image & mouvement. S'il peint Condé au milieu des feux de Rocroy :
» Le voyez - vous , s'écrie-t-il , comme il
» vole ou à la victoire ou à la mort « ?

Ne voyez-vous pas vous-mêmes dans ce mouvement rapide , l'impétuosité audacieuse & sublime de Condé ? Ne voyez-vous pas *ces illuminations soudaines* , par lesquelles Bossuet caractérise ailleurs le génie guerrier de ce Héros ? Ne voyez-vous pas Bossuet & Condé peints tous deux par cette seule expression , *ces illuminations soudaines* , & de combien de détails une expression si heureuse ne dispense t-elle pas ?

Si pourtant il s'en permet quelques-uns , ce sont toujours ceux qui peignent , ceux qu'on voit , & auxquels on est , pour ainsi dire , présent. » C'est cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne , dont les
» gros bataillons ferrés , semblables à au-
» tant de tours , demeuroient inébranla-
» bles au milieu de tout le reste en dé-
» route , & lançoient des feux de toutes
» parts «.

C'est ce valeureux Comte de Fontaines
 » qu'on voyoit porté dans la chaise, mon-
 » trer, malgré ses infirmités, qu'une ame
 » guerrière est maîtresse du corps qu'elle
 » anime «.

C'est Condé vainqueur arrêtant le car-
 nage & sauvant les restes de cette infan-
 terie Espagnole ; » Condé dont la victoire
 » avoit relevé la haute contenance, & à
 » qui la clémence ajoutoit de nouvelles
 » graces «.

Peignez donc ainsi à grands traits ; peu de
 détails, & des détails toujours choisis, tou-
 jours pittoresques.

Je vois dans cette Assemblée les modèles
 que je voudrois vous proposer pour l'Eloge
 oratoire ; mais ne parlons que de ceux qui
 ne sont plus. Si l'Orateur que nous avons
 vu le premier courir de victoire en victoire
 dans cette carrière à peine encore ouverte,
 si M. Thomas, dans l'Eloge de Descartes
 & dans quelques autres, paroît se livrer
 avec complaisance aux détails de son su-
 jet, il a toujours soin de les interrompre,
 ici par un mouvement oratoire, là par des
 comparaisons & des images, ailleurs par
 une réflexion philosophique. Si, par exem-
 ple, l'Eloge de Sully l'engage dans des dé-
 tails économiques, auxquels les conjon-
 ctures attachoient dès-lors un grand intérêt,
 il excite d'abord cet intérêt par une excla-
 mation pathétique qui semble lui échapper
 au nom sacré de l'économie, & qui en

même temps qu'elle frappe comme un trait de sentiment, est une préparation adroite aux détails qui vont suivre.

Et dans ces détails même, il peint la dissipation des Finances par une comparaison brillante & poétique ; il fait de la désolation des campagnes un tableau touchant, trop applicable aux calamités de ce 13 Juillet, jour désastreux, jour effroyable, mais qui aura fourni à la sensibilité généreuse de cette Nation une grande occasion de s'exercer, & un grand mal à réparer.

Il finit par une apologie des détails qu'il a employés. Ce soin de les préparer, de les orner, de les justifier après coup, montre la manière d'en faire usage, & en prouve en même temps le danger.

Nous n'avons pu ici qu'indiquer aux Auteurs quelques défauts à éviter. Quant aux beautés, ils les trouveront dans le sujet même ; Vauban inspirera ses Panégyristes.

Le grand Artiste qui éleva dans Londres ce Temple réputé, pour la magnificence, le second de la Chrétienté, repose dans l'enceinte de ce vaste édifice, ouvrage de ses mains : » Cherchez-vous, dit l'inscription, » un monument qui consacre sa gloire ? » ouvrez les yeux, & regardez autour de » vous «.

Panégyristes de Vauban, cherchez - vous ses titres de gloire ? parcourez nos frontières ; voyez de toutes parts ces grands momens, ces gages de sûreté, de pro-

B ;

section, de conservation, à l'ombre desquels les Peuples heureux jouissent, au milieu de la guerre, de toutes les douceurs de la paix. Voyez ces innombrables & puissantes barrières opposées à l'ambition, à la haine, à la jalousie, défendant le Citoyen, menaçant l'Etranger, repoussant l'ennemi, se prêtant des secours mutuels : quelle intelligence supérieure, quelle ingénieuse bienfaisance en a combiné les rapports, en a varié le plan & la forme d'après les différences du site, la nature diverse du terrain, le voisinage des mers ou des fleuves, l'inégalité des montagnes, l'uniformité des plaines ?

A la vue de tant de grandeur, de sagesse & d'utilité, un Souverain, ennemi de la France, observant la frontière de ce Royaume pour y chercher un endroit foible, & n'en trouvant point, s'écrioit, fâché, malgré lui, d'admiration & de respect : « Se peut-il qu'un seul Roi, avec le secours d'un seul homme, ait exécuté tant d'étonnans travaux ! »

Hélas ! ces monumens si imposans, & qu'on pouvoit croire superflus dans les beaux jours de notre grandeur & de notre gloire, ce n'étoit pas une vaine prévoyance qui les avoit élevés, ils devoient être notre dernière ressource dans ces temps malheureux que le Ciel sembloit avoir marqués pour terme à la puissance de Louis XIV, mais qui procurèrent à cette grande ame la

gloire nouvelle de soutenir mieux l'épreuve des revers, qu'elle n'avoit soutenu celle des succès. Vauban n'étoit plus; tout cédoit à l'ascendant vainqueur d'Eugène & de Marlborough; Vauban n'étoit plus; mais Lille, ouvrage de ses mains, Lille autrefois son gouvernement, arrêta, pendant quatre mois, ce torrent prêt à inonder la France; & quand il fut donné à Louis XIV de respirer enfin après tant de disgrâces, quand la Fortune, lassée de nous accabler, revint secourir nos armes, ce fut Landrecy qui, par sa résistance, ramena sous nos drapeaux la victoire égarée; Landrecy, faible & dernier reste de tant de barrières dont Vauban nous avoit entourés! Il n'étoit plus, & du fond de son tombeau il sauvoit encore la France, il inspiroit Villars, il partageoit l'honneur de la victoire de Denain.

Moins grand encore peut-être dans l'art de fortifier les places, que dans l'art de les attaquer & de les réduire avec la moindre perte possible, l'humanité même applaudit à ses triomphes. Dérober à la guerre des victimes, ménager le sang, sauver les hommes, voilà l'étude continuelle de Vauban, le chef-d'œuvre de son art, la seule gloire chère à son cœur. Tous ses soins, toutes ses inventions, toute son industrie n'ont pas d'autre but; c'est sur-tout ce caractère de conservateur des hommes qui distingue Vauban des autres Guerriers, & c'est sur-tout ce caractère qu'il faut peindre.

Mais ôtez à Vauban ses talens, ses travaux, ses fortifications, ses sièges, ses blessures, ses victoires, il lui restera ses vertus, ses vertus de Citoyen; il lui restera tout ce qu'il a proposé pour le bonheur de l'Etat, tout ce qu'il a écrit pour la défense & le soulagement en tout genre, du foible, du pauvre, du malheureux, de l'opprimé. Simple particulier, il lui restera la gloire d'avoir fait ou projeté plus de bien que de grands Potentats n'ont fait même de mal.

Dans ce caractère général de Citoyen, il est encore des traits particuliers qu'il faut saisir, & dont l'éloquence pourroit tirer un grand parti. Il est de ces mots qui peignent l'âme, tel que celui-ci, au sujet des bienfaits qu'il aimoit à répandre sur les Militaires ruinés au service, ou maltraités d'ailleurs par le sort : » N'est-il pas juste que je leur restitue ce que je reçois de trop de la bonté du Roi « ?

Il est des actions qui peignent encore mieux.

Vauban ne connoissant de grandeur & de dignité que de servir & d'être utile, refusa longtems d'être élevé aux honneurs supérieurs de la guerre; il prévoyoit que par une de ces contradictions qui gouvernent le monde, un grade de plus, c'est-à-dire, une obligation de plus d'employer tous ses talens au service de la Patrie, condamneroit ses talens à l'inaction, & qu'il y auroit des services & des succès qu'on trouveroit

au dessous de sa dignité. Il n'eut pas la satisfaction de s'être trompé ; après qu'il eut enfin consenti d'être fait Maréchal de France, il demanda de servir comme Ingénieur sous La Feuillade au siège de Turin : « Je laisserai », dit-il, « le bâton de Maréchal à la porte, & je le reprendrai quand nous serons dans la place ». Chamillard, beau-père de La Feuillade, fit rejeter l'offre de Vauban, pour que son gendre eût seul l'honneur de la prise de Turin, qu'on croyoit avoir assurée à force de dépenses, & pour laquelle on avoit espéré pouvoir se passer de talens : l'évènement répondit à de telles vûes ; des ordres de Versailles enchaînant la valeur des François dans leur camp devant Turin, ce camp fut forcé, Turin délivré, les François chassés de l'Italie. Tel étoit souvent alors le sort de la France privée des secours de Vauban.

Un dernier trait particulier de son caractère, que ses Panégyristes ne négligeront pas sans doute, c'est un genre de courage qui manquoit à presque tous les Héros de son temps, celui d'oser dire la vérité. Vauban étoit courageux à Versailles, comme dans les camps ; « il avoit pour la vérité », dit Fontenelle, « une passion presque imprudente & incapable de ménagement ». Ah ! que ce noble devoir de dire la vérité aux Rois, soit du moins rempli par ceux qui ont bien servi l'Etat, que ce soit leur droit & leur récompense ! Tel a prodigué son

sang dans les combats , qui jamais à la Cour
n'a osé risquer de déplaire :

Cher ami , ne crains point ma colère ;
Qui m'apprend mon devoir , est trop sûr de me plaire ?

C'est ainsi que parle Henri IV dans *la Henriade* ; c'est ainsi qu'il parloit & qu'il agissoit sur le Trône : les Sully , les Jean-
nin n'avoient pas d'autre manière de lui faire leur cour. Puisse le Ciel graver un tel sentiment dans l'ame de tous les Rois , & leur envoyer souvent des Sully , des Jean-
nin , des Vauban pour le satisfaire !

V A R I É T É S.

SCIENCES ET ARTS.

PANTOGRAPHE OCULAIRE.

CET Instrument a été approuvé par l'Académie des Sciences ; depuis il a été perfectionné & rendu plus facile dans ses usages par le Sieur Heiüssé , Mécanicien , au Palais Bourbon. Il a toutes les propriétés des Instrumens de cette espèce inventés jusqu'à présent , sans en avoir ni les inconvéniens ni les difficultés. Il rapporte les objets dix fois plus grands , & à la distance de plusieurs lieues , sans soleil & en tout temps ; il décrit en pers-

pective pratique ou linéaire tous les objets vus à l'horizon, selon les règles de cette Science. Il donne le plan géométral, à peu de choses près, dans certaines positions de tous les objets élevés à l'horizon, comme Bâtimens, Portraits, Plans, Statues, Vues en tous sens, &c. dans toute sorte de diminution. Il a par conséquent les usages du *Pantographe ordinaire*, de la chambre obscure, & de tous les Instrumens inventés jusqu'à ce jour. Il servira aussi de *Planchette*, par laquelle on aura les distances des objets à l'Instrument, & par ce moyen toutes les proportions de ces mêmes objets décrits en toises, pieds & pouces, soit par le calcul, soit par un compas de réduction inventé par le même Auteur, comme on le fera voir dans l'usage de cet Instrument.

On calquera donc la Nature, selon les règles de la perspective pratique, sans les connoître & sans crainte de se tromper; on décrira des points de vue graphiquement avec les objets qui y sont élevés, & cela avec la même facilité qu'un Ecrivain conduiroit la main d'un Elève pour tracer sur le papier toutes sortes d'écritures, &c. On voit par cette analyse, de quelle utilité il sera aux Peintres, aux Dessinateurs, & à tous les Curieux, pour décrire toutes sortes de points de vue, d'une Carte, d'une Contrée, d'un Port, d'une Ville, d'un Portrait, &c.

On propose cet Instrument par souscription. On s'adressera au Père Toussaint de S. Marcel, Carme - Déchaussé, rue de Vaugirard; & à M. Heuillé, Mécanicien, au Palais Bourbon. On souscrira jusqu'à la fin d'Octobre, & on délivrera l'Instrument un mois après.

On trouvera un plus grand détail de tous ces usages chez le premier, avec la certitude de tout ce qu'on a annoncé.

S P E C T A C L E S.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE Jeudi 28 Août , on a joué pour la première fois la *Paysanne supposée*, ou la *Fête de la Moisson*, Comédie en trois Actes & en prose mêlée d'Ariettes.

M. de Clainville a épousé la jeune & intéressante Amélie. Il a d'abord beaucoup aimé sa femme ; ensuite il a cédé au torrent des mauvaises mœurs , il est enfin devenu infidèle. Mme. de Clainville , retirée dans une Terre éloignée de Paris , attend depuis deux ans le retour de son mari , quand elle apprend qu'épris de la jeune Rosette , fille de Thomas , l'un de ses Fermiers , il doit se rendre à la fête de la moisson , sous le prétexte de marier la petite personne ; mais en effet pour la séduire , & pour obtenir de ses parens trompés , la permission de l'em-mener à Paris. Elle écrit alors à son mari ; qu'une maladie cruelle a changé tous ses traits. Elle prend l'habit d'une Paysanne , vient trouver Thomas , le met au fait de ses projets , l'engage à la faire passer pour sa nièce , & le charge , en quelque façon ,

du soin de la rendre au bonheur. Thomas répond avec beaucoup de zèle à la confiance de Madame de Clainville. Il se livre , en apparence , à tous les désirs de sa femme Mathurine , dont l'ambition est de voir sa fille devenir une grande Dame. Il laisse Rosette en proie aux sentimens de vanité que cherche à lui communiquer sa mère , & à ceux que son amour lui inspire depuis long-temps pour le paysan Lucas, dont elle est adorée. Il se prête même à appuyer la prétendue infidélité de Lucas , qui feint d'être devenu amoureux de Julie ; c'est le nom supposé de Madame de Clainville. Enfin M. de Clainville arrive. Il s'informe de Rosette avec empressement. Il parle à Thomas des desseins qu'il a formés pour la rendre heureuse ; il est très-étonné de trouver Thomas , comme il le dit , fort raisonnable , & il n'en peut concevoir la raison ; car il s'attendoit à de grandes oppositions de sa part. Cependant Lucas est au désespoir , & il vient trouver M. de Clainville. Il lui peint avec beaucoup de chaleur l'amour qu'il a pour Rosette , & il lui inspire de l'intérêt : mais il faut savoir si Rosette aime Lucas. Elle arrive ; on la questionne , & elle avoue , malgré les menaces de sa mère , que son cœur est tout à Lucas. M. de Clainville est piqué. A cet instant on entend la voix de la fausse Julie qui vient chercher Mathurine de la part de Thomas. Le son de cette voix , les traits de

la Payfanne fupposée éveillent l'attention de M. de Clainville qui , feul avec fa femme , la reconnoît , lui parle comme s'il n'en la reconnoiffoit point , & apprend avec raviffement qu'il eft toujours aimé. Il avoue fes torts , pardonne à Thomas fa supercherie ; & quand , lors de la fête de la moisson , tout le village s'attend à voir M. de Clainville couronner Rosette , il couronne la fauffe Julie , qu'il fait reconnoître pour la Dame du lieu , & il marie Rosette avec Lucas.

Cet Ouvrage étoit reçu depuis huit ans ; ainfi il feroit ridicule de juger par lui du talent que peut avoir actuellement son Auteur. Le temps des actions fimples & villageoifes eft d'ailleurs paffé pour la Comédie Italienne , & fi l'on n'y obtient plus aujourd'hui de grands fuccès que par le fecours des tableaux , des grands mouvemens & des apperçus pittoresques , il étoit abfolument impoffible d'y réuffir par une action très-prolongée , très-lente , & chargée de petits accessoires qui éloignent fans cefle la donnée dramatique annoncée par le titre. Tout l'intérêt de la Pièce portoit fur le projet formé par Madame de Clainville de ramener son mari , & cet intérêt annoncé au commencement du premier Acte , ne commence qu'à l'arrivée de M. de Clainville , qui paroît pour la première fois à la troifième Scène du troifième Acte : c'est là une grande faute , une faute que l'on peut appeler impardonnable. Que l'Auteur

y réfléchiſſe, & il verra que ſ'il eût introduit M. de Clainville dans le ſecond Acte, ſ'il eût mis en jeu le goût très-vif qu'il eſt cenſé avoir pour Roſette, ſ'il eût fait obſerver tous ſes mouvemens par la fauſſe Julie, ſi enfin il l'eût placé dans tout le cours du ſecond Acte, de manière qu'il n'eût jamais vu ſa femme d'aſſez près pour la reconnoître, mais qu'il l'eût néanmoins aſſez entrevue pour qu'elle lui donnât de la curioſité; il eût pu tirer un grand parti de ce perſonnage, & jeter dans ſon action des ſituations gaies & piquantes; mais en diſtribuant, pour ainſi dire, ſa marche en deux parties, dont l'une eſt toute nue & l'autre toute larmoyante, il ſ'eſt trompé ſur les effets qu'il vouloit produire, & il n'a pas traité avec tous les avantages dont il étoit ſuſceptible, un ſujet véritablement propre à l'Opéra comique, tel qu'on le conçoit aujourd'hui. On peut regretter que l'Auteur ſe ſoit ainſi égaré ſur ſon nœud & ſur ſon dénouement, car ſon expoſition eſt claire & bien faite, & tout le premier Acte eſt dialogué & écrit d'une manière auſſi raſonnable que vraie.

On ne peut pas diſſimuler que cet Ouvrage a été mal reçu, & qu'il ne méritoit pas beaucoup de ſuccès; mais quelque foible qu'il ſoit, étoit-il digne de la rigoureuſe malignité avec laquelle on l'a traité? Il ſ'acheminait triſtement vers ſa fin, & cela n'avoit rien de fâcheux pour l'Auteur, quand un Monsieur,

vraisemblablement fort affligé de se voir entouré de gens raisonnables, ou de clabauds timides, s'est mis à crier dans le fausset de sa voix : *Charmant !* & là-dessus voilà une troupe de rieurs qui se laisse entraîner, qui crie, qui siffle, qui tâche d'interrompre le cours du 3^e Acte. Quand nous devrions exalter encore l'humeur de ces prétendus Juges des talens, qui se scandalisent de nos réflexions sur l'indécence de quelques habitués de nos parterres, nous le redirons & nous ne cesserons de le répéter, quand on nous y contraindra : Il y a tout à la fois de la lâcheté & de la barbarie, car elles se tiennent, à venir insulter obscurément un Auteur déjà trop humilié de n'avoir pas réussi ; & ce n'est pas chez une Nation qui se dit polie, & qui se croit éclairée, que l'on devroit être ainsi persécuté lorsque l'on consacre ses veilles aux plaisirs du Public. Qu'on ne dise pas qu'il est tout naturel de rencontrer de la honte dans une carrière où l'on recherche de la gloire. De la gloire dans le succès d'un Opéra comique ! S'il existoit un Auteur qui se fût flatté de trouver là la gloire, il ne faudroit rien ajouter au ridicule dont il se couvrirait par une semblable prétention ; il en auroit pour sa vie & pour la postérité. Le seul Ecrivain qui ait mérité dans ce genre une grande & juste célébrité, c'est M. Favart ; & cette exception que nous faisons ici, est un devoir que nous aimons à remplir, un tribut de

justice dû à ses talens , qui-auroient pu prendre un essor plus élevé.

Ce qui a dû beaucoup surprendre les Amateurs des Arts dans la rigueur avec laquelle on a traité *la Paysanne supposée*, c'est que si la Pièce , qui nous paroît très-susceptible d'être heureusement corrigée , est aujourd'hui médiocre , la musique en est excellente , & que le Musicien méritoit sans doute de grands égards. Son style est peut-être au dessus du ton qui convenoit au genre de l'Ouvrage ; mais il est fort , fier , & savant ; il annonce un Compositeur d'un très-grand mérite , dont le faire est très-supérieur , infiniment supérieur à celui de beaucoup de Musiciens à grands succès. Il eût été à désirer qu'en faveur de l'intérêt que son talent doit inspirer , on eût daigné laisser à l'Ouvrage un certain cours de représentations capables de le faire sentir & goûter ; mais si le Peuple des Spectateurs a été insensible au mérite que M. Blaisius a fait paroître , il peut s'en consoler avec les suffrages des vrais Connoisseurs , & il doit bien se garder de renoncer à une carrière dans laquelle il est fait pour atteindre à de beaux succès & à une célébrité honorable.



 ANNONCES ET NOTICES.

Des *Etats-Généraux*, & de leur convocation ; avec la Chronologie des *Etats Généraux*, par Savaron ; & l'analyse des fameux *Etats assemblés à Tours*, qui comprend l'ordre & le nom des *Députés par Bailliages*, &c. ; un plan nouveau ; suivi de l'indication des meilleurs *Ouvrages imprimés ou manuscrits*, qui peuvent donner les connoissances relatives aux *Assemblées Nationales & aux Etats-Généraux*, & des endroits où il se trouve. Brochure in-8°. de 76 pages. A Paris, chez Royez, Lib. quai des Augustins.

- *Histoire de Danemark*, par M. P. H. Mallet, ci-devant Professeur Royal à Copenhague, &c. 3e. édition, revue, corrigée, & considérablement augmentée ; 9 Vol. in-12. A Genève, chez Barde, Manger & Compagnie, Impr-Libr. ; & à Paris, chez Buisson, rue Haute-feuille, Hôtel de Coërlolquet, N°. 20.

Nous reviendrons sur cet important Ouvrage.

Œuvres complètes de M. de Belloy, de l'Académie Française, Citoyen de Calais. Edition avec Fig. 6 Vol. in-8°. A Paris, chez Cussac, Libr., rue & carrefour St. Benoît, N°. 41.

Plusieurs Tragédies de cet estimable Auteur sont restées au Théâtre, & lui ont mérité une place parmi nos Tragiques. Le Libraire qui vient d'acquérir l'édition de ses Ouvrages, se trouve son compatriote ; & cherchant plutôt à lui rendre un hommage qu'à faire une spéculation, il l'a enrichi de Gravures,

Recherches Philosophiques sur les Grecs, 2 Vol. in-8°. A Berlin ; & se trouve à Paris , chez Onfroi , Lib. quai des Augustins. Prix , 10 liv. ; & l'édition in-12 ; Prix , 5 liv.

Nous reviendrons sur cet Ouvrage , dont l'ingénieux Auteur est déjà avantageusement connu par plusieurs Productions remplies de philosophie , d'esprit de critique & de paradoxes.

L'ECOLE des Pères, Comédie en cinq Actes , & en vers , par M. Pieyre , de l'Académie Royale de Nîmes ; représentée pour la première fois par les Comédiens François , le premier Juin 1787. A Paris , chez Debure l'aîné , Libraire de la Bibliothèque des Inscriptions , Hôtel Ferrand , rue Serpente.

IL paroît que cette estimable Pièce , qu'on revoit si souvent avec plaisir sur la Scène , jouit aussi du succès du Cabinet. On trouve dans cette Nouvelle édition , les vers que l'Auteur a ajoutés sur l'agiotage , & qui ont été justement applaudis.

VOYAGE en Sicile, par M. de Non , Gentilhomme ordinaire du Roi , & de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture. 1 Volume in-8°. A Paris , chez Didot l'aîné , Imprimeur-Libraire , quai des Augustins.

IL y a d'excellentes Observations dans ce Voyage ; il est composé de diverses Notes qui accompagnoient le Voyage de Swinburne. On doit savoir gré à l'Auteur de les avoir recueillies pour faire un corps d'Ouvrage qu'on ne peut que lire avec beaucoup d'intérêt.

A V I S.

On prie très-instamment Messieurs les Auteurs, Professeurs de Musique de Paris & des Provinces, les Directeurs de Spectacles, & en général toutes les personnes qui désireroient faire insérer dans le *Calendrier Musical Universel* pour l'année 1789, leur adresse, l'annonce de leurs Ouvrages, de nouveaux Instrumens, des découvertes en Musique, &c., d'adresser ces annonces affranchies, dans le cours du mois de Septembre, chez M. Leduc, au Magasin de Musique & d'Instrumens, rue du Roule, n°. 6. Comme ce *Calendrier* sera mis sous presse au commencement d'Octobre, on seroit forcé de renvoyer à l'année prochaine les Avis qui arriveroient passé cette époque.

T A B L E.

<i>LA Chetelaine de S. Gilles.</i>	<i>des Nègres.</i>	10
<i>A Mlle. de Garcin.</i>	<i>Académie Française.</i>	25
<i>Le Lieute. ant. Gascor. Idem.</i>	<i>Variétés.</i>	38
<i>Charale, Enigme & Loq.</i>	<i>Comédie Italienne.</i>	40
<i>Réflexions sur l'Esclavage</i>	<i>Annales & Notices.</i>	45

A P P R O B A T I O N.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le *MERCURE DE FRANCE*, pour le Samedi 6 Septembre 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 5 Septembre 1788.

S É L I S.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 13 SEPTEMBRE 1788.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

INVOCATION A VÉNUS,

Traduite de Lucrèce.

TOI de qui sont issus Enée & nos aïeux,
Déesse, ô volupté des hommes & des Dieux !
C'est toi qui, chaque jour renouvelant le monde ;
Peuples d'êtres divers les airs, la terre & l'onde.
Tu parois ; ton aspect chasse les noirs frimas ;
La verdure renaît & fleurit sous tes pas ;
La mer gronde & sourit ; des torrens de lumière
Soudain du haut des Cieux inondent ta carrière.

N^o. 37. 13 Sept. 1788.

C

A peine sur nos bords le Zéphyr de retour ,
 Y ramène les Jeux, le Printemps & l'Amour ,
 Les oiseaux , aussi tôt annonçant ta présence ,
 Célèbrent leurs plaisirs , ou chantent ta puissance.
 Là , mugissant d'amour , on voit les fiers Taureaux
 S'élancer & franchir la barrière des eaux ,
 Ou de leurs bonds fougueux insulter la verdure :
 Tous les êtres épars au sein de la Nature ,
 Frappés de tes attraits , entraînés à ta voix ,
 Par - tout suivent tes pas dans l'onde , au fond des
 bois ;

Et les troupeaux errans dans les vastes campagnes,
 Et les monstres des mers, des forêts, des montagnes,
 Emus à ton aspect , frémissant de desirs ,
 Repeuplent l'Univers dans le sein des plaisirs.

O puissante Vénus ! le Monde est ton Empire.
 Par toi seule tout vit , tout se meut , tout respire.
 Oui , je t'invoque , ô toi dont reçurent le jour
 Les plaisirs , la beauté , les graces & l'amour !
 En faveur d'un Héros, je chante la Nature,
 Poète , Philosophe , & rival d'Epicure.
 Veille sur mes Ecrits , comme sur l'Univers ;
 Et d'un charme immortel viens embellir mes vers.

Mais que la paix descende & console la Terre ;
 Seule tu peux fléchir le fier Dieu de la Guerre.
 Souvent ce Dieu terrible appelant les combats ,
 A ton aspect soupire & tombe dans tes bras.

DE FRANCE. 51

Là, penché sur ton sein & dévorant tes charmes,
Vaincu par tes attraits plus puissans que ses armes,
Il contempte, il repaît ses avides regards,
Et du sein des plaisirs vole encore aux hasards.
Ah! dans ces doux momens, où sur son sein pressée,
Où dans ses bras nerveux, mollement enlacée,
Tu répands sur son front un jour doux & serein,
Demande-lui la paix pour le peuple Romain.
Fais couler dans son cœur, soumis à ta puissance,
La persuasion de ta douce éloquence.
Puis-je, ô belle Déesse! en ces temps désastreux,
Parmi le bruit des camps former des chants heureux?
Et Memmius doit-il, ô pouvoir du Génie!
Au charme de mes vers immoler la Patrie?

(Par M. Chauvin de Sautel de Lavalette.)

ÉPIGRAMME.

CRITON, ce bavard qu'on redoutte,
Ne dit jamais de mal d'autrui;
Et la raison, c'est que notre homme
Ne parle jamais que de lui.

(Par M. Charon.)



NÉCROLOGIE.

LETTRE *au Rédacteur du Mercure.*

MONSIEUR,

LES Lettres ne doivent pas seulement regretter ces Génies sublimes & créateurs, présens rares de la Nature, qui donnent le ton à leur Siècle, en maîtrisent les opinions & en étendent les lumières ; elles pleurent aussi ces hommes dont l'esprit juste & cultivé, le goût pur & délicat, & les travaux utiles ont contribué à répandre l'amour de l'étude, & sur-tout l'admiration éclairée pour les Chef-d'œuvres de l'Antiquité. A ces titres, M. de Rochefort doit exciter les regrets de tous les véritables Amateurs des Lettres, autant que par ses vertus & ses qualités aimables, il a droit à ceux de sa famille, de ses amis, & même de ses plus simples connoissances.

GUILLAUME DE ROCHEFORT naquit à Lyon en 1731. Il fit ses études à Paris, & se distingua de bonne heure par une grande facilité à tout apprendre, & un extrême désir de tout savoir. Il s'adonna ensuite au Calcul & aux Mathématiques. Des circonstances imprévues l'attachèrent à la finance : il alla occuper une place avantageuse à Cette en Languedoc, où il ne tarda pas à se faire des amis. Parmi ceux qui furent l'apprécier, il se trouva un homme instruit, qui charmoit, par l'étude approfondie des Anciens, l'ennui souvent inséparable de la vie de Pro-

vince. Il engagea M. de Rochefort à suivre son exemple, & sur-tout à apprendre le Grec.

Le jeune Financier se livra avec ardeur à cette nouvelle étude, dont le goût se changea bientôt en passion. Les Poëtes, les Orateurs & les Philosophes Grecs lui furent en peu de temps familiers; mais ce fut sur-tout Homère qui devint l'objet de ses préférences & de ses veilles. Il passa de l'enthousiasme pour un si beau modèle, au désir d'en hasarder une copie. Il traduisit d'abord & publia les trois premiers Livres de l'*Iliade*. Cet essai, tout imparfait qu'il étoit, lui obtint des encouragemens qui le décidèrent à poursuivre cette pénible entreprise, & à se livrer entièrement aux Lettres. Il se défit de son emploi, quitta Cette, & revint à Paris.

Il se lia bientôt avec plusieurs Gens de Lettres. M. de Foncemagne & M. Le Beau, de l'Académie des Inscriptions, lui témoignèrent une amitié qu'il se fit gloire de cultiver jusqu'à leur mort. L'intérêt qu'ils prirent à ses travaux se communiqua facilement à leurs Confrères, & lui ouvrit, en 1766, les portes de l'Académie.

Quelques années après, il fit paroître sa Traduction complète de l'*Iliade*. Malgré le jugement sévère qu'on porta de cet Ouvrage, on ne peut disconvenir que dans les morceaux qui exigeoient de la grace & de la sensibilité, on ne trouve souvent l'une & l'autre, que les notes ne soient très-instructives, & que l'instruction n'y soit dégagée de tout pédantisme; qu'enfin le Discours sur Homère, qui précède la Traduction, ne soit écrit avec une élégante clarté, & n'apprenne mieux à connoître, & sur-tout à sentir ce Poëte, que tout ce qu'on en avoit écrit jusqu'alors.

Le plus grand obstacle que M. de Rochefort trouvât en lui pour la composition des Ouvrages de longue haleine, c'est qu'il écrivoit très-rapidement, & qu'il ne corrigeoit ses vers qu'avec une extrême répugnance. Il eut cependant le courage d'entreprendre la traduction de l'*Odyssée*, & il l'acheva en beaucoup moins de temps qu'il n'avoit fait celle de l'*Illiade*. On trouva les mêmes défauts & le même genre de mérite dans les vers, dans les notes & dans le discours.

Ayant obtenu, en 1781, la permission de faire réimprimer ces deux Poèmes à l'Imprimerie Royale, il y fit beaucoup de corrections. Cette édition in-4^o. est fort belle; & ce qui peut y donner un nouveau prix aux yeux des Amateurs des Arts & de l'Antiquité, c'est qu'on trouve à la tête de chacun des quarante-huit Livres de l'*Illiade* & de l'*Odyssée*, une Gravure, d'après une pierre antique, analogue à l'action principale contenue dans ce Livre.

En s'essayant dans le genre dramatique; le Traducteur d'Homère, l'admirateur presque exclusif des Anciens, ne pouvoit guère choisir ses sujets que dans ce Prince des Poètes, ou dans les Tragiques Grecs. Il composa trois Tragédies, *Ulyssé*, *Antigone*, & *Electre*. La première est imprimée; la seconde fut présentée aux Comédiens, mais non reçue: *Electre* a été jouée à la Cour, avec des Chœurs, mis en musique par M. Gossec.

Sa Comédie des *Deux Frères*, donnée au Théâtre François, est écrite avec facilité, souvent avec grace, mais faible d'intrigue & de caractères. Quelques scènes intéressantes ne suffirent pas pour la faire réussir.

M. de Rochefort, qui aimoit passionnément la

musique, voulut aussi travailler pour l'Opéra. Il prit pour sujet *Chimène ou le Cid*. Son Poème fut offert à M. Sacchini. Ce grand Maître, après avoir exigé quelques changemens, l'accepta, le rendit ensuite, & engagea un autre Poète à traiter le même sujet. M. de Rochefort ne pouvant plus, d'après ce procédé, tirer, pour le Théâtre, aucun parti de sa Pièce, la fit imprimer sans se plaindre.

Ses Ouvrages en prose sont, outre les différens Discours sur Homère :

1°. Une *Réfutation du Système de la Nature*, de ce Livre qui fit d'abord tant de bruit, & qui est aujourd'hui si complètement & si justement oublié (1).

2°. Un *Traité des Opinions des Anciens sur le Bonheur*.

3°. Divers *Mémoires* imprimés dans le Recueil de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, quelques autres, qui doivent y être insérés, sur les Harangues politiques de Démosthène, sur Théophraste, sur Ménandre; & une comparaison ingénieuse entre les mœurs des temps héroïques chez les Anciens, & nos mœurs Chevaleresques.

4°. La *Traduction complète du Théâtre de Sophocle*. C'est le dernier, & peut-être le meilleur de ses Ouvrages. Le sens & l'esprit de l'Auteur y sont rendus avec une fidélité & une élégance

(1) On se rappelle ces vers de Voltaire :

De la Nature as-tu lu le *Système* ?
Par ses longs argumens n'es-tu pas foudroyé ?
Que dis-tu de ce Livre ? — Il m'a fort ennuyé.

C

soutenues. Les notes sont pleines de goût & de saine critique. Dans la Préface, dans la Vie de Sophocle, & dans les examens qui suivent chaque Pièce, on trouve toujours le Littérateur instruit, l'Ecrivain exercé, le Philosophe sensible. C'est un de ces Ouvrages utiles, qui, sans faire d'éclat, n'en ont qu'un succès plus durable, & qui se font, dans la saine Littérature, une place que la mode ne peut ôter, puisqu'elle ne l'a pas donnée.

M. de Rochefort savoit l'Anglois & l'Italien. Pope & le Tasse étoient, parmi les Modernes, ses deux Poètes favoris : non qu'il se dissimulât leurs défauts, & sur-tout ceux du Tasse ; mais leur prédilection pour les Anciens avoit déterminé la sienne en leur faveur. Il auroit sans doute moins aimé l'un, s'il n'avoit pas traduit Homère ; & l'autre, s'il ne l'avoit pas si souvent imité.

Il avoit, pour réussir dans le monde, ce qui manque à la plupart des Savans, l'art d'oublier ses Livres, & de s'occuper des autres, sans exiger qu'ils s'occupassent de lui. Personne ne portoit dans la Société plus d'aisance & d'amabilité, moins de prétention & de pédantisme, un meilleur ton, une politesse plus prévenante, plus d'agréments, d'attentions & d'égards. Habitué à vivre parmi des personnes du plus haut rang, il en avoit les manières sans paroître les rechercher ; avec cette différence que dans les gens du Monde elles sont presque toujours aussi froides que polies, & qu'elles étoient en lui l'expression d'une bonté naturelle, & d'un désir obligeant de convenir & de plaire.

Il possédoit au suprême degré le talent de rendre service sans offenser l'amour-propre, & il

avoit d'autant plus de droits à la reconnaissance, qu'il ne l'exigeoit jamais. Il ignoroit sur-tout l'art perfide de cacher sous une affectation de bons offices le désir de nuire, le ressentiment & la haine. Toutes ces passions viles étoient étrangères à son ame : elle étoit franche, loyale, généreuse, inaccessible à l'envie, & quoique blessée plus d'une fois, incapable d'un projet de vengeance.

Parmi les Grands qui l'honorèrent de leur amitié ; il en est un sur-tout dont les bontés constantes l'ont suivi jusqu'après son dernier moment, & lui survivent, pour ainsi dire, en se répandant sur ce qu'il a laissé de plus cher.

Il avoit épousé, en 1776, une femme aimable, dont il eut deux enfans, qu'il perdit presque au berceau. Son cœur, né pour tous les sentimens tendres, ne se consola de cette perte qu'en donnant à l'éducation de trois belles-filles, que Madame de Rochefort avoit eues d'un premier mariage, des soins vraiment paternels. Ils eurent tout le succès qu'on en devoit attendre ; & il a joui avant sa mort du plaisir de les voir heureusement établies.

Une maladie grave qu'il eut l'hiver dernier, fut suivie d'une fausse convalescence, & d'un dépérissement qui l'a conduit par degrés au tombeau. Il s'est éteint, pour ainsi dire, au milieu de ses amis. Il laisse en eux de longs regrets, & pour seul adoucissement à leur douleur, ce plaisir secret qui naît encore d'une amitié fondée sur les vertus & sur l'estime, lors même qu'on en a perdu l'objet.

J'ai l'honneur d'être, &c.

GINGUENÉ.

C,

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Orme*; celui de l'Énigme est *Eve*; celui du Logogriphe est *Portrait*, où l'on trouve *Roi, Port, Io, Tort, Or, Parti, Rapt, Trot, Trop, Toi, Pari, Trait, Tripot.*

*A Mlle. de * * *, qui avoit demandé à l'Auteur une CHARADE.*

UNE Charade, Iris! vous n'avez qu'à vouloir.
En musique, aisément, mon premier se fait voir;
Vous êtes mon second sans art & sans parure;
Ne soyez pas mon tout, l'Amour vous en conjure.

(Par M. l'Abbé Camelin, Séminariste de S. Nicolas.)

É N I G M E.

Vous connoissez l'outre où le Dieu des Vents,
Jadis, au gré d'Ulysse, enferma ses enfans,
Pour empêcher que leur haleine
Ne troublât ce Héros pendant l'humide plaine.

Eh bien ! j'ai même emploi ; je porte dans mon sein
De ce peuple volage un invisible essaim ,

Que je tiens prisonnier comme elle.

Faut-il à ces captifs donner la clef des champs ?

Voici tout mon secret : je me presse les flancs ,

J'ouvre le bec , & bats de l'aile ;

Alors ce n'est pas sur les flots

Que je les abandonne à leur humeur légère ;

Je combats avec eux un élément contraire ,

Qu'il ne m'est pas permis de laisser en repos.

Attaché sur ses pas comme un gardien sévère ,

Si je le trouve oisif , & sur-tout endormi ,

Ma consigne veut d'ordinaire

Que je le traite en ennemi.

Dieu sait quelle horrible tenapête

Je fais soudain éclater sur sa tête ;

Le dormeur en est étourdi.

Il s'éveille en grondant , il frémit de colère ;

C'est où je l'attendois , & je le laisse faire :

Il en va mieux quand il s'irrite ainsi.

Son travail recommence , & le mien est fini.

(Par un Habitant de St. Just.)

LOGOGRIPHE.

RESPECTÉE autrefois des François belliqueux ,
J'égalais du soleil l'éclat majestueux ;

C 6.

J'étois pour nos soldats le signe de la gloire ;
Avec moi rarement ils manquoient la victoire ;
Ma vue en imposoit à nos fiers ennemis.
Ma naissance remonte au règne de Clovis.
Je suis, comme l'on voit, d'une ancienne origine ;
Mais je me décompose afin qu'on me devine.
D'abord dans mes neuf pieds vous trouverez ,
Lecteurs ,

Un arbre toujours vert ; la Déesse des fleurs ;
Ce qui depuis long-temps fait soupirer Th. . .
Et qu'il lui faut bientôt pour la mettre à son aise ;
Un métal qui tout seul enfante plus de maux
Que n'en cause aux mortels le reste des métaux ;
Un fleuve qui féconde une riche contrée ;
Un petit animal ; ce qui dans une épée
Alarme les poltrons ; une ville ; un oiseau ;
Ce qui nous abandonne en entrant au tombeau ;
D'un terrible élément la partie animée ;
Enfin un être rare (& sur-tout à présent),
Qui porte les plaisirs dans notre ame navrée ;
Et verse sur nos maux un baume consolant.

(Par Dom Cartes.)



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ESSAI des Essais de Goldsmith , traduit de l'Anglois. A Paris , chez Royez , Libraire , quai des Augustins ; & chez les Marchands de Nouveautés.

QUE signifie ce titre, *Essai des Essais* ? Cela veut dire sans doute que c'est un Essai de traduction des Essais de Goldsmith , ou bien que c'est un Essai qu'on fait pour voir si les Essais de Goldsmith réussiront en France comme ils ont réussi en Angleterre. Un pareil titre manque de clarté , il manque de simplicité ; il faut en donner un plus simple à ses propres productions , & quand on ne fait que traduire , il faut se garder de donner des titres singuliers aux Productions des autres ; mais laissons le titre , & voyons l'Ouvrage. Il est de Goldsmith , & c'est déjà un favorable augure pour ceux à qui Goldsmith n'est pas inconnu.

Ces Essais sont composés de six à sept Contes , les uns d'une imagination élevée & poétique , les autres d'une imagination originale & gaie ; tous d'un esprit très-philosophique. Ce sont *Alcandre & Septi-*

mius, le *Misanthrope Scythe*, la *Jambe de bois*, l'*Amitee & la Pitié*, les *Marriages Modernes*, le *Monastère Taverne*, &c.

Alcandre Athénien, & *Septimius* né dans Rome, avoient été élevés tous les deux dans Athènes; les beaux jours de la Grèce & même ceux de Rome étoient éclipsés depuis long temps, mais un Barbare qui avoit du génie, Théodoric, avoit relevé les Ecoles dans Athènes, & dans ces Ecoles l'éducation ne se bornoit pas à surcharger la mémoire de mots; elle cultivoit les nobles & généreux sentimens du cœur humain. Alcandre aimoit avec passion la Philosophie, *Septimius* l'éloquence; & distingués tous les deux par leurs talens, ils le furent bientôt par leur tendre amitié. Après avoir satisfait cette première ardeur de savoir, Alcandre sentit le besoin d'une passion plus naturelle; & il alloit conduire à l'autel Hypathie, jeune Athénienne, d'une rare beauté. *Septimius*, accouru pour assister au bonheur de son ami, au premier coup d'œil qu'il jeta sur Hypathie, se sent brûler pour elle d'une de ces passions dont la raison est confondue, mais dont elle ne peut ni contester la réalité, ni vaincre la violence. La fièvre ardente de son cœur passe bientôt dans son sang. Secouru dans sa maladie par la beauté innocente qui le conduir au tombeau, les mouvemens divers dont il est agité en sa présence font pénétrer la cause de son mal;

& Alcandre , qui ne peut pas être heureux s'il perd son ami , lui sacrifie sa maîtresse qui n'étoit pas encore son épouse. Septimius rendu à la vie par un sacrifice si généreux , & recevant une femme qu'il idolâtre , des mains d'un ami à qui il ne préfère qu'elle , retourne à Rome , y déploie avec éclat les talens qu'il a acquis dans la Grèce , & devient bientôt un des premiers Magistrats de l'Empire , Préteur. Les parens d'Hypathie , désolés de l'avoir perdue , & indignés contre Alcandre , l'accusent devant les Tribunaux de l'avoir vendue. Dès long temps on étoit trop corrompu dans Athènes , pour avoir l'idée des sacrifices que peut faire l'amitié : Alcandre a eu trop de vertu pour qu'on puisse croire à son innocence ; on le condamne à une amende qu'il est hors d'état de payer. Vendu comme esclave dans la place publique , le Philosophe est employé dans la Thrace à garder les troupeaux d'un maître impérieux & barbare. Il échappe à la vigilance de son tyran : marchant la nuit , & se tenant le jour caché dans des cavernes , il arrive dans Rome ; il va se placer dans la place publique devant le Tribunal où le Préteur , où son ami Septimius rendoit la justice à toute une Nation : mais les regards du Préteur ou ne tombent pas sur Alcandre , ou ne reconnoissent pas un ami sous les vêtemens de la misère. L'infortuné veut se faire reconnoître , il s'approche de la chaise

curule ; les Licteurs le repoussent. Ce qui met le comble au malheur des hommes dans cette situation , c'est qu'ils font peur au lieu de faire pitié , & que ceux même qui voudroient les secourir les redoutent. Alcandre ne s'abaisse pas à demander un asile qui lui sera refusé , & il va passer la nuit parmi les tombeaux de Rome , à peu de distance de ses remparts. Ce séjour des morts n'a rien qui épouvante un malheureux ; appuyant sa tête sur une urne renversée , il y trouve le doux sommeil que cherchent en vain ceux que les remords tourmentent sur des lits de duvets. Deux brigands qui se disputent leur butin , le réveillent , & l'un d'eux jette l'autre à ses pieds d'un coup de poignard. Alcandre trouvé auprès du corps mort , en est pris pour l'assassin ; il est conduit devant le Tribunal de Septimius , qui , sans le reconnoître , va prononcer sur la vie d'un ami à qui il doit la sienne. Alcandre , trop malheureux pour désirer de vivre , & trop accusé par les circonstances pour espérer de se justifier , dédaigne de l'entreprendre ; il se livre aux erreurs de la Justice , pour qu'elles mettent fin à sa déplorable destinée. Déjà la fatale sentence étoit prononcée dans l'ame du Préteur , elle alloit l'être par sa bouche. Un tumulte qui se fait entendre dans la place , détourne l'attention des Juges & celle du Peuple ; c'étoit le voleur meurtrier de son complice , qu'on venoit

d'arrêter, & qui confessoit le crime pour lequel Alcandre venoit de se laisser condamner à la mort sans vouloir se défendre. Le Préteur considère avec étonnement un homme qui a fait si peu de cas & de l'estime des hommes & de la vie ; & ses regards fixés sur lui , reconnoissant enfin Alcandre ; du haut de son Tribunal il se précipite dans les bras de son ami. Rome entière est émue d'un tel spectacle ; elle croit plus encore à l'équité d'un Préteur qui vient de se montrer si sensible à l'amitié. Les deux amis qui ne se séparent plus , partagent le même sort le reste de leur vie , c'est-à-dire qu'ils sont également occupés du bonheur de Rome ; & Alcandre fit graver ces mots sur sa tombe : *Il n'y a point de circonstance si désespérée , où la Providence ne puisse nous secourir.*

Tel est le fond de ce premier morceau , & l'on voit aisément qu'il est susceptible d'un grand intérêt. Le Traducteur dit dans une Préface , que cette Histoire approche de l'Aristonôus & du Lysimaque , *deux des plus beaux morceaux qui aient été écrits dans aucune Langue.* Tout le monde souscrira à cet éloge des deux morceaux françois ; mais on pourra ne pas convenir que le morceau anglois en approche. Il a quelque chose de leur caractère ; les faits & les personnages étoient bien disposés pour recevoir d'aussi grandes beautés ; mais le génie & l'ame de Goldsmith , dans ce morceau

qui a beaucoup de mérite , ne se sont pas élevés à la hauteur du génie & de l'ame de Fénelon & de Montesquieu. Dans l'Histoire Angloise , on ne trouve guère que des faits, & peu de pensées ou de sentimens sublimes, peu de discours magnanimes ou touchans. Et ce sont ces sentimens, ces pensées, ces discours qui font du Lysimaque & de l'Aristonoüs deux morceaux sacrés en quelque sorte , puisqu'on ne peut les lire sans admirer & sans aimer davantage la vertu. On croit communément que l'intérêt de ces sortes d'Histoires & de Romans est dans les faits ; il est bien plus encore dans les sentimens & dans les pensées qu'on en fait sortir. Ce n'est pas par l'action de leurs Romans que les Richardson , les Rousseau , les Fielding & Goldsmith lui-même sont si fort au dessus de tous les autres Romanciers : c'est par l'esprit & par l'ame , par les tableaux, & par les vérités qu'ils répandent, qu'ils prodiguent dans les détails ; il y a souvent très-peu d'invention dans l'action la plus variée , & très-peu d'art dans l'action la plus heureusement disposée ; mais le génie , le talent & le goût créent, perfectionnent & choisissent à chaque instant dans les détails. Ces trois heureux dons de la Nature s'y montrent sans cesse , & sans cesse ils enchantent ceux qui savent les appercevoir.

Il y a plus d'imagination dans le Misanthrope Scythe. C'est un homme qui , ré-

volté des vices de la société, en a fui le commerce & s'est retiré sur le Mont Taurus ; là une caverne étoit sa maison ; des fruits après & sauvages ses alimens ; l'eau d'un torrent sa boisson, & le Misanthrope étoit content. Farouche encore quand il se souvenoit des hommes, il s'attendrissoit & s'adoucissoit en contemplant les beautés de la Nature. Un jour qu'il erroit & rêvoit sur le bord d'un lac majestueux, qu'il répétoit ses éternelles plaintes contre le genre humain, & qu'il sembloit accuser jusqu'au Créateur de tous les êtres d'avoir répandu parmi les hommes tant de désordres, & dans l'Univers un ordre si beau, une si éclatante harmonie ; conduit par ces sombres pensées à une espèce de délire & de désespoir, il alloit se précipiter dans les eaux du lac, espérant au moins trouver dans une autre vie le mot de l'énigme de celle-ci : mais du milieu du lac s'élève tout à coup un Etre qui paroît en être le Génie ou le Dieu ; il marche sur les eaux sans qu'elles s'ouvrent sous ses pieds légers, s'avance vers le Misanthrope Asém, & le prenant par la main, il lui dit : Viens, ton esprit est dans le doute, & je suis le Génie de la persuasion ; tu mérites d'être éclairé, parce que tes tourmens naissent de ta vertu & non pas de ton orgueil. A ces mots, le Génie essaie tout de suite son pouvoir de persuader sur Asém ; il le fait marcher sur les eaux ; & quand ils sont vers

le milieu du lac, les eaux s'ouvrent comme deux montagnes qui se séparent, & le Philosophe & le Génie descendent rapidement dans un monde nouveau. Dans ce monde comme dans le nôtre ; on a un soleil sur la tête, & à ses pieds une terre couverte de verdure ; mais tout y est d'ailleurs assez différent, le Misanthrope ne doit rien y rencontrer de ce qui a blessé si fort ses regards dans le monde qu'il a fui. Cependant les animaux s'y font la guerre & vivent les uns des autres ; le Misanthrope en est étonné. Ce n'est rien, lui dit le Génie ; un moment après on entend des cris, & c'est un homme de ce monde nouveau, qui fuit épouvanté devant un lièvre ; d'un autre côté retentissent des cris plus affreux encore, & c'est un autre homme qui va être dévoré par une bête féroce. Eh ! pourquoi, s'écrie le Misanthrope, les hommes sont-ils assez lâches ici pour trembler devant les lièvres ; pourquoi ne savent-ils pas donner la mort aux tigres & aux loups qui les attaquent ? Mais tes vœux sont remplis, lui répond le Génie ; tu te plaignois de ce que l'homme étoit le destructeur de toutes les espèces vivantes, de ce qu'il se vêtissoit de leur peau & se nourrissoit de leur chair ; ici il n'a plus aucun de ces goûts & de ces besoins sanguinaires ; il aime mieux trembler devant les plus foibles animaux, que de les égorger. Ils apperçoivent ensuite cette race pacifique d'hommes nourris de végé-

taux les plus simples , désaltérés dans les ruisseaux , étendus sur des gazons tranquilles , & ne portant jamais un regard d'envie ou de haine les uns sur les autres. Ah ! s'écrie le Misanthrope enchanté de ces images , que j'entende leurs discours , qui doivent être remplis sans doute de la sagesse qui règne dans leur cœur ; que je jouisse des charmes de leur société. Qu'est-ce que tu demandes , lui répond le Génie ? ils n'ont ni passions violentes à modérer ou à vaincre , ni erreurs à combattre ; ils ne connoissent point la sagesse ; sans besoins & sans désirs , ils n'attendent rien les uns des autres , & ils n'existent point entre eux ; ils vivent à côté les uns des autres sans vivre ensemble. — Les demeures de ces êtres si fortunés où sont-elles ? Les plus simples doivent surpasser nos palais en élégance. — Ils n'en ont point ; c'est la vanité qui élève les palais ; tu hais la vanité ; & ces êtres modestes sont contents de l'asile qu'ils trouvent dans une caverne. — Il résulte de l'examen de ce Peuple , qui n'a aucun de nos défauts , aucune de nos passions , aucun de nos vices , qu'on n'y trouve , par la même raison , aucun de nos talens , aucune de nos vertus , aucune de nos jouissances ; & que le Misanthrope , guéri à jamais de sa manie de n'être content de rien , s'ennuie à l'instant d'un monde formé au gré de ses souhaits , & qu'il ne se trouve heureux que lorsqu'à son réveil (car c'é-

toit un songe) il peut aller retrouver les hommes qu'il avoit quittés, & prendre parmi eux une femme dont il est aimé, & un commerce où il fait fortune. — On voit tout de suite tout ce qu'il y a d'esprit philosophique dans ce Conte; mais quoiqu'il y en ait beaucoup, il n'y en a pas assez. Quand un Misanthrope qui a quelque bon sens (cela n'est pas incompatible), se plaint de la manière dont tout va dans ce monde-ci, quand il est fâché de voir l'homme en guerre avec les animaux, il ne désire pas seulement que l'homme laisse en paix les animaux, il désire bien plus encore que les animaux laissent en paix les hommes. Dès qu'on entre en guerre, le Philosophe même tâche d'être le plus fort, ou il est un sot.

Ce nouveau monde où les animaux attaquent l'homme, & où l'homme ne se défend pas, n'est donc pas une trop bonne réponse aux plaintes du Misanthrope Scythe. Le Scythe Anacharsis, qui faisoit de bonnes réponses, auroit pu répondre au Génie du lac : *Tu m'avois dit que tu étois le Génie de la persuasion, & tu n'es ici que le Génie du sophisme.* Il en est à peu près de même dans tout le reste. A celui qui murmure de ce que nous n'arrivons à notre prétendue sagesse qu'à travers tant de maux & tant de vices, ce n'est pas bien lui répondre que de lui montrer des gens exempts de nos vices & de nos besoins, mais privés en même temps de notre sagesse. Nous

voudrions le bien sans le mal : faites-nous voir que le bien tout seul ne nous rendroit pas si heureux , ou n'entreprenez pas d'étouffer nos plaintes. Certainement il y auroit plus de philosophie dans le Conte de Goldsmith , s'il avoit fait descendre son Misanthrope dans un monde où les tigres obéissans auroient rampé aux pieds de l'homme , où des ruisseaux de nectar & une éternelle ambroisie auroient été son aliment & sa boisson , où des demeures pareilles à celles de l'Olympe se seroient élevées du sein de la terre comme le palmier & comme le cèdre , où tous les secrets de la création se seroient présentés à l'esprit de l'homme avant qu'il les eût cherchés , & où cependant l'homme sans activité , sans curiosité , sans craintes , sans espérance , périroit de langueur & d'ennui au milieu de cette éternité de biens sans travail , de lumières sans études , & de plaisirs sans peines.

La Jambe de bois n'a pas pour objet de convertir les mécontents , mais de consoler les malheureux ; & le Conte est charmant : il n'y a pas ici d'objections à faire. C'est un malheureux Matelot Anglois , demandant l'aumône avec une jambe de bois , qui raconte son histoire ; elle semble devoir faire frémir. Depuis qu'il respire il n'a pas eu un seul jour sans un malheur ; il a servi sous des maîtres barbares ; il n'a presque jamais été logé que dans les prisons & dans les

hospitaux; mais dans les prisons il est enchanté de ne pas manquer de pain & d'en avoir toujours qui ne lui coûte aucun travail; dans les hospitaux il est émerveillé d'en sortir vivant: par-tout il voit des camarades qui tombent dans des malheurs auxquels il échappe, & il n'est occupé qu'à plaindre les autres. Il terminoit le récit d'un combat sur mer, & il se reprend: *A propos, ajoute-t-il, j'oubliois de vous dire que dans ce combat un boulet m'emporta d'abord quatre doigts de ma main droite, & qu'un autre boulet me cassa la jambe.* — Ce Conte, par son originalité & par sa gaieté, seroit un excellent chapitre dans *Candide*; mais il y a cette différence que ce *Candide* si plaisant désespère, & que la Jambe de bois, qui fait moins rire, donne des forces & du courage pour vivre.

Les autres Contes ont aussi chacun un mérite qui leur est propre; on y retrouve partout Goldsmith; si on n'en étoit pas averti, on croiroit le retrouver encore dans les deux morceaux qui terminent le Volume, & qui sont de son Traducteur; l'un est l'Histoire véritable d'un Nègre, qui, sous le nom de Makendal, a été au moment de faire une grande révolution dans nos Colonies: ce morceau peut servir de pendant au *Ziméo* de M. de Saint-Lambert; l'Historien n'est pas moins intéressant que le Conteur, & l'en voit que le Conteur est un Peintre des mœurs aussi fidèle que l'Historien.

torien. Le second morceau ne s'annonce que comme un Conte , & il a bien l'air aussi d'être une Histoire ; c'est l'aventure d'un petit jeune homme qui , avec une immense coiffure (il s'appelle Frisotin) & des boucles de souliers un peu plus grandes que les souliers même , séduit en province une jeune personne qu'il épouse , & qu'il abandonne ; vient à Paris , où , croyant se promener de bonne fortune en bonne fortune , il est trompé par des femmes qui l'adorent , volé au jeu par des Matquis qui sont ses meilleurs amis , mis en prison par des créanciers qui n'avoient rien qui ne fût à son service , & délivré de cet abîme de maux par une femme dont il avoit cru follement corrompre la vertu. De pareils Contes , qui sont les histoires de tous les jours , seroient toujours bons quand ils ne seroient que moraux : celui-ci est moral , & il est agréable. Le Volume est précédé d'une Préface , où il est beaucoup question & du génie de Goldsmith & de sa vie , l'un & l'autre remplis d'originalité.

Ce Goldsmith , l'un des premiers Ecrivains de l'Angleterre , a long-temps voyagé en France à pied , & comme un certain personnage de Comédie , n'ayant guère , pour payer son dîné , son souper & son gîte , qu'une *flûte*. Quand il avoit faim , soit cu sommeil , il s'approchoit de quelque cabane ; c'est dans les maisons couvertes de chaume qu'il croyoit sur-tout qu'habitoit la

Providence ; il tiroit sa flûte de sa poche ; il jouoit quelques airs gais ; les enfans accouroient d'abord ; les femmes venoient ensuite , il changeoit d'air & en choisissoit de touchans. Les ames qu'il avoit émues étoient facilement disposées à la bienveillance ; on le faisoit mettre à la table longue & noire de la famille , & le lendemain il comptoit encore sur sa flûte & sur la Providence. Ecrivains qui rampez à la suite des Cours & des Grands, vos dînés & vos soupés sont bien plus solidement assurés : la Providence sur laquelle vous comptez , l'instrument dont vous vous servez , c'est l'intrigue ; mais aussi vos Romans ne ressemblent pas au Ministre de Wakefield , & vos Romances (je ne parle pas de celle de l'Ami des Enfans) n'ont rien de commun avec la Romance de l'Hermite.

Cette Préface sur la vie & le caractère de Goldsmith est courte , d'un style naturel , facile , & qui a de l'élégance. On voudroit seulement que l'Auteur n'eût pas fait entendre que la morale est plus persuasive dans Esope que dans Sénèque. Il y a cent fois plus de charme , plus de beauté de style , plus de poésie même dans telle Lettre de Sénèque à Lucilius , que dans toutes les Fables d'Esope. Une narration nue & une moralité sèche , voilà Esope le Fabuliste ; mais Sénèque , dans ses plus graves maximes , étincelle d'expressions ou de génie , ou de l'esprit le plus brillant.

Abundans dulcibus vitiis, dit de lui Quintilien : de vices, soit, car ce n'est pas ici le lieu d'une dispute ; mais ses vices sont pleins de charmes, & de ces vices il en a en abondance.

*LETTRES de Miladi Craven à son Fils,
traduites de l'Anglois ; in-12. A Paris,
chez Durand, Libraire, rue Galande.*

Le but de cette Production est de donner des règles de conduite dans l'état du mariage ; & c'est à des époux Anglois que l'Auteur adresse ses leçons. Il ne faut pas oublier qu'en Angleterre le mariage donne aux hommes un pouvoir moins limité ; que là, beaucoup plus qu'en France, la femme appartient à son mari : aussi est-ce le mari que l'Auteur de cet Ouvrage se charge d'endoctriner, & le motif qu'il en donne est exprimé d'une manière aussi raisonnable qu'ingénieuse ; il prétend que sur ce point, c'est en pure perte qu'on adresse des conseils aux femmes. » Tous ceux qui ont tracé
» des règles à suivre, n'ont pas considéré
» que notre état de dépendance (c'est une
» femme qui parle), nous met dans l'im-
» possibilité de faire de nos sentimens la
» règle de notre conduite ; les hommes à

D 2

» qui nous appartenons, sont les premières
» causes de toutes nos actions bonnes ou
» mauvaises ; c'est donc à eux que doit
» s'adresser la force de la raison & de
» l'éloquence, si on veut rendre en général
» le monde plus raisonnable & plus heu-
» reux qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour «.

D'après cette idée, c'est à son fils que Miladi Craven adresse ses observations & ses conseils sur la manière dont un mari doit se conduire envers sa femme pour la rendre heureuse & pour être heureux par elle. Il est naturel de s'en rapporter à une femme sur ce qui peut plaire aux femmes ; aussi notre Docteur laisse-t-il échapper plus d'une fois le secret de son sexe ; & parmi les moyens qu'il donne à son élève pour plaire à son épouse, le plus essentiel & le plus souvent répété, est celui de ménager son amour-propre. En lisant ses divers conseils, on seroit tenté de conclure, si l'on osoit, que le plaisir d'être aimée ne vaut pas pour une femme celui d'être servie.

Au reste, Miladi Craven suppose son fils dans des situations différentes ; elle le voit aimant sa femme ; elle le voit ayant cessé de l'aimer ; elle le voit enfin trahi par elle, & il y a des conseils pour tous ces cas différens. Ses leçons ne roulent pas ordinairement sur des idées rebattues ; elles ont souvent un coin piquant de singularité. Elle prétend que pour guérir une femme

de son goût pour la dissipation , il faut la
 laisser s'y livrer à son gré , en multiplier
 même les occasions autour d'elle. » Un mari,
 » dit-elle , voit sa femme se livrer avec
 » tout le feu de la jeunesse , aux dissipa-
 » tions , aux amusemens publics ; il juge
 » qu'il est de la prudence de l'arracher aux
 » récréations innocentes , de la plonger
 » dans la solitude , & de l'abandonner à
 » la société la plus dangereuse , *son imagi-*
 » *nation*. Jeune & vive , elle verra se dé-
 » ployer sous des couleurs de rose la scène
 » des plaisirs évanouis ; elle lui représentera
 » ses admirateurs avec des graces non-
 » velles , ayant pour elle des attraits plus
 » marquées , comme pour le seul objet de
 » leurs hommages. Je la vois attirer les
 » yeux immobiles devant le feu ; je vois
 » l'effervescence de ses idées animer sa
 » prunelle étincelante & briller dans tous
 » ses traits ; je vois , hélas ! que son mari
 » entre à peine dans l'ensemble du tableau ;
 » ou s'il s'y trouve , le fantôme disparoît
 » aussi-tôt avec le nom d'époux «.

Mais de tous les conseils de Miladi ,
 celui qui paroîtra peut-être le moins facile
 à suivre , c'est celui qu'elle donne à son
 fils , en lui supposant une femme infidèle.
 Elle lui conseille , dans ce cas , une modéra-
 tion que nous souhaitons à tous ceux qui
 peuvent se trouver dans cette conjoncture
 délicate ; elle l'engage à ne pas laisser voir

à la femme qu'il connoît l'état de son cœur , & la *passion coupable* dont elle brûle. » N'ajoutez pas encore ces épanchemens indiscrets au remords déchirant qui peut-être déjà la consume , qui flétrit les graces de sa personne , qui en altère la beauté , & qui la tourmente d'un ver rongeur toutes les fois que ses tristes regards tombent sur vous ou sur les fruits malheureux de votre union. Si une femme sensible cède à une passion , croyez que cette passion remplit tous ses instans. Ses livres , sa musique , sa toilette , son ouvrage , tout se rapporte à l'objet aimé ; & si vous avez la *basse* d'imaginer quelque prétexte pour lui faire quitter le lieu qui favorise ses desirs , l'amour lui en suggérera d'autres pour y rester , où son amant la suivra ; & comme vous l'arrachez à tout ce qui lui est cher , la haine dans son cœur va succéder pour vous à l'indifférence. Hélas ! pourra-t-elle ne pas vous avoir en horreur ?

Affurément voilà un conseil de paix ; cette modération , cette tolérance va jusqu'à la galanterie : avec ce conseil , peut-être faudroit-il donner aux maris la patience dont ils auroient besoin pour le suivre ; mais c'est toujours fort bien conseiller.

Il y a dans cet Ouvrage des observations fines , des apperçus utiles. Cette Traduc-

tion est de M. Durand fils , qui annonce un talent fait pour être encouragé. Le peu que nous avons cité peut faire juger son style : il lui est échappé quelques incorrections ; mais il y a une facilité gracieuse qui en rend la lecture agréable.

ESSAI sur la Noblesse des Basques , pour servir d'Introduction à l'Histoire générale de ces Peuples , rédigé sur les Mémoires d'un Militaire Basque ; par un ami de la Nation. Brochure in-8°. de 250 pag. A Paris , chez Vignancourt.

ON écrit beaucoup sur les Basques. Les deux meilleurs Mémoires composés sur cette matière , sont dus à Messieurs Garat & Dupré de Saint-Maur , ancien Intendant de Bordeaux. L'Administrateur s'est occupé des moyens de ramener , dans cette contrée , l'abondance & la population ; l'homme de Lettres en a peint les habitans avec des couleurs si vives & si intéressantes , que le voyageur attentif croit aujourd'hui pénétrer dans l'antiquité , & vivre avec les Anciens en visitant ce peuple vraiment indigène.

L'Auteur de l'Essai sur la Noblesse des Basques, examine dans cet Ouvrage patriotique, si la Basse-Navarre est un pays de *Franc-aleu*, & il est, comme de raison, pour l'affirmative.

Il soutient que, depuis plus de trente siècles, les Basques étant possesseurs & propriétaires libres de leur territoire, & constamment à l'abri de tout vasselage & de toute servitude, ils jouissent seuls en Europe, & peut-être dans l'Univers, d'une allodialité originelle. — Il prouve ensuite que les peuples de la Navarre & leurs voisins, connus sous le nom de Basques, sont tous Nobles d'origine, & antérieurement à toutes les Loix féodales; que conséquemment ils sont affranchis de tous les droits de la féodalité auxquels le fisc voudroit les asservir.

Cette Dissertation est remplie de recherches très-savantes sur l'origine des Basques, & sur les mœurs, les coutumes & la langue de ce peuple antique, qu'on croit originaire des plus hauts plateaux de la Tartarie, & peut-être descendant des Phéniciens. On ne fait cependant quelle idée on doit se former d'une Nation dont tous les individus, *sans distinction*, jouissent également de la noblesse & des prérogatives attachées à ce titre; car, selon l'Auteur, le peuple même, le Cabaretier, le Pêcheur, le Meûnier, tout est noble sur cette heureuse terre. Chacun peut chasser & pêcher, élever des moulins

& des pigeonniers ; tous sont quittes de tout service Royal & Impérial ; & enfin être Basque & être Noble & Gentilhomme de race , c'est une seule & même chose.

Il semble cependant que dans un Régiment tout ne peut pas être Capitaine ou Colonel ; les Nobles sont les hommes distingués par l'antiquité de leurs familles & de leurs services , ou par la supériorité de leurs rangs , ou par des concessions émanées du Souverain. Le Noble se dévoue par état à la protection de ses Concitoyens. *Nobilitari* est peut-être la même chose que *nobis litari*, s'immoler pour nous ; & le Gentilhomme est l'homme de la Nation , *Gentis homo* ; & voilà pourquoi la Nation , la Nation , dis je , *par la voix du Souverain*, accable ses défenseurs des marques de sa reconnaissance. Si tout le monde est Gentilhomme , où sera donc la Nation ? si tout le monde a des privilèges , qu'est-ce donc que des privilèges ! — Quoi qu'il en soit , ce Livre instructif se fait lire avec intérêt ; les recherches en sont profondes & lumineuses , & le style y est par-tout noble , facile , éloquent , mais quelquefois un peu emphatique.

Tout a l'humeur gasconne en un Auteur Gascon.



OPUSCULES de M. Auguste Gaude.
Brochure, petit format, de 119 pag. A
Londres ; & se trouve à Paris, chez
Durand neveu, Libraire, rue Galande ;
Volland, quai des Augustins ; Desenne,
au Palais-Royal ; & chez les Libraires
qui vendent les Nouveautés.

LA liste de nos Poètes érotiques est devenue très-nombreuse, les Recueils même de quelques-uns sont très-volumineux. Outre les Poésies fugitives de ceux qui ne font plus, il en est parmi les vivans qui se sont distingués dans cette carrière ; mais c'est par-là même qu'elle est devenue aujourd'hui assez difficile à parcourir. Notre Trésor érotique s'est si fort accru, qu'il a inspiré aux Lecteurs François le froid dédain de l'opulence, & l'on n'écrit plus dans ce genre agréable sans marcher entre deux écueils : parmi les Lecteurs qu'on prend pour Juges, les uns, rendus difficiles & exigeans, n'accordent presque jamais l'honneur du succès ; les autres, plus à craindre encore, pensent qu'il y a bien peu de gloire à l'obtenir.

Que conclure de ces réflexions ? Qu'un Poète érotique n'en est que plus digne d'é-

loges , quand il a pu fixer l'attention des connoisseurs ; & c'est ce que vient de tenter avec succès M. Auguste Gaude , qui , en ouvrant son porte-feuille , a eu la sagesse de ne pas l'épuiser , & qui n'a mis au jour qu'un petit nombre de Pièces. Il nous semble , en effet , que ces sortes de Productions doivent paroître en petit nombre. Tout ce qui fait volume , emporte l'idée du travail ; & l'idée du travail semble devoir être étrangère au Poète érotique. Né pour l'amour & les plaisirs , il est supposé avoir mis plus de temps à en jouir , qu'à les chanter.

Tâchons , par un petit nombre de citations , de donner une idée du joli recueil de M. Gaude.

S O U V E N I R.

Douce retraite , asile heureux
Où l'Amour amenoit Sylvie ,
Saules qui voilâtes nos jeux ,
Vous rappelez à mon cœur amoureux
Les plus beaux momens de ma vie.
O Temps ! cette flatteuse erreur
Echappera , sans doute , à ta poursuite ;
Mais le souvenir du bonheur
Nous console-t-il de sa fuite !

Le caractère général des Poésies de ce jeune Auteur est un mélange d'esprit & de sensibilité , qui en rend la lecture attachante,

& qui défarme la critique ; car dans un certain nombre de Poésies fugitives , il seroit difficile , peut-être même fâcheux pour l'Auteur , qu'elle ne trouvât rien à censurer.

Cette teinte de sentiment se retrouve dans les vers suivans , qui terminent une Pièce intitulée : *les Regrets*.

Heureux qui pourroit tour à tour
 Dans deux beaux yeux nourrir sa flamme ,
 Et retrouver , après l'amour ,
 Toutes les qualités de l'ame !
 Ah ! j'aime bien , lorsque je ris ,
 Femme belle & même un peu folle ;
 Mais quand on pleure , mes amis ,
 C'est un bon cœur qui nous console.

Nous ne résisterons pas à l'envie de citer des stances charmantes , intitulées : *La plus Jolie*.

Personne n'aime autant que moi ,
 Non personne , je le parie.
 Mes amis , savez-vous pourquoi ?
 C'est que j'aime la plus jolie.

J'ai bien déjà fait son portrait ;
 Mais c'est en vain qu'on la copie ,
 Et l'on ne la peint trait pour trait
 Qu'en disant : C'est la plus jolie.

Son regard fier ou gracieux
 Présente un charme qui varie ,

Mais on voit toujours dans ses yeux
Le regard de la plus jolie.

Simple & superbe tour à tour,
A ses traits chaque ton s'allie ;
C'est Minerve , puis c'est l'Amour...
Eh ! non , non , c'est la plus jolie.

Elle épuise dans un moment
Et le bon sens & la folie ;
Mais elle plaît également ,
Et c'est toujours la plus jolie.

Si je veux louer son esprit ,
Orné d'une grace infinie ,
Elle se tait , & puis sourit ,
Pour n'être que la plus jolie.

Oh ! vous feriez mille tableaux ,
Sans achever ma belle amie ;
Aussi je jette mes pinceaux ;
On ne peint pas la plus jolie.

Il règne dans ce morceau la plus gracieuse facilité ; dans un autre plus considérable (Epître aux Muses), M. Gaude a voulu faire voir que son Apollon a assez de force & d'haleine pour soutenir la longue marche du vers Alexandrin ; & des morceaux d'une très-bonne versification l'ont suffisamment prouvé. Nous regrettons que les bornes que nous nous sommes prescrites ne nous

permettent pas d'en convaincre nos Lecteurs par quelques citations.

Enfin ces Opuscules sont terminés par une nouvelle en prose, intitulée : *Valmire*, dont le fond est peu riche, mais où l'Auteur a su jeter des détails ingénieux. On voit que dans un assez court espace, M. Gaude s'est montré sous divers aspects, & que ce coup d'essai est bien propre à prévenir en faveur de son talent.

V A R I É T É S.

*ANNONCE du Prix de Vertu, par M.
GAILLARD, Directeur de l'Académie
Françoise.*

LE Prix de Vertu, fondé par un Citoyen anonyme, a été donné à *Catherine Vassent*, de la ville de Noyon, dont les Papiers publics ont annoncé & célébré à l'envi le généreux courage & l'héroïque dévouement. Je vais, Messieurs, avoir l'honneur de vous lire le procès-verbal de cette action, tel qu'il a été dressé le lendemain par MM. les Officiers Municipaux de la ville de Noyon, d'après la déclaration de ceux qui avoient été les témoins de cette action, & qui l'avoient secondée.

Le Roi a donné à *Catherine Vassent* des marques de bonté ; le grand Prince dans l'apanage duquel est Noyon , l'a comblée d'honneurs & de bienfaits ; il a étendu ces mêmes bienfaits sur les trois hommes qu'elle a sauvés , & sur la famille de celui qu'elle n'a pu sauver. Tous ses compatriotes sentent combien ils s'honorent en l'honorant. Vous la voyez assise entre les deux premiers Officiers Municipaux de Noyon , qui sont ici comme ses tuteurs , & qui nous la présentent comme leur fille ; cette Médaille glorieuse dont vous la voyez décorée , c'est le Prix que sa Patrie lui a décerné avec la couronne civique ; l'inscription gravée sur cette Médaille éternise le souvenir d'une si bonne & si belle action. Tout le monde s'est empressé d'honorer en elle la bienfaisance unie au courage ; nous lui donnons le prix qu'un Citoyen généreux nous a chargé d'offrir à la Vertu : mais que sont toutes les palmes & toutes les couronnes, comparées au bonheur d'avoir sauvé la vie à trois hommes ?

Vous voyez , Messieurs , ce qu'a fait *Catherine Vassent* ; vous respectez sa vertu, respectez jusqu'à sa naissance ; elle est née d'un père qui , dans un incendie , s'est jeté au milieu des flammes pour sauver un enfant qui alloit en être la proie.

*EXTRAIT du Registre des Délibérations de
la Ville de Noyon.*

L'AN mil sept cent quatre-vingt-huit, le 1er. jour d'Avril, deux heures de relevée; (suivent les noms & qualités des Officiers Municipaux.)

Monsieur le Maire a représenté que ce matin il a été instruit d'un événement extraordinaire & malheureux, arrivé la nuit précédente en cette Ville, à l'occasion de l'ouverture d'une fosse d'aisance : Que quatre personnes qui se proposoient de travailler à la vidange de cette fosse, avoient été asphixiées par la vapeur méphitique. Que l'un des quatre avoit été retiré mort, & les trois autres sans mouvement : Que CATHERINE VASSENT, originaire de cette Ville, fille âgée de vingt ans, avoit donné des preuves de courage & d'héroïsme dont on connoît peu d'exemples : Qu'elle s'étoit exposée au plus grand danger pour retirer ces quatre hommes les uns après les autres : Que ces choses s'étoient passées sous les yeux & en la présence de différentes personnes notables de cette Ville, qui étoient venues pour donner du secours, notamment M. Sezille, Lieutenant-Général du Bailliage; M. de la Breuille, Chanoine & Vicaire-Général du Diocèse; M. Joyant, Commissaire de Police, & autres. Que pour être plus particulièrement instruit des circonstances, il croyoit à propos de faire prier ces Messieurs de passer au Bureau, pour, en leur présence, être dressé procès-verbal exact de tous les faits : ce qui a été arrêté par le Bureau.

A l'instant, mesdits Sieurs Sezille, de la Breuille

& Joyant ont été priés de se rendre en l'Hôtel-de-Ville, ce qu'ils ont fait ; pourquoi, en leur présence, & d'après leurs déclarations, il a été procédé à la rédaction des faits qui suivent.

Le jour d'hier 31 Mars, dix heures du soir, les nommés Augustin Dutilloy, Alexis Lardé, Jean Carpentier, & Pierre Leroi, tous de Chiri, qui avoient entrepris la vidange d'une fosse d'aisance en la maison du Sr. Despalles, Perruquier en cette Ville, firent l'ouverture dans une cave ayant 14 marches, & son entrée sur la rue ; aussitôt laquelle ouverture, étant sortis, ils descendirent une demi-heure après pour travailler. Le nommé Dutilloy, descendu le premier, tomba sans connoissance ; Alexis Lardé, allant à son secours, éprouva le même sort ; le 3^e., Jean Carpentier, ne fut pas plus heureux ; enfin, le 4^e., Pierre Leroi, ne voyant plus reparoître ses camarades, descendit une partie des marches de la cave : ayant entendu des cris plaintifs, il remonta chez le Sr. Despalles pour le prévenir du danger. Celui-ci lui donna du vinaigre, & l'engagea à secourir ses malheureux compagnons. Vivement pénétré, il descendit à la cave ; mais arrivé au bas des degrés, il fut également suffoqué par la vapeur méphitique.

Le Sr. Despalles, surpris de cet événement, appela du secours. Plusieurs personnes s'assemblèrent ; MM. Sezille, de la Breuille, Joyant, & autres, s'y trouvèrent. D'abord on jeta dans la cave de la paille enflammée ; cette opération rendit la vapeur plus épaisse. M. l'Abbé de la Breuille fit apporter du vinaigre pour le répandre dans le gouffre empoisonné, afin d'arrêter l'activité de son influence. On fit la proposition de descendre dans cette cave ; personne ne fut assez hardi pour affronter le danger.

Mais CATHERINE VASSENT, domestique de la maison voisine, qui étoit présente, voyant l'embarras de tous les assistans, & ne pouvant résister au mouvement de son cœur qui lui parloit en faveur des malheureux asphixiés; s'écria : » Que » ne suis-je un garçon? j'y descendrois, & je » les sauverois ». A ce moment, M. l'Abbé de la Breuille, fâché du retard que cet embarras apportoit, se devoit généreusement. Après s'être lavé de vinaigre, & muni d'une cruche pleine de cette liqueur, il se disposoit à descendre dans cette cave. Alors CATHERINE VASSENT, n'écoulant que son courage, & guidée par un principe d'humanité, donna l'exemple de l'héroïsme le plus parfait. A peine souffrit-elle qu'on lui fît prendre quelques légères précautions; elle se chargea d'une cruche de vinaigre, descendit dans la cave pestilentielle; elle versa du vinaigre dans les différentes parties, la vapeur s'éleva & lui donna la facilité de distinguer les objets; les hommes étendus sans mouvement, frappèrent sa vue & son cœur. Elle remonta l'escalier pour avoir une corde : dès qu'elle en fut munie, elle descendit de nouveau toujours avec le même courage. Parvenue au bas des marches, elle aperçut un des quatre hommes, elle le lia par le bras; plusieurs personnes tiroient du haut, notamment mesdits Sieurs Sezille & de la Breuille. Cette fille soutint la tête, & parvint à l'amener dehors. Elle répéta la même opération pour le 2^e, & ensuite pour le 3^e, qui tous furent retirés sans mouvement.

Les dangers que présentait l'état des lieux étoient bien capables d'arrêter l'homme le plus intrépide; cependant une jeune fille de vingt ans ne craint pas de s'y exposer. Déjà trois hommes étoient retirés par ses soins; elle voyoit avec

plaisir que les secours qui leur étoient administrés par deux Chirurgiens appelés à cet effet, annonçoient quelques signes de vie ; cette circonstance ranimoit son courage pour le 4^e. ; mais malheureusement la vapeur avoit influé sur elle-même. Après avoir ramené le 3^{me}. homme, ses forces l'abandonnèrent ; elle perdit connoissance.

Tous les assistans, pénétrés de la douleur la plus vive, s'occupèrent à lui donner des secours. Il restoit un 4^{me}. homme dans la cave ; pendant cet intervalle, le temps s'écouloit, & les momens devenoient précieux. M. l'Abbé de la Breuille proposa une récompense à qui voudroit y descendre. Le nommé Tabari, Vidangeur ordinaire, qui avoit été appelé, descendit une partie des marches de la cave ; mais il remonta aussi-tôt, en disant qu'il étoit suffoqué, & qu'il ne vouloit pas s'exposer à périr.

Dans le moment, CATHERINE VASSENT, revenue de son évanouissement, réunissant toutes ses forces & son courage, s'écria : » Il ne sera » pas dit que j'aurai sauvé trois hommes, & que » le 4^{me}. périra faute de secours «. Elle prit les mêmes précautions, se munit d'un croc & d'une corde, & s'élança dans la cave, en disant : » Que je serois heureuse si je pouvois sauver le » 4^{me}. « ! Arrivée au fond de cette cave, & cherchant avec son croc, elle trouva le 4^{me}. homme, nommé Alexis Lardé, qui étoit enfoncé dans le liquide répandu. Dès qu'elle put le toucher, elle s'écria douloureusement : » Hélas ! il » est mort, il ne se prête à aucun secours «. Elle lui attacha la corde au bras, lui soutint la tête, & on l'amena dehors comme les autres.

Les secours administrés aux trois premiers annonçoient un rétablissement prochain ; les Chi-

rurgiens s'occupèrent du 4^{me.}, mais ce fut inutilement. Tous les assistans s'aperçurent qu'il ne pouvoit être rappelé à la vie; CATHERINE VASSENT en ressentit une douleur sincère; son cœur n'étoit point entièrement satisfait. Enfin, après une heure & demie de soins, les trois premiers revinrent de leur asphixie, & le malheureux Lardé fut la seule victime.

Tous lesquels faits nous ont été attestés, &c.

ANNONCES ET NOTICES.

FEU M. O. F. Muller, Conseiller de Conférence du Roi de Danemarck, Membre de l'Académie des Sciences de Copenhague & de celle de Stockholm, connu par d'excellens Ouvrages sur différentes parties de l'Histoire Naturelle, ayant observé avec plus d'attention & de suite qu'on ne l'avoit fait avant lui, les Animalcules qu'on découvre à l'aide du microscope, dans les eaux imprégnées de parties végétales & animales, y a découvert des genres, des espèces, & une reproduction constante. Il avoit préparé un Ouvrage sur cette matière, & en avoit dessiné & fait graver toutes les Planches sous ses yeux, & se préparoit à le faire imprimer, lorsque le seul événement qui pouvoit interrompre ses travaux, la mort, y a mis un terme. Mme. Muller, sa veuve, ne voulant pas priver le Public d'un Ouvrage aussi curieux & aussi intéressant sur une partie d'Histoire Naturelle, presque entièrement inconnue, le fait imprimer à ses frais, & a confié les

soins de l'édition à M. Oth. Fabricius, Membre de l'Académie des Sciences de Copenhague & de celle des Curieux de la Nature. On l'imprime actuellement à Copenhague sous ce titre :

Animalcula infusoria, fluviatilia & marina, defecta, systematicè descripta & delineata ab O. F. Muller, &c. cum. Tab. æn. L. opus sistens 379. Diversas species 17 generum mundi invisibilis. 1 Vol. in-8°. Prix, 10 liv. 10 s. br.

Les Amateurs d'Histoire Naturelle qui désireront cet Ouvrage, peuvent s'adresser au Sr. Lagrange, Lib. au Palais-Royal, N°. 123 ; il le fera venir sur leurs demandes, dès que l'édition sera publiée ; s'ils le font promptement, ils auront de meilleures épreuves. Il sera nécessaire qu'ils spécifient s'ils veulent que les Planches soient coloriées. Quoiqu'il y ait peu de ces Animalcules qui présentent des couleurs, il y aura cependant quelques Planches qui en seront susceptibles, & cet avantage augmentera de très-peu le prix de l'exemplaire.

Monumenti inediti de Winckelman, ou Choix de Monumens antiques, les plus précieux & les moins connus, gravés & imprimés au bistre sanguin anglois ; avec leurs explications, traduites de l'Italien du même Auteur ; par M. Grainville, des Académies de Rouen, de Caen, &c. Tome Ier., format in-4°. , imprimé sur papier vélin fin. A Paris, chez Simon, Graveur, rue du Plâtre St. Jacques, N°. 7.

Nous adoptons sur cet Ouvrage l'opinion du Censeur, qui juge que » la grande réputation de » l'Ouvrage original, & sa rareté, réunies aux » soins des Editeurs François, peuvent faire re- » garder cette entreprise comme une des plus » utiles & des plus agréables à tous ceux qui, par

» état , ou par goût , veulent étendre leurs con-
» noissances sur les Antiquités «.

Sur le Compte rendu au Roi en 1781 , Nouveaux Eclaircissemens, par M. Necker ; in-4°. Prix , 2 liv. 8 sous. A Paris , Hôtel de Thou , rue des Poitevins.

P E T I T E Bibliothèque des Théâtres. A Paris , chez Belin , Libraire , rue S. Jacques ; & Brunet , Lib. , rue de Marivaux , place du Théâtre Italien.

Les trois Volumes qui viennent de paroître contiennent la *Métromanie* de Piron , avec six Comédies de Molière , *Amphitryon* , *George Dandin* , *M. de Pourceaugnac* , le *Bourgeois Gentilhomme* , les *Fourberies de Scapin* , & la *Comtesse d'Escarbagnas*.

Vies des fameux Architectes & des fameux Sculpteurs , depuis la renaissance des Arts , avec la description de leurs Ouvrages ; par M. D** , de l'Académie Royale des Belles-Lettres de la Rochelle ; 2 Vol. in-8°. A Paris , chez Debure l'aîné , Lib. rue Serpente , Hôtel Ferrand.

Cet Ouvrage , qui nous est échappé dans sa nouveauté , mérite l'attention de ceux qui s'intéressent aux progrès & à la gloire des Arts. Il fait suite à l'*Abrégé de la Vie des plus fameux Peintres* , publiée par le père de l'Auteur , en 1762 ; en 4 Vol. in-8°. , dont on prépare une nouvelle édition sans Portraits , revue , corrigée , & augmentée des Vies des Artistes célèbres morts depuis l'impression de la première.

Nouveau Voyage en Espagne , ou Tableau de l'état actuel de cette Monarchie ; contenant les détails les plus récents sur la Constitution politique , les Tribunaux , l'Inquisition , les forces de terre & de mer , le Commerce & les Manu-

factures, principalement celles de soieries & de draps; sur les nouveaux Etablissmens, tels que la Banque de Saint-Charles, la Compagnie des Philippines, & les autres Institutions qui tendent à régénérer l'Espagne; enfin sur les mœurs, la Littérature, les Spectacles, sur le dernier siège de Gibraltar, & le Voyage de Mgr. Comte d'Artois: Ouvrage dans lequel on a présenté avec impartialité tout ce qu'on peut dire de neuf, de plus avéré & de plus intéressant sur l'Espagne, depuis 1782 jusqu'à présent; avec une Carte enluminée, des Plans & des Figures en taille-douce. A Paris, chez Regnault, Lib. rue Saint-Jacques, vis-à-vis celle du Plâtre. 3 Vol. in-8°. br. Prix, 12 liv., & 13 liv. 10 s. port franc pour la Province.

Conférences sur les Ordonnances, les principes du Droit Romain, & la Jurisprudence des Arrêts du Conseil Souverain d'Alsace, à l'usage des Jurisdictions & des Praticiens de première instance; par M. Ballet, Notaire Royal de la Préfecture d'Haguenau; in-8°. A Colmar, chez J. Henri Decker, Imp. du Roi; & se trouve à Paris, chez Guillot, Lib. rue S. Jacques.

L'Hermite, Estampe gravée par H. Marais, d'après J. B. Greuze. Prix, 16 liv. A Paris, chez Massard, Graveur du Roi, rue & porte Saint-Jacques, N°. 122.

Cette Estampe est gravée d'un burin très-ferme, & fait sentir la beauté du tableau original.

12 *Ménus* & autres Pièces, par J. Haydn, la Romance du Bien-aimé, une Pièce Espagnole, & 6 nouvelles Allemandes, arrangés & variés pour une Guitare seule, par M. Porro. Prix, 2 l. 8 sous.

= Recueil de Romances, Chansons, Rondes

& Duo d'Estelle, par M. Porro, avec Clavecin ou Violon & Basse. Prix, 4 liv. 4 s. Cet Ouvrage faisant partie des Délassements de Polymnie.

= 4^e. , 5^e. , 6^e. & 7^e. du Recueil des *Délassements de Polymnie*, ou les Petits Concerts de Paris, contenant des Aits de M. Cherubini, Italiens & François, des Airs d'Estelle, & des Chansons de M. Kozeluch; Journal mêlé d'Observations sur le Chant & l'expression musicale; avec Violon, Basse ou Clavecin. Prix séparément, 2 liv. 8 sous. Abonnement pour 12 Recueils, 18 liv.

= 4^e. 5^e. 6^e. & 7^e. Cahiers du *Journ. de Guitare*, contenant des Airs d'Estelle & autres de Théâtre, d'Œdipe, de Tarare, &c. d'Haydn, de Kozeluch, &c. pincé & doigté marqués pour l'instruction, par M. Porro, Professeur de Musique & de Guitare. Prix de la Souscription pour 12 Cahiers & les ETRENNES de Guitare, 18 livres, port franc; séparément chaque Cahier, 2 liv. A Paris, chez M. Porro, ci-devant rue Michel-le-Comte, N^o. 26; maintenant rue Tiquetonne, N^o. 10.

T A B L E.

<i>INVOCATION à Venus.</i>	49	<i>Lectures.</i>	73
<i>Epigramme.</i>	51	<i>Essai.</i>	79
<i>Nécrologie.</i>	52	<i>Opuscules.</i>	82
<i>Charade, Enig. & Logog.</i>	58	<i>Variétés.</i>	86
<i>Essai des Essais.</i>	61	<i>Annouces & Notices.</i>	92

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 13 Septembre 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puisse empêcher l'impression. A Paris, le 12 Septembre 1788.

S É L I S

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 20 SEPTEMBRE 1788.

PIECES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

ÉPIQUE

*Des Bergères du Languedoc à M. le Ch.
DE FLORIAN, sur son Roman d'Estelle.*

Vous qui vivez au sein des Cours,
Et pourtant aimez le Village;
Vous qui chantez dans vos beaux jours
Ce que nous aimons davantage,
Les fleurs, la danse & les amours;
Des Bergères, on peut le croire,
Vous préférez le compliment :
Vous fîtes pour elles l'Histoire
Et d'Estelle & de son Amant.

N°. 38. 20 Sept. 1788.

E

Estelle fut infortunée ;

Vous demandez pour nous aux Cieux
Une meilleure destinée.

Ah ! formez plutôt d'autres vœux ;
Et dès que votre cœur nous aime ,
Souhaitez-nous son long tourment ,
Ses maux & de plus cruels même ,
Mais un Némorin pour Amant.

Aux Bergers qui veulent nous plaire ,
Nous avons hier , à l'unisson ,
De Némorin donné le nom :

Le mériter , c'est leur affaire.

Nous le voyons avec regret :

Il est bien loin de nous , cet âge

Où l'aimable Estelle habitoit

L'heureux vallon de Beau-rivage ,

Les pauvres filles du Village

N'ont plus ces Galans , ces Epoux

Ah ! dans votre premier Ouvrage ,

Vous dont le langage est si doux ,

Tâchez de prendre un ton sévère

Pour convertir l'Amant léger ;

Plus de douceurs pour la Bergère ,

Mais des leçons pour le Berger.

Il cessera d'être volage ;

Notre bonheur viendra de vous.

Si ce bonheur est votre ouvrage ,

Vous l'exprimerez bien pour nous ;

Votre esprit sera notre organe ;

Vous saurez ce que nous pensons ,

Et vous nous ferez des chansons ,
Comme les chansons de Massiane.
Nous savons que vous avez fait
Une promesse solennelle

De détruire le flageolet.

Qui chanta les amours d'Esclle.

Faut-il n'entendre plus la voix

Qui nous charmoit dans la prairie ,

Qui nous a rappelé cent fois

De nos Amans la voix chérie ?

Mais ce sont des vœux indiscrets ,

Et par bonheur très-peu sincères ,

Que ceux d'un Chevalier François

Contre les plaisirs des Bergères.

(Par M. Le Brun.)

A DEUX GENTES DAMOISELLES ,

*Qui s'enquéroient de moi si je faisois en-
core des Vers.*

ME demandiez si ma lyre fidelle

Formoit encor des sons mélodieux ,

Si je rimois ? Oui , quand suis amoureux ,

Vous ai-je dit ; ma Muse n'est rebelle

Quand fait d'amour exprimer les doux vœux.

Me demandiez quand j'étois amoureux ?

E 2

Du tendre amour je sens toujours les feux,
 Vous ai-je dit, à la saison nouvelle,
 Lorsque j'ai vu renaître le Printemps.

Jeunes Beautés, dès les premiers instans
 Où je vous vis, si-tôt qu'ai pu connoître
 Vos doux attraits, cet air tant gracieux,
 Vos yeux plus doux que votre cœur peut-être,
 Je ne fais trop si fus pas amoureux
 Avant le temps où je commence à l'être ;
 Ce que fais bien, & m'en dois alarmer,
 C'est qu'ai senti ma verve s'enflammer,
 Et que j'ai cru voir le Printemps renaître.

(Par M. L'admiral.)

*Explication de la Charade, de l'Enigme &
 du Logogriphe du Mercure précédent.*

LÉ mot de la Charade est *Rebelle* ; celui
 de l'Enigme est *le Soufflet* ; celui du Logogri-
 phe est *Oriflamme*, où l'on trouve *If, Flore,*
Mari, Or, Loire, Loir, Lame, Riom, Oie,
Ame, Flamme, Ami.

C H A R A D E.

SUR mon premier souvent s'exerce la Jeunesse ;
 L'Amant sur mon second exprime la tendresse ;
 Et mon tout se récite ou se chante à la Messe.

(Par M. M***. d'Amiens.)

É N I G M E .

AU moment où je nais , je suis vierge féconde ;
Je porte dans mon sein quatre fois quinze enfans ;
L'un après l'autre , en même temps ,
Parcourent avec moi tous les endroits du Monde ;
Car jamais deux de mes individus
Ne scauroient à la fois subsister ni paroître ;
Et tant que l'un existe , un autre ne peut être ;
Mais se présente-t-il ? l'autre n'est déjà plus.
Le premier en naissant me donne la naissance ;
Le second au premier donne bientôt la mort ;
Du second , le troisième efface l'existence.
Tous successivement subissent pareil sort :
Mais avec le dernier , moi-même je succombe ;
Et ma sœur en naissant nous pousse dans la tombe.

(Par M. Grellier , de Consolens.)

L O G O G R I P H E .

J E suis vif ou tranquille , innocent ou coupable ;
L'un me recherche au jeu , l'autre me trouve à table ;
Celui-ci , dont le cœur est soumis à l'amour ,
Croit qu'à Cythère seul j'ai fixé mon séjour ;
Celui-là , méprisant la fatigue & la peine ,
L'intrépide Chasseur ne me connoît qu'en plaine.

E 3

Bref, je fus de tout temps & par tout l'Univers ;
L'on peut me rencontrer sous mille aspects divers :
Mais tel qui me poursuit avec plus de constance,
Ne prend souvent de moi que l'ombre & l'apparence.

De mon nom , cher Lecteur , sept pieds font le soutien.

Je vais , pour t'exercer , en rompre le lien ;
Puis pour mieux me cacher , variant leurs postures,
Les montrer tour à tour sous diverses figures.
Je porte dans mon sein une immense cité ;
Un Berger fils de Roi , fameux par sa beauté ;
Cette espèce d'oignon , de saveur très-piquante ,
Et qui donne à l'haleine une odeur rebutante ;
La plus blanche des fleurs , qu'au nombre heureux
de trois

L'on grave pour former les armes de nos Rois ;
D'un animal cornu cet organe fertile
Qu'on presse pour nourrir la campagne & la ville ;
Du plaisir en tous lieux la tendre expression ;
Deux notes de musique ; une négation.
Mais chat . . . tu tiens mon nom , Lecteur , & tu
dois rire ;

Car , en franc étourdi , je viens de te le dire.

(Par M. M***. d'Amiens.)



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

TRAITÉ de la Culture du Nopal, & de l'Education de la Cochenille dans les Colonies Françoises de l'Amérique ; précédé d'un Voyage à Guaxaca , par M. THIÉRY DE MÉNONVILLE , Avocat en Parlement , Botaniste de Sa Majesté Très-Chrétienne ; auquel on a ajouté une Préface, des Notes & des Observations relatives à la Culture de la Cochenille, avec des Figures coloriées. 2 Volumes in-8°. Au Cap-François, chez la veuve Herbaut ; à Bordeaux, chez Bergeret, Libraire ; & à Paris, chez Delalaïn jeune, Libraire, rue S. Jacques.

LA Nouvelle - Espagne étoit seule en possession de la Cochenille ; on l'y cultivoit avec soin, & elle étoit, comme elle est encore, une des principales branches de son commerce. L'Abbé Raynal, & long-temps avant lui, M. de Réaumur, & le Père Labat, avoient proposé aux Nations qui ont des établissemens aux Isles de

l'Amérique, de transporter cette riche production dans leurs Colonies ; mais personne n'avoit eu l'intrépidité d'entreprendre le voyage du Mexique pour y tenter un larcin très-périlleux. Les encouragemens même que la Société Royale de Londres avoit proposés pour la culture de la Cochenille, étoient restés sans effet. M. Thiéry pensa que si la Nation Française étoit en elle-même trop peu patiente pour s'occuper d'objets qui ne demandent presque point d'activité, les gens de couleur qui se multiplient tous les jours dans ses Colonies, & qui ne sont pas aussi actifs à beaucoup près, pourroient être utilement employés à l'éducation de ce précieux insecte. Nouveau Jafon, il forma le projet d'enlever cette nouvelle toison ; mais il se proposa de faire cette conquête seul, sans compagnons de voyage, afin de n'être ni troublé ni trahi dans ses desseins. Il fit part de ses intentions au Ministère, en reçut des promesses faites pour l'encourager, des lettres de recommandation pour les Administrateurs de Saint-Domingue, & arriva dans cette Colonie en 1776. Son premier soin fut d'examiner s'il lui seroit possible d'y réaliser l'établissement qui faisoit l'objet de ses desirs. Sûr de ce premier point par l'analogie qu'il y remarqua entre les Cactes de ce pays & ceux qui sont propres à nourrir la Cochenille, il partit pour le Mexique, où, réduit souvent, en quelque sorte, au

rôle d'aventurier , il poursuivit ses vûes avec constance , malgré les obstacles qu'il ne cessa de rencontrer. Pendant la coule qu'il fit de Saint-Domingue à Guaxaca , il tint un Journal exact de son voyage , & ce Journal , qui contient des détails à peu près inconnus sur l'intérieur du Mexique , se fait lire avec intérêt. Nous ne suivrons point M. Thiéry dans toutes ses courses ; mais nous nous arrêterons un instant avec lui à Vera-Cruz , parce que c'est dans cette ville qu'il fut forcé de se convaincre combien il lui seroit difficile de tromper la vigilance d'une Nation jalouse d'une propriété dont elle jouissoit , & dont elle se flattoit de jouir toujours exclusivement.

M. Thiéry donne une description assez étendue de Vera-Cruz. Il contredit l'Abbé Raynal , qui a écrit que cette ville étoit bâtie en bois , & il assure qu'elle est bâtie en pierre , à chaux & à sable , d'une excellente maçonnerie. Il observe qu'on ne peut pas même dire qu'elle ait jamais été bâtie en bois , puisqu'on y voit des maisons de *Majorats* (1) tombées en ruine depuis plus de cinquante ans , & dont tous les murs sont en maçonnerie. » Ce qui , dit-il , aura » induit en erreur les Auteurs des Mé- » moires fournis à l'Abbé Raynal , c'est la » vue des balcons de bois , lourds & mas-

(1) Biens nobles substitués de mâles en mâles à perpétuité.

» fifs, qui règnent tout autour des maisons
» comme à la Havane ». Ce n'est pas le seul
objet sur lequel l'Auteur contredit celui de
l'Histoire Philosophique. Nous n'examine-
rons point les différens objets sur lesquels
ces deux Ecrivains se trouvent en contra-
diction ; nous observerons seulement que
M. Raynal a écrit sur des Mémoires à lui
communiqués, & que M. Thiéry a vu &
observé par ses yeux.

Les pratiques superstitieuses sont en vi-
gueur à Vera-Cruz. M. Thiéry y arriva dans
la Semaine Sainte : entendons-le parler.

» Vingt fois, pendant cette Semaine, le
» bruit des chaînes me fit courir à ma
» fenêtre. Quel triste spectacle ! Tantôt
» c'étoit un Pénitent habillé en femme,
» jupes & corps de toile de lin, couleur
» ardoise, les bras étendus & attachés fixe-
» ment dans une situation horizontale, le
» dos & les épaules chargés de sept vieilles
» épées, telles que celles qui servent d'en-
» seigne à nos Fourbisseurs, & dont les
» pointes, rassemblées dans un bourrelet,
» lui portoient sur le coccyx, les pieds
» chargés de chaînes & de boulons. Dans
» cet attirail, le Pénitent parcouroit à pas
» lents toute la ville, & faisoit des stations
» à chaque Eglise. L'instant d'après, se pré-
» sentoient un autre masque, aussi habillé en
» femme, mais en mousseline blanche,
» nu jusqu'à la ceinture, un mouchoir sur
» le sein, les fers aux pieds, mais les
» mains libres, tenant dans la gauche un

” Crucifix, & dans la droite une rude discipline dont il se déchiroit les épaules
” de cent pas en cent pas. On voyoit à
” chaque coup le sang ruisseler sur ses reins,
” & teindre la belle jupe blanche falbalassée. En huit jours, j’ai compris plus de
” quatre-vingts mascarades semblables “.

Nous ne ferons aucune observation sur cette sanglante manière d’honorer Dieu; nous laisserons de côté tous les autres détails sur les mœurs de Vera-Cruz, sur ses productions, sur son climat; nous inviterons seulement nos Lecteurs à chercher à les connoître dans l’Ouvrage même, parce qu’ils sont réellement très-curieux, & nous allons nous remettre avec M. Thiéry à la poursuite de la Cochenille.

Il étoit à Vera Cruz depuis un mois & demi. Entouré d’êtres auxquels il étoit suspect, aux recherches, aux questions desquels il n’échappoit pas toujours aisément, il sollicitoit un passe-port pour se rendre à Mexico, bien résolu de n’en faire usage que pour Guaxaca, où il avoit appris que la Cochenille étoit bien plus belle que celle de Tlascala ou de Guadalajara; il se flattoit de l’obtenir, quand le Vice-Roi Don Bakareilly défendit de le lui accorder. Etourdi, mais non abattu de ce coup inattendu, il se replie sur lui-même, va chez le Lieutenant-Général de Fersen, lui fait le refus qu’il a essuyé, lui demande une permission pour aller heurter à Orizava. Ce n’étoit

qu'un prétexte. M. de Fersen obtient un passe-port du Gouverneur, le remet à M. Thiéry : celui-ci va partir. Tout à coup un homme en habit bleu, la cocarde rouge, essoufflé, l'air furieux, égaré, le regard sombre & sinistre, se présente chez M. de Fersen, s'annonce pour le Secrétaire du Gouverneur, & redemande le passe-port, que M. Thiéry se vit contraint de rendre, pour ne pas devenir plus suspect qu'il ne l'étoit. Si l'honneur de M. Thiéry ne l'eût pas engagé à suivre son projet, cette aventure étoit faite pour l'en détourner ; mais la crainte de la honte, de l'humiliation, du ridicule & du mépris, jointe au désir d'enrichir sa patrie d'une production utile, lui donna de nouvelles forces. Il calcula que ne pouvant pas s'embarquer avant trois semaines, il pourroit achever en quinze jours un voyage à la dérobée. Il s'enflamme sur cette idée, & sans passe-port il marche vers Guaxaca. Le voilà livré à lui-même dans un pays inconnu, tremblant d'être découvert & arrêté ; livré à toutes les angoisses de la faim, de la soif, de l'insomnie, de l'inquiétude ; parlant bien françois, mal le castillan ; se faisant passer pour un Médecin Catalan, couchant ici dans un *Rancho*, là dans une auberge, plus loin entre des broussailles, & ne devant quelquefois sa nourriture qu'à la bonté des Indiens qu'il rencontroit sur sa route. Enfin il arrive à Gallatillan, y voit une No-

palerie, apperçoit sur une feuille un insecte tout couvert d'une poudre blanche, le prend, l'écrase, & voit la véritable pourpre des Rois. Il en fut ivre d'admiration & de joie. Il poursuit sa route, & arrive enfin à Guaxaca. Là, il se fait faire, par un Layerier, huit caisses aisées à transporter, y achète des branches de Nopal chargées de Cochenille, en garnit ses caisses, y mêle de la vanille, des plantes, des simples, part de Guaxaca, rencontre dans son retour presque autant d'obstacles qu'il en avoit rencontrés dans son voyage. A Dominiquillo, il rencontre un Alcade & son Assesseur, qui, malgré sa qualité d'étranger, l'empêchent d'être la dupe de son Topith. A -Theguacan, il est conduit à la Douane par un Employé; il se croit perdu, il profite de l'ignorance des Commis, échappe à leurs recherches, & rentre enfin à Vera-Cruz, où ses caisses sont examinées, & où un Commis, aussi ignorant que ceux qu'il avoit rencontrés, le laisse passer avec un *Vai usted con Dios*. Pendant son séjour en cette ville, il fallut encore tromper les yeux de tout le monde, ceux de M. de Fersen même. Heureusement si l'on savoit à Vera-Cruz que la Cochenille existoit, on ne la connoissoit point en nature. Après bien des craintes & bien de l'impatience, il quitta le port le 8 Juin 1777, sans qu'on soupçonnât qu'il eût pu parvenir ni même qu'il eût tenté de pénétrer dans le Mexique.

Pendant la traversée, les vents, les orages, les pluies, les retards, les accidens lui occasionnèrent une perte de plus de quarante Nopals. Il n'échappa à l'indiscrette & dangereuse curiosité des Matelots, qui avoient reconnu la Cochenille, & qui déclaroient tout haut qu'elle étoit contrebande, qu'avec des contes de Charlatan : enfin il débarqua au Mole Saint-Nicolas le 4 Septembre, & se rendit ensuite au Port-au-Prince, où il arriva le 25, encore assez riche en Cochenille & en Nopals, malgré ses pertes, pour être fier de son succès.

Ce fut au Mole Saint-Nicolas que M. Thiéry reconnut qu'il existoit à Saint-Domingue une espèce de Cochenille, qu'on nomme la Cochenille silvestre, & qu'elle y vivoit sur un Caëte appelé *Pereſchia*.

Il y a deux espèces de Cochenille, la Mestèque ou fine, & la Silvestre. La première est très-supérieure à la seconde : on la trouve au Mexique ; mais elle n'habite que les cases & les jardins des Indiens qui la récoltent, & jamais les forêts ni les campagnes. La Cochenille silvestre vit aussi au Mexique ; mais elle est indigène à Saint-Domingue, & il est étonnant qu'on ait négligé si longtemps de la cultiver. Elle ne diffère de la Cochenille fine que par le coton dont elle est couverte, ce qui augmente beaucoup son poids & absorbe une partie de sa couleur.

Le Nopal est la nourriture de la Coche-

nille : c'est une espèce d'opuntia. Il y en a de deux sortes ; le Nopal simple & le Nopal de Castille , surnom que lui a donné l'orgueil espagnol , à cause de sa beauté. La Cochenille vit aussi sur les autres opuntia ; mais celui-ci a l'avantage de la nourrir à foison & d'en faciliter la récolte.

M. Thiéry a apporté ces opuntia à Saint-Domingue , & ils s'y sont perpétués ; il y a aussi élevé la Cochenille fine , après y avoir perfectionné la Cochenille silvestre ; mais la mort l'a surpris au milieu de ses travaux , & la Cochenille fine n'existe déjà plus à Saint-Domingue. M. Joubert de la Motte , Médecin-Naturaliste du Roi , son successeur en cette partie , n'avoit pas les connoissances nécessaires à la conservation de l'insecte précieux qui avoit coûté tant de soins , tant de peines , tant d'inquiétudes , tant de chagrins à M. Thiéry , & c'est entre ses mains qu'il a disparu de la Colonie. Ce qu'il y a de remarquable & qu'il n'est pas inutile de relever , c'est que M. Joubert , qui s'est servi de la Cochenille que M. Thiéry avoit laissée dans son cabinet ou sur ses plantations pour faire faire à Paris des expériences , a parlé avec mépris de son prédécesseur , & que même il l'a calomnié dans une Histoire abrégée de la Cochenille silvestre. Falloit-il donc que M. Thiéry , qui avoit déjà éprouvé pendant sa vie les fureurs de la haine & de l'envie , fût encore diffamé après sa mort par

celui dont l'ignorance avoit anéanti le fruit de ses travaux & de ses observations? Au reste, le Cercle des Philadelphes, qui a publié l'Ouvrage dont nous avons extrait tout ce qu'on vient de lire, l'a bien vengé des excès de M. Joubert dans une Préface très-bien faite, & qui contient, outre un Eloge de M. Thiéry, d'autres morceaux intéressans.

Nous avons perdu la Cochenille fine; mais nous avons conservé les Nopals, & la Cochenille silvestre nous reste, puisqu'elle est indigène à Saint-Domingue. M. Thiéry, dans son Traité de la Cochenille, a démontré qu'on pouvoit perfectionner l'éducation de la Cochenille silvestre, multiplier cet insecte, & en tirer un grand avantage. Il a fait une théorie des Nopalleries, fondée sur une pratique dont il avoit tiré jusqu'à six expériences utiles, & il ne nous paroît pas douteux que si l'on donne des encouragemens aux Cultivateurs, cette production ne devienne une des richesses de nos Colonies. La Cochenille exportée chaque année du continent de l'Amérique en Espagne, produit à Cadix 7,759,196 livres. Ce revenu est immense, & il est à présumer que dans un temps où toutes les vûes se tournent vers les objets d'utilité, on ne négligera pas de s'occuper des moyens de soustraire la France à l'espèce de tribut qu'elle paye annuellement à l'Espagne dans le commerce de la Cochenille.

*LES Fastes du Commerce, Poëme en XII
Chants ; par M. T. ROUSSEAU.*

*Quod si deficiant vires , audacia certè
Laus erit in magnis, & voluisse sat est.*

*Prix , 3 liv. 12 s. br. A Paris , chez
l'Auteur , rue du Coq St. Honoré ; De-
senne , Libraire , au Palais-Royal ; &
Bailly , Barrière des Sergens.*

CET Ouvrage est moins un Poëme que l'Histoire en vers du Commerce. Il ne s'agit point d'examiner si l'Auteur eût mieux fait d'inventer des ressorts épiques, ou du moins de se tracer une marche didactique. Il a pensé que le sujet qu'il avoit à traiter n'appartenoit en rien à l'Epopée : il a pensé que s'il eût personnifié le Commerce , & imaginé des fictions pour embellir une action suivie, beaucoup de gens auroient pu lui dire : *Non erat hic locus.* Il n'a point voulu non plus adopter un plan didactique, persuadé que par-là il ne faisoit qu'augmenter les difficultés qui se présentoient en foule dans son sujet. On ne pouvoit guère réussir, du moins selon lui, qu'en s'attachant à des détails intéressans, sans s'occuper d'un plan régulier : c'est le parti qu'il a pris. Permis à quelques personnes de pen-

fer que ce n'étoit peut-être pas le meilleur à prendre, ni le plus glorieux; mais chacun conviendra, sans contredit, que c'étoit le plus simple & le plus facile. Son plan se borne donc à une galerie historique, où l'on trouve une énumération des événemens les plus remarquables dans les Fastes du Commerce. Nous ne pouvons esquisser ici l'analyse d'un Ouvrage qui n'en est pas susceptible. M. T.... Rousseau annonce qu'il a puisé ses principes dans les Auteurs les plus accrédités qui ont écrit sur l'objet de son Poëme, objet devenu aujourd'hui la base de la politique de toutes les Nations. C'est aux Commerçans plus qu'aux Gens de Lettres à apprécier son travail; mais afin de satisfaire l'Auteur, & de mettre ceux que son Poëme peuvent intéresser à portée de s'en former une idée, au moins quant au style & à la poésie, nous allons citer quelques-uns des morceaux qui nous ont paru les plus dignes de remarque. On trouve au II^e. Chant un tableau de la fameuse ville de Tyr, tracé d'après une comparaison empruntée d'Ezéchiel.

Je crois appercevoir dans ta vaste cité
Un navire d'un prix égal à sa beauté.
Du plus fin lin d'Egypte on a tissu les voiles.
Le fonds pourpre est semé de brillantes étoiles,
Et l'aiguille avec art nuançant les couleurs,
Laisse courir autour de légers nœuds de fleurs.

Par-tout le même luxe éclate & s'y déploie.
Ses cordages sont d'or, les pavillons de soie.
On a pris pour ses mâts des cèdres du Liban,
Ou des pins orgueilleux des forêts de Bazan.
Les bancs de ses Rameurs sont d'ébène & d'ivoire :
Monument éternel de l'éclat de ta gloire ,
Ce superbe vaisseau m'offre tous les trésors
Dont l'Inde & l'Arabie enrichissent tes bords.
De vulgaires mortels sont-ils faits pour conduire,
Ou même pour monter ce précieux navire ?
Non , non ; & tes Marins , savans navigateurs ,
Ont tous de l'Océan sondé les profondeurs.
En vain , Salmanazar , Tyran de Babylone ;
D'Amphitrite sur toi veut usurper le trône ;
En vain dans ses projets , ce Despote orgueilleux
Accourt pour t'accabler du joug le plus honteux.
Tu fais , illustre Tyr , par le double avantage
De ton commerce actif, joint au plus grand courage,
Lui prouver que jamais le Peuple Roi des mers
Ne fût fait pour ployer & recevoir des fers.

On lit encore au commencement du IIIe.
Chant, un portrait du même genre , mais
très-différent d'ailleurs : c'est celui de Rome.

Les Vainqueurs de Carthage , enfans nés pour la
guerre ,
N'aspirèrent d'abord qu'à subjuguier la Terre.
Un Peuple destructeur, qui couroit à la fois
Dévaster les Etats & massacrer les Rois ,

Pouvoit-il, enflammé de l'amour seul des armes ,
 D'un art réproductif lui préférer les charmes ?
 Sans cesse des combats recherchant les honneurs ,
 Rome ne fut qu'un camp jusqu'à ses Empereurs.
 Rome y tint dans ses mains la foudre toujours prête.
 Mais l'esprit de négoce & l'esprit de conquête ,
 Par leur nature même , à jamais divisés ,
 Peuvent-ils s'accorder dans leurs buts opposés ?
 L'impétueux désir de franchir ces limites ,
 Qu'aux Empires divers le Ciel même a prescrites ,
 Du poids de ses succès écrasant le Vainqueur ,
 De son ambition est le premier vengeur.
 Tout Peuple conquérant , lorsqu'il cesse de l'être ,
 Tombe, & ne tarde pas à ramper sous un Maître.
 Le Peuple industrieux fait briller son esprit.
 Dans l'art de conserver le sol qu'il enrichit.
 Constamment renfermé dans ses propres barrières,
 Il fait de ses voisins respecter les frontières,
 Et ne veut qu'en tout temps sur ses altiers remparts ,
 Voir de la liberté flotter les étendards.

Nous terminerons ces citations par une
 épisode sur la fin désastreuse du règne brit-
 lant de Louis XIV, & sur les efforts pa-
 triotiques du Commerce , qui sauva l'Etat
 en 1712, en offrant au Roi une somme de
 trente millions.

De tout temps il fallut , comme au siècle où nous
 sommes ,
 Pour s'en faire admirer , en imposer aux hommes.

Un Souverain sans faste , & qui n'est revêtu
 Que du modeste éclat de la simple vertu ,
 En acquérant, pour prix de son règne paisible,
 Les droits les plus sacrés sur toute ame sensible ,
 Obtiendra-t-il jamais ces titres si pompeux
 Que le vulgaire accorde aux seuls Rois belli-
 queux ?

Alexandre , courant dévaster cent Provinces ,
 Est placé de sa main au rang des plus grands
 Princes ;

Tandis que ceux qu'il voit , pacifiques Héros ,
 Faire fleurir les Arts dans un noble repos ,
 Se plaire à nous combler de bontés paternelles ,
 Et contre l'oppresseur nous couvrir de ses ailes ,
 Parmi ces Rois obscurs dépouillés de vertus ,
 Par ce vulgaire ingrat souvent sont confondus.
 Aussi combien d'entre eux préfèrent cette gloire
 Dont la Vanité ceint le front de la Victoire ,
 Au plaisir simple & pur d'échanger tour à tour
 Tous les biens de la paix contre ceux de l'amour !
 Tel fut ce Potentat dont le bruyant tonnerre
 Effraya si long-temps les Peuples de la Terre ,
 Ce superbe Louis , qui lui seul , à la fois ,
 S'enivroit de l'orgueil de combattre vingt Rois.
 Ses revers qu'il supporte avec tant de noblesse ,
 Ont sans doute à nos yeux expié sa foiblesse.
 L'adversité sévère , instruisant les humains ,
 Leur ouvrant des vertus les pénibles chemins ,
 Ne fut jamais pour eux qu'une mère idolâtre :
 C'est la prospérité qui les traite en marâtre.

Mais de ces flots pressés de nombreux combattans,
 Quel Démon irrité couvre nos bords sanglans ?
 Sortez de vos tombeaux, Luxembourg & Turenne ;
 Le vaillant Marlborough & l'intrépide Eugène
 Font tomber les François sous leur fer destructeur,
 Comme ces drus épis que l'ardent Moissonneur
 Abat avec sa faux d'une main diligente.
 Par-tout l'effroi succède à notre ardeur bouillante,
 Et perçant sur leurs fronts à travers les lauriers,
 Pour la première fois fait pâlir nos Guerriers.
 Tels que ces tourbillons de poussière soudaine
 Qu'Eole devant lui chasse au loin dans la plaine,
 J'apperçois, au milieu de nos humblesillons,
 Fondre & se dissiper leurs nombreux bataillons.
 Trois fois dans les combats, échauffant le carnage,
 Bellone, dans leur sang, court assouvir sa rage ;
 Et trois fois la victoire, infidelle à Louis,
 Vole sous les drapeaux de ses fiers ennemis, &c.

.....
 Vain espoir ! rien n'arrête un terrible Vainqueur
 Que le seul nom François fait rugir de fureur.
 Par-tout un Ciel de fer secondant sa vengeance,
 De nos frères moissons nous ravit l'espérance,
 Et le Peuple écrasé sous le faix d's impôts,
 N'attend plus que la mort pour remède à ses maux.
 Mais que vois-je ? quel Dieu, quel fortuné Génie
 Vient à sa perte, hélas ! arracher ma Parrie ?
 L'audacieux Commerce, en nos ports élevé,
 S'arme, combat, triomphe, & l'Erat est sauvé.

Et voilà cependant cet Art si magnanime ,
Cet Art qu'un préjugé , tyran pusillanime ,
Ose encor de nos jours , après de tels bienfaits ,
Avilir ; & chez qui ? chez le Peuple François.

L'Auteur termine ce passage par l'éloge des Négocians de la Bretagne. Il paye un tribut de reconnoissance particulière aux Habitans de Saint-Malo. Les bornes de nos Feuilles ne nous permettent pas de citer cette fin , qui renferme une sage distinction entre les Arts d'utilité & les Arts de luxe. On devine aisément que l'Auteur sollicite pour les premiers les encouragemens de préférence les plus distingués.

Nous n'en dirons pas davantage sur ce Poëme ; l'objet d'utilité qui a conduit la plume facile & abondante de l'Auteur le recommande assez. D'ailleurs , qu'a-t-il besoin de nos avis ou de nos éloges , puisque , s'il en croit , d'un côté , le célèbre Auteur des Petites Affiches ; de l'autre ; M. de L... H... , dans une Lettre du 12 Juin , & enfin une autre Lettre de M. le Comte de Mir... , de la même date : » Le choix du sujet lui
» seul est la preuve d'un bon esprit & d'un
» bon patriote. C'est un mérite de plus
» de savoir rendre la Poésie utile ; c'est le
» sentiment d'Horace , qui recommande
» *l'utile dulci* , & qui condamne *versus*
» *inopes rerum nugaque canore*. On doit lui
» applaudir d'avoir eu l'idée d'appliquer la

» Poésie à un grand sujet que jusqu'ici les
 » Poètes ont dédaigné, comme s'ils n'étoient
 » faits que pour charmer les hommes par
 » des bagatelles sonores, & non pour em-
 » bellir la raison. Leurs succès ne seront
 » vraiment chers aux Philosophes que, lors-
 » qu'ils auront su allier les Muses gracieu-
 » ses & les Muses sévères ».

*LES ADIEUX du Duc de Bourgogne &
 de l'Abbé de Fénelon son Précepteur ;
 ou DIALOGUE sur les différentes sortes
 de Gouvernemens. 1. Vol. in-8°. de 332
 pages. A Stockholm ; & se trouve à
 Paris, chez Prault, Imprimeur du Roi,
 quai des Augustins ; & chez Moutard,
 Imprimeur de la Reine, rue des Mathurins.
 Prix, 3 liv. 12 s. broché.*

Ce Livre mérite d'être distingué de la
 foule des Ouvrages que l'on a publiés depuis
 quelque temps sur les matières politiques,
 & nous osons annoncer qu'il fera lu avec
 intérêt & profit par tous les citoyens vrai-
 ment attachés à la Patrie.

Pour en donner une idée sommaire, nous
 nous bornerons à indiquer à nos Lecteurs
 les motifs & circonstances qui ont donné
 lieu à cet Ouvrage, les principales bases
 de

de la doctrine qu'il renferme, la forme sous laquelle cette doctrine est développée, & quelques traits propres à faire connoître le style de l'Auteur.

» Cet Ouvrage, dit l'Auteur dans sa
» Préface, est le fruit de plusieurs conversations particulières & secrètes entre une personne du plus haut rang & l'Auteur. Ce ne fut qu'après avoir discuté la matière, autant toutefois qu'on peut le faire dans des conversations, que l'Auteur ayant suffisamment indiqué quels étoient ses principes sur un sujet aussi vaste & aussi important, reçut, vers 1772, l'ordre de les rédiger par écrit.

» Je ne vous demande pas, lui dit-on, un Ouvrage volumineux: les gens du monde n'en lisent guère de cette sorte; mais je voudrois que, dans une simple brochure, vous pussiez établir sommairement & avec clarté, les grandes vérités fondamentales que nous avons parcourues.

» Dans la circonstance dont il s'agit, des desirs étoient des ordres, & il falloit au moins que je montrasse du zèle. Chaque fois qu'on me voyoit, on me demandoit des nouvelles de mon travail: on paroissoit très-pressé. Enfin je livrai l'Ouvrage au bout de quelques semaines, c'est-à-dire, deux ou trois mois avant une grande révolution, aussi peu attendue

N^o. 38. 29 Sept. 1733.

F

» duc de toute l'Europe , que justement
» admirée & applaudie des amis de l'ordre
» public. Ce fut alors seulement que je
» compris pourquoi on m'avoit fait un
» devoir de prendre si bien mes mesures ,
» que personne ne pût savoir où , ni par
» qui , ni à la sollicitation de qui , ce petit
» Ouvrage avoit été fait.

» Ces diverses conditions , qui me furent
» tant recommandées , expliqueront pour-
» quoi je cherchai à m'étayer du nom de
» Fénélon , & du souvenir d'un Prince qui
» avoit donné de si grandes espérances au
» Monde , & qui y a laissé de si grands re-
» grets : elles expliqueront pourquoi , dans
» l'Avertissement & la Préface de l'Editeur ,
» on cherche tant à faire adopter une pure
» supposition , comme une anecdote véri-
» table , en présentant cet Ouvrage comme
» étant un Ouvrage de M. de Fénélon.

» Une observation très-essentielle à faire ,
» c'est qu'il faut bien se garder de juger
» rigoureusement la pratique de ceux qui
» gouvernent , d'après la théorie de ceux
» qui écrivent. La théorie de ces derniers
» ne présente que des règles inflexibles ,
» & des principes généraux ; nul obstacle
» ne les arrête ; nul incident ne vient les
» contrarier ; nul événement imprévu ne
» déränge leur marche ; tandis que les
» Chefs de l'Etat , presque toujours esclaves
» de circonstances impérieuses , sont forcés ,

» même en se proposant le système le plus
 » parfait , de passer continuellement d'une
 » exception à l'autre dans le cours & les
 » détails de leur administration.

» Il faut donc reconnoître ici deux grandes
 » vérités ; l'une, qu'il y auroit bien de l'ingra-
 » titude & même de l'absurdité , à ne vou-
 » loir approuver dans la pratique que ce
 » qui seroit conforme à la théorie ; & l'autre,
 » que l'on ne seroit guère moins blâmable
 » de vouloir rejeter toute théorie , sous
 » prétexte, que jamais on ne peut y astreindre
 » tous les détails de la pratique ».

Le Duc de Bourgogne , petit - fils de Louis XIV , entame cette discussion sur les différentes formes de Gouvernement , par déclarer à son Précepteur , que connoissant la vertu , il mourra jeune ou ne mourra pas Roi , s'il y a une forme de Gouvernement plus propre que la forme monarchique à rendre les Peuples heureux. C'est sur cette déclaration que M. l'Abbé de Fénélon entreprend de prouver qu'en général le Gouvernement Monarchique est préférable à tout autre Gouvernement ; de déterminer les caractères particuliers qui conviennent au Gouvernement Monarchique , & le distinguent de tout autre Gouvernement ; de désigner les Nations de l'Europe dont la prospérité est plus étroitement dépendante de leur fidélité à s'en tenir au Gouvernement Monarchique ; de

donner des règles de conduite sages & précises sur les égards ou ménagemens que le Monarque doit aux différentes classes de ses sujets ; & enfin de fixer les vûes de police les plus propres à favoriser l'industrie, la richesse & les mœurs , en un mot , le bonheur particulier des Citoyens.

De ces cinq parties, la dernière doit fournir un volume qui ne verra le jour que dans la suite : les quatre autres remplissent celui dont nous nous occupons ici.

Dans la première , M. de Fénélon parvient à convaincre successivement son Elève, que le Gouvernement Monarchique est le plus naturel de tous ; qu'il est nécessairement le premier , celui auquel tous les autres doivent le plus naturellement aboutir , le plus facile à rétablir , le plus aisé à perfectionner , celui sous lequel les établissemens avantageux sont plus faciles à exécuter , le plus analogue aux Beaux-Arts , celui qui s'accorde le mieux avec nos passions , le plus propre à former des grands hommes , le plus favorable à l'accroissement des fortunes particulières , le plus équitable dans la distribution de la Justice , le plus doux & le plus humain , le plus durable , le plus tranquille au dedans , & le plus redoutable au dehors.

Dans la seconde partie , le Précepteur indique les traits caractéristiques de la véritable Monarchie , & les Loix vraiment fondamentales selon la nature même de cette forme de Gouvernement.

Dans la quatrième partie (car la troisième ne nous offre pas un objet aussi important que les autres), l'Auteur examine sur-tout s'il y a des corps publics qui soient essentiels à la Monarchie ; jusqu'à quel point les corps publics modernes sont les mêmes que ceux des temps plus anciens ; s'il est vrai que l'on doive toujours s'en tenir à l'ancien système ; & quels égards le Souverain peut avoir pour les prétentions des anciens corps.

La forme de ce Traité est, ainsi que le titre l'annonce, un dialogue où l'on retrouve par-tout, dans un contraste bien soutenu, l'ame réfléchie & fière, énergique & simple, mais toujours vertueuse du Duc de Bourgogne ; & l'ame douce & modérée, insinuante & expansive, bienfaisante & rendre de l'Auteur du Télémaque. Nous citerons à ce sujet quelques passages qui pourront justifier cette remarque, & feront connoître le style de l'Auteur.

M. LE DUC. » Etes-vous bien assuré que
» les célèbres Républiques n'aient pas eu
» autant d'établissmens utiles que les plus
» fameuses Monarchies ? Rappelez - vous
» tout ce que vous m'avez appris des effets
» étonnans du patriotisme, tant dans les
» Républiques anciennes, que dans celles
» des temps modernes.

FÉNÉLON. » Je ne prétends pas non plus

„ que les Républiques ne nous offrent au-
„ cune preuve d'un véritable patriotisme :
„ les vertus peuvent se comparer à ces
„ plantes nécessaires, qui , par un bienfait
„ particulier de la Providence , croissent
„ par-tout , ce qui n'empêche pourtant
„ pas qu'un climat ne leur soit plus favo-
„ rable qu'un autre. Le patriotisme , même
„ au milieu des épines & des ronces de
„ l'anarchie , sous l'astre desséchant des
„ despotes , a quelquefois porté les fruits
„ les plus beaux & les plus précieux ; d'où
„ vous ne chercherez pas sans doute à
„ conclure que s'il brille davantage dans
„ les désordres de la Société, c'est que ces
„ désordres lui conviennent : il n'y brille
„ plus , que parce qu'il présente un plus
„ grand contraste.

„ Dans les temps modernes, je crois
„ m'appercevoir que les Républiques of-
„ frent peut-être autant d'exemples que les
„ Monarchies, de ces dévouemens à la
„ patrie, qui font l'admiration des siècles ,
„ de ces vertus pures & presque surnatu-
„ relles que l'Histoire a besoin de bien
„ prouver pour les faire croire. Pour ce
„ genre de belles actions qui honorent
„ infiniment l'homme , mais qui ne peu-
„ vent jamais caractériser une Nation ,
„ quoiqu'elles puissent aider à caractériser
„ un siècle , parce qu'elles tiennent plus
„ aux circonstances de temps qu'aux prin-
„ cipes de Gouvernement , plus aux mœurs

» qu'aux Loix ; je conviendrois sans peine
 » qu'une République naissante , qui se rap-
 » pelle ou qui craint encore toute la pe-
 » santeur du joug tyrannique qu'elle vient
 » de secouer , peut , durant un temps ,
 » l'emporter sur les Peuples tranquilles qui
 » l'environnent. L'enthousiasme du mo-
 » ment , la nécessité de faire de grands
 » efforts , la gloire de créer un nouvel or-
 » dre de choses , le tableau du passé , dont
 » la politique rembrunit chaque jour les
 » couleurs , la perspective de l'avenir que
 » l'imagination & la vanité embellissent ;
 » voilà sans doute des moyens sûrs de faire
 » opérer des miracles. Mais les Monarchies ,
 » dans leur origine , & dans quelques épo-
 » ques bien critiques , ont eu aussi leurs
 » prodiges de vertus.

M. LE DUC. » La première , la plus chère ,
 » & la plus précieuse de toutes les passions
 » de l'homme , n'est-ce pas sa liberté ? Or
 » il en jouit dans une République : elle
 » est étouffée sous le sceptre du Monarque.
 » Dans cette dernière position , il n'est rien
 » qui puisse consoler l'homme d'une sem-
 » blable perte. Dans l'autre position , il
 » n'est rien dont une pareille jouissance
 » ne doive consoler.

FÉNELON. » Cette liberté des Républi-
 » ques est une perspective qui enchante
 » l'œil de ceux qui ne la voient que de

» loin ; c'est un fantôme qui flatte l'imagination de ceux qui n'en jouissent pas , & qui récrée leur esprit par mille illusions. Mais consultez les Républicains eux-mêmes , ou plutôt , de peur qu'un faux enthousiasme ne leur fasse tenir un langage tout contraire à ce qu'ils éprouvent , saisissez-les dans ces momens d'épanchement , où l'amour-propre n'est pas intéressé à déguiser la vérité , où le fond de leur ame se développe tout entier , où ils se plaignent des hommes qui sont à leur tête ; vous serez étonné de voir que leur prétendue liberté n'est qu'un esclavage ; qu'ils le sentent eux-mêmes ; qu'ils en gémissent ; & qu'enfin ils sont malheureux par l'endroit même par où vous les regardiez comme plus heureux que vous.

» Et en effet , où seroit cette liberté tant vantée ? Supposons que vous soyez citoyen de quelque République , même Démocratique : il faut faire les Loix ; est-ce vous qui les faites ? vous n'avez que votre voix : & qu'est-elle dans la totalité ? Ce n'est pas votre volonté qui fait la Loi ; c'est celle des autres ; puisqu'il faut la pluralité. Et combien n'y a-t-il pas à parier que les Loix seront arrêtées ou dirigées d'une manière contraire à vos vœux ? Alors il vous en coûtera d'autant plus de vous y soumettre , que vous vous regardiez comme Légis-

„ lateur ; que votre amour - propre sera
 „ blessé ; qu'en conséquence vous croirez
 „ qu'on a violé vos droits & méprisé vos
 „ raisons. Vous attribuerez tout cela à des
 „ brigues , à des intrigues , à des séductions.
 „ La haine s'emparera de votre ame sous
 „ le voile du zèle ; & à l'aide du dépit ,
 „ vous chercherez vous-même à vous faire
 „ un parti : & voilà le désordre naissant
 „ de l'ordre même !

M. LE DUC. „ Mais vous établissez un
 „ despotisme pur & absolu , au lieu d'un
 „ Gouvernement Monarchique.

FÉNELON. „ Vous confondez la Monar-
 „ chie absolue avec le despotisme ; la dif-
 „ férence entre l'un & l'autre est néan-
 „ moins infinie. Le Monarque absolu fait
 „ seul la Loi ; & voilà ce qui vous a in-
 „ duit en erreur , parce que vous avez
 „ pensé que toute volonté du Monarque
 „ pourroit devenir *Loi* , & qu'ainsi le mot
 „ *Loi* & le mot *volonté du Monarque* se-
 „ roient synonymes. Cependant il est vrai
 „ que chez le Monarque le plus absolu ,
 „ la volonté ne devient *Loi* qu'autant
 „ qu'elle est revêtue des formalités requises
 „ pour lui donner ce caractère ; au lieu
 „ que chez le despote , il n'y a ni forma-
 „ lité ni caractère à établir pour que la
 „ volonté du despote soit la Loi souveraine.
 „ Voyez , je vous prie , les conséquences

» de cette différence si remarquable : 1^o.
» chez le Monarque, la Loi est toujours
» publiquement manifestée comme telle,
» & généralement connue; au lieu que
» chez le Despote, la Loi est, si l'on veut,
» secrète, cachée, inconnue, insidieuse
» & traîtresse; 2^o. la Loi, chez le Monar-
» que, est toujours aussi générale que son
» objet le comporte; au lieu que chez le
» Despote elle est aussi souvent particulière,
» individuelle & privée, que le Souverain
» le veut; 3^o. chez le Monarque, elle ne
» peut jamais avoir l'effet rétroactif; au
» lieu que chez le Despote elle a tous les
» effets que l'on veut; 4^o. chez le Mo-
» narque, la Loi a un caractère de stabilité
» & de permanence incontestable, puis-
» que pour l'annuller il faut qu'elle soit
» révoquée par une autre Loi revêtue des
» mêmes formalités; au lieu que chez le
» Despote la Loi est mobile comme le
» sable, & qu'elle ne subsiste plus pour
» les uns lorsqu'elle subsiste encore pour
» les autres; 5^o. enfin, chez le Monarque,
» il n'y a qu'une Loi & qu'un Souverain;
» tandis que chez le Despote il y a néces-
» sairement autant de Loix & de Despotes
» que l'on peut compter de dépositaires de
» l'autorité, puisque la volonté arbitraire
» & momentanée de ceux-ci devient né-
» cessairement une Loi absolue pour tous
» ceux qui leur sont soumis. Pesez bien
» toutes ces différences & plusieurs autres;

» calculez-en les effets, & dites ce que l'on
» doit penser de ceux qui confondent la
» Monarchie absolue avec le Despotisme.

M. LE DUC. » Vous êtes bien ennemi de
» tous les Gouvernemens mixtes ?

FÉNÉLON. » Je suis ami, dans la pratique,
» de tous les Gouvernemens qui existent ;
» parce que je suis ami de la paix & de la
» tranquillité publique ; mais dans la théo-
» rie , lorsque je me mets à calculer les
» avantages & les inconvéniens de toutes
» les formes de Gouvernemens que nous
» pouvons connoître , je vous avoue que
» ma raison penche toujours en faveur des
» formes les moins compliquées. En un
» mot , le Gouvernement le plus parfait à
» mes yeux , c'est le Gouvernement pater-
» nel , présentant d'une part le désir de
» faire le bien , & de l'autre celui d'y coo-
» pérer ; d'une part , l'obéissance & le res-
» pect , & de l'autre , la justice , la sagesse
» & la modération , & par-tout la confiance
» & l'amour. Vous chercherez en vain
» hors de la vraie Monarchie un tableau
» aussi parfait , une forme de Gouverne-
» ment aussi heureuse !

M. LE DUC. » Cependant nous voyons
» que parmi les bons esprits , il y en a
» beaucoup , & peut-être le plus grand
» nombre , qui préférant les Gouverne-
» mens mixtes à la Monarchie absolue.

FÉNÉLON. » Il est dans le caractère tous-
» jours inquiet de l'homme, vu la foiblesse
» de son esprit, le peu d'étendue de ses
» connoissances, la fougue de son imagi-
» nation, & l'insatiabilité de ses desirs,
» de douter toujours que le bien qu'il a
» puisse être le mieux pour lui; de sup-
» porter avec peine les maux inséparables
» de son état, même ceux qui sont le plus
» compensés par les avantages réels dont
» il jouit; de ne voir les objets dans le
» lointain, que sous des images séduisantes
» & trompeuses; de se sentir involontai-
» rement attiré par la curiosité vers des
» objets nouveaux; & enfin de se faire il-
» lusion jusqu'à se persuader que le bien
» qu'il a depuis long-temps n'est plus un
» bien, ou qu'il est très-mince, & que le
» mal qu'il n'a jamais eu n'est pas un mal,
» ou qu'il est très-tolérable. Quel est le
» malade aux yeux de qui ses douleurs &
» son état ne soient pas les douleurs les
» plus cruelles & l'état le plus triste? Quel
» est l'homme sain & robuste qui songe
» à remercier Dieu de sa santé? il en jouit,
» il en abuse en ingrat.

» Ce sont ces dispositions si naturelles à
» l'homme, & cependant si trompeuses,
» qui doivent nous retenir dans la méfiance
» contre les opinions des autres hommes;
» nous devons, pour ne pas être dupes
» de leurs erreurs, écouter & suivre leur
» raison & non leurs goûts, consulter leur
» logique & non leurs passions. . . . »

Nous allons terminer cet extrait par une Anecdote intéressante que l'on trouve dans une Note.

» Frédéric le Grand , ayant la goutte remontée , couché sur un grabat après une longue foiblesse , causoit , en Janvier 1767 , avec l'Auteur de cet Ecrit , & le Colonel Guichard , dit *Quintus Icilius*. On parla des diverses sortes de Gouvernemens ; alors ce grand Homme , malgré ses souffrances , prit la parole , & dit :

» J'oublie pour un moment que je suis
» Monarque ; je suppose même que je n'ai
» aucun intérêt à démêler avec les hommes : je me suppose d'une nature toute
» différente ; je suppose enfin que planant
» dans les airs , je m'occupe à considérer
» cette race de fourmis qui habite la terre ,
» & que vous nommez *Genre humain*....
» J'en étudie avec autant d'impartialité que
» d'attention le caractère & les passions ,
» la force & la foiblesse , en un mot , la
» nature & les besoins. Le résultat de mes
» observations , c'est que l'homme ne peut
» vivre qu'en société ; que la Société ne
» peut exister sans forme de Gouvernement ; & que de toutes les formes de
» Gouvernement , celle qui est préférable
» aux autres , est la forme monarchique ;
» & cela pour deux raisons principales ,
» auxquelles toutes les autres se rapportent ; savoir , que c'est le Gouvernement
» où il y a plus d'unité dans les résolutions ,
» & plus de célérité dans l'exécution «.

S P E C T A C L E S.

C O M É D I E I T A L I E N N E.

LE Mardi, 6 Août, on a donné la première représentation des *Arts & l'Amitié*, Comédie en un Acte & en vers libres, qui, par des causes particulières, n'a été jouée pour la seconde fois que le Mardi 9 Septembre.

Il est des Ouvrages qu'on ne sçauroit juger avec une certaine sévérité, sans passer pour être injuste : celui-ci est du nombre. C'est une imitation assez exacte d'un Conte intitulé *l'Union des Arts*, publié il y a quelques années dans un Recueil connu sous ce titre original : *Graves Observations, par le Frère Paul, Ermite de Paris*. Voici la Fable de la Comédie.

Quatre jeunes gens vivoient ensemble, unis par l'habitude & par l'amitié; trois d'entre eux étoient frères, l'autre étoit leur ami. Celui-ci est mort, & sa perte alloit devenir fatale à l'union des premiers, quand Bonne, la jeune sœur de leur ami, est venue s'établir chez eux, & s'est mise à la tête de leur petit ménage. La présence d'une femme

jolie , douce , aimable , intelligente & raisonnable , a rappelé la paix. Des trois frères , l'un est Peintre , le second est Poète , & le troisième est Musicien. Tous trois , animés par les regards de Bonne , travaillent avec une ardeur propre à augmenter leurs talens , & à les faire vivre dans une honnête aisance. Voilà où la Pièce commence. Le Peintre achève un Payfage , le Musicien & le Poète mettent la dernière main à un Opéra qu'ils ont fait ensemble. Bonne interrompt leurs travaux & les fait déjeuner ; puis elle les laisse se remettre à l'ouvrage , & chante auprès d'eux , tandis qu'ils mettent leurs productions en état d'être livrées. Ils sortent. Bonne reste seule , & reçoit bientôt la visite de la Gouvernante d'un vieux Procureur qui loge dans le voisinage. L'impossibilité de rentrer chez elle , fait désirer à celle-ci que Bonne lui permette de rester jusqu'au retour de son maître. Bonne y consent , & dans une conversation qu'elles ont ensemble , on apprend que le bonheur dont jouissent les frères , a éveillé l'envie & la médisance ; que le vieux Procureur est devenu amoureux de Bonne , qu'il a déjà plusieurs fois tenté de l'éblouir par des propositions brillantes , & qu'il est capable de se porter à des excès , s'il est toujours dédaigné. Mieux sonne ; Bonne prie la vieille Gouvernante de vouloir bien rester seule pendant qu'elle va sortir pour s'occuper du dîner de ses enfans. Le Procureur entre presque aussi-tôt ;

il est furieux quand au lieu de Bonne il rencontre sa vieille Domestique ; il la chasse avec colère ; & tandis qu'il est seul , il glisse entre les papiers des jeunes gens un dessin scandaleux , & un manuscrit qui ne l'est pas moins. Quand Bonne reparoit , il recommence ses persécutions , & reçoit des refus qui l'humilient ; mais le retour du Peintre le force à se calmer , & il se retire après avoir trouvé un prétexte pour motiver sa visite & sa retraite. Bonne instruit le jeune homme de l'indécence conduite du Vieillard. A la manière dont le Peintre s'échauffe , on sent qu'il porte à Bonne plus que de l'amitié ; mais il voit rentrer ses deux frères avec de très-heureuses espérances , il a , lui-même , rapporté 25 louis pour le prix de son Paysage ; & le petit ménage ne pense qu'à son bonheur présent. On profite de ce moment de joie pour essayer un air qu'a fait le Musicien. Le Poëte se place auprès de Bonne , & tient le cahier de musique ouvert ; le Musicien est debout derrière eux avec sa guitare. Le Peintre trouve le groupe agréable , veut le dessiner , & puis il y ajoute bientôt en s'asseyant aux pieds de Bonne , après avoir placé devant lui un grand miroir de toilette. Cependant le vieux Procureur a juré la perte des trois frères , il les a dénoncés comme les Auteurs d'Ouvrages tendans à la licence. Un Exempt vient les arrêter : les jeunes gens , forts de leur innocence , demandent qu'on visite

leurs papiers. On les visite , & on y trouve ce qu'on cherche : mais un mot de l'Exempt decouvre que c'est sur le témoignage du Procureur qu'on les arrête. Les frères , indignés de l'affreuse perfidie de leur ennemi secret , s'élèvent avec indignation contre l'accusation dont ils vont être les victimes. Dans leur colère , l'Exempt n'apperçoit que le cri de l'innocence persécutée ; il est forcé de les emmener ; mais il prend la résolution de se saisir aussi du Procureur. A cet instant on voit entrer le Commandeur de Surval , le protecteur & l'ami des trois frères , que la vieille Gouvernante du Procureur a été instruire de leur danger. Le Commandeur répond de tout , & assure l'Exempt qu'il ne tardera pas à le suivre chez le Magistrat , accompagné de ses jeunes amis. L'honnête protecteur resté seul avec eux , les éclaire sur ce que leur manière de vivre a d'indécent aux yeux du Public ; il leur propose de mettre fin aux discours malins , en faisant épouser Bonne par celui d'entre eux qu'elle aime le plus. Cette proposition fait naître un petit débat de générosité , que les deux aînés terminent en faveur du Peintre , dont la douleur annonce l'aniour , & que Bonne préfère en effet , malgré tout l'effort de sa raison. Alors le Commandeur exige que dès ce jour son hôtel devienne l'asile de ses protégés ; il croit ne pouvoir faire un meilleur usage de sa fortune , qu'en l'employant à honorer les talens & la vertu.

Cette petite Pièce a de la grace & de l'intérêt. On pourroit lui reprocher quelquefois trop de recherche dans les expressions, & des développemens un peu trop prolongés ; mais elle offre tour à tour à l'œil & au cœur des situations pittoresques & touchantes. Le rôle du vieux Procureur tranche peut-être un peu trop avec les autres : son caractère est noir, & repousse d'autant plus, que tous les autres personnages sont intéressans & aimables. Nous croyons qu'il ne seroit pas difficile de l'adoucir, & que l'effet de la Pièce en seroit plus agréable. La première représentation de ce petit Ouvrage avoit eu du succès ; la seconde en a eu davantage. Tout doit encourager l'Auteur à suivre une carrière où il débute d'une manière si heureuse. La Pièce est jouée soigneusement ; il y règne beaucoup d'ensemble, & elle a réussi sans rencontrer de contradictions dans son succès.

Le Jeudi, 11 Septembre, on a remis à ce Théâtre, *l'Anneau perdu & retrouvé*, Opéra Comique en deux Actes, avec de la musique nouvelle, par M. Chardini, de l'Académie Royale de Musique.

M. Laurent est fort amoureux de Rose, jeune personne fiancée à Colin. Il a trouvé son anneau de mariage, qu'elle regrette d'avoir perdu, & il lui fait entendre que c'est

le Diable qui l'a volé ; mais que , par le secours d'un grimoire , il saura bien le lui faire rendre , si elle veut se trouver la nuit dans un endroit qu'il lui indique. Tout le but de M. Laurent est de ravir à Rose son innocence ; mais Colin & Madame Laurent , instruits de son projet , rassemblent les Payfans du village , qui se déguisent en fantômes , l'effraient , le saisissent , & veulent lui faire expier sa méchanceté ; mais sa femme se laisse toucher , demande pardon pour lui , & Colin épouse Rose.

Cette petite Pièce avoit été jouée pour la première fois en 1764. Depuis ce temps , l'Opéra Comique n'est plus le même , & il faut , pour réussir dans ce genre , d'autres moyens que ceux qui étoient de mise il y a vingt-quatre ans ; aussi la remise de *l'Anneau perdu & retrouvé* n'a-t-elle eu aucun succès.

Nous devons observer que le Public a jugé cet Ouvrage avec beaucoup de patience & de tranquillité ; qu'il s'est donné la peine de l'entendre & de le bien connoître avant de laisser éclater son humeur , enfin que ce n'est qu'à la dernière Scène qu'il a donné des marques de son mécontentement absolu. Nous invitons les honnêtes gens , qui aiment le spectacle , à tâcher d'entretenir dans nos parterres cet esprit de réserve & de modération. Interrompre une Pièce , comme on sembloit en vouloir

prendre l'habitude, au tiers, au milieu de sa représentation, c'est autoriser un Ecrivain à dire qu'il a été mal jugé; c'est le priver de la moitié de l'expérience qu'une chute totale & réelle auroit pu donner à son amour-propre. L'entendre avec patience, le suivre dans tout son Ouvrage, c'est le forcer à respecter ses Juges & à tâcher de se rendre digne de leurs suffrages.

On a remarqué de jolies choses dans la musique de M. Chardini; on a regretté qu'il eût fait essai de ses talens sur un Poëme ingrat, dénué d'intérêt comme de comique; & pour lui donner les encouragemens qu'il a paru mériter, on l'a demandé à la fin de la représentation: il s'est présenté, & il a été très-vivement applaudi:

ANNONCES ET NOTICES.

CODE des Consignations, Saisies-Réelles, Hypothèques, & Ventes de meubles; ou Maximes & Réglemens concernant ces objets; contenant le Recueil, 1°. des Edits, Déclarations, Arrêts, Sentences & Réglemens relatifs aux Créations, Etablissmens, Droits, Privilèges & Fonctions; en premier lieu, des Receveurs des Consignations: 2°. des Commissaires & Contrôleurs aux Saisies-Réelles: 3°. des Huissiers-Commissaires-Priseurs;

& des Jurés-Priseurs-Vend. : 4°. des Edits, Déclarations, Lettres-Patentes, Loix générales & municipales, Arrêts, Sentences & Réglemens sur le fait des criées & décrets, & de ceux relatifs aux hypothèques & lettres de ratification. Ouvrage utile à toutes personnes, & nécessaire aux Receveurs des Consignations, Commissaires aux Saisies-Réelles, Huissiers-Commissaires-Priseurs, & Jurés-Priseurs ; in-8. Tome II. A Paris, chez Prault, Libr., à l'Hôtel de la Trésorerie, Cour de la Sainte-Chapelle, au Palais,

Nous avons annoncé le premier Volume de cet Ouvrage, qui n'est point susceptible d'analyse. Il n'en est pas moins vrai que l'idée en est heureuse, & l'exécution très-utile ; c'est le plus complet que nous ayons sur cette matière.

Les Tarifs des différens droits de consignation, & les Maximes relatives aux Réglemens dont il a été fait mention, se trouveront dans le dernier Volume. Ces Maximes doivent former les Tables des Matières ; & à raison du rapport que les différentes parties du Code ont entre elles, il y aura beaucoup de ces Maximes, ou qui seront communes à toutes les parties, ou qui seront tirées des Loix qui se trouveront dans les autres parties. La Table particulière des Réglemens concernant les Consignations, se trouvera aussi dans le dernier Volume de cet intéressant Ouvrage,

Collection des Mémoires de l'Histoire de France,
Tome XLII. A Paris, rue & hôtel Serpente.

Ce Volume contient la suite des Mémoires de Michel de Castelnau.

*Bibliothèque Universelle des Dames, Même
adresse. Formant le XXIe. Volume de l'Histoire.*

Géométrie souterraine, Élémentaire, Théorique & Pratique, où l'on traite des filons ou veines minérales, & de leurs dispositions dans le sein de la terre; de la Trigonométrie appliquée à la connoissance des filons, à la conduite des travaux de mines, & à la confection de leurs plans & profits; avec Figures, & des Tables qui, sans calcul, indiquent la valeur des deux côtés de tout triangle rectangle, dont l'hypothénuse est connue; par M. Duhamel, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, Inspecteur général des Mines, Professeur de l'Ecole Royale desdites Mines. In-4°. Prix, 15 liv. br. A Paris, chez Moutard, Imp-Lib. de la Reine, rue des Mathurins.

Le titre de cet Ouvrage annonce son utilité; & les lumières de l'Auteur, confirmées par 35 ans d'expérience, sont une puissante recommandation auprès du Public.

Théâtre du Monde, où, par des exemples tirés des Auteurs anciens & modernes, les vertus & les vices sont mis en opposition; par M. Richer, Auteur des Vies des plus célèbres Marins, des Fastes de la Marine Française, &c. Dédié à la Reine, & orné de très-belles Gravures, d'après le dessin de MM. Moreau le jeune, & Marillier; 4 Vol. in-8°. br. Prix, 20 liv. ; rel. en écaille, 27 livres; & doré sur tranche, 30 liv. A Paris, chez Defer de Maisonneuve, Lib. rue du Foin-St-Jacques.

Recherches sur les Maladies Vénériennes-chroniques sans signes évidens, c'est-à-dire, masquées, dégénérées, ou compliquées; par M. Carrière; in-12. Prix, 36 s. A Paris, chez Cuchet, Libr., rue & hôtel Serpente.

Chronologie des Etats-Généraux, où le Tiers-Etat est compris, depuis l'an 1615 jusqu'au Roi très-Chrétien Louis XIII; par M. Jean Savaron, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant-Général en la Sénéchaussée d'Auvergne, & Siège Présidial à Clermont, & Député aux Etats-Généraux. Sur l'imprimé, à Paris, en 1615. A Caen, chez G. Leroy, Imprimeur du Roi, à l'ancien Hôtel des Monnoies; & à Paris, chez Delalain le jeune, Lib. rue St. Jacques.

Observations médicales & politiques sur la Petite Vérole, traduites de l'Anglois par M. Mahon, Doct. Méd., P. Membre de la Société Royale de Médecine. Prix, 36 s. A Paris, chez Cuchet, Lib. rue & hôtel Serpente.

Ouvres complètes de Lucien, traduites du Grec, d'après une copie vérifiée sur six Manuscrits de la Bibliothèque du Roi, avec des Notes, des Observations & des Remarques littéraires, critiques & savantes, sur cet Auteur, ses Ouvrages & ses Traducteurs; grand in-8°, 6 Vol. de 5 à 600 pages environ chacun, avec son Portrait. Broch. en carton, étiquetés, 36 liv.

Les mêmes sur carré double, format in-4°, 6 Vol. brochés en carton, étiquetés, 72 liv.

N. B. A la tête du premier Volume il y a un bon pour le Tome VI, qui ne paroîtra que vers la fin de l'année. Le VIe. Volume contiendra les Remarques littéraires & critiques sur tous les Textes de cet Auteur. Les cinq premiers qui paroissent, contiennent la Traduction entière du Texte. A Paris, chez Jean-François Bastien, rue des Mathurins, N°, 7.

Symphonie concertante à 8 Instrumens obligés ; 2 Violons , Flûte , Alto , Violoncelle , Basse , & 2 Cors ; par J. Haydn. Prix , 4 liv. 16 f. = Recueil d'Ariettes choisies dans les Opéras Comiques , arrangées pour 2 Clarinettes. Prix , 3 liv. 12 f. A Paris , chez M. Bouin , Md. de Musique & de Cordes d'Instrumens , rue S. Honoré , au Gagne-Petit , N^o. 504 ; & à Versailles , chez Blaisot , rue Satory.

Romances d'Estelle , suivies d'un Air varié , avec Harpe & Forté-Piano ; par J. Eloüis , Professeur de Harpe. Œuv. 5e. Prix , 6 liv. A Paris , chez Baillon , rue du petit Reposoir , Place des Victoires.

Fautes à corriger dans le N^o. précédent.

Page 79 , ligne 12 , A Paris ; lisez , A Pau en Béarn.

Page 93 , lig. 9 , 10 liv. 10 f. ; lisez 36 liv.

T A B L E.

EPIÎRE. 97 A deux gentes Damoiselles. 99 Charade , Enig. & Log. 100 Traité de la Culture du No- pal. 103	Les Fastes du Commerce. 113 Les Adieux du Duc de Bour- gogne. 120 Comédie Italienne. 134 Annonces & Notices. 140
---	--

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu , par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux , le MERCURE DE FRANCE , pour le Samedi 20 Septembre 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puisse empêcher l'impression. A Paris , le 19 Septembre 1788.

S É L I S.

M E R C U R E

D E F R A N C E.

SAMEDI 27 SEPTEMBRE 1788.

PIÈCES FUGITIVES.

EN VERS ET EN PROSE.

É L É G I E

AUX MANES D'ADÉLAÏDE.

DEPUIS que tu n'es plus, que ton époux en larmes
Reproché aux Dieux ta mort & ses malheurs ;
Trois fois, sur le tombeau qui renferme tes charmes,
Le Printemps a semé la verdure & les fleurs.
Et moi, moi qui t'aimois d'une amitié si tendre,
O mon aimable sœur ! pour honorer ta cendre,
Je n'aurai donc versé que d'inutiles pleurs ! ...
Pardonne, hélas ! ... Sur ma lyre plaintive,

N°. 39. 27 Sept. 1788.

G

Pour consoler ton ombre fugitive,
Je vais, après trois ans, soupirer mes douleurs.

Tandis qu'à la fleur de ton âge,
Un mal lent & cruel consumoit tes beaux jours;
Exilé, loin de toi, sur un triste rivage,
Je suppliois les Dieux d'en prolonger le cours,
Bientôt j'appris qu'une mère éplorée,
Abandonnant sa retraite (1) sacrée,
Vers les murs de Nanci voloit à ton secours.

Je m'écriai dans ma douleur amère :
» Dieux que j'implore ! ah ! conduisez ses pas ;
» Et pour récompenser la vertu d'une mère ,
» Faites du moins qu'une fille si chère
» Pour la seconde fois se ranime en ses bras « ! ...
Vœux superflus , inutile prière ! ...

Elle venoit , la malheureuse mère ,
Etre témoin de son trépas.
Ni sa jeunesse, hélas ! ni l'éclat de ses charmes ,
Ni l'amour d'un époux qui la retient en vain ,
Ni les tristes sanglots d'une famille en larmes ,
Rien ne peut donc fléchir la rigueur du Destin.
Adélaïde meurt. . . Nymphes de Sornéville (2) ,
Pleurez , remplissez l'air de vos gémissemens ;
Vous , arbustes chéris qui pariez son asile ,
Rosiers qu'elle a plantés dans ses amusemens ,

(1) Le Couvent du Grand - Ch..., près Paris.

(2) Terre aux environs de Nanci.

Courbez, pour la pleurer, votre tige si belle,
Imitez son destin, & mourez avec elle.

Elle n'est plus... Accablé de ses maux,
Dans le fond de son cœur conservant ta mémoire,
Ton époux, de Bellone à quitté les drapeaux :
A pleurer son Amante, il met toute sa gloire.

Souvent, pour charmer sa douleur,
D'un Forté-piano sa main presse la touche ;
L'instrument, sous ses doigts, murmure avec dou-
leur :

Hélas ! il croit entendre un soupir de sa bouche ;
Et du moins il retrouve un instant de bonheur.
Dans le fond des forêts, sur une côte aride,
Seul, avec ton portrait qu'il baigne de ses pleurs,
Il appelle, à grands cris, sa chère Adélaïde :
Et du creux d'un rocher, sensible à ses malheurs,
Echo répète : Adélaïde !

Elle n'est plus... Gages d'un tendre amour,
Qui prendra soin d'élever votre enfance !
Du haut des Cieux, son immortel séjour,
Adélaïde, à chaque instant du jour,
Jette sur vous un œil de complaisance.
Mère sensible, ah ! ne crains rien pour eux ;
Ta sœur les aime & leur tient lieu de mère :
Elle en fit le serment à ton heure dernière ;
Et cette promesse sincère
Mêla quelques douceurs à vos tristes adieux.
Depuis, elle est toujours fidelle à ses promesses :
Entre tes enfans & les siens,

Constance sait si bien partager ses caresses ,
 Que toi-même aurois peine à distinguer les tiens.
 Pour moi , du mal cruel dont tu fus la victime ,
 Je porte , en languissant , le germe dans mon sein :
 C'est en vain qu'à mes yeux la terre se ranime ;
 Hélas ! tout m'avertit de ma prochaine fin.

Contre une mort prématurée ,
 Depuis long-temps mon âme rassurée
 Voit arriver sans crainte , sans effroi ,
 L'instant fatal où mon ombre apaisée
 Doit pour jamais se réunir à toi
 Dans les bosquets de l'Elysée.

(*Par M. de la Motte.*)

*Explication de la Charade , de l'Énigme &
 du Logogriphe du Mercure précédent.*

LÉ mot de la Charade est *Préface* ; celui
 de l'Énigme est *l'Heure* ; celui du Logogriphe
 est *Plaisir* , où l'on trouve *Paris* , *Pâris* ,
Ail , *Lis* , *Pis* , *Ris* , *La* , *Si* , *Pas* .

CHARADE.

ON prononce mon premier ,
On chante mon dernier ,
On chérit mon entier.
(Par M. Heiligenstein , âgé de 12 ans.)

É N I G M E.

L'ART seul , & jamais la Nature ,
Me fait faire ici bas une triste figure.
Nuit & jour , cher Lecteur , relégué dans un coin ,
Monté sur quatre pieds , on me trouve au besoin.
A la Cour , ainsi qu'à la Ville ;
Aux grands , comme aux petits , j'aime à me rendre
utile ;
Dans mon obscurité , j'ai souvent la douceur
D'être pour les François une marque d'honneur ;
Chez la Reine sur-tout , quoique fort incommode ,
En tous les temps je suis fort à la mode.
(Par M. Sebire de Beauchefne , Off. de M.)

L O G O G R I P H E.

LORSQUE la sombre nuit a déployé ses voiles ,
Et que sur l'horizon d'innombrables étoiles

G 3

Ont fait disparaître Phébus ,
 Je suis utile & même nécessaire ;
 Mais du grand jour mon usage est exclus.
 De tous les animaux le plus doux est mon père.
 Cherchez dans mes neuf pieds ; vous trouverez
 d'abord

Un animal très-pacifique
 Qu'on méprise souvent à tort ;
 Plus , une note de musique ;
 Un arbre que la Fable a rendu très-fameux ,
 Et qui du Souverain des Dieux ,
 Reçut le don de prophétie ;
 Ce qui d'un fer piquant garantir Amélie ;
 Ce qui nous est très-avantageux
 Pour traverser une rivière ;
 Le séjour bienheureux d'où notre premier père
 Fut jadis expulsé par un Ange vengeur ;
 Le festin que suivit le trépas du Sauveur ;

Une ville de Normandie ,
 La femelle d'un amphibie ;
 Cinq pronoms ; de Phryxus la sœur ;
 Un jour où souvent l'homme est moins vrai que
 flatteur ;
 Un adverbe ; une plante rare ;
 Enfin , l'épouse de Tyndare.

(Par M. Martau, Ecolier de Ph. âgé de 19 ans.)

FIN



 NOUVELLES LITTÉRAIRES

LA Germination, ou Nouveau Principe de Physique ; par un Médecin. A Londres ; & se trouve à Paris , chez Méquignon l'aîné , Libraire , rue des Cordeliers , près des Ecoles de Chirurgie ; & chez Croullebois , rue des Mathurins.

P R E M I E R E X T R A I T.

UN nouveau Principe de Physique ; s'il étoit vrai , seroit la découverte d'une nouvelle loi de la Nature , & une pareille découverte seroit une grande gloire , non seulement pour l'Auteur de cette Brochure , mais pour notre siècle.

Il y a deux siècles , à peu près , depuis Galilée , qu'on a commencé à regarder autour de soi avec quel que attention & quelque exactitude : on a recueilli des faits , & on les a classés avec méthode ; on a observé des rapports entre les phénomènes , & on en a expliqué quelques-uns. Cependant on a découvert bien peu de loix de la Nature. Nous n'en

connoissons peut-être qu'une seule très-générale, *la gravitation*, encore n'est-elle bien connue que dans les grands espaces & dans les grandes masses, dans la marche, dans la forme & dans les distances des planètes.

La gravitation, jusqu'à présent, est une loi de l'Astronomie plutôt qu'une loi de la Nature.

Cette loi peut être universelle, & cela est probable; mais je dis que cela n'est pas démontré, & que toutes les fois qu'on a voulu se servir de la gravitation pour expliquer l'élasticité des corps, leur cohésion & d'autres phénomènes, on a réussi à dire beaucoup de choses ingénieuses, sans en dire une seule de démontrée comme la gravitation de la lune vers la terre.

Dans la seconde de *ses vûes sur la Nature*, M. de Buffon a entrepris de chercher comment la gravitation pouvoit agir sur les petites masses & auprès de nous: il a fait des suppositions, des hypothèses d'une sagacité prodigieuse. Peut-être il a deviné juste, mais nous ne le savons pas, & ni lui non plus.

Les hypothèses d'un homme de génie, ne sont pas toujours les loix de la Nature, & quand elles le sont, cela même est une découverte à faire.

De nos jours on ne rencontre que des gens qui ont fait des découvertes: l'un parle d'un fluide universel, qui est le principe & le

conservateur de la vie des hommes & du mouvement des planètes (ces vastes rapprochemens caractérisent le génie); l'autre parle d'un *Ether*, avec lequel, sans le connaître du tout, on explique les phénomènes de la lumière, bien plus aisément qu'avec les rayons du Soleil; d'autres enfin ont trouvé dans les *PIERRES*, dans les *HERBES*, dans les *PAROLES*, ou dans quelque autre chose, des secrets avec lesquels ceux qui vivent ne meurent pas, & ceux qui sont morts reviennent souper avec les vivans. Je demande pardon aux bons esprits de faire mention de ces sublimes découvertes; mais ils savent ce qui en est, & je puis leur dire : *Voyez où nous en sommes réduits.*

Qu'est-ce que c'est aujourd'hui que ce nouveau principe de Physique, *cette Germination*? Est-ce encore quelque-une de ces rares conceptions par lesquelles on trouve si facilement le mot de l'éternelle énigme de l'Univers? Non, & il faut bien se garder de confondre cette Brochure avec tous ces Ouvrages où l'esprit humain en délire a voulu expliquer tout ce qui est dans la Nature, & même tout ce qui n'y est pas.

L'Auteur de la *Germination* la donne comme un nouveau principe; nous croyons que ce n'est guère qu'un nouveau mot. Nous croyons que l'Auteur a été souvent trompé par le mot qu'il a créé; mais qu'on

G 5

lise cette Brochure, qu'on la lise en se dépouillant également & des préjugés anti-philosophiques, & des préjugés philosophiques, car il y en a aussi beaucoup de cette espèce; & l'on trouvera peut-être que dans ses erreurs même, l'Auteur annonce & promet aux Savans un esprit capable de reculer les bornes des Sciences.

Cette annonce, je le pense, leur fera plus de plaisir que de peine, car il paroît très-vrai que la *Rabbia della Gelosia* ne tourmente pas les Physiciens comme les Moralistes.

Voici le début de l'Auteur. » Rien
 » ne peut être plus agréable aux Sages, ni
 » plus utile aux progrès de la Physique,
 » que ces principes étendus, ces loix générales
 » qui expliquent beaucoup de choses
 » & renferment un grand nombre de faits.
 » En m'occupant de la recherche de ce
 » genre de vérités, j'ai cru appercevoir un
 » de ces principes, & je vais tâcher de
 » l'exposer ici. Je n'en rechercherai point
 » la cause, & ne ferai aucun effort pour
 » découvrir le principe supérieur d'où peut
 » dépendre cette propriété universelle &
 » puissante. Peut-être elle touche de près
 » à l'origine des êtres, & elle naît immédiatement
 » de cette cause première,
 » souveraine, indépendante, qui n'existe
 » que par elle-même. Sans vouloir nous
 » engager ici dans des discussions abstraites
 » au sujet de cette loi; sans entreprendre

» de la commenter, de l'expliquer, ni
 » rendre compte des motifs sur lesquels
 » elle a pu être fondée, celui qui la fit
 » l'établir dans toute la Nature sans publier
 » ces motifs; nous nous contenterons,
 » simples Observateurs, de montrer qu'elle
 » existe, & de le prouver par des faits.
 » Je vais donc uniquement énoncer le
 » principe, & en faire un certain nombre
 » d'applications. Voici donc la loi: *Que*
 » *tout croisse; que tout s'augmente autant,*
 » *qu'il sera possible, & non seulement les*
 » *corps & les substances, mais encore aussi*
 » *les qualités; que toutes sortes d'êtres exis-*
 » *tans soient toujours le plus grand possible.*

C'est ce principe qu'on pourroit, dit l'Auteur, nommer la *Germination*.

Il le développe dans des Applications de trois genres différens: 1°. dans la croissance & dans l'accroissement des substances, des corps répandus dans cet Univers, qui semble être à la fois l'atelier où se font les êtres, & le magasin qui les contient; 2°. dans la croissance des qualités physiques de ces mêmes êtres; 3°. dans la croissance des facultés, des talens, des passions, de certains états même, de l'homme & de tout ce qui a une vie, de tout ce qui est sensible. » *Tout*
 » *croît*, dit-il en parlant des substances,
 » & s'augmente; les végétaux germent &
 » s'augmentent à un tel point, qu'un gland
 » devient un chêne; tous les animaux
 » croissent de même. Non seulement les

» plantes & les animaux de toutes les
» espèces, mais les minéraux eux-mêmes
» prennent de l'accroissement. Un filon de
» mine germe, il se prolonge & se ramifie
» le long des veines des rochers qui lui sont
» favorables; & si dans sa route il trouve
» des cavités, il les remplit de ses cris-
» taux, de ses productions & de ses fruits;
» il semble sur-tout s'étendre davantage
» lorsqu'il se dirige perpendiculairement,
» ambitieux de parvenir au centre de la
» terre. Non seulement chaque végétal
» croît, mais la classe entière des végétaux
» que la terre, dans sa fécondité pleine de
» luxe, pousse & fait naître par-tout. Quand
» ils ont couvert toute la surface, alors ils
» s'entassent les uns sur les autres, & des
» plantes parasites naissent sur les autres
» plantes; elles recouvrent & remplissent
» de nouveau les endroits dépouillés, les
» rivages délaissés, les intervalles des mois-
» sons, les allées d'un parterre. L'Art s'ef-
» force en vain de les réprimer; elles
» repullulent sans cesse malgré lui, &
» lassent son opiniâtreté, parce que la
» Nature abonde & foisonne, & que tout
» est agité d'une force secrète & puissante
» qui le pousse à produire, à agir, à ger-
» mer & à s'augmenter le plus possible.
» L'universalité des êtres s'étend à l'infini;
» le ciel est immense, & des êtres sans
» nombre sont semés dans l'étendue. Outre
» cette multitude d'étoiles que nous voyons

» par une nuit sereine, un télescope dé-
 » couvre au dessus d'elles un ciel inconnu,
 » plein d'une multitude égale d'étoiles nou-
 » velles. Un meilleur instrument en montre
 » encore d'autres au dessus de celles-ci ; &
 » à mesure que des instrumens plus par-
 » faits permettent à l'Observateur de pé-
 » nêtrer plus avant, il voit toujours de
 » nouveaux cieux se découvrir, & les
 » bornes de l'Univers fuir & s'éloigner à
 » mesure ; parce que tout est soumis à la
 » même loi, qui veut que tout soit le plus
 » grand possible «.

Nous ne ferons encore aucune observa-
 tion sur ce nouveau principe de Physique ;
 il faut parcourir les deux autres genres d'ap-
 plication.

» Non seulement les masses croissent, mais
 » des choses toutes différentes des masses,
 » les simples qualités germent & s'accrois-
 » sent comme les substances. La verdure des
 » herbes & du feuillage, tendre & claire au
 » printemps, quand ils commencent à pous-
 » ser, s'augmente ensuite & devient de plus
 » en plus foncée : leur saveur est également
 » douce & foible d'abord, elle s'accroît
 » avec l'âge, & devient de plus en plus
 » âcre. Dans les arbres résineux, leur pro-
 » priété résineuse ; dans les vénémeux,
 » la force vénémeuse vont de même en
 » s'augmentant. La cigüe, presque inno-
 » cente en naissant, devient en croissant
 » plus âcre & plus meurtrière. Plusieurs

» êtres semblent vouloir s'agrandir par
» leurs qualités, & affectent des proprié-
» tés qui les étendent au delà de leur masse
» trop petite : la plante s'étend par son
» odeur, & occupe de ses émanations toute
» la prairie ; l'oiseau s'agrandit par son
» chant, & veut remplir toute la forêt des
» accens de sa voix. L'étoile perdue dans
» les profondeurs de l'espace, s'étend par
» sa lumière dans toute l'immensité, &
» annonce son existence jusqu'aux extré-
» mités de l'Univers. L'homme, infiniment
» plus petit que l'étoile, brûle de s'agran-
» dir, & voudroit briller aussi loin qu'elle.
» Les divers états par lesquels les êtres ani-
» més passent, croissent & s'augmentent
» comme leurs qualités. Les dispositions
» aux différentes maladies, germent & se
» développent, & engendrent ces maladies
» sans que souvent aucun accident nouveau
» les ait occasionnées. L'odeur d'une fleur
» a suffi souvent pour jeter une femme
» dans des convulsions extrêmes. — Une
» position tranquille invite au sommeil :
» quand on veut s'endormir, on se cou-
» che immobile, en silence & les yeux
» fermés, & cette attitude procure le som-
» meil, même malgré soi. Pourquoi ? Pour
» trouver la raison de cet effet, je cherche
» d'abord en quoi consiste la cause du som-
» meil, l'occasion, la posture qui le produit.
» Cette attitude consiste entièrement à arrê-
» ter & suspendre pendant quelque temps

» quelques-unes des fonctions dépendantes
» de l'ame. Lorsqu'il a plu à l'homme im-
» mobile & couché de suspendre ainsi
» quelques-unes des fonctions dépendan-
» tes de son ame, cette suspension alors
» est donc devenue une de ses manières
» d'être, une des propriétés de son ame.
» Cette propriété doit croître, parce qu'il
» faut que tout croisse. C'est pourquoi la
» suspension de ce petit nombre de nos
» facultés, de la vue & du mouvement,
» gagne insensiblement toutes les autres
» facultés, la raison, la volonté, la sen-
» timent enchaîné toutes les fonctions,
» & plonge ainsi l'homme immobile dans
» un profond sommeil. — Le murmure
» d'un ruisseau procure aussi le sommeil;
» & ainsi deux choses contraires, le bruit, le
» silence, produisent le même effet. Quelle
» en est la cause? La même loi; car ce
» murmure est un bruit continu, uni-
» forme, & toujours le même. Quand un
» homme est attentif à ce murmure, cette
» idée d'uniformité gagne l'ame & la
» remplit, & occupe l'homme tout entier;
» de manière que bannissant toute autre
» idée, toute autre manière d'être, &
» tout autre désir que ceux de l'uniformité,
» il se jette dans le plus uniforme de tous
» les états, qui est le sommeil. L'idée de
» ce murmure toujours répété, vous occu-
» pant de lui seul, a commencé par ban-
» nir de chez vous toute idée, toute autre

» idée qu'elle ; & cette idée , en excluant
» toutes les autres , est cause qu'à son tour
» enfin vous l'excluez elle-même , & que
» vous n'entendez plus ni ce murmure ,
» ni aucun autre bruit. Nos vices , nos
» vertus , nos talens , nos sentimens & nos
» passions , qui sont pour nous d'autres
» manières d'être , d'autres qualités , crois-
» sent & s'augmentent dans les mêmes
» individus , croissent & s'étendent en pas-
» sant des individus aux individus , &
» quelquefois d'un individu à l'espèce hu-
» maine entière.

» La gaieté d'un seul homme suffit quelque
» fois pour mettre en fête tout le village. Sa
» gaieté se communique à ceux qui l'environ-
» nent ; de ceux-ci à d'autres : la joie vole &
» se répand de proche en proche , & se re-
» double en s'étendant. On forme des jeux ,
» on accourt en foule ; un peuple innombra-
» ble est assemblé dans la prairie , & rem-
» plit l'air de cris de joie.

» Dans d'autres circonstances , cette même
» cause produit des effets bien différens ,
» mais par le même principe. Née une fois
» dans le cœur d'un combattant , la fureur
» guerrière qui le saisit ne se borne point
» à remplir son ame & à ne posséder que
» lui seul ; ambitieuse de croître encore , de
» s'augmenter , de s'étendre , elle se répand
» dans le champ de bataille sur tous ses com-
» pagnons , qui , ardens comme lui à la
» communiquer , l'exhalent de même &

» animent des mêmes feux tous ceux
 » qui les environnent. L'ardeur du sang
 » & de la gloire court de rang en rang,
 » pénètre jusqu'aux cohortes les plus loin-
 » taines, & agite bientôt l'armée entière.
 » Ainsi l'ame d'un seul homme s'étend sur
 » tout ce vaste espace, & la fureur, l'hé-
 » roïsme d'un seul, se déploie & s'agran-
 » dit sur cette immense multitude « .

L'Auteur rapporte d'autres exemples; mais
 ceux-là suffisent pour faire comprendre son
 principe dans les différens genres d'applica-
 tion qu'il en fait.

Cet extrait seroit terminé ici, & nous
 n'aurions que peu de réflexions à ajouter,
 si nous ne connoissions l'Auteur que par
 sa Brochure : mais nous savons qu'il a en-
 trepris un Ouvrage beaucoup plus considé-
 rable & de la plus haute importance par le
 sujet; & s'il est vrai, comme nous le pen-
 sons, qu'avec infiniment d'esprit & de sa-
 gacité il s'égare dans sa marche, essayer de
 le ramener dans les bonnes routes, c'est
 peut-être rendre un grand service aux
 Sciences. On s'applique beaucoup à perfec-
 tionner les instrumens; les premiers de
 tous les instrumens ce sont les hommes de
 génie, & ce sont ceux-là sur-tout qu'il
 faut tâcher de perfectionner.

Première Application. Tous les corps,
 tous les êtres, tous les individus croissent
 & s'augmentent le plus qu'il est possible.

Sans doute ils croissent, & c'est-là un grand phénomène pour tous ceux que l'habitude n'y a pas rendus insensibles ; mais ils cessent aussi de croître, ils décroissent & périssent, & c'est-là un autre phénomène aussi universel, aussi merveilleux, & que le premier n'explique pas. Un gland devient un chêne ; mais pourquoi le chêne ne couvre-t-il pas dans un accroissement continuel les airs & le globe ? Pourquoi n'est-ce que dans les vers du Poëte qu'on le voit *presser les Enfers & fendre les Cieux* ? La croissance de tous les corps animés ou inanimés, le terme où elle s'arrête, la décroissance & le dépérissement, tout cela est le même phénomène probablement ; mais tout cela ensemble n'est que l'énoncé du miracle de l'organisation, de la vie, du miracle enfin de la Nature. Ce n'est pas donner un principe qui explique la Nature, c'est présenter vivement & avec un sentiment énergique & profond, le prodige qui la rend inexplicable.

En passant des individus aux espèces, le principe de l'Auteur ressembleroit beaucoup plus à une découverte. Dans chaque espèce en effet, la Nature paroît avoir tellement prodigué à l'infini les germes de fécondité, qu'on ne conçoit pas comment il n'y a pas une de ces espèces qui s'empare en quelque sorte de tous les principes de vie, & règne seule sur le globe, sur l'anéantissement de toutes les autres es-

pèces. On voit réellement une forte de tendance à une propagation à l'infini, dans la fécondité prodigieuse des germes de chaque espèce ; mais qu'est-ce qui l'arrête, car elle est évidemment arrêtée ? Comment se fait entre les espèces ce partage de l'existence ? Sont-ce plusieurs infinis qui se servent de bornes ? Mais qu'est-ce que des infinis qui se limitent ? Comment plusieurs infinis existent-ils à côté les uns des autres ?

- Il n'y a qu'une chose qui soit claire dans tout cela ; c'est que nous ne pouvons y rien comprendre. Pour atteindre à ces vérités, il nous faudroit d'autres sens : elles ne sont sûrement pas contradictoires, mais pour nous elles sont incompréhensibles.

Il faut poser la borne, & reposer dessus sa tête.

On peut faire sur ce sujet d'autres questions, auxquelles l'observation pourra peut-être un jour répondre. Y-a-t-il des espèces qui périssent ? Dans toute l'étendue du globe & dans un certain espace de siècles, les espèces sont-elles dans leur population, dans des proportions peu sujettes à de grandes variations ? Les petites espèces, qui en général sont beaucoup plus nombreuses, prennent-elles par leur nombre autant de quantités de vie & d'existence que les grandes espèces par leur masse ? Je m'explique ; si on prenoit une balance, qu'on mît dans un plateau toutes les baleines, & dans l'autre tous les harengs,

par exemple, la balance pencheroit-elle de quelque côté, ou demeureroit-elle en équilibre? Je ne vois plus la barrière de l'infini entre la solution de ces problèmes & l'esprit humain; & si une fois elles étoient résolues, on feroit quelques pas peut-être vers d'autres vérités qui paroissent inaccessibles. Toujours est-il vrai qu'on connoîtroit beaucoup mieux la Nature & ses grands procédés.

Seconde Application. Les qualités croissent. J'arrête ici l'Auteur au premier mot. Je le crois destiné à être un jour un de nos premiers Philosophes; mais qu'il y prenne garde, il donne là dans la plus mauvaise philosophie. Les qualités ne sont que des rapports des choses à nous, c'est-à-dire qu'elles ne sont rien hors de l'impression que nous en recevons. Dans le langage ordinaire, il est permis de dire: Le parfum de la rose *croît*, la verdure du gazon s'augmente; mais dans le langage philosophique, c'est la rose seule qui croît, & qui, dans son délicat tissu, éprouve des changemens qui font changer aussi le doux parfum qu'elle répand autour d'elle. La croissance & l'augmentation des qualités du corps, n'est donc pas une chose différente de la croissance & de l'augmentation des corps eux-mêmes.

C'est par cette manière de considérer les qualités; que les Philosophes anciens, qui

avoient tant de génie , ont trouvé si peu de vérités. De combien de manières l'esprit humain peut errer ? S'il veut raisonner d'une manière abstraite sur les substances , & sans égard à leurs qualités , seules choses par lesquelles nous puissions les connoître , par lesquelles elles existent pour nous , on est dans un abîme : s'il veut raisonner sur les qualités , en les considérant comme quelque chose de réellement existant hors de nous & de nos impressions , un autre abîme est à nos côtés. Nous ne devons marcher que sur une ligne , & les précipices sont de tous les côtés. Quelle terrible condition ! Eh bien ! j'en aime quelquefois jusqu'à la rigueur ; j'aime mieux découvrir que voir ; & les voiles dont la statue d'Isis est couverte depuis les Egyptiens , ont fait bien plus encore les délices que le supplice de ceux qui , de génération en génération , ont tenté d'en soulever quelque coin.

Il eût fallu nous rendre éternels , ou on a bien fait de nous cacher la nature des choses éternelles.

Le morceau sur le sommeil , que nous avons cité , est extrêmement ingénieux ; la précision que l'Auteur y donne à son système , prouve bien qu'il est très-capable de cette précision d'idées avec laquelle seule on arrive aux vérités. Mais parce que le sommeil d'abord léger devient profond , il imagine que le

sommeil *germe*, ou, si l'on veut, qu'il croît comme les plantes ou comme nos qualités croissent : on n'adoptera pas ces assimilations. Tous les corps environnans, en agissant sur nos organes, font passer le mouvement de l'extérieur à l'intérieur ; nous mêmes en agissant, nous produisons au dehors de nous un mouvement qui se communique au dedans. Lorsque nous fermons les yeux au contraire, & que nous restons immobiles, nous mettons tout en repos hors de nous, & le repos s'étend du dehors au dedans ; c'est le sommeil. Toutes les roues intérieures d'une pendule sont en mouvement, j'arrête le ressort moteur, & tout est arrêté : ce n'est pas là une explication du sommeil, mais c'en est une image, & il n'y a rien là qui ressemble à une croissance, à une *Germination*. Si le sommeil croissoit du sommeil, il croîtroit toujours & seroit éternel ; ce seroit la mort. Qu'est-ce qui nous réveille dans le sommeil, lors même qu'il ne se fait aucun mouvement, aucun bruit autour & hors de nous ? J'ai comparé tout à l'heure le corps animé dans le sommeil, à des pendules dont les ressorts ont été arrêtés, & qui ont cessé les mouvemens de leurs roues ; mais c'est là une ressemblance très-imparfaite, comme presque toutes les ressemblances. Tout est arrêté alors dans les pendules ; & dans les corps animés & endormis, presque tous les mouvemens s'exécutent encore ; ils ont

seulement changé de détermination. Dans le sommeil même , ces mouvemens intérieurs peuvent donc se troubler, s'accélérer, changer encore de détermination , & cela suffit pour faire repasser l'animal du sommeil à la veille. Un phénomène bien extraordinaire , c'est celui-ci. On a besoin de s'éveiller deux ou trois heures plus tôt qu'à l'ordinaire, on en a un grand besoin, & on s'endort avec cette idée : cette idée veillera pour vous, en quelque sorte , & quand le moment sera venu , comme un réveillematin , elle retentira à vos oreilles , & elle fera cesser votre sommeil. Il est peu de personnes à qui cela ne soit souvent arrivé. Tout est prodige ; mais il y en a qui ont droit de nous frapper & de nous confondre davantage. Celui-ci doit tenir aux loix les plus secrètes de l'union ineffable de la pensée avec les mouvemens des corps animés.



DES Etats - Généraux , & autres Assemblées Nationales. Tomes-I & II, in-8°.
A Paris , chez Buiffon , Libraire , Hôtel de Coëtlosquet, rue Haute-feuille, N° 20.

LA prochaine convocation des Etats-Généraux a déjà fait éclore une foule de Brochures sur une matière qu'on gâtera par des discussions irréflechies , & par des notions ou fausses ou hasardées , & par des répétitions banales appuyées sur des aperçus très-superficiels : tel est l'effet de la légèreté nationale , que rien ne contient dans les bornes de ce respect religieux , si nécessaire toutes les fois qu'il s'agit d'une discussion qui peut ébranler les premières bases du Corps social. On écrit , parce que le sujet pique par sa nouveauté ; on morcèle dans cent Brochures ce qui deviendrait un foyer de morale , de raison & de jurisprudence , s'il étoit réuni dans un seul corps , & dans un système uniforme. La Collection que nous annonçons réparera du moins cet inconvénient , en offrant un guide sûr , & en mettant sous les yeux du Public les matériaux les plus authentiques , sans les altérer , & sans donner une préférence répréhensible à des Productions indignes d'être avouées. Quel est l'Ecrivain qui ne sera point circonspect devant des intérêts

intérêts aussi grands ! l'Autel, le Trône, le Peuple. Ces trois pouvoirs, dont la réunion forme ce Corps législatif, ce Corps immédiat, représentant du pouvoir politique, & la plus parfaite image de la majesté des Nations, pourroient-ils être envisagés avec légèreté ? Seroit-il permis de céder à des impulsions intéressées, dans un moment sur-tout où on va réaliser les plus flatteuses espérances, où un Roi bon desir de rétablir la Nation dans l'exercice de ce droit essentiel, par lequel seul elle est un véritable Corps politique *vivant, voulant & agissant* ?

Nous ne pouvons définir dans une courte analyse la nature des Etats-Généraux ; ce qu'il nous est permis de dire, c'est qu'ils représentent nécessairement & immédiatement tous & chacun des individus de la Société ; qu'eux seuls ont une procuration spéciale de chacune des associations secondaires, parties intégrantes de la grande association politique ; & que la volonté générale les a expressément désignés pour les interprètes naturels : telle est la nature des Etats. Quant à leur pouvoir, il suffit de consulter les monumens. Un Ouvrage qui remonte jusqu'à eux, & qui recueille & classe tous les titres & tous les Ecrits publiés sur cette matière si impartiale, ne peut qu'être accueilli favorablement. On y trouvera toutes les notions nécessaires ; on connoîtra d'une manière précise les droits im-

prescriptibles du Roi , droits sacrés que la Nation a toujours respectés.

La Collection commence par un extrait rapproché de l'établissement de la Monarchie Française, par l'Abbé Dubos. Il falloit bien remonter aux Romains, des dépouilles desquels nous avons hérité à notre tour, pour y trouver les origines du domaine, des fiefs, des impôts, des propriétés des Citoyens. Clovis a succédé aux droits des Empereurs, à quelques modifications près qu'on fait sentir. De ce premier monument, les Rédacteurs ont passé à la Loi Salique, à ce premier contrat national qui donne une idée exacte de l'Etat civil & des formes usitées. Viennent ensuite les Capitulaires, ce témoignage authentique des libertés de la Nation. Suivent des extraits de tous nos Historiens, de nos Publicistes & de nos Législateurs. On trouvera ensuite un dépouillement des Manuscrits, & des origines des Etats, qui précédera la Collection complète de tous les Procès-verbaux qui sont de quelque importance. » Nous » ne donnerons point, disent les Rédac- » teurs, les Procès-verbaux de toutes ces » Assemblées qui ont précédé le Roi Jean ; » mais il sera difficile, pour ne pas dire » impossible, à qui que ce soit, d'être plus » complet que nous, & d'en dire davan- » tage sur une matière aussi curieuse qu'ira- » portante. Le choix que nous avons fait » de nos autorités, les détails dans lesquels

» nous entrons , fussent pour donner à
» nos Lecteurs une connoissance très-éten-
» due , & en un mot , tout ce qu'il est pos-
» sible d'acquérir de connoissances. A l'é-
» poque du Roi Jean , on voit la Nation
» prendre plus d'unité , un ensemble que
» les Privilèges & les Loix de chaque Pro-
» vince ne leur avoient point permis d'a-
» voir «.

Les Rédacteurs paroissent avoir bien
conçu leur plan , & être dirigés par des
motifs louables : ils suivent exactement les
époques remarquables. » En partant de
» Philippe-Auguste , ajoutent-ils , en nous
» arrêtant au règne du Roi Jean , & en sui-
» vant avec scrupule tous les mouvemens
» des trois Ordres de l'Etat , nous aurons
» satisfait la curiosité des Lecteurs. Nous
» donnerons d'abord la Chronologie de Sa-
» varon , avec des Notes , pour rectifier les
» erreurs où il est tombé ; puis une analyse
» & des extraits de tous les Auteurs qui
» ont écrit sur les Etats-Généraux. Ces ex-
» traits seront plus ou moins longs , suivant
» que les Ouvrages seront plus ou moins
» instructifs. Parvenus au temps où l'on
» commençoit à dresser les Procès-verbaux ,
» nous insérerons dans notre Recueil ces
» pièces curieuses & authentiques , précé-
» dées chacune d'un précis historique des
» faits qui ont occasionné chaque Assem-
» blée , des discussions préliminaires qui
» sont consignées dans les Procès-verbaux

» des Etats Provinciaux ou Assemblées de
» Provinces convoquées pour l'élection des
» Députés, & de la forme des élections &
» des charges qui donnoient droit à être
» Député au nom de la Province, sans son
» suffrage, d'où est venue quelquefois l'op-
» position fondée des Provinces & des Par-
» lemens aux délibérations illégales, quoi-
» que prises dans les Etats : ce que nous
» sommes persuadés que le Gouvernement
» veut éviter. Nous insérerons les Ordon-
» nances qui en ont été le résultat,
» Nous n'omettrons point ce qui peut
» avoir rapport aux plus célèbres Assen-
» blées de Notables. Des Notes explique-
» ront, quand il sera convenable, les pas-
» sages obscurs des anciens Actes, & dé-
» velopperont les circonstances dans les-
» quelles les Orateurs des Etats se sont
» trouvés. On fera remarquer l'esprit de
» chaque siècle, & l'influence de chaque
» règne sur les organes du bien public, &
» sur le choix des discussions, tantôt puéri-
» les, tantôt ridicules, & souvent très-im-
» portantes, qui ont eu lieu dans les Af-
» semblées des Etats “.

Pour se faire, en un mot, l'idée de cette importante Collection, il suffit d'imaginer qu'on y trouvera rassemblé en 12 Volumes ce que les Auteurs les plus estimés ont laissé de monumens & d'Ecrits sur l'origine des Etats - Généraux & des subsides, la nature des Assemblées nationales, & les Procès-

verbaux des Etats & des Assemblées, & sur les Corps de Magistrature chargés de l'enregistrement des Loix.

L'exécution des deux premiers Volumes promettre, de la part des Rédacteurs, la plus scrupuleuse exactitude. Tous les mois il paroîtra deux Volumes (1).

ANNALES du Théâtre Italien, depuis son origine jusqu'à ce jour ; par M. D'ORIGNY, Conseiller en la Cour des Monnoies, des Académies des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Dijon, Lyon, Metz, Châlons-sur-Marne, & Clermont-Ferrand. 3 Vol. in-8°. A Paris, chez la veuve Duchesne, Libraire, rue Saint-Jacques.

L'HISTOIRE des Théâtres d'une grande Nation est si essentiellement attachée à celle de ses mœurs, de ses usages & de ses Loix, qu'on saura toujours gré à l'utile Ecrivain qui emploiera ses veilles à recueillir les divers événemens dramatiques, en les soumettant à une critique sage & impartiale. C'est ce que vient d'exécuter avec succès, à l'égard du Théâtre Italien, M.

(1) Les 3^e. & 4^e. Volumes viennent de paroître.

H 3

d'Origny , à qui nous devons déjà une continuation de l'Histoire du Théâtre François.

Tout ce qu'on avoit écrit sur le Théâtre Italien étoit épars & incomplet ; M. d'Origny , par des recherches exactes & laborieuses , vient d'en conduire l'Histoire jusqu'à Pâques de l'année 1787 ; & il se propose d'en donner tous les ans la suite à la même époque.

Les Pièces nouvelles & reprises , la mort de leurs Auteurs , avec une courte Notice de leur vie & de leurs Ouvrages , le début , la réception & la retraite des Acteurs , sont rapportés dans ces Annales selon l'ordre chronologique.

La première Troupe qui parut en France portoit le nom de *Gli - Gelosi* ; c'étoit en 1577 , sous Henri III , qui l'avoit attirée de Venise pour en jouir pendant la tenue des Etats de Blois. Cette acquisition lui coûta cher , car il fallut la racheter , & en payer la rançon aux Huguenots qui l'avoient prise. Elle ouvrit son Théâtre au mois de Février , à Blois , dans la Salle même des Etats ; & le 19 Mai suivant , à Paris , rue de Bourbon , dans l'Hôtel du Petit-Bourbon.

Louis XIII , quelques années après la naissance du Dauphin , voulut avoir une Troupe Italienne qui ne restât qu'un an , tant à Paris qu'à la suite de la Cour ; & en 1645 , le Cardinal Mazarin en fit venir

une autre qui joua à l'Hôtel du Petit-Bourbon : mais ce ne fut qu'en 1660 que les Comédiens Italiens furent fixés à Paris, ayant quitté cette même Salle, pour passer, avec la Troupe de Molière, au Théâtre du Palais-Royal.

Le 4 Mai 1698, la Comédie Italienne fut supprimée par ordre du Roi, sans qu'on ait jamais su pour quels motifs ; & le 20 Mai 1716, elle fut rétablie par le Duc d'Orléans, Régent du Royaume : enfin ce fut en 1723, le 11 Décembre, qu'elle obtint le titre de Comédiens Italiens ordinaires du Roi.

On ne sera peut-être pas fâché d'apprendre que la Devise des Italiens, CASTIGAT RIDENDO MORES, est due à Santeuil, & que ce fut le fameux Dominique qui la leur procura. » A la faveur d'un long manteau, il s'introduisit chez le Poète dans le costume d'Arlequin ; & ayant jeté à terre le vêtement qui le déguisoit, il courut autour de la chambre en faisant des postures plus plaisantes les unes que les autres. Santeuil ne put s'empêcher de rire, & de répondre à Dominique par toutes sortes de grimaces. Quand ce jeu eut duré quelque temps, Arlequin ôta son masque, & Santeuil lui sauta au cou en disant : *Castigat ridendo mores* ».

Carholini, dans son début dans le rôle d'Arlequin, fit au Public un compliment

assez singulier, dans lequel, après avoir exprimé les justes craintes, il finissoit par dire au Public : „ Voici, Messieurs, com-
„ ment je voudrois que l'affaire s'accor-
„ modât. Plus l'Acteur dont j'ai l'honneur
„ de vous parler a de talens, de graces, de
„ gentillesse, & enfin tout ce qu'on re-
„ cherche en vain dans un autre, plus il
„ est difficile de lui ressembler. Ainsi, pour
„ peu qu'un autre ne soit pas absolument
„ mauvais, j'ose dire que vous ne devez
„ pas le rebuter. Mais, dira quelqu'un de
„ mauvaise humeur, j'ai bien affaire, moi,
„ d'une pareille disparate. Pourquoi
„ jouez-vous le rôle d'Arlequin ? — Ah !
„ Messieurs, un peu d'indulgence ; je ne le
„ joue que pour l'apprendre sous un aussi
„ grand Maître. — Je ne veux point être
„ la dupe de votre apprentissage. — Eh !
„ ne l'êtes-vous pas tous les jours de la
„ plupart des Débutans ? Pourquoi n'au-
„ rois-je pas le même avantage que les au-
„ tres ? — Cela est bien différent ; on ne
„ doit jouer l'Arlequin que lorsqu'on est
„ bien sûr de plaire & de faire rire. — Eh
„ bien, Messieurs, je vous promets de faire
„ rire dans une douzaine d'années ; songez,
„ s'il vous plaît, qu'on n'acquiert ce talent
„ qu'avec l'exercice : encouragez moi, s'il
„ vous plaît. — Bon ! si je vous encourage,
„ vous prendrez mes applaudissemens au
„ pied de ~~la~~ lettre, & vous croirez les mé-
„ riter. — Non, Messieurs, je vous pro-

» mets de ne devenir insolent que lorsque
 » je serai bien sûr de mon fait. — Eh bien
 » donc, voyons ce que vous savez faire «.

Ce compliment fit rire, il fut beaucoup applaudi; mais l'Arlequin ennuya, il fut hué sans compliment.

L'Annaliste de la Comédie Italienne rapporte la mort singulière de Fuzelier, qui avoit travaillé pour les Italiens comme pour tous les Théâtres de la Capitale. Il a fait soixante-quatorze Pièces, & il en a composé trente-sept, en société avec divers Ecrivains. Il a vécu 80 ans.

» Il étoit petit, trapu, & avoit le cou
 » très-court. Il se servoit ordinairement
 » d'une brouette, & appeloit l'homme qui
 » la tiroit, *son cheval baptisé*. Souvent il
 » lui disoit : Mon ami, quand tu me trou-
 » veras étendu sur le carreau de ma cham-
 » bre, c'est que je serai occupé à quelque
 » chose de sérieux; il ne faudra pas m'im-
 » porter. Un jour ce pauvre homme
 » montant chez Fuzelier, le vit effective-
 » ment le nez contre terre : *Notre Maître*,
 » dit-il aux voisins, *travaille sérieuse-*
 » *ment*. Fuzelier étoit mort «.

Ce fut en 1761 que l'Opéra-Comique fut réuni à la Comédie Italienne; & cette réunion eut le plus grand succès.

M. d'Origny recueille avec autant de soin

H 5

que d'intérêt pour les Lecteurs, les Anecdotes qui peuvent instruire ou amuser. A un Spectacle donné gratis, au sujet de la naissance de Madame, Fille du Roi, il y eut, comme de raison, une très-grande affluence.
 » Une jeune Poissarde qui n'étoit jamais
 » entrée à la Comédie, voyant le Souffleur
 » lever la trape & avancer la tête sur le
 » Théâtre : *Eh ! s'écria-t-elle, regardez*
 » *donc ce chien là qui fait un trou au Théa-*
 » *tre pour trouver une place* ».

» Le même jour, un Charbonnier vint
 » à la Comédie dans sa charrette. En descendant, il dit au Savoyard qui lui tenoit
 » lieu de Cocher : *Revenez à neuf heures*
 » *pour me ramener chez la petite Ravau-*
 » *deuse*. Le Spectacle fini, il appela le
 » Savoyard avec une sorte de dignité, &
 » remonta gravement dans sa charrette ».

Le dernier évènement qu'ait subi ce Spectacle, est un Arrêt du Conseil, qui, à la clôture du Théâtre en 1780, en sépara les Comédiens qui ne jouoient que des Pièces Italiennes.

Ces Annales se font lire avec intérêt; & il est à espérer que le succès encouragera l'Auteur à poursuivre ses recherches, qui doivent intéresser les Amateurs de l'Art dramatique.



ESSAIS en vers , par l'Auteur des Contes Orientaux, au profit des Cultivateurs mal-traités par l'orage du 13 Juillet dernier. Brochure de 25 pages. Prix , 24 sous. A Paris , chez Demonville , Libraire-Imprim. de l'Académie Française, rue Christine.

CETTE Brochure est tout à la fois un acte de bienfaisance, & une preuve de talent. L'Auteur en a consacré le produit à des Citoyens infortunés ; & il s'est assuré par-là l'estime des cœurs sensibles , & le suffrage des gens de goût.

Mme. Monnet est connue sur-tout par des Contes Orientaux en prose , que nous avons annoncés avec des éloges justifiés par le succès (1).

La première Pièce est un Conte un peu trop long ; la plus remarquable & la plus digne d'éloge , ce sont des *Stances sur la Vanité*. En voici deux qui en donneront une idée favorable.

Que de travaux ! l'homme s'agit
Dans tous les temps, dans tous les lieux.

(1) A Paris, chez Regnaut , rue S. Jacques.

Sur la poussière qu'il habite ,
 Que d'édifices fastueux !
 Or, albâtre, glaces, porphyre ,
 C'est la vanité qui respire
 Dans ces superbes ornemens ;
 La Vanité , quand l'homme tombe ,
 S'élève en marbre sur sa tombe
 Pour décorer des ossemens.

La Vanité corrompt jusqu'à l'Amour.

Oui, ta main en secret le guide ,
 Abaisse & lève son bandeau ;
 En secret ton souffle perfide
 Fait étinceler son flambeau.
 Quelle est sur nos cœurs ta puissance !
 J'ai vu la timide Innocence
 Résister à la Volupté ,
 Des richesses braver les charmes ,
 De l'Amour mépriser les larmes ,
 Et céder à la Vanité.

On trouvera aussi des détails fort agréables dans des *Vers présentés à un ami qui n'est plus, le jour de Saint Antoine, son Patron*. Tel est le morceau qu'on va lire , & par lequel nous terminerons cette Notice.

Qu'êtes-vous devenus , ô fortunés momens ,
 Où ma voix s'essayoit à ses premiers accens !

J'écrivois sans savoir écrire ,
 Et je plaisois , j'avois quinze ans.
 Si j'eusse , dans cet heureux temps ,
 Connu tes Ecrits que j'admire ,
 Je t'aurois pris pour l'objet de mes chants. . .
 Ah ! revenez , favorable délire ,
 Qui maîtrisez & mon cœur & mes sens ,
 Lorsque saisissant une lyre ,
 J'osai chanter les Filles du Printemps ,
 Et le Génie & les Talens
 Que suit de loin la Gloire , & de trop près l'Envie.

*L'AMITIÉ trompée, ou Lettres du Comte
 de Saint-Julien ; traduites de l'Anglois ,
 sur la seconde édition. 2 Volumes in-12.
 Prix , 36 sols broché , & francs de port
 par la Poste , 2 livres 2 sols. A Paris ,
 chez Maradan , Libraire , rue des Noyers ,
 N^o. 33.*

RIEN de moins compliqué que l'intrigue
 de ce Roman. Le titre seul suffit pour en
 donner une idée complète. Le Comte de
 Saint-Julien est un ami rare , un homme
 vertueux ; il aime Mathilde Colonne , qui

l'aime à son tour, & qu'il doit épouser. Il est l'ami du Marquis de Pescaire, jeune homme qui perd bientôt de vue les sentiers de la vertu, & qui, en devenant un homme aimable, un Seigneur riche & important, n'est dans le fond du cœur qu'un scélérat. Le Marquis de Pescaire a des droits à faire valoir sur des successions échues en Espagne. Le Comte de Saint-Julien, son ami, qui avoit toujours rempli auprès de lui le rôle d'un Mentor, veut bien reculer son mariage avec Mathilde, sacrifier l'amour à l'amitié, partir, & servir son ami avec chaleur & succès à Madrid. Il confie Mathilde, ce dépôt si cher, ce bien sans la possession duquel il deviendrait le plus infortuné des hommes, il le confie au Marquis de Pescaire. Veillez sur elle, lui dit-il en partant, songez que vous gardez un trésor à votre ami.

Pendant qu'il servoit si fidèlement l'amitié, le Marquis de Pescaire intercepte ses lettres, le noircit dans l'esprit de Mathilde, lui persuade enfin que le Comte de Saint-Julien est marié en Espagne; il épouse la maîtresse de son ami, cette Mathilde qui versoit des larmes amères sur l'infidélité prétendue de Saint-Julien. Celui-ci, informé de cette horrible perfidie, vient proposer un cartel au Marquis de Pescaire, & le tue; mais en se vengeant il perd pour jamais Mathilde, qui, dévorée à son

tour de regrets & d'ennui , se condamne à la solitude la plus rigoureuse.

Tel est le plan de ce Roman , très-simple en effet , & dont la seconde partie est très-touchante. L'Auteur fait peindre les profondeurs du sentiment , & quelquefois il a du trait & de l'énergie.

Il peint d'une manière aimable cet amour pur qui rend les mariages si doux , pag. 11 , lig. 2. » C'est l'accord des sentimens les plus purs , c'est une union de deux ames sans tâche qui ne ressemble en rien à la rencontre fortuite des sexes , & moins encore à ces liens ferrés par l'intérêt , où le cœur n'a point de part. C'est la sympathie des cœurs ; c'est le plus noble de tous les nœuds de la Société ». On lira avec attendrissement la Lettre dans laquelle Mathilde , qui se croit délaissée , exhale ses plaintes & ses reproches. Cette situation si usée par les Romanciers , paroît avoir une sorte de nouveauté sous la plume de l'Auteur.



S P E C T A C L E S.

COMÉDIE. FRANÇOISE.

LE Samedi, 13 Septembre, on a représenté pour la première fois, *Lanval & Viviane*, ou *les Fées & les Chevaliers*, Comédie Héroï-Féerie en cinq Actes & en Vers de dix syllabes, mêlée de chants & de danses.

Le fond de cet Ouvrage est tiré d'un ancien Fabliau intitulé : *Le Lay de Lanval*. M. le Grand d'Aussy l'a traduit en langage moderne il y a quelques années, & tout récemment M. Imbert en a publié une imitation qu'il a embellie des charmes de sa versification facile & brillante. Voici l'analyse du Fabliau. On pourra la comparer avec celle de la Comédie, & voir quel parti l'Auteur dramatique a tiré de son modèle.

Artus tenoit sa Cour Plénière ; il prodigua ses largesses à tous ses Chevaliers, mais il oublia le plus brave & le plus fidèle : c'étoit Lanval. Celui ci quitte la Cour, & prend le premier chemin qui se présente. Arrivé dans un pré, où il peut laisser rafraîchir

& pâtre son cheval, il s'affied sur le gazon, & rêve. L'arrivée de deux Nymphes le tire de sa rêverie. Il regarde; on l'invite à se rendre sous une tente dans laquelle il est attendu; il se lève, & marche avec ses guides. Il apperçoit bientôt cette tente, où le luxe & le goût se disputent la prééminence; mais ce qui le frappe davantage, c'est l'aspect d'une beauté divine, qui sourit de la surprise qu'elle lui cause, lui déclare qu'elle l'aime, & qu'elle veut lui faire une destinée capable de faire envie aux Rois. Fortune, graces, beauté, doux langage, voilà quatre puissans moyens de séduction. Lanval répond comme devoit répondre un galant Chevalier, & bientôt il jouit de son bonheur; mais l'ordre des Destins veut que la Fée (car c'en étoit une) se sépare de son époux. Elle le renvoie en lui donnant les moyens de vivre dans l'abondance, en lui promettant de paroître à ses yeux toutes les fois qu'il prononcera son nom; mais en lui déclarant aussi que s'il se permet la moindre indiscretion sur leur amour, il la perdra pour jamais. Il s'éloigne, revient à la Cour, qu'il éblouit de son éclat.

Les plaisirs à sa voix s'empressoient de renaître;
 Et le plus grand de tous, c'est que la nuit, le jour,
 Sitôt qu'il appeloit l'objet de son amour,
 Il le voyoit soudain paroître.

Mais la Reine, qui étoit amoureuse de

Lanval , lui déclare aussi son amour ; & non seulement Lanval y est insensible , mais encore , sur le reproche que sa Souveraine lui fait d'être indigne des faveurs d'une Belle , il assure

Qu'il n'est point de Reine
Qui de sa Mie égale la beauté.

La Reine indignée se plaint à son époux , qu'un déloyal , après l'avoir priée d'amour , a eu l'audace d'insulter à ses charmes & de les mépriser. Artus partage la colère de la Reine , & il fait arrêter Lanval , qui , inquiet d'avoir indiscrettement parlé de sa Mie , l'avait appelée vainement à plusieurs reprises. Il comparoit , on va prononcer son arrêt , quand un Chevalier

Prétend qu'on le contraigne à montrer sa Maîtresse
Pour connoître de sa beauté ,
Et voir du moins s'il a blessé la politesse
Sans outrager la vérité.

Ressource inutile ! la Fée irritée ne veut plus paroître , & Lanval va mourir , quand plusieurs Nymphes se présentent tour à tour , & annoncent l'arrivée de leur Maîtresse. La Fée paroît enfin.

Artus , & vous Barons , dit la belle Etrangère ,
C'est pour remplir vos vœux qu'ici je compareis.

Un de tes Chevaliers , Artus , m'avoit su plaire ;
Lanval , qui de t'aimer s'étoit fait une loi ,

Qui t'avoit servi sans salaire ,
Que j'ai récompensé pour toi.

Il m'a désobéi. Quelque temps , par vengeance ,
Je l'ai soumis à ta sévérité ;

Mais son cœur m'est toujours resté :
Si j'ai puni sa désobéissance ,
Je dois un prix à sa fidélité.

Barons , votre justice exige ma présence
Pour l'absoudre ou le condamner.

Me voici : comparez & portez la sentence
Qui doit punir ou pardonner.

Lanval est absous , & il part avec la Fée ,
dont , depuis ce jour , il ne s'est jamais
séparé.

L'analyse du Fabliau , que nous avons
aimé à faire d'après l'imitation de M. Im-
bert , abrégera celle de la Pièce.

Ici ce n'est point pour la femme d'Ar-
tus , c'est pour sa sœur Iseult qu'on ouvre
un tournoi ; c'est celle-ci qui est amoureuse
de Lanval , & qui lui déclare son amour , pour
se voir dédaignée. On a observé là - dessus ,
que dans le Fabliau , Lanval repousse l'amour
d'une femme mariée , quand il est amoureux
lui-même , & que dans la Comédie il est in-
sensible & peu galant avec une demoiselle ,
quand son cœur n'est pas encore pris ; ce
qui a paru étonnant dans un jeune Cheva-

lier. Iseult est furieuse, & une colonne merveilleuse, qui paroît tout à coup après son départ, apprend à Lanval que s'il veut se rendre dans la forêt prochaine, il y pourra mettre fin à une grande aventure. Il marche vers la forêt.

Au second Acte, la Fée, que l'Auteur a nommée Viviane, paroît avec ses Nymphes, leur fait part de sa tendresse pour Lanval, éprouve la sensibilité du Chevalier, en se présentant à lui sous le nom d'une jeune femme persécutée, est contente de son épreuve, se fait connoître, & promet à Lanval un bonheur constant, sous les mêmes conditions que celles proposées dans le Fabliau.

Au 3^e. Acte, s'ouvre le tournoi, où Artus veut que l'on soutienne que nulle femme n'égale Iseult en beauté. Lanval, qui s'y est rendu couvert d'armes brillantes, prétend que sa Mie peut égaler la beauté d'Iseult. Cette indiscretion, déclarée contraire aux loix de la Chevalerie, est considérée comme une insulte qui doit être punie de mort. On arrête Lanval, & on le conduit en prison.

On l'y voit au quatrième Acte, appelant en vain Viviane : il a parlé de sa Mie, il a été indiscret, on l'abandonne. Le Conseil s'est assemblé ; on a condamné Lanval à la mort ; mais Lancelot son ami, a proposé de l'absoudre, s'il prouvoit, en la montrant, que la beauté de sa Mie

égalât celle d'Iseult. On y a consenti ; cette ressource est inutile, comme dans le Fabliau. Lanval attend l'heure de son trépas, quand un jeune Troubadour s'introduit dans sa prison ; c'est Viviane qui s'est ainsi travestie. Elle fait une nouvelle épreuve de ses sentimens, le console, & relève son courage : cette Scène est la meilleure de l'Ouvrage ; il y a de la grace, quelque sensibilité, & elle est très bien jouée par Mademoiselle de Garcins & par M. Saint-Fal.

Au cinquième Acte, Lancelot tente en vain de fléchir Iseult ; elle est inexorable. Le Conseil entre ; il faut que Lanval montre sa Mie, ou qu'il subisse le trépas. Il se résigne, & va marcher au supplice, quand deux Nymphes paroissent, annoncent la Fée, qui vient pour les mêmes causes, dire les mêmes choses, & opérer le même effet que dans le Fabliau. Des danses, des fêtes, des couplets, un Vaudeville terminent la Pièce.

Ce sujet étoit plus propre à la Scène Lyrique, qu'à la Scène Française. On a beau s'élever contre la confusion des genres, on a tellement perdu de vue les vrais principes de l'Art dramatique, qu'on ne peut plus se faire entendre. Si le Théâtre François croit gagner quelque chose en cherchant à s'approprier un genre qui lui est étranger, il se trompe, & il ne fera qu'accélérer la chute de la véritable Comé-

die. Ce n'en est point une que *Lanval & Viviane* ; c'est un Opéra dialogué en vers , sans musique. La Pièce parle toujours aux yeux , souvent à l'esprit , presque jamais à l'ame ni à l'intérêt. Ce défaut ne peut pas être atténué par de jolis madrigaux , par quelques plaisanteries agréables , ni par des vers bien tournés , quelque bien qu'ils puissent l'être. La première présentation de cet Ouvrage a été assez mal reçue. La Scène de Viviane en Troubadour & le Vaudeville de la fin , ont eu seuls un succès décidé. Depuis , l'Auteur a fait disparaître quelques longueurs , des expressions déplacées dans un Drame héroïque , & la Pièce a repris quelque faveur. Cela ne doit pas surprendre : les hommes sont de grands enfans , que , comme les petits , on est toujours sûr d'amuser avec des images.

ANNONCES ET NOTICES.

SUR le Compte rendu au Roi en 1781, Nouveaux Eclaircissmens, par M. Necker ; seconde édition , in-4°. Prix , 3 liv. 12 sous. A Paris , Hôtel de Thou , rue des Poitevins.

Le Livre de la Nature , vrai sens des choses , expliqué & mis à la portée des enfans ; traduit librement de l'Anglois. Prix , 1 liv. 4 s. A Paris , chez Laurent , Libr. rue de Tournon.

Du Mariage des Chrétiens, ou la nouvelle Loi sur l'état-civil des non Catholiques en France, justifiée aux yeux de la Religion & de la Politique ; par un Avocat au Parlement de Paris, in-12. A Paris, chez la veuve Esprit, Lib. au Palais-Royal.

Cet Ouvrage, ainsi que le titre l'annonce, a pour but de fixer les idées qu'on doit avoir du Mariage, comme Contrat civil & comme Sacrement, de rassurer les Catholiques sur les craintes qu'on a cherché à leur inspirer pour leur culte, & de prouver que la France n'a rien à redouter de l'état civil accordé aux non Catholiques. Cette matière intéressante est traitée avec autant d'érudition que de sagesse.

Figures des Fables de la Fontaine. A Paris, chez les Auteurs, rue du Plâtre-St-Jacques, Nos. 7, 38 & 31.

Cet Ouvrage s'exécute toujours avec le même succès. Le texte, qui s'imprime chez M. Didot l'aîné, paroît en même temps.

Histoire de France, représentée par Figures accompagnées de Discours ; les Figures gravées par M. David, Graveur ordinaire de la Chambre & du Cabinet de Monsieur, &c. ; le Discours par M. l'Abbé Guyot, Vicaire-Général de Cambrai ; 4e. & 5e. Livraisons. La première est composée de 6 Planches, la seconde de 4 Planches, & Discours imprimés sur papier vélin, Prix, 8 liv. chaque. Les premières épreuves en bistre anglois, 10 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue des Cordeliers, au coin de celle de l'Observance.

Nous avons annoncé avec éloge les premières Livraisons de cet Ouvrage.

Antonie, suivie de plusieurs Pièces intéressantes, traduites de l'Allemand, par Mme. la Chanoinesse de P... , nouvelle édition in-16. A Paris, chez Lagrange, Libr. rue Saint-Honoré, vis-à-vis le Palais - Royal & le Lycée.

Bagatelles Littéraires, par L. B. de Bilderbeck. A Paris, chez Guillaume Debure l'aîné, Libr., Hôtel Ferrand, rue Serpente, N°. 6.

Plan des environs de Paris. Prix, en feuille, 15 sous ; & collé sur toile, 30 sous. A Paris, chez Lejay, Libr. rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, au Grand Corneille.

Prise de Thionville par le Prince de Condé, peint par Martin, gravé par Picquenot. Prix, 6 l. A Paris, chez l'Auteur, rue des Carmes, Collège de Presse.

Numéros 32 & 38 des *Feuilles de Terpsichore*, pour la Harpe & pour le Clavecin. Prix, 1 liv. 4 sous chaque. Abonnement pour 52 Numéros, 30 liv. A Paris, chez Cousineau père & fils, Lithiers de la Reine, rue des Poullies.

T A B L E.

E LÉGIE.	141	Annales.	173
Charade, Enig. Logog.	159	Epiq. en vers.	179
La Gaminetier.	151	L'Amir-é-tromp'c.	181
Des Etats-Généraux.	168	Comédie Française.	184
		Annonces & Notices.	190

A P P R O B A T I O N.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 27 Septembre 1788. Je n'y ai rien trouvé qui pût en empêcher l'impression. A Paris, le 26 Septembre 1788.

S É L I G.

JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

R U S S I E.

De Pétersbourg , le 4 Août 1788.

L'AMIRAL *Greigh* a fait arrêter, & a envoyé prisonniers ici deux Capitaines de son escadre & deux Capitaines Lieutenans. Ils sont accusés d'avoir honteusement abandonné le Contre-Amiral *Berger*, malgré les signaux du Commandant, qui leur ordonnoit de secourir cet Officier, pris par les Suédois. Cette accusation dément ce qui a été avancé dans la relation officielle du combat, que le vaisseau du Contre-Amiral *Berger* avoit été enlevé, comme par hasard, dans l'obscurité de la nuit & de la fumée.

On nous a donné, le 29 juillet, un long rapport de trois escarmouches en Finlande entre nos troupes & celles de Suède. Dans l'une de ces petites ren-

N°. 36. 6 Septembre 1788. 2

contres, du 16 juillet, nous avons fait prisonnier le jeune Baron d'*Armfeldt*, parent du Général de ce nom. Le 23 du même mois, les nôtres s'emparèrent d'une redoute commencée, de 10 soldats, de deux canons & de leurs munitions, &c. Ces minuties ne valent pas la peine d'y arrêter le Lecteur.

A la fin de juillet, nos troupes en Finlande formoient un nombre de 16000 hommes, dont 8000 à Vilmanstrand, 3000 à Friderixsham, 1000 à Kexholm, 3000 près de Hétela, & environ mille Cuirassiers, outre quelques centaines de Cosaques répandus dans ce dernier district. Plusieurs régimens de Cosaques sont en marche pour se rendre, par Mohilof & Orsa, en Livonie, où l'on envoie également quelques troupes réglées du Gouvernement de Smolensko.

S U È D E.

De Stokholm, le 12 Août.

« Le Comte de *Rasumowski*, ci-devant Ministre de Russie à cette Cour, s'embarqua hier matin, à cinq heures, à bord du yacht la *Louise-Ulrique*, qui lui étoit préparé depuis le 23 juin. Ce Ministre,

sous divers prétextes , éludoit ce voyage maritime , & avoit décidé de ne quitter la Suède qu'en traversant toute la partie méridionale de son royaume ; mais le Roi ne voulant point le permettre , & la présence du Comte ne pouvant plus être soufferte dans le capitale, il lui fut signifié, pour la dernière fois, vendredi passé, par *M. de Bedouin*, maître des cérémonies , de partir, par mer, avec les vaisseaux du Roi, au bout de trois jours, ou de se voir exposé à de fâcheuses extrémités. Le Comte déclara aussitôt qu'il étoit résolu de partir pour Lubeck ; en conséquence il a déjà quitté cette ville, avec la Chancellerie Russe & ses effets. Outre le yacht, on avoit équipé, pour le compte du Roi, deux autres bâtimens, afin que tout ce qui appartenoit au Ministre, pût être transporté à la fois & commodément. »

« Samedi dernier on exposa, à la vue du public, les trophées pris sur les Russes. Ces trophées, qui consistent en pavillons & flammes de navires, en partie ensanglantés, criblés de coups ou déchirés, furent exposés dans la galerie de la Cour, où les gardes étoient en parade. »

« On a reçu de la Finlande la nouvelle certaine que le Roi est déjà campé avec la grande armée, sur le territoire Russe, &

nombre de la Bosnie aux environs de Schabatz, qu'il dévastoit, on détacha le Capitaine *Orskowich* avec des volontaires & une partie du régiment Slavon de Péterwaradin, pour couper à l'ennemi la communication, & l'empêcher de pénétrer davantage sur notre territoire. Cet Officier rencontra, le 3 Août, un corps d'environ mille Turcs, tant infanterie que cavalerie : on en vint aux mains ; notre détachement, après une résistance vigoureuse, fut obligé de céder à la supériorité de l'ennemi, & il se dispersa ; on n'a point encore de nouvelles du Capitaine, & de la majeure partie de sa troupe. Un autre détachement s'est emparé, aux environs de Lesnicza, d'une quantité de grains. »

Corps d'armée combiné devant Choczim, le 7 Août.

Le 5, au matin, les députés de la garnison de cette place revinrent au camp, avec la réponse qu'ayant reçu l'avis qu'*Ibrahim Pacha* s'avancoit avec un corps de 30,000 hommes, on ne pouvoit ni rendre la forteresse, ni entrer en capitulation. Sur cette déclaration, & comme on ne jugeoit pas à propos d'accorder à ces députés le nouveau délai de 10 jours qu'ils avoient demandé, l'ordre fut donné de recommencer le jeu des batteries de Braha, ce qui fut exécuté sur le champ. A en croire les déserteurs, la misère est extrême dans cette place. »

Corps d'armée dans la Croatie, camp de Czérowliani, le 11 Août.

« On avoit résolu d'attaquer les Turcs dans leurs retranchemens près de Dubicza. Pour cet effet on établit, dans la nuit du 8 au 9, un second ponton sur l'Unna. Nos troupes passèrent ce pont, & l'autre qui existoit déjà, le lendemain à

deux heures du matin. Le Général *Brentano*, chargé d'attaquer le camp ennemi en dos, dirigea la marche vers la colline située vis-à-vis de notre tête de pont, & alla droit au camp. Le Général *Kaltschmidt* prit la même route, forma un carré près de cette colline, la cotoya, & s'approcha des batteries de l'ennemi. Dans la plaine le carré fut appuyé par les troupes sous les ordres du Général de *Bubenhofen*. La tête du pont, & les autres ponts furent gardés par les troupes commandées par le Général *Sehmaker*. On planta des canons sur la rive gauche de l'Unna. Les Généraux *Brentano* & *Kaltschmidt* avancèrent en ligne égale: arrivés près de l'ennemi, un bataillon de Preisse attaqua la première batterie & l'emporta; on attaqua en même-temps le camp & les deux autres batteries, & on parvint d'en chasser l'ennemi, & de s'en rendre maître vers les 6 heures & demie du soir. Notre perte consiste en 27 tués & 55 blessés; celle de l'ennemi est considérable: partout on a trouvé des morts entassés les uns sur les autres. Après l'action, le Lieutenant-Général Baron de *Vins* a permis le pillage du camp ennemi. On dirige maintenant tout le feu de notre artillerie sur Dubicza-Turc, qui est déjà très-délâbré, mais la garnison s'obstine à ne pas vouloir se rendre. »

Ce dernier succès est contrebalancé par un échec sérieux que nos troupes ont essuyé dans le Bannat, dont le bulletin officiel ne parle pas, & dont la nouvelle est rapportée en ces termes, par les lettres de Mehadia, du 8 août.

« Hier, à 2 heures du matin, les Turs ont attaqué, à trois différens endroits, nos troupes postées près de Schuppanek. Comme elles avoient

reçu l'ordre de se retirer, elles furent poursuivies & dispersées par l'ennemi, qui nous enleva 13 canons & plusieurs chariots munitionnaires. Nous avons perdu beaucoup de monde. Les Turcs ont mis le feu à Schuppanek & au vieux Orfowa. Un détachement ennemi s'est porté à la montagne de Mescricz, & y a détruit le corps-de-garde : on n'a point de nouvelles des 150 hommes qui y étoient. Un autre détachement s'est avancé vers le poste occupé par un bataillon de Bréchainville, & une division du régiment des Vallaques-Ilyriens : on ne fait pas encore si l'ennemi l'a emporté ou non. »

Un bataillon de *Laschy*, un de *Pallavicini*, un de *Wolfenbutel* & deux de *Michel Wallis* se sont embarqués sur le Danube pour se rendre à l'armée. — Le Corps d'armée en Croatie sera augmenté de 18 bataillons. — On a ordonné encore une nouvelle levée de recrues en Autriche, en Moravie, Bohême & Hongrie. — Le Prince Charles de *Lichtenstein* est transporté ici toujours malade, & il fait le voyage à petites journées.

Le choix qu'a fait l'Empereur du Feldt-Maréchal *Laudhon*, pour le commandement de l'armée en Croatie, a été reçu avec une joie universelle. Cet illustre Vétéran s'est mis en route ; l'Empereur avoit ordonné de lui fournir tous les équipages qui pourroient lui être nécessaires.

Le massacre de nos trois Officiers Plénipotentiaires, & d'un Chef de Monténé-

grins, par les ordres de *Mahmud*, Pacha de *Scutari*, n'est que trop certain. Tel est le fruit ordinaire de la confiance que l'on met en des hommes qui ont trahi leur Patrie & leur Souverain.

Il n'étoit pas naturel que ce Pacha respectât plus ses nouvelles liaisons avec nous, qu'il n'avoit respecté ses devoirs envers la Porte. Ce brigand est un véritable fou physique, avec lequel il falloit se garder d'entretenir aucune correspondance. On débite sur cet événement beaucoup d'histoires, dont nous allons rapporter les principales, vraies ou fausses.

« Après avoir fait couper la tête des trois députés Autrichiens, *Mahmud* les envoya au Grand-Vizir par 12 Capidgi-Bachis. Ce Général Ottoman refusa cet horrible présent (1), & le renvoya, en disant qu'il n'acceptoit point de pareilles offres d'un scélérat, qui d'abord s'étoit montré rebelle à son Souverain légitime, & ensuite traître envers le Monarque Autrichien ; ajoutant que le temps viendrait où l'on pourroit

(1) « Ce trait fait le plus grand honneur au général Ottoman. Il est aussi glorieux, & très-certainement plus sincère que celui de *César*, qui dit au satellite de *Ptolomée*, lorsqu'il lui apportoit la tête de *Pompée* : »

Aufer ab aspectu nostro, funesta satelles,

Regis dona tui

a v

tirer vengeance de ses horribles forfaits. Il eût été difficile de suspecter le Pacha d'une pareille perfidie, après les longues négociations qu'il avoit entretenues avec les deux cours Impériales, & les démonstrations d'attachement qu'il leur avoit données. On doit se féliciter encore que sa trahison n'ait pas été aussi complète qu'il se l'étoit proposé. Son projet étoit de faire massacrer dans un même jour, tous les Officiers Russes & Autrichiens, ainsi que les troupes à leurs ordres. Il fut obligé d'anticiper l'exécution de ses desseins, parce que ses gens commençoient à murmurer de sa partialité apparente pour les Autrichiens, & que, désapprouvant toute liaison avec eux, ils menaçoient de se révolter; ce qui le détermina à en venir à la cruelle extrémité qu'on sait. Après cette barbare action, il écrivit au Commandant des Monténégriens une lettre dont voici l'extrait.»

Ma loi, mon système & mon inclination me portent à l'indépendance, & me font rejeter toute autre alliance, quelque favorable qu'elle puisse être. L'Empereur a eu confiance en moi, & je n'ai dissimulé que pour mieux le tromper; j'y ai réussi & je suis content. La mort de ses Officiers est la récompense de 80 bourses, contenant 4000 sequins, d'une grande quantité de provisions de guerre, de deux arquebuses à vent, & de plusieurs autres présens qu'il m'a fait parvenir. Cependant je ne suis pas entièrement satisfait; je veux encore le sang de tous les autres Autrichiens qui sont dans vos contrées. Je vous offre, à cet effet, 5 sequins pour chaque tête d'Allemand que vous m'enverrez, & 500 pour celle du Colonel *Wukasowich* (2),

(2) Cet Officier occupa, & a fait fortifier depuis quelque temps, un couvent de Monténégro,

que je fais se trouver dans un de vos forts. Suivez mon exemple , massacrez-les tous , & partagez en frères toutes leurs dépouilles. Si vous vous sentez quelque répugnance à m'obéir , je viendrai en personne vous voir avec mes troupes , après le *Ramazan*. »

« Le Commandant de Monténégro ayant reçu cette lettre , la remit au Colonel *Wukasowich*. Celui-ci écrivit d'abord au traître de sa propre main : « Que sans attendre la fin du *Ramazan* , » il eût à venir immédiatement faire la conquête » de sa tête , & qu'il étoit prêt à le recevoir. » En conséquence , il fit publier un manifeste , par lequel il promet , entre autres , de payer 10 sequins pour chaque tête de Turcs Albanois , & 10 mille pour celle du Pacha de Scutari. Nous savons d'ailleurs qu'il est arrivé dans le Monténégro plusieurs Officiers Russes , ainsi que des troupes Autrichiennes , parmi lesquelles il y a 150 Croates , avec beaucoup de munitions de guerre & de grosse artillerie. »

« Ce qu'il y a de certain aussi , c'est que le perfide *Mahmud* a une armée d'environ 20 mille hommes ; qu'il est traître , même envers la Porte , & qu'il continue à recruter pour aller attaquer le Pacha de Croia. On ne parle dans ce pays que des cruautés de ce Pacha. Il n'épargne pas même ses meilleurs amis , & il fait massacrer impitoyablement tous les Turcs Albanois qu'il soupçonne être aimés du Peuple. Etant entré depuis peu ,

que le Pacha de Scutari avoit presque entièrement réduit en cendre dans ses dernières courses. Il a actuellement du canon & une garnison de 200 Autrichiens , avec 300 recrues ; il est en outre très-uni avec les Monténégrins.

le matin , dans la chambre de son épouse , qui dormoit encore , ce monstre la tua d'un coup de pistolet , & dit froidement à ses gens : qu'on emporte cette chienne. Il est actuellement éperdûment amoureux d'une belle Géorgienne , qu'il a payée 2 mille sequins. Un fameux Religieux , le père *Erasme* , qui lui servoit de conseiller & de guide dans toutes ses entreprises , n'a pu soutenir la vue de tant de cruautés , & il l'a abandonné secrètement , pour se retirer dans un port Chrétien. »

De Francfort sur-le-Mein, le 23 Août.

Le Roi de Prusse est parti , le 14 , pour la Silésie ; S. M. avoit été précédée , la veille , du Prince Royal , qui assistera aux revues & aux manœuvres. — Le Baron *Gemmingen* , Ministre du Roi auprès de l'Ele&eur Palatin , est revenu à Berlin par congé.

Les lettres de la Prusse affurent que les Envoyés d'Angleterre , de Suède & de Saxe sont souvent en conférence avec les Ministres du Roi. On croit qu'il sera formé une armée d'observation sur les frontières de Pologne. On parle encore d'une autre armée composée de Prussiens , d'Hanovriens & de Hessois , qui seront commandés par le Duc de *Brunswick*. — On prétend encore qu'un corps de Prussiens s'assemble près de Memel , & que l'on est dans une grande inquiétude à Riga,

où il ne se trouve qu'un seul régiment , même incomplet.

E S P A G N E.

De Madrid , le 6 Août.

« On a reçu avis qu'il est tombé dans différentes provinces, une quantité immense de grêle tranchante qui a ravagé les récoltes. »

« Dans le nombre des projets qui sont à l'examen , il paroît que le Gouvernement a adopté celui de réduire à 30 mille hommes l'armée de terre , d'augmenter considérablement les forces navales , & d'employer dans les Finances les Officiers d'infanterie qui , par ce moyen , se trouveroient sans emploi. »

« La Reine de Portugal , instruite de l'émigration de plusieurs familles Espagnoles , qui se sont expatriées pour passer dans ses domaines , dans l'espoir d'y vivre avec plus d'agrément , a donné des ordres pour les faire traiter comme nationales ; mais elle a écrit au Roi qu'elle les forceroit à revenir en Espagne , du moment que S. M. le jugeroit convenable. »

I T A L I E.

De Rome , le 4 Août.

« Le 28 du mois dernier , le Chevalier *Ricciardelli* reçut de la Cour de Naples , la réponse du Roi au Bref oratoire de Sa Sainteté , sur l'omission de la présentation de la haquenée. Il la remit aussi-tôt entre les mains du S. Père. Cette dépêche contient , en quatre feuilles , toutes les raisons qui démontrent que ce

prétendu tribut n'est réellement qu'une aumône volontaire. D. *Basil Palmiéri*, & D. *François Peccheneda*, Conseillers Napolitains, ont été chargés de défendre les droits de la Couronne sur cet objet important. On dit que le Chevalier *Ricciardelli* a reçu une copie séparée de cette réponse, & a été autorisé à la communiquer à tous les Ministres étrangers. »

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 26 Août.

Le 22, dans l'après-midi, un des Messagers d'Etat est arrivé au bureau du Marquis de *Caërtmarthen*, Principal Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, avec le Traité d'Alliance défensive entre S. M. B. & le Roi de Prusse, signé à Berlin, le 13 du courant, par *Joseph Ewart*, Envoyé Extraordinaire de S. M. à Berlin, & par le Plénipotentiaire de S. M. P., dûment autorisé à cet effet.

La *Princesse Royale*, le *Francis* & le *Queen*, vaisseaux de la Compagnie Orientale, sont arrivés de l'Inde la semaine dernière, le premier à *Darimouth*, le second à *Portsmouth*, & le dernier aux *Dunes*. Le *King-George*, navire de la même Compagnie est aussi entré à *Portsmouth*.

Le *Leander* de 50 canons, monté par

le Commodore *Sawyer*, est arrivé, le 16, à Plimouth, venant de la nouvelle Halifax, après une traversée de 16 jours.

Le Capitaine *Ademson*, qui commande le paquebot le *Swallow*, s'est rendu, le 20, à l'Assemblée des Directeurs de la Compagnie des Indes, & en a pris congé après avoir reçu les dépêches pour les divers établissemens de la Compagnie. Il est parti ensuite pour Falmouth, d'où le paquebot mettra à la voile au premier bon vent.

On croit que le Chevalier *James Harris* retournera à la Haye dans trois semaines, & qu'il sera créé Pair avant la rentrée du Parlement, sous le titre de Lord *Dibden*.

« On a posé dans le village de Killearn, Comté de Stirling, en Ecosse, la première pierre d'un monument à la mémoire de *George Buchanam*, Historien & Poète Ecossois. C'est un obélisque de 100 pieds de haut ; le sieur *Creigh*, Architecte d'Edimbourg, préside à sa construction, & c'est une souscription qui en fait les frais. »

On attribue à M. *Wilson*, Capitaine du vaisseau qui fit naufrage, & qui fut accueilli aux îles *Pelew* dont nous avons déjà parlé, le récit de l'anecdote suivante.

« Les Anglois étant restés quelque temps dans

l'isle Pelew, & ayant secouru efficacement le Roi contre ses ennemis, ce Chef délibéra quelque temps sur la nature du présent qu'il feroit au Capitaine Anglois ; enfin il se détermina à lui envoyer, comme une marque particulière de sa reconnaissance & de son estime, deux jeunes femmes charmantes. Le Capitaine *Wilson*, homme grave & sage, qui avoit avec lui son fils, âgé d'environ dix-sept ans, se trouva dans le plus grand embarras, & il jugea néanmoins convenable de renvoyer cette offrande. Le Roi de Pelew fut vivement affecté de ce refus, dont il attribua le motif à ce que les femmes n'étoient pas encore assez jeunes. En conséquence, il se décida, après avoir fortement combattu les sentimens de l'amour paternel, à envoyer au Capitaine *Wilson* sa propre fille, jolie petite créature de douze ans. Le Capitaine la renvoya pareillement ; mais il fut très-difficile de faire entendre au Roi, que l'intention du Capitaine n'étoit pas de l'insulter en refusant ses présens. »

L'un de nos Journaux a publié dernièrement quelques particularités intéressantes sur le célèbre centenaire *Henri Jenkins*, mort vers la fin du dernier siècle. Ce morceau est tiré d'une lettre particulière, écrite il y a près de cent ans, par *Mistress Anne Sewill*.

« Quand je vins m'établir à Bolton sur la Swale, on me dit qu'il se trouvoit dans la Paroisse un homme de près de cent soixante ans, qui avoit été Sommelier du Lord *Convers* ; on ajouta qu'on avoit trouvé son nom dans de vieux registres, appartenans à cette famille. Je ne fis pas alors grande attention à cette histoire ; mais un jour je vis *Ankins* entrer dans la cuisine de ma sœur. Je lui

dis qu'à son âge il devoit s'attendre à rendre bientôt compte à Dieu de ses paroles & de ses actions, & qu'en conséquence je le priois de m'avouer franchement combien il avoit d'années. Il réfléchit un moment, & me répondit qu'autant qu'il pouvoit s'en souvenir, il étoit dans sa cent soixante-deux ou troisième. Je lui demandai quels Rois il se rappeloit. Il me dit qu'il se souvenoit bien d'*Henri VIII*; mais, repris-je, quel est l'évènement le plus ancien que votre mémoire vous fournisse ? La bataille de *Flouden-Field*, me répondit-il. Le Roi y étoit-il ? continuai-je. — Non, il étoit alors en France, & le Comte *Surrey* commandoit l'armée. — Quel âge pouviez-vous avoir alors ? — Dix ou douze ans. On m'envoya à Northallerton avec un cheval chargé de flèches, mais on prit en cet endroit un garçon plus grand pour les conduire jusqu'à l'armée. — Je crus que l'histoire pourroit me fournir quelques renseignemens sur ces particularités ; en effet, j'ouvris une vieille chronique qui se trouvoit à la maison, & j'y vis que la bataille de *Flouden-Field* avoit été donnée cent cinquante deux ans auparavant, de sorte que si *Jenkins* étoit un enfant de dix à douze ans à cette époque, il avoit réellement 162 ou 163 ans quand je l'interrogeai, ce que je fis sept ans avant sa mort. L'histoire dépose qu'on se servoit encore d'arcs & de flèches du temps d'*Henri VIII*, & que le Comte de *Surrey* étoit à la tête des troupes pendant l'absence de ce Prince, qui se trouvoit alors à Tournay, en France. *Jenkins* ajouta qu'il se souvenoit très-bien de l'Abbaye de la Fontaine, & entr'autres choses que Milord *Convers* buvoit volontiers un verre de vin avec les Abbés. La suppression des Monastères lui étoit également bien présente. On l'avoit souvent appelé en témoignage relativement à d'anciens évènements, aux assises d'*Yorck*, & il avoit sou-

tume de s'y rendre à pied. Il y fut une fois affermé dans une cause pour un fait qui remontoit à 140 ans. Les Juges le récufant, parce qu'ils ne le croyoient pas si vieux, appelèrent deux autres vieillards, & leur demandèrent s'ils connoissoient *Henri Jenkins*, & quel âge il pouvoit avoir : ces nouveaux témoins étoient au moins des gens de cent ans & plus. Ils répondirent qu'ils le connoissoient bien, mais que quant à son âge, ils ne pouvoient dire autre chose, sinon qu'il étoit leur aîné, & qu'il avoit pris naissance sur une autre Paroisse avant qu'on fût dans l'usage de dresser des extraits-baptistaires. D'après cette déposition, les Juges le firent rentrer dans la salle, & lui demandèrent s'il avoit jamais eu des enfans. Il répondit qu'il n'avoit eu que deux garçons qui étoient à la Cour. Curieux de les voir, on les fit venir, & nul spectacle ne parut plus étonnant que celui de ce vieillard entre les deux garçons. L'un de cent, l'autre de cent deux ans. *Henri Jenkins* étoit fort habile à la pêche ; & j'ai entendu dire à des Gentilshommes de campagne, que même ayant plus de cent ans, il traversoit les rivières à la nage. Il se nourrissoit d'alimens grossiers & acides. Il mourut le 8 décembre 1670, à Eden sur la Swale, âgé de 170 ans, après avoir joui de la meilleure santé jusqu'à son dernier jour. On voit dans l'Eglise de Bolton, près de Richmond, dans l'Yorkshire, cette épithaphe remarquable :

« O marbre, ne rougis pas de sauver de l'oubli
 » le nom de *Henri Jenkins*, homme d'une nais-
 » sance obscure, mais d'une vie vraiment mémo-
 » rable ; car s'il ne fut pas enrichi des biens de la
 » fortune, il le fut de ceux de la nature & vécut
 » heureux, sinon dans la variété, du moins dans
 » la durée de ses jouissances ; & quoiqu'un monde
 » partial ait méprisé son humble condition, l'œil
 » juste de la Providence l'a regardé avec complai-

» fance, & lui a donné la bénédiction des Patriar-
 » ches dans la santé & la multitude des jours,
 » afin de redresser les faux jugemens des hommes.
 » Ces bienfaits ont été conservés par la tempé-
 » rance, une vie laborieuse & l'égalité d'ame. Il
 » a vécu jusqu'à l'âge prodigieux de 170 ans, & a
 » été enterré ici le 12 décembre 1670. »

F R A N C E.

De Versailles , le 28 Août.

« Le 21, le Comte *O-Kelly*, Ministre plénipotentiaire du Roi près l'Electeur de Mayence, étant de retour ici par congé, a eu l'honneur d'être présenté à Sa Majesté par le Comte de *Montmorin*, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des Affaires Etrangères. »

« Le 23, jour anniversaire de la naissance du Roi, on a chanté, selon l'usage, un Te Deum, dans l'Eglise paroissiale de Notre-Dame de cette ville. »

« Le 24 de ce mois, la Marquise de Maillé a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale, en qualité de Dame du Palais, par la Duchesse de Fitzjames, Dame du Palais. »

« Le Roi a nommé à des places de Commandeurs, vacantes dans l'Ordre de S. Louis, pour le service de terre, le Comte de *Conway*, Maréchal-de-camp, Commandant les établissemens François au-delà du cap de Bonne-espérance, & le sieur de *Caux*, Maréchal-de-camp, Directeur des fortifications à Cherbourg; pour le service de mer, le Marquis de *Neul*, le

Vicomte de Souillac, Chefs-d'escadre, & le Vicomte de Beaumont, Chef de division. »

« Le 25 de ce mois, fête de S. Louis, le Roi a reçu, dans son Cabinet, Commandeurs de l'Ordre de S. Louis, le Vicomte de Souillac & le Vicomte de Beaumont. Le Comte de Conway, le sieur de Caux & le Marquis de Nieul ont reçu de la part de Sa Majesté, la décoration de Commandeur, & la permission de la porter. Le Roi, après cette cérémonie, s'est rendu à la Chapelle, portant les marques de l'Ordre royal & militaire de S. Louis; Sa Majesté étoit précédée de Monseigneur Comte d'Artois, des Princes du Sang, Chevaliers de S. Louis, ainsi que des Grands-Croix & Commandeurs du même Ordre, marchant suivant leurs grades & leur ancienneté dans le service, conformément à l'Edit de Janvier 1779. La grand'-Messe a été célébrée par l'Abbé de Ganderatz, Chapelain de la grande Chapelle, & chantée par la Musique du Roi. La Reine, Monsieur, Madame, Madame Elisabeth de France y ont assisté dans la tribune. »

« Les Princes, les Princesses, les Seigneurs & les Dames de la Cour ont eu l'honneur de rendre leurs respects au Roi, à l'occasion de la fête de Sa Majesté. »

« Pendant le lever, la Musique du Roi a exécuté, sous la conduite du sieur Francoeur, Surintendant, une symphonie du sieur Harand, premier violon de la Musique de Sa Ma esté. »

« Le même jour, le Corps-de-ville de Paris a eu une audience du Roi, à laquelle il a été présenté par le sieur de Villedeuil, Secrétaire d'Etat, ayant le département de Paris, & conduit par le sieur de Watronville, Aide des cérémonies. Les sieurs Vergne & Rouen, nouveaux Echevins, ont prêté le serment, dont le sieur de Villedeuil a fait lecture, ainsi que du scrutin, présenté par

le sieur *Dupré de Saint-Maur*, Avocat du Roi au Châtelet. »

« Le Corps-de-ville a eu l'honneur de présenter ensuite à Sa Majesté, une Médaille, frappée à l'occasion de la pose de la première pierre du pont de Louis XVI, faite au nom du Roi, par le Prévôt des Marchands & Echevins, & quatre Estampes, représentant les fêtes que la ville de Paris a données, à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin. Il a eu aussi l'honneur de rendre ses respects à la Reine & à la Famille Royale. »

« Leurs Majestés ont soupé à leur grand couvert. Pendant le repas, la Musique du Roi a exécuté différens morceaux, sous la conduite du sieur *Franœur*, Surintendant de la Musique de Sa Majesté. »

Le 25, l'Archevêque de Sens a remis au Roi sa démission de la place de Chef du Conseil Royal des Finances.

Le même jour, sur la démission de M. Lambert, Contrôleur-général des Finances, le Roi a nommé pour le remplacer, sous le titre de Directeur-général des Finances, M. Necker, qui, le lendemain, a eu l'honneur d'en faire ses remerciemens à S. M.

Le 27, le Roi a déclaré Ministre d'Etat M. Necker, Directeur-général des Finances, lequel a, le même jour, pris Séance au Conseil d'Etat.

« Mesdames Adélaïde & Victoire de France ont quitté leur château de Bellevue, & sont revenues ici. »

« La Comtesse du *Dresnay des Roches* a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Princesse de Conti, en qualité de Dame d'honneur de cette Princesse. »

« Le sieur *Chérin*, Généalogiste des Ordres du Roi, & Conseiller de la Cour des Aides de Paris, a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté un ouvrage de sa composition, ayant pour titre : *Abrégé chronologique d'Edits, Déclarations, Réglemens, Arrêts & Lettres-patentes des Rois de France de la troisième Race, concernant le fait de Noblesse, précédé d'un Discours sur l'origine de la Noblesse, ses différentes espèces, ses droits & prérogatives, la manière d'en dresser les preuves, & les causes de sa décadence* (1). »

« Le sieur *Déformaux*, de l'Académie des Inscriptions & Belles-lettres, a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à la Famille Royale le 5^e volume de l'*Histoire de la Maison de Bourbon*. »

De Paris, le 3 Septembre.

Les Ambassadeurs Indiens se rendront au camp de S. Omer, & delà passeront à Brest, où ils doivent s'embarquer pour retourner dans leur patrie. Il a été donné ordre d'armer à Brest une frégate portant du 18, & une flûte qui les transporteront dans l'Inde. Ces deux bâtimens doivent être prêts à mettre en mer le 27 septembre : la frégate sera commandée par M. de *Lamotte-Grou*, Capitaine de vaisseau, qui a transporté M. le Comte de la *Luzerne*

(1) Cet ouvrage se trouve à Paris, chez *Royez*, quai & près des Augustins.

de S. Domingue en France ; & la flûte , par M. *Huon de Kennade* , Major de vaisseau. On embarquera sur les bâtimens de guerre , les présens que Sa Majesté envoie à *Typo*.

« Pendant les six premiers mois de cette année , il est sorti du port de Marseille 1746 navires ; savoir , 1419 François , de grand & petit cabotage , 11 Vénitiens , 13 Ragusois , 1 Impérial , 1 Turc , 67 Napolitains , 56 Gênois , 27 Piémontois , 59 Espagnols , 14 Hollandois , 29 Danois , 27 Suédois & 22 Anglois. — Il y en est entré 1446 ; savoir , 1169 François , de grand & petit cabotage , 11 Vénitiens , 9 Ragusois , 57 Napolitains , 58 Gênois , 9 Piémontois , 67 Espagnols , 11 Hollandois , 13 Danois , 20 Suédois , 20 Anglois , 1 Anglo - Américain & 1 Turc. »

Nous avons reçu de Redon en Bretagne , une lettre , en date du 30 juillet dernier , dont voici la substance.

« C'est au nom de tous mes camarades , MM. les Officiers du Régiment de Dragons de Conti , que j'ai l'honneur de vous prier , Monsieur , & même avec les plus vives instances , de vouloir bien ajouter au récit très-véridique que vous avez inséré dans le n°. 28 de votre Journal , du naufrage du chasse-marée l'*Anonyme* , chargé du transport des bagages du Régiment , que nous ne devons le salut des effets qui ont été recouvrés , & conséquemment la diminution du dommage , qu'à la présence d'esprit , à la fermeté , au courage de M. *Armand* , premier Lieutenant , avec rang de Capitaine , & très particulièrement encore à l'habileté de M. *Cotton* , ancien Capitaine marchand du port du Croisic , Entrepreneur

des Sauvetages du Roi, connu par ses succès multipliés dans ces sortes de manœuvres, lequel, informé de ce désastre, n'eut rien de plus urgent que d'offrir gratuitement ses services à M. le Marquis de *Canclaux*, notre Colonel, lui promettant non-seulement de sauver les effets, mais le chasse-marée, ce qu'il a exécuté avec autant de bonheur que d'intelligence, par le procédé le plus ingénieux, en parvenant à mettre à flot le bâtiment naufragé, & à le ramener, après un long travail, au grand étonnement de tous les spectateurs, jusques sur la chaussée du Croisic, où il a été déchargé. Le noble désintéressement de M. *Cotton*, ne permettant pas au Régiment de lui témoigner autrement sa reconnoissance, qu'en vous priant de la rendre publique, nous espérons, Monsieur, que vous voudrez bien répondre à nos desirs, en faisant connoître le procédé, ainsi que le talent vraiment admirable de ce brave & zélé Citoyen ; quant à M. *Armand*, les sentimens d'estime & d'amitié qu'il mérite de son Corps à tous égards, seront sa récompense. »

« J'ai l'honneur d'être, &c. »

DE LUXÉMONT.

Chef d'escadron au Régiment de Dragons de Conti, Commandant à Redon.

Le résultat de la population de la Généralité de Flandres & d'Artois, pour l'année 1787, présente un état de 32,947 naissances ; savoir, 17,272 garçons, & 15,675 filles. — Le nombre des mariages monte à 7,451, & celui des morts à 25,367. En ajoutant à ce nombre les sépultures des Protestans, les morts en religion, les morts en mer, les émigrés, les

les sépultures par Ordonnances de Police, les suppliciés & les bannissemens hors du royaume, le total des morts monte à 25,662. — Professions en religion 43 hommes, 103 femmes; total 146. — Le nombre des naissances excède celui des morts de 7285. Comparaison faite de l'état ci-dessus avec celui de 1786, il résulte que la population est augmentée de 2721 personnes. (*Affiches de Flandre.*)

Diverses feuilles françoises ont imprimé l'article suivant :

« On mande de Boston, que deux bâtimens Américains ont trouvé, le 3 dⁱ mois de janvier dernier, sur une isle déserte dans l'Archipel des Bermudes, 77 personnes, tant hommes, que femmes & enfans, qui, depuis quatre jours, avoient été débarqués sans aucune espèce de provisions, & dont plusieurs n'avoient pas de hardes pour se couvrir. Ils avoient été mis à terre dans la partie du Sud-Ouest de cette isle, par le Brigantin *la Chance*, navire de Dublin, destiné pour Baltimore, & dont le Patron se nomme *Patrick Stafford*. Le nom du propriétaire, qui est le second Patron du navire, est *Connor*. Il paroît que ce *Connor* a été l'Agent principal de cet acte inhumain & barbare. Il avoit pris à Dublin ces malheureux, qui, presque tous, lui avoient payé sept guinées pour leur passage. Dès que le navire fut en mer, il les fit descendre à fond de cale, & pendant la traversée il les dépouilla tous de leur argent, de leurs montres & de leurs habits. Avant de les mettre à terre, il leur dit que c'étoit dans l'isle de la Trinité qu'il les dei-

N^o. 36. 6 Septembre 1788. b

condoit , &c. qu'elle avoit deux grandes Villes ; après quoi il les débarqua dix par dix , la chaloupe n'étant pas assez grande pour en contenir davantage. Les premiers arrivés cherchèrent en vain quelque route frayée sur la plage. Ne trouvant aucune trace qui leur indiquât que l'isle fût habitée , ils retournerent à la chaloupe , quand elle revint pour la seconde fois , dans l'intention & avec l'espoir de se rembarquer ; mais le scélérat qui les avoit dépouillés , fit feu sur eux , on tua un , & en blessa un autre. Il débarqua ensuite le reste , & fit voile pour la Jamaïque. Ils ont été trouvés dans le plus misérable état , nus , exposés aux injures de l'air , & dévorés par les fourmis & les couleuvres. Ils ont été conduits à la nouvelle Providence par un bâtiment des Bermudes. Il y a , parmi ces infortunés , vingt-quatre femmes , dont plusieurs sont enceintes & très-avancées dans leur grossesse. »

Ce récit nous paroît , non-seulement dépourvu de toute authenticité , mais encore de toute vraisemblance. Qu'un Patron imagine d'exécuter un pareil crime dans un Archipel aussi fréquenté que celui des Bermudes , & s'expose au dernier châiment pour voler les misérables dépouilles de quelques passagers indigènes , c'est un fait peu croyable , & qui exige d'autres preuves que des rapports de Gazettes.

« La nouvelle constitution que le Roi vient de donner à ses Troupes , tant d'Infanterie que de Cavalerie , exigeant , pour la construction des casernes destinées à les loger , des plans différents de ceux suivis jusqu'à ce jour , qui souvent ont

été dirigés par des considérations particulières, dans lesquelles on a sacrifié à la décoration extérieure, la solidité, la salubrité & la commodité, & dont plusieurs, à peine achevés, exigent déjà de grandes réparations, S. M. a reconnu la nécessité d'arrêter un plan général & uniforme pour les nouvelles constructions relatives à cette partie de son service, autant que les localités pourront le permettre. »

« Elle a jugé que le meilleur moyen de remplir un objet aussi important, étoit de le proposer au concours; Elle a décidé en conséquence qu'il seroit donné une médaille d'or, du prix de 50 louis, à la personne dont le plan aura été jugé, par le Conseil de la Guerre, sur le compte qui lui en sera rendu par des Commissaires qu'il nommera à cet effet, réunir tous les avantages, tant de la solidité & de l'économie de construction, que de la salubrité & de la commodité de distribution pour le logement & pour la Police, l'instruction & l'administration des Régimens. Le prix ci-dessus sera accordé au meilleur plan pour des casernes d'Infanterie, & un pareil au meilleur plan pour des casernes de Cavalerie. Les projets & plans seront adressés au Conseil de la Guerre à Versailles, & reçus jusqu'au premier février prochain. Ceux qui voudront concourir à un travail aussi utile, s'adresseront au sieur *Chadelas*, Secrétaire du Conseil de la Guerre à Versailles, qui leur délivrera des prospectus imprimés. »

Une Feuille provinciale a publié un exemple bien extraordinaire de délire; mais exemple dont on ne peut pas soupçonner la réalité, puisqu'il a occupé un Tribunal. Voici le récit du Journaliste :

« Depuis quelques années plusieurs habitans de la

b ij

paroisse de Fareins , dans la baronnie de Fléchères ,
 près de Trévoux , diocèse de Lyon , se sont livrés
 à une sorte de vertige ou de fanatisme aussi déplo-
 rable que scandaleux. Le hasard vient de faire tom-
 ber entre nos mains une sentence , rendue le 26 juin
 dernier , par le juge de la baronnie de Fléchères , pour
 réprimer ce genre de délire. Le procureur d'office
 rappelle , dans un réquisitoire très-sage & très-bien
 fait , que l'esprit de fanatisme a , depuis quelque
 temps , excité dans la paroisse de Fareins les plus
 grands écarts. « Sans parler , dit-il , des indécences
 » scandaleuses qui se sont commises jusques dans
 » le lieu saint , l'on se contentera d'observer que
 » l'on a vu dans cette paroisse , avec le plus grand
 » regret , le service paroissial & les instructions qui
 » en font partie , totalement délaissés & abandonnés ,
 » tandis que l'on s'est porté avec fougue dans des
 » assemblées nocturnes , tenues dans des maisons
 » particulières , & où l'on est fondé à croire que
 » le libertinage a beaucoup plus de part que la
 » religion , puisqu'elles sont composées de toutes
 » sortes de personnes des deux sexes , qui toutes
 » ont un grand soin de se cacher , lorsqu'elles peu-
 » vent soupçonner être découvertes. L'on a vu ,
 » avec autant d'étonnement , des particuliers aban-
 » donner la conduite de leurs affaires ; des fem-
 » mes & des mères quitter le soin de leurs maris ,
 » de leurs enfans & de leurs ménages ; des do-
 » mestiques se soustraire à l'obéissance & au ser-
 » vice qu'ils doivent à leurs maîtres & maîtresses ,
 » & tout cela pour se porter , sans réserve & avec
 » excès , dans ces assemblées , qui ne peuvent être
 » que très-pernicieuses , par l'esprit de parti &
 » d'indépendance qui les dirige. Pour arrêter les
 » progrès d'une pareille phrénésie , ledit pro-
 » cureur d'office donna son réquisitoire le 9 février
 » dernier , sur lequel il fut , le même jour , rendu

» une ordonnance , portant que défenses & inhibi-
 » tions très-expresses étoient faites à tous habi-
 » tans , fermiers & locataires , faisant leur résidence
 » en la paroisse de Fareins , & dans l'étendue de
 » cette seigneurie , de tenir ou souffrir qu'il fût
 » tenu chez eux , soit de jour , soit de nuit , au-
 » cunes assemblées pour quelque motif que ce fût
 » & notamment pour se livrer à la superstition ,
 » au fanatisme , & à aucuns actes que ce fût ,
 » même sous prétexte de religion ; & à toutes
 » personnes de se rendre & assister auxdites assem-
 » blées , le tout sous peine de l'amende de 100 liv.,
 » qui demeurerait dès-lors indite contre chacun
 » des contrevenans , & au paiement de laquelle ils
 » seroient contraints , même par corps , vu leur
 » désobéissance. Cette ordonnance fut lue , publiée
 » & affichée à la porte de l'Eglise paroissiale de
 » Fareins , le dimanche 10 du mois de février der-
 » nier ; mais elle n'en a pas imposé. L'Eglise
 » paroissiale , les offices qui y sont célébrés , les
 » instructions qui s'y font , avec assiduité & édifi-
 » cation , n'en ont pas été plus suivis , tandis
 » que , tout au contraire , les assemblées nocturnes
 » & pernicieuses qu'elle avoit en vue de détruire ,
 » se sont tenues & multipliées avec encore plus
 » d'acharnement. Le châtelain de cette seigneurie se
 » rendit bien sûr les lieux , la nuit du 26 au 27
 » février dernier , & se convainquit par lui-même
 » de la tenue de ces assemblées ; mais n'étant pas
 » en force , il ne lui fut pas possible de pénétrer
 » les endroits où elles se tenoient , & de les consta-
 » ter d'une manière à faire punir les coupables.
 » Lassé par la persévérance de ces esprits échauffés ,
 » pensant cependant que le temps de la récolte , qui
 » occupe par devoir les gens de la campagne , auroit
 » immanquablement mis un frein & un intervalle
 » aux exercices superstitieux des fanatiques de la

» paroisse de Fareins , M. le juge , assisté du châ-
 » lain , de son greffier & d'une escorte suffisante , a
 » pris la peine de se rendre lui-même en la paroisse
 » de Fareins, la nuit du 20 au 21 du mois dernier. Il
 » s'est d'abord adressé dans le domicile d'Antoine
 » Berthier , laboureur , résidant au bourg dudit lieu,
 » où il a trouvé une assemblée des plus complètes ,
 » puisque , indépendamment de plusieurs personnes
 » qui prirent la fuite , en passant même par-dessus
 » le puits de la maison , & dont quatre furent arrê-
 » tées & reconnues , il fut encore trouvé dans la
 » maison dudit Berthier des femmes & filles , au
 » nombre de 13 , les unes cachées dans des réduits ,
 » d'autres couchées sur des lits , vêtues de leurs ha-
 » billemens & enveloppées dans des couvertures ,
 » d'autres enfin réfugiées sur les toits , par le moyen
 » d'une lucarne qui y communiquoit , & par la-
 » quelle elles s'étoient sauvées pour se cacher. De
 » cette maison M. le juge , accompagné de sa suite ,
 » se rendit dans celle de la veuve Guillard , au
 » hameau du Pérat , où se tenoit une nombreuse as-
 » semblée ; mais ceux qui la composoient , ayant
 » sans doute entendu du bruit , profitèrent , pour
 » se sauver , du débouché que leur présentoit une
 » porte qui communiquoit de cette maison dans
 » la cour de Claude Berthier , & , par ce moyen ,
 » il ne fut plus trouvé chez ladite veuve Guillard
 » que trois personnes , elle comprise. Dans la
 » maison dudit Claude Berthier , où transport
 » fut fait sur-le-champ , il fut trouvé , outre lui
 » & sa femme , trois filles , que ladite femme
 » Berthier dit être ses enfans , & trois autres
 » femmes , filles & veuves , toutes aussi couchées
 » sur des lits , vêtues & enveloppées de cou-
 » vertures. Du domicile dudit Claude Berthier ,
 » M. le juge se transporta , toujours accompagné
 » de sa suite , dans celui de Michel Bernard , au

» hameau du Guillemin , où il trouva une assem-
 » blée considérable , puisque , outre ledit Bernard,
 » son beau-père , sa femme , sa belle-sœur & ses
 » domestiques , il s'y trouva encore six hommes ou
 » garçons , & dix femmes , veuves & filles , tous
 » pêle-mêle , les uns assis , d'autres debout , & les
 » autres à genoux , ayant des livres en main.
 » Ayant été demandé audit Bernard ce qu'il
 » faisoit chez lui de tout ce monde , il répondit
 » qu'il n'étoit pas d'usage de prier Dieu. De
 » tous ces faits il a été dressé procès-verbal , qui
 » contient la désignation des différentes personnes
 » dont étoient composées ces assemblées , & ce
 » procès-verbal a été remis audit procureur d'of-
 » fice , pour en être par lui l'exécution poursuivie.
 » La contravention formelle de ces personnes aux
 » défenses prononcées par l'ordonnance rendue
 » sur son réquisitoire , le 9 février dernier , ne
 » sauroit être établie d'une manière plus authen-
 » tique ; en vain ont-elles entrepris de vouloir
 » persuader que ces assemblées n'avoient d'autre
 » objet que celui d'adresser leurs prières à Dieu ;
 » quand on ne fait que le bien , on ne se cache
 » pas ; & d'ailleurs , c'est dans l'église & aux heures
 » prescrites par les ministres , que doit se faire l'as-
 » semblée des fidèles , qui n'ont d'autre intention que
 » de prier ; les maisons particulières n'ont point
 » cette destination : les prières qui s'y font , doivent
 » se restreindre aux seules familles qui les habitent.
 » La prière n'est donc qu'un prétexte imaginé
 » par ces gens-là pour cacher leur indocilité , &
 » les pratiques superstitieuses qui sont en usage
 » entre eux ; l'abus qui en résulte , & que l'on ne
 » sauroit trop s'empresse de corriger , influe
 » nécessairement sur l'intérêt de la campagne ,
 » qui en souffre essentiellement , sur-tout dans un
 » temps où les travaux qu'elle exige , sont aussi pres-

» eieux. Il est en effet très-aisé de persuader que
 » des gens qui ont passé la nuit à prier Dieu, si
 » l'on veut, ne sont pas en état de travailler le len-
 » demain, ce qui est un préjudice considérable pour
 » le public. Il est encore un autre motif non moins
 » sensible, qui doit contribuer à faire proscrire cet
 » abus : les particuliers qui s'assemblent ainsi pour
 » se livrer à la superstition, se regardent comme
 » formant entr'eux une secte opposée & différente
 » de celle des particuliers qui, attachés à leurs de-
 » voirs, remplissent leurs exercices de religion publi-
 » quement dans l'église, & sous la conduite du Pas-
 » teur qui leur est donné, dont ils écoutent la voix :
 » delà il se forme dans la paroisse deux partis, & il
 » est à craindre que tôt ou tard ils n'en viennent à
 » des extrémités, & que quelque accident funeste
 » ne devienne enfin la suite d'une pareille division :
 » ledit Procureur d'office s'estime donc bien fondé
 » de requérir, comme il le fait, à ce que, &c. »

La sentence rendue sur ce réquisitoire, condamne
 onze hommes & trente femmes surpris dans ces
 assemblées, chacun à l'amende de cent livres, mo-
 dérée pour cette fois à soixante livres, auquel paie-
 ment ils seront contraints, même par corps ; défend
 de tenir chez soi de pareilles assemblées, sous peine
 de cinq cents livres d'amende, & de s'y trouver sous
 peine de deux cents livres d'amende, & d'être pour-
 suivis extraordinairement en cas de nouvelle réci-
 dive.

Séance publique de la Société royale
 de Médecine, tenue au Louvre, le 26 août
 1788.

« La société avoit proposé dans sa séance publique
 du 27 Février 1787, pour sujet d'un prix de la
 valeur de 600 liv., fondé par le Roi, la question
 suivante : *Déterminer s'il existe des maladies vrai-*

ment héréditaires , & quelles elles sont , & s'il est au pouvoir de la médecine d'en empêcher le développement , ou de les guérir après qu'elles se sont déclarées. »

« Les conditions du concours n'ont point été remplies ; un seul mémoire a fixé l'attention de la société. Quoique , sous plusieurs rapports , les réponses aux questions proposées y soient incomplètes , la compagnie a décerné à M. Michel de Gellei , Docteur en médecine , résident à Vienne en Autriche , auteur de ce mémoire , une médaille d'or de la valeur de 100 liv. , comme prix d'encouragement. La Société royale invite les auteurs à rendre leurs recherches plus complètes. Elle propose de nouveau le même programme , pour sujet d'un prix de la valeur de 800 liv. , qui sera distribué dans la séance publique de la fête de Saint Louis 1790 ; les mémoires seront remis avant le premier mai de la même année. »

« La Société royale avoit demandé , dans la Séance publique du 28 août 1787 , des renseignemens exacts sur la manière de faire rouir le chanvre & le lin ; s'il en résul toit des inconvéniens pour la santé des hommes & des animaux ; quels étoient ces inconvéniens , & si l'eau dans laquelle on a fait rouir du lin ou du chanvre , contractoit des qualités plus malfaisantes par leur macération , que par celle des autres substances végétales. Parmi les mémoires envoyés à ce concours , la société en a remarqué deux. Le premier prix , consistant en une médaille d'or de la valeur de 150 liv. , a été décerné à M. *Salva Campillo* , de Barcelone en Espagne. Le deuxième prix , consistant en un jeton d'or , l'a été à M. *Villermoz* fils , demeurant à Lyon. La Société a fait une mention honorable de plusieurs autres mémoires ; & comme elle désire de recevoir , sur cette question , un plus grand nombre de renseignemens des diverses parties du Royaume , elle propose de nouveau le même

programme. Les mémoires seront remis avant 1789 , & des médailles d'or de différente valeur seront distribuées dans la séance publique de carême 1790 , aux auteurs des meilleurs mémoires qui auront été remis pour ce concours. »

« Les deux prix de médecine pratique , consistant chacun en une médaille d'or de la valeur de 100 liv. , ont été décernés , l'un à M. *Strack* , Docteur en médecine à Mayence , l'autre à M. *Durando* , Docteur en médecine à Dijon. »

« Le prix de matière médicale , consistant en un jeton d'or , a été adjugé à M. *Marchant* , Docteur en médecine à Saint Jean-d'Angely. »

« Parmi les Mémoires envoyés sur quelques points d'histoire naturelle , considérés dans leurs rapports avec les maladies , celui de M. *Villars* , Docteur en médecine à Grenoble , sur les causes locales du Goître , a paru devoir être préféré ; la Société lui a adjugé un prix de la valeur d'un jeton d'or. »

« Le premier prix de topographie médicale , consistant en une médaille d'or de la valeur de 100 liv. , a été adjugé à M. *Bonhomme* , Docteur en médecine à Avignon. Le deuxième prix , de la même valeur , a été partagé entre MM. *Berlingot* & *Anglada* , professeurs en médecine à Perpignan. Le troisième prix , de la valeur d'un jeton d'or , a été remporté par M. *Ramel* le fils , Médecin à Aubagne. »

La Société voulant témoigner sa satisfaction & sa reconnoissance aux Chirurgiens habiles qui correspondent avec elle , leur a décerné quatre prix , chacun de la valeur d'un jeton d'or. Le premier a été adjugé à M. *Maréchal* , Chirurgien de l'hôpital des bourgeois à Strasbourg. Le deuxième à M. *Desganges* , Membre du collège de Chirurgie

de Lyon. Le troisieme à M. *Diddot*, Chirurgien à Remiremont. Le quatrième à M. *Chabrol*, Chirurgien à Mézières.

La Société a proposé pour sujet du prix de la valeur de 600 liv. fondé par le Roi, la question suivante: *Déterminer quels sont les inconvéniens, & quels peuvent être les avantages de l'usage des purgatifs & de l'exposition à l'air frais dans les différents temps de la petite vérole inoculée, & jusqu'à quel point les résultats des recherches faites à ce sujet, peuvent être appliqués au traitement de la petite vérole naturelle.* Ce Prix sera distribué dans la séance publique de Carême 1790, & les Mémoires seront remis avant le premier Décembre 1789. Ce terme est de rigueur.

La Société a proposé pour sujet d'un second Prix de la valeur de 500 liv. la question suivante: *Déterminer, par une suite d'observations, que s'ont les bons & les mauvais effets qui résultent de l'usage des différentes espèces de son, comme aliment ou comme médicament dans la médecine des animaux.*

Les Auteurs indiqueront la nature & le nom trivial du son qu'ils auront employé. Ils trouveront des renseignemens sur cette substance dans les ouvrages économiques de M. *Parmentier*, dans ceux sur les Epizooties de M. *Vicq d'Azyr* & de M. *Paulet*, & dans le Journal de Médecine, tome 59, pag. 246. Messieurs les Artistes Vétérinaires sont invités à communiquer leurs observations sur ce sujet. Ce Prix sera distribué dans la séance publique de Carême 1790, & les Mémoires seront remis avant le premier Décembre 1789. Ce terme est de rigueur.

Les Mémoires qui concourront à ces Prix, seront adressés, francs de port, à M. *Vicq d'Azyr*, Secrétaire-perpétuel de la Société Royale de Médecine,

rne des Petits-Augustins, n^o. 2, avec des Billers cachetés, contenant le nom de l'Auteur & la même épigraphe que le Mémoire.

Après la distribution & l'annonce des prix, M. *Hallé* a fait la lecture d'un Mémoire sur le traitement de la manie, & sur l'usage des purgatifs, considérés en général dans le traitement des maladies.

M. *Vicq d'Azyr* a lu une notice sur la vie & les ouvrages de Messieurs *Lehoux*, *Duvernin*, *Dupuy*, *Destrapières*, *Doazan* & *Mannetti*, associés & correspondans de la Société. M. *Macquart* a fait la lecture d'un Mémoire sur l'analyse du suc gastrique des animaux. M. *Saillant* a lu un Mémoire sur l'inflammation de l'estomac des enfans.

La séance a été terminée par la lecture que M. *Vic d'Azyr* a faite de l'éloge de M. *Poullétier de La Salle*, Maître des Requêtes honoraire, Associé libre de la Société.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 1^{er}. de ce mois, sont : 87, 38, 9, 90 & 45.

P A Y S - B A S .

De Bruxelles, le 30 Août 1788.

Le Gouvernement a adressé à l'Université de Louvain deux dépêches, en date du 20, qui ordonnent la translation à Bruxelles des trois facultés de Philosophie, de Droit & de Médecine.

Une Gazette de Hollande a publié dernièrement une lettre *pseudonyme* de Stoe-

kholm, sous la prétendue date du 5 août, dans laquelle se trouve le récit suivant, entremêlé, suivant l'usage, de belles réflexions.

« Malgré les premiers succès de la guerre contre la Russie, dit le faux Suédois qu'on fait parler ici, & les avantages que la Suède peut encore s'en promettre, l'on ne sauroit se dissimuler qu'elle offre aussi des sujets d'inquiétude, sur-tout par rapport à ses motifs & à sa nature. Le §. XLVIII, de la forme de Gouvernement, qui fut présentée par le Roi & agréée à la Diète après la révolution de 1772, porte expressément : « Que » le Roi ne peut faire de guerre offensive sans » l'aveu des Etats assemblés. » Cependant les mauvaises intentions de la Russie envers la Suède, à l'époque de nos premiers armemens, n'ont jamais été assez constatées, pour qu'il ne soit pas problématique si la présente guerre, de notre côté, n'est pas plus offensive que défensive. Du moins le scrupule en est venu à plusieurs Officiers de l'armée en Finlande : ils ont, par leurs discours & leurs représentations, fait naître le doute : « Si les Officiers qui, d'après la simple vo- » lonté du Roi, sans l'aveu préalable de la Diète » & même à l'insçu des Etats, se laisseroient » employer dans une pareille guerre, qui a toute » l'apparence d'être offensive de notre côté, du » moins durant la présente campagne, ne se » rendroient pas responsables envers la Nation » assemblée, & punissables tôt ou tard pour avoir » contrevenu à leur serment. » Cédant à ce scrupule, cinq Officiers demandèrent leur démission ; & leur exemple fut bientôt suivi par un nombre d'autres assez considérable ; mais le Roi ne s'est pas laissé détourner de ses desseins par un incident aussi désagréable : sans s'arrêter à des

instances pour engager les Officiers réfractaires à continuer leur service, Sa Majesté a fait assembler les Corps auxquels ils appartenoient; &, en leur présence, en front de la ligne, Elle a fait rayer leurs noms des rôles, les y remplaçant immédiatement par d'autres. Les Officiers ainsi démis, revinrent ici successivement de la Finlande, il y a quelques jours; mais la raison de leur retour de l'armée ne fut pas plutôt connue, que le petit-Peuple, toujours prêt à exercer une vengeance aveugle envers des personnes publiques, qu'il n'est pas appelé à juger, s'assembla en foule devant l'Auberge où ces Officiers étoient logés. La multitude demanda à grands cris qu'ils parussent devant elle, les appelant par leurs noms & les accablant d'injures. Une personne de rang, connue pour être du parti qu'on nomme Anti-Royaliste, c'est-à-dire, du nombre de ceux qui réclament les anciens principes Républicains de la Suède contre le pouvoir Monarchique, se rendit à l'Hôtellerie qu'assiégeoit le peuple; il tâcha de l'appaiser, en soutenant que les Officiers contre lesquels on étoit en fureur, étoient des gens d'honneur, fidèles à leur serment & à la liberté Nationale; mais sa peine fut perdue: & certes, d'après l'expérience de tous les siècles, il pouvoit s'attendre à la récompense qu'il en obtint, c'est-à-dire, au nom de Traître à la Patrie, qui retentit de toutes parts à ses oreilles: peu s'en fallut même qu'il ne payât encore plus cher son zèle; &, sans l'intervention du Baron de Sparre, Gouverneur de Stockholm, il auroit augmenté le nombre des Victimes immolées au Tribunal de la populace. L'interposition de la Police mit fin au désordre. Les Officiers démis disparurent, & la tranquillité se rétablit. »

Ce rapport insidieux mérite quelques

remarques, & d'abord sur le fait même dont il est question. Il est vrai que trois ou quatre Officiers auxquels l'Editeur de la lettre fait l'honneur d'avoir abandonné, par *Patriotisme*, le service de la *Patrie*, à l'instant de ses dangers, sont revenus de la *Finlande*, & qu'ils ont été reçus à *Stockholm*, non par la populace, mais par le Peuple entier, qu'on ne peut corrompre facilement, comme ils eussent été reçus, probablement, par tout ailleurs. Il est vrai encore que l'art. 48 de la dernière Constitution, conserve à la Diète le droit de consentir aux guerres offensives; mais si le caractère de celle qui se fait aujourd'hui dans le Nord, avoit été aussi manifeste que l'insinue le Suédois postiche, il y a quelque apparence que le Sénat & les Officiers de la Diète auroient fait éclater leurs *scrupules*, & cela d'une manière plus convenable, plus légitime, que ne le feroient des Officiers à la veille des combats. Le Peuple de *Stockholm*, qui n'est point un *petit peuple*, épithète dont certains Ecrivains se plaisent à flétrir la multitude lorsqu'elle n'obéit pas à leurs décrets; le Peuple de *Stockholm*, disons-nous, en a jugé ainsi, & cette voix publique n'est point *l'exercice d'une vengeance aveugle*. Quant aux *Principes Républicains*, qu'on rappelle si adroitement dans cette cir-

constance, c'est encore là un de ces abus des mots, dont le dictionnaire raisonné deviendrait très nécessaire, aujourd'hui que la langue de la politique a pris un essor si oratoire. Il n'y a personne en Suède, ni ailleurs, qui, avec du jugement & de l'instruction, puisse baptiser du nom de République, une Aristocratie factieuse, vénale despotique, & corrompue au dernier excès, qui, mettant la Suède à l'encan, & sa politique à la merci de l'or étranger, alloit réduire l'Etat au sort déplorable qu'éprouvoit la Pologne, *PAR LES MÊMES CAUSES*. Ce n'est point le Rédacteur qui dit cela, c'est M. *Shéridan*, ancien Secrétaire d'Ambassade d'Angleterre à Stockholm, & Auteur d'une excellente Histoire de la révolution dont il fut témoin (1). Voilà un juge compétent, éprouvé, juste, malgré l'intérêt national, & qui sûrement n'iroit pas prêcher aux Suédois, à l'instant d'une guerre dangereuse avec la Russie, de réclamer ces beaux *Principes*, qu'il a définis en deux mots : « L'influence des Puissances étrangères dans les Etats & le » Sénat, les vices du Gouvernement,

(1) M. *Shéridan*, Auteur de cette Histoire, n'est point l'Auteur Dramatique & Membre des Communes du même nom.

» & la vénalité impudente de ceux qui
 » en tenoient les rênes, rendoient cette
 » forme d'Administration, incapable par
 » sa nature de se jamais réformer. »

Le 20, on a publié dans la Gazette de Vienne un nouveau Supplément, qui confirme la défaite d'une partie de notre Corps d'armée du Bannat près de Schupaneck, la retraite du Général *Wartensleben*, & l'invasion des gorges de cette Province par les Ottomans. Voici comment la Cour présente cet événement :

Corps d'armée dans le Bannat, camp de Lassmare, le 10 août.

Le 7 de ce mois, l'ennemi, au nombre de 12 à 13,000 hommes, tant infanterie que de cavalerie, défila de grand matin du côté de Funtinar Sadry. Le Major-général de *Papilla*, instruit que ce corps ennemi commençoit à passer la rivière, fit replier les troupes qui étoient à Schupaneck & à vieux Orsowa. Pendant leur retraite la cavalerie Turque se précipita sur le détachement qui escortoit l'artillerie, le dispersa, & s'empara de treize canons & des bagages. Encouragé par ce succès, l'ennemi traversa les montagnes, attaqua le régiment de *Reisky*, & lui coupa la communication avec les deux bataillons de *de Vins* & des *Wallagues-Illyriens*; mais le général de *Wartensleben* étant survenu avec des dragons & des hussards, dégagea ce régiment, fit défilér l'infanterie, & arrêta l'ennemi dans sa poursuite. On ne peut pas encore évaluer la perte que nous avons essuyée dans cette affaire; beaucoup de soldats; qui se sont dispersés dans les forêts, rejoignent successivement

le corps. Le général *Papilla* a été blessé au pied. L'ennemi a mis le feu à plusieurs endroits de notre côté ; il a occupé les vieux Orsowa, & établi une partie de son camp près de Schuparek, & l'autre à T.ka. Le général *Wartensleben* a jugé à propos de transférer son camp à Laismare. — Le général d'*Aspremont*, posté à Kubin, mande que le premier de ce mois, 1,300 hommes ont quitté Belgrade: ils se rendent vers Nissa.

Corps d'armée dans la Croatie, près de Dubicza Furc, le 12 août.

Le général baron de *Vins* a passé l'Unna avec tout le corps sous ses ordres, — & a établi son camp au pied de la forteresse ennemie. Hier, vers le soir, l'ennemi, au nombre de 5 à 6,000 hommes, tenta de pénétrer dans l'endroit où il avoit réussi, le 25 avril, de sauver la place, mais il fut repoussé, & obligé de se retirer vers la colline d'Agyno-Perdo.

Le général *Pfefferkorn*, posté à Porcheny en Transylvanie, mande qu'il a reçu avis de l'approché de plusieurs détachemens ennemis.

Le général Russe d'*Elnap* a écrit du camp de Kilia, le 30 juillet, au général *Spicay*, posté à Strojessie, qu'il s'est avancé avec son corps jusqu'au Pruthi, & qu'il passera cette rivière incessamment pour faire agir leurs troupes de concert.

Cette Gazette du 20, comme on le voit, ne dit pas un mot de Choczim:

Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.

« Un aviso, arrivé de Goa à Lisbonne, y a apporté, dit-on, des Nouvelles ultérieures, con-

cernant ce qui s'est passé dans la capitale des Possessions Portugaises aux Indes ; savoir : « Qu'il s'y » étoit formé une conspiration contre le Gouverneur & les principaux du Gouvernement , afin » de livrer la ville entre les mains de *Typo-Saib* ; » mais qu'un des conspirateurs qui s'étoit enivré , » ayant laissé échapper dans son ivresse quelques » paroles capables de révéler le secret , & voyant » ensuite que *Typo-Saib* ne paroîtoit pas au temps , » il avoit craint que le complot ne fût découvert. » Pour se garantir de la punition que méritoit son crime , il s'étoit rendu chez le Gouverneur , à qui il avoit révélé la conjuration , à condition qu'on lui accorderoit grâce pour sa personne. Sur cette découverte , le Gouverneur avoit envoyé demander au Gouvernement Anglois de Bombay , *s'il pourroit avoir quelque assistance au cas qu'il en eût besoin ?* A quoi on lui avoit répondu , *qu'on lui enverroit tout le secours qu'il désireroit , vu qu'on avoit ordre de le lui fournir à tout événement. »*

« L'arrivée de cet avis , à bord duquel il y a , dit-on , quelques prisonniers , a retardé de quelques jours le départ du vaisseau qui doit transporter à Goa 250 soldats pour renforcer la garnison & ce pareil nombre d'exilés ; cependant il a mis à la voile il y a quelques jours. » (*Gazette d'Amsterdam* , n°. 70.)

Dernièrement , aux Assises du Comté de Derby , une femme ayant été accusée d'avoir volé un effet de la valeur de dix pences , le Greffier de l'Assise prononça à haute voix : « *Marie Jones* , vous êtes convaincue d'avoir volé la valeur de dix pences. » — *Oui* , dit la coupable , mettant la main à la poche , *eh bien ! vo là un schelling , rendez-moi deux pences. »* (Le schelling anglois vaut 12 pences , ou 24 sols toarnois.)

Extrait d'une lettre particulière , prétendue de Constantinople , du premier juillet.

« Si la peste la plus furieuse que cette capitale ait éprouvée depuis long-temps, ne jetoit l'effroi dans le public, & la désolation dans les maisons des particuliers, Constantinople seroit dans la joie, que les bonnes nouvelles venues de la mer-noire, ont répandue, par les soins du ministère, dans toutes les classes des citoyens. Outre le grand avantage que le Capitan-Pacha devoit avoir remporté le 18, &, selon d'autres, le 19, il a été question, ces jours derniers, d'une victoire remportée sur une escadre Russe, composée de galères & de frégates, que le feu de la flotte Ottomane avoit détruite à l'embouchure du Turla (le Niefter). Les amis du Capitan-Pacha se sont beaucoup loué de cette victoire, & il y a eu des réjouissances dans le ferrail à ce sujet. Mais les habitans de Péra ayant observé qu'on n'avoit apporté ici aucun trophée, & qu'on ne faisoit mention ni de prises ni de prisonniers faits sur les Russes, ils commencent à se persuader qu'il y a de l'exagération dans tout ce que le ministère a débité touchant les exploits du Capitan-Pacha; ce qui redouble l'impatience où l'on est d'apprendre si, après les avantages dont on a parlé, cet amiral est parvenu à prendre terre en Crimée, ce qui fait l'objet principal de son expédition, »

« L'ambassadeur de Suède, après avoir reçu, par la voie d'Italie, des dépêches de sa Cour, a été plusieurs fois en conférence avec le Ministère de S. H. Les dragomans disent à cette occasion que depuis bien long-temps on n'avoit vu de Ministre étranger traité avec tant d'égards & de considération que celui de Suède l'étoit aujourd'hui par la Porte-Ottomane; aussi tout Constantinople ne parle que de la grande & puissante di-

version que le Roi de Suède va faire dans le Nord en faveur de la Porte. »

« La Porte a été instruite des moyens horribles dont le Pacha de Scutari s'est servi pour lui donner des marques manifestes de son dévouement, en se débarrassant, comme il l'a mandé au ministère, & à ses amis, de quelques étrangers brouillons qui avoient osé se présenter devant lui, pour lui proposer des choses contraires à sa religion, à ses devoirs & au respect qu'il doit à son maître. Ces avis ne paroissent point avoir produit tout l'effet que le Pacha de Scutari en attendoit. Cependant on prétend généralement que S. H. a donné ordre pour que ce Gouverneur soit assuré au plus tôt de ses bonnes grâces, & du pardon qu'elle lui accordoit par l'oubli de sa conduite passée. En conséquence, on dit que *Mahmud* obtiendra le commandement de l'armée en Bosnie. Ceux qui sont attachés au parti du Pacha de Banjaluka, prétendent, au contraire, que cette nouvelle est controuvée, & que ce dernier Pacha, dont la Porte a lieu d'être très-contente, conservera son poste. » (*Courrier du Bas-Rhin* n°. 69.)

N. B. (*Nous ne garantissons la vérité ni l'exactitude des Paragraphes ci-dessus.*)

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX.

PARLEMENT DE PARIS, Tournelle.

*Cause entre le sieur de M. . . = Et le sieur de la C. . .
= Humeur & vivacité par suite de Procès de
Chasse.*

Les Procès pour fait de Chasse ont presque toujours des suites fâcheuses, par l'aigreur que les

Parties ne manquent pas de mettre dans la discussion de leurs intérêts ; cette cause en est un exemple. = Le sieur de M.... gentilhomme & militaire retiré, demeurant dans une ville du Clermontois, avoit obtenu, en 1779, de M. le Prince de Condé, une permission de chasse sur le bien finage & bois de J.... & P.... : il faisoit usage de cette permission, lorsque le sieur de la C.... aussi gentilhomme & propriétaire d'une très-petite partie du fief de J.... trouva mauvais l'exercice de la chasse que prenoit le sieur de M....

Le sieur de la C.... fit faire deux procès-verbaux, en octobre 1783 & septembre 1784, contre le sieur de M.... pour l'avoir trouvé armé d'un fusil, & suivi d'un chien traversant le terrain de J.... & le fit assigner en la maîtrise des eaux & forêts de D...., en condamnation d'amende, de dommages-intérêts, avec protestation de suivre à la voie criminelle.

Le sieur de la C.... n'eut pas cependant tout le succès qu'il attendoit de ses poursuites ; car d'après sa propre déclaration faite à l'audience, qu'il n'étoit pas seigneur haut-justicier du fief de J...., une Sentence de la maîtrise de D...., rendue sur les conclusions du Procureur-Fiscal de M. le Prince de Condé, le déclara non-recevable dans sa demande contre le sieur de M...., & lui fit défenses de chasser & faire chasser sur le terroir de J...., suivant la *Jurisprudence du Clermontois*, qui n'attribue le droit de chasse qu'au seigneur haut justicier ; la Sentence annulla aussi l'un des procès-verbaux que le sieur de la C.... avoit fait faire, pour n'avoir pas été affirmé, comme le prescrit l'ordonnance.

Le sieur de la C.... interjeta appel de la Sentence de la maîtrise, au bailliage de V.... ; il fit imprimer un Mémoire où il se permit des person-

nalités contre le *sieur de M....* dont il respecta peu la noblesse. Dans de pareilles circonstances le *sieur de M....* auroit infailliblement obtenu dans les tribunaux, les réparations qu'il étoit en droit d'attendre, s'il les eût demandées ; mais il paroît qu'il préféra de se faire justice à lui-même : il courut chez le *sieur de la C....* armé d'un bâton, entra dans l'appartement où le *sieur de la C....* étoit malade, & entouré de plusieurs personnes, l'insulta, le menaça de son bâton, dont il l'eût frappé, s'il n'en eût été empêché par ceux qui étoient présents à cette scène.

Le *sieur de M....* retiré, le *sieur de la C....* rendit plainte, information, décret d'ajournement personnel contre le *sieur de M....* Celui-ci ayant subi interrogatoire. Sentences des 28 avril & 24 août, qui civilisèrent les deux plaintes, & convertirent le Procès criminel en Procès ordinaire ; permirent cependant au *sieur de M....* de faire procéder à une contre-Enquête, & fournir, si bon lui sembloit, ses reproches contre les témoins produits par le *sieur de la C....* sauf à reprendre la voie extraordinaire, si le cas le requéroit. = Le *sieur de la C....* a interjeté appel de ces Sentences, en a demandé l'infirmité, & la continuation de la procédure extraordinaire ; cependant il a depuis consenti l'évocation du principal, & s'est borné à demander des défenses de réclamer, avec dommages intérêts. = Le *sieur de M....* pour se défendre, & en même temps pour se venger du Mémoire fait contre lui par le *sieur de la C....* au huiillage de V... a fait à son tour imprimer un Mémoire qui, du côté de la malignité, ne le cède point à celui du *sieur de la C....* il y rappelle des anecdotes qui, vraies ou fausses, sont très-offensantes pour le *sieur de la C....* Enfin, il paroît par ce Mémoire qu'il a rendu sa cause très-défavorable. Le *sieur de*

la C..., s'est plaint amèrement de cet écrit, & en a demandé la suppression. Enfin, Arrêt est intervenu le 25 janvier 1786, conforme aux conclusions de M. l'avocat général Seguiet, qui a mis l'appellation & ce dont a été appelé au néant ; émandant, évoquant le principal & y faisant droit, a fait défenses au *seigneur de M...* de récidiver, sous peine de punition corporelle ; a ordonné la suppression de son Mémoire, a permis l'impression & l'affiche de l'Arrêt, & a condamné le *seigneur de M...* en tous les dépens. = M. Robin de Mozas étoit avocat du *seigneur de M...* M. Diont l'étoit du *seigneur de la C...*

JOURNAL POLITIQUE

D E

B R U X E L L E S.

P O L O G N E.

De Varsovie, le 15 Août 1788.

LE Baron d'Engestroëm reçut, le 8, un Courrier de Stockholm, qui lui apporta ses lettres de créance, comme Ministre Plénipotentiaire de S. M. S. auprès du Roi & de la République. — Suivant les dernières lettres de l'Ukraine, un Corps de 6000 hommes, tiré des armées de *Romanzof & de Potemkin*, est en marche vers la Finlande. — On est sans aucunes nouvelles positives d'Oczakof, qui n'est pas plus emporté que Choczim. — Les Turcs augmentent en nombre dans la Moldavie, dont la Capitale, Jassy, est toujours entre leurs mains.

S U È D E.

De Stockholm, le 19 Août.

Le premier feu des opérations de notre
N°. 37. 13 Septembre 1788. c

armée en Finlande, s'est beaucoup amorti, & jusqu'à ce jour nous n'avons fait aucun progrès sensible. On attribue cette langueur à la disette des fourrages; mais s'ils commencent à manquer à l'entrée de la campagne, que sera-ce dans six semaines? Pendant ce temps, l'armée Russe se fortifie, & il est douteux qu'aujourd'hui nous puissions nous flatter de succès importants. Rien ne l'est moins que le long bulletin officiel que nous avons reçu du quartier général à Louisa, en date du 11, & dont voici la teneur :

« Les opérations de l'armée Suédoise en Finlande, ont été retardées à cause des difficultés
 » qu'il y a de se procurer du fourrage, qui sont
 » très-grandes dans cette saison, où l'on n'a pas
 » encore recueilli le foin, & dans un pays où
 » il faut apporter tout. L'armée de Finlande,
 » aux ordres du Général Baron d'*Armfeld*, s'étoit
 » déjà avancée, le 19 juillet, jusqu'à Bredstal,
 » village situé à quelques werstes de Frédérics-
 » ham, tandis que l'avant-garde, commandée
 » par le Baron d'*Armfeld*, Colonel du régiment
 » d'infanterie de Nyland, & premier Gentil-
 » homme du Roi, avoit pris poste, le 18 au
 » soir, à Summa, à trois werstes de Frédérics-
 » ham; poste très-fort, & qui, de ce côté-ci,
 » commençoit le blocus de la ville. Le but prin-
 » cipal étoit de se rendre maître des magasins de
 » cette forteresse : objet fort important, dans un
 » pays où l'on ne peut s'en procurer qu'en les y
 » transportant de contrées éloignées. Le camp de
 » Summa fut attaqué, avec beaucoup de viva-
 » cité, dans la nuit du 19 au 20 Juillet, par

» 950 volontaires de la garnison de Frédéricsham , avec deux canons. Le feu continua , sans interruption de part & d'autre , pendant l'espace de deux heures. Mais lorsque l'artillerie Suédoise , tant distinguée par son service , eut démonté un canon de l'ennemi , il fut contraint , par la valeur de nos troupes & par la bonté du poste , à se retirer en désordre. La perte de l'ennemi , à cette occasion , monte à plus de 200 hommes , comme on le peut conclure de la quantité de fusils , de bonnets de grenadiers & de gibernes , que l'on a trouvé éparpillés çà & là dans le chemin ou dans le bois. Après cette tentative infructueuse , la garnison de Frédéricsham n'a plus inquiété le camp de Summa.

« Le Général d'*Armfeld* établit son camp près de Hufula , & coupa par-là la communication entre Frédéricsham & Wiimanstrand , qui n'est plus ouverte que par Wybourg ; pendant que , pour couvrir le flanc , l'avant-garde de l'armée , sous les ordres du Colonel de Rosenstein , composée de quatre galères , de trois autres bâtimens & de chaloupes canonnières , bloquoit le port , où les chaloupes prirent le vaisseau de garde & un vaisseau marchand sous le canon de la ville. Quatre galères Russes , venues de Wibourg , tentèrent de jeter du secours dans la ville , mais elles furent attaquées par les chaloupes canonnières , qui les poursuivirent l'espace de quatre milles , quand elles échappèrent aux nôtres , à la faveur d'un vent fort qui se leva. Cependant l'une d'elles perdit sa vergue , & fut endommagée par le canon des chaloupes.

» Le 17 Juillet , le Roi se rendit au camp de Hufula , où il prit son quartier dans le village

» à l'aile gauche. Cependant les galères, qui por-
 » toient 6000 hommes de débarquement, s'a-
 » vancèrent avec la flotte de l'armée, sous le
 » commandement du Colonel d'*Ankarfvard*, pour
 » avant-garde, & commandée en chef par le
 » Lieutenant-Général Baron de *Siegroth*, sous qui
 » commandoit le Général-Major de *Schonstrom*,
 » à dessein de faire une descente de l'autre côté
 » de Frédéricsham, dans une baie à quelques
 » werstes de la forteresse; mais une tempête, qui
 » dura quatre jours, retarda l'exécution de ce
 » dessein; enfin le Roi reçut avis, le cinquième
 » jour, que les galères s'approchoient de l'endroit
 » du débarquement, sur quoi S. M. fit forcer les
 » défilés de *Sivatikula* & de *Bembolle*, pour an-
 » voyer des chevaux de trait pour le canon, &
 » d'ouvrir une communication avec ses troupes.
 » Le Colonel *Montgomery* commandoit cette
 » expédition. Il réussit à se rendre maître de ce
 » poste, à travers un chemin marécageux & pres-
 » qu'impraticable, & à pénétrer jusqu'à *Bola-*
 » *belle*, village situé presque sous le canon de
 » la ville. Delà, il détacha trois escadrons de
 » cavalerie, pour escorter 70 chevaux qui étoient
 » nécessaires pour le corps qui vouloit débarquer.
 » Après qu'il eut entendu deux coups de canon,
 » le signal convenu, ce détachement arriva à
 » l'endroit où devoit se faire la descente; mais il
 » fut bien surpris d'y trouver un poste Russe,
 » avec quatre canons & trois bataillons. Un vent
 » violent avoit mis obstacle à la descente, &
 » l'ennemi avoit occupé ce poste pour la défense
 » de la côte. Les escadrons Suédois se retirèrent
 » au plus vite en bon ordre, & passèrent un
 » bataillon de chasseurs qui s'étoit caché dans
 » les bois, à dessein de leur couper la retraite;
 » ils marchèrent sur *Bembolle* & *Sivetikula*, &

» ne perdirent que trois dragons & deux Offi-
 » ciers, qui furent faits prisonniers, leurs che-
 » vaux ayant été tués sous eux. Le lendemain,
 » on fit la descente en très-bon ordre, malgré
 » le feu de l'ennemi : on se retrancha ; & après
 » que les chaloupes canonnières eurent nettoyé
 » le rivage, le Général *Siegroth* détacha le Co-
 » lonel-Baron de *Klingsport*, premier Ecuyer du
 » Duc d'*Ostrogothie*, pour s'emparer du défilé
 » de Mendolax, & pour couvrir le chemin de
 » Wibourg. Le corps de bataille s'avança en
 » même-temps du côté de Frédéricsham, après
 » que l'avant-garde eut forcé un poste ennemi,
 » fortifié par un redoute. Dans ce moment le
 » Gouverneur de Frédéricsham prit le parti de
 » mettre le feu aux faubourgs, où se trouvoient
 » les magasins, l'objet principal de l'expédition.
 » Le Général *Siegroth* voyant ceci, prit la réso-
 » lution de se retirer & de rembarquer les trou-
 » pes. Le rembarquement se fit en très-bon
 » ordre, & l'on ne fut point inquiété par l'enne-
 » mi. Le lendemain, le Roi fit un mouvement,
 » & fit prendre poste à son aile gauche à Likala,
 » & à sa droite, près de Hogfors. La disette de
 » fourrages a rendu ce mouvement nécessaire. »

Deux de nos navires des Indes Orien-
 tales, le *Gustave-Adolphe* & la *Sophie-
 Magdelaine*, sont heureusement entrés à
 Gothenbourg, d'où l'on a fait sortir les
 trois frégates, la *Bellone*, la *Diane* & la
Vénus, pour protéger notre commerce.

D A N E M A R C K.

De Copenhague, le 22 Août.

Notre Cour s'est enfin décidée à déclarer

qu'elle donneroit à la Russie les secours promis par les Traités. En conséquence de cette résolution, qui va nous plonger dans des dépenses ruineuses, en nous exposant au hasard d'une guerre qui embrasera le Nord entier, le Ministre d'Etat, Comte de *Bernstorff*, a remis la Note suivante à M. de *Sprengporten*, Ambassadeur de Suède auprès du Roi.

« Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies, attaquée, par mer & par terre, par les armées & par la flotte de S. M. Suédoise, ayant réclamé les secours stipulés dans les traités d'alliance défensive, conclus avec le Danemarck, dans les années 1765 & 1769, renouvelés & confirmés par le traité définitif de l'année 1773, & ayant exposé à S. M. Danoise les faits & les argumens destinés à fonder cette réclamation, & à servir de preuve du cas d'aggression, S. M. les a pesés avec cette attention soigneuse qu'Elle devoit à S. M. Suédoise, à son respect pour tous ses devoirs, à son amour pour la paix, enfin à tous les principes qu'Elle a avoués depuis le commencement de son Règne. Elle en a reconnu l'évidence; & n'ayant ainsi plus à consulter que la fidélité due à des engagemens anciens & inviolables, & la bonne-foi, cette loi sacrée pour tous les Souverains, Elle déclare à S. M. le Roi de Suède : » Que ce sont ses propres démarches qui » la déterminent à présent; qu'Elle les regrette » d'autant plus, qu'Ellen'a négligé aucun des moyens » qui étoient en son pouvoir pour les prévenir; » & qu'Elle a constamment ambitionné son amitié » & une harmonie parfaite avec lui. » Sa M. déclare en même-temps, « qu'Elle cède, dès-à- » présent, & en conformité de ses traités dé-

» sensifs, & de la manière qui y est stipulée, une
 » partie de ses vaisseaux de guerre & de ses
 » troupes à la libre disposition de l'Impératrice
 » de Russie, son auguste Alliée. »

S. M. ajoute à cette déclaration l'assurance so-
 lemnelle « de n'avoir d'autre vue & d'autre sou-
 » hait que le rétablissement d'une paix solide &
 » assurée, & que cette démarche actuelle puisse
 » servir elle-même à y contribuer. » Le moment
 où Elle verra ses vœux remplis à cet égard, lui
 sera aussi cher que celui où la tranquillité a été
 interrompue, lui a paru amer & affligeant. »

» S. M. a ordonné au Souffigné de communi-
 quer cette déclaration à Son Exc. M. le Baron de
Sprengporten, Ambassadeur de Suède, & de l'en-
 voyer également, à Stockholm, à M. le Comte
de Reventlau, pour la remettre au Ministère de
 S. M. Suédoise. »

*Du Département des affaires étrangères, à Copen-
 hague, ce 19 août 1788. (Signé) BERNSTORFF.*

Cette Note a été également envoyée
 à tous les Ministres Étrangers résidans
 ici, avec un billet en ces termes :

« C'est par les ordres du Roi mon maître,
 que j'ai l'honneur de vous communiquer une
 copie de la déclaration remise aujourd'hui à M.
 l'Ambassadeur de Suède. S. M. ambitionne le suf-
 frage de l'Europe, & particulièrement des Cours
 à qui Elle est liée par des traités, qu'Elle respecte
 & qu'Elle chérit, & avec qui Elle partage cet esprit
 de modération & de paix qui caractérise, dans ce
 siècle éclairé, les Souverains qui en font l'orne-
 ment. S. M. soumet, avec plaisir & avec con-
 fiance, sa conduite & ses principes à leur juge-
 ment. Elle doit leur abandonner à présent ces
 moyens de conciliation, dont Elle-même n'en a

négligé aucun , mais qui ne sont plus en son pouvoir. Elle leur répète , à tous & chacun en particulier , qu'Elle s'y prêtera avec tout l'empressement possible , & qu'Elle justifiera , par ses démarches , les principes qu'Elle avoue , & selon lesquels Elle consent & consentira toujours à être jugée. »

A Copenhague , ce 19 Août 1788.

Signé , BERNSTORFF.

On n'est pas sans inquiétude sur la manière dont la Cour de Stockholm & d'autres envisageront cette démarche ; on craint avec raison , qu'on ne nous considère , non comme simple Puissance auxiliaire , mais comme Partie principale dans cette guerre , au début de laquelle nous nous sommes conduits , même avant toute déclaration , d'après des principes contraires à la Neutralité. Nous avons souffert que dans nos eaux , sur nos côtes , sous le canon même de Cronembourg , les vaisseaux Russes prissent plusieurs navires Suédois , qu'ils ont tranquillement amenés dans nos ports. L'Ambassadeur de Suède s'est plaint , par une Note du 10 août , de *cette piraterie exercée au mépris du droit des gens* ; enfin , notre Gouvernement vient de donner des ordres tardifs d'en empêcher la continuation , & de surseoir à la vente des prises Suédoises accueillies dans nos ports.

Si la guerre a lieu , le Prince Royal se

mettra à la tête des troupes de Danemarck, & le Prince *Charles de Hesse-Cassel* commandera celles de Norwège. Tous les régimens ont reçu ordre de se tenir prêts.

A L L E M A G N E .

De Hambourg , le 26 Août.

Depuis quelques jours , on avoit appris avec certitude , par la voie de Pologne , la nouvelle d'un quatrième combat naval sur la mer Noire , entre les Russes & les Ottomans , au désavantage des premiers.

Cette action, en effet, a eu lieu le ^{14 juillet, v. st.}
_{et 25, n. st.}

La Cour de Pétersbourg n'a pas perdu un instant à prévenir l'effet des avis qui lui étoient contraires, par une relation officielle en date du 8, & qui porte :

« Le Commandant en chef de l'armée de Catharinaflaw , le Prince de *Potemkin Tauritscheskoy* , nous a fait parvenir la nouvelle : » Que notre
» flotte, sortie de Sewastapol , composée de deux
» vaisseaux de 66 canons, de deux frégates de
» 50 , de huit frégates de 54 , & de 24 autres
» bâtimens plus petits, commandée par le contre-
» Amiral Comte *Woinowitsch* , ayant rencontré ,
» le 14 juillet, sur la mer noire , pas loin de
» l'Isle Féodonisi , la flotte Turque , lui a livré
» bataille , dans laquelle elle a résisté courageu-
» sement à l'attaque de la dernière , l'a battue
» & contraint de prendre la fuite , malgré que la
» flotte Turque fût de beaucoup supérieure à la
» nôtre , vu qu'ELLE ÉTOIT COMPOSÉE DE 16

» VAISSEAUX DE LIGNE, PARMI LESQUELS CINQ
 » DE 80 CANONS, 8 frégates, trois bombardes,
 » & 21 chebecs, kirlangitsches & polacres,
 » & commandée par le Capitan-Pacha, ayant
 » sous lui un Vice-Amiral & un Contre-Amiral,
 » & pour plus d'avantage celui d'un vent favora-
 » ble. Quoique l'attaque des ennemis sur nos
 » vaisseaux de ligne & frégates de 50 canons,
 » fut si furieuse, qu'il y avoit cinq de leurs
 » vaisseaux contre un des nôtres, ils furent ce-
 » pendant repoussés par notre feu, bien servi,
 » que le Capitan-Pacha ne put soutenir avec son
 » vaisseau, que pendant 40 minutes, se trouvant
 » forcé, au bout de ce temps, à se retirer de
 » la ligne. Il chercha à couper de l'avant-garde
 » deux de nos frégates, le *Borislav* & la *Strala*;
 » mais le vaisseau *Paul*, qui se trouvoit dans l'a-
 » vant-garde, *hissa toutes les voiles, & lui ayant*
 » *causé de grands dommages, le força de s'en retour-*
 » *ner, & en même-temps les deux frégates lui*
 » *donnèrent toute leur bordée, qui fut si furieuse,*
 » *que des planches entières furent emportées du*
 » *gouvernail.* On remarqua deux fois une fumée
 » épaisse sur les vaisseaux Vice-Amiral & Contre-
 » Amiral, qui s'étoient attachés au vaisseau
 » la *Glorification*. Le combat fut opiniâtre, &
 » dura cinq heures & cinq minutes, avec un achar-
 » nement égal de part & d'autre. L'ennemi jeta
 » continuellement des bombes de ses bombardes;
 » mais malgré sa supériorité & sa grosse artille-
 » rie, il fut contraint de céder à la valeur des
 » nôtres. Il hissa toutes ses voiles, & nous a'an-
 » donna le champ de bataille; avec cela il perdit
 » un de ses chebecs, dont peu de gens fu-
 » rent sauvés. Le Comte *Woinowitsch* ne fait assez
 » louer l'impétuosité de ceux qui ont combattu
 » sous ses ordres.

» La perte de notre côté, CONSISTE EN CINQ
 » SOLDATS TUÉS ET DEUX BLESSÉS. Comme
 » le dommage qu'avoient souffert nos vais-
 » eaux fut bientôt réparé, le Comte *Woinowitsch*
 » attendit l'ennemi dans le même
 » endroit ; mais celui-ci ayant souffert infiniment
 » plus de dommage, il s'éloigna pour se répa-
 » rer. Dans ce combat contre un ennemi si su-
 » périeur en forces, chacun sur notre flotte,
 » depuis le premier jusqu'au dernier, a rempli
 » son devoir avec autant de valeur que de
 » gloire.

» Le 15, par un vent de nord - ouest, la flotte
 » Turque prit une position assez étendue du côté
 » du Nord. Le Comte *Woinowitsch*, craignant
 » que l'ennemi ne s'approchât de nos côtes, se
 » porta avec la flotte vers l'est-sud-est.

» Le 16, notre flotte se trouva à la vue de
 » Tarchanova-Kuta, à la distance de 30 werstes ;
 » mais on ne voyoit rien de la flotte ennemie. A
 » 11 heures la flotte Turque se montra pour la
 » seconde fois, & dirigea sa route vers le port
 » des Huit-Metscheskoy. Le Comte *Woinowitsch*
 » aussi-tôt rebroussa chemin pour lui couper le
 » passage ; mais vers les deux heures, la flotte
 » ennemie vira de bord & prit sa route vers le
 » sud. Le Comte *Woinowitsch* en fit de même,
 » parvint, à petites voiles, en ligne parallèle
 » avec les Turcs, & attendit leurs mouvemens ;
 » mais leur flotte tint la mer, & ne montra
 » aucune envie d'engager le combat avec la nôtre.

» Le 18, on perdit de vue la flotte Ottomane,
 » qui alla du côté de l'ouest, vers les côtes de la
 » Romélie. Le Comte *Woinowitsch* prit sa
 » station près de la pointe de Cherson, pour
 » faire réparer quelques vaisseaux qui avoient
 » reçu du dommage, & en envoya ensuite en croi-

» sière quelques autres , afin d'observer les mou-
» vemens de l'ennemi. »

Cette relation jette un jour lumineux sur toutes celles des victoires Russes au Liman. Voilà donc incontestablement, au 25 juillet, le Capitan Pacha avec 16 vaisseaux de ligne ; il n'en avoit pas davantage lorsqu'il mit à la voile de Constantinople : donc , il n'en a perdu aucun dans les combats du Liman. On a par conséquent évidemment trompé la Cour de Russie & le Public , en faisant embraser ou détruire, par des chaloupes, des vaisseaux de 64, 60 & 50 can. dans ces combats : les Russes eux-mêmes viennent de ressusciter, dans la relation qu'on vient de lire, toute cette flotte qu'ils prétendoient, il y a un mois, avoir écrasée sans retour. De leur aveu, le Capitan-Pacha est à la tête de 48 voiles, dont 16 vaisseaux de ligne ; il a donc conservé toute sa supériorité, & il est clair qu'il est maître de la mer : ainsi, les actions précédentes n'ont été que des rencontres de chaloupes canonnières ; elles ne changent à-peu-près rien à la position maritime des uns & des autres sur la mer Noire.

Nous aurons sûrement des avis particuliers de ce dernier combat , avis bien nécessaires pour en constater la nature , & pour expliquer les miracles que suppose

le détail officiel ; miracle de deux vaisseaux de ligne qui en battent seize ; miracle d'un combat furieux de cinq heures, où le parti le plus foible ne compte *que 5 Soldats tués & 2 blessés*, &c. Quoi qu'il en soit, on écrit de toutes parts que plusieurs vaisseaux Russes ont été mis hors de combat ; & ce qui paroît le prouver, c'est l'aveu que fait leur Commandant, de la nécessité où il s'est vu d'envoyer aux chantiers de Cherson quelques-uns de ces bâtimens.

On a porté en pompe publique, le 29 juillet, à Pétersbourg, les trophées du vaisseau pris sur les Suédois, et des brigandins brûlés dans le Liman. Pendant qu'on célébroit cette cérémonie, on a appris que le *Woicheslaf* de 66 canons, l'un des vaisseaux de notre escadre qui a combattu les Suédois, criblé & abîmé pendant l'action, avoit coulé bas, ou, selon d'autres, venoit d'être condamné en rentrant à Cronstadt. Ce vaisseau étoit commandé par le Capitaine *Elphinston*, Anglois, fils du Capitaine de même nom, qui, après avoir obtenu le grade d'Amiral en Russie, est mort il y a quelques années.

De Berlin , le 25 Août.

Le Baron de *Nolcken*, ancien Ministre de Suède auprès de l'Impératrice de Russie, est arrivé dans cette Ville : il vient de

Varsovie , & va se rendre à Stockholm.
— S. A. R., la Princesse *Frédérique*, Fille
du Roi, est de retour de Pymont, depuis
le 21.

M. *Ewart*, qui étoit ici chargé des af-
faires de la Cour de Londres, remplace
Lord *Dalrymple*, en qualité d'Envoyé ex-
traordinaire. Il a eu, le 13, à Charlotten-
bourg, la première audience du Roi, dans
laquelle il remit à S. M. ses lettres de
créance.

De Vienne , le 27 Août.

On attendoit avec inquiétude des nou-
velles du Bannat, où les Ottomans ont
pénétré, après avoir culbuté l'un de nos
Corps d'armée & divers détachemens;
mais le bulletin officiel du 23 ne nous
apprit rien d'ultérieur sur l'état des opé-
rations dans cette Province, non plus que
sur les autres parties du cordon. Ce n'est
qu'aujourd'hui qu'on a été instruit des
progrès qu'ont faits les Turcs dans leur
invasion, & des nouveaux désavantages que
nous avons essuyés. Le Supplément de la
Gazette de ce jour, contient ce triste
détail, dont voici la substance :

*Corps d'armée dans le Bannat , camp de Lassmare ,
le 20 Août.*

« L'ennemi, campé aux environs de Scapanek ,
reçoit souvent des renforts. Une partie de son

camp s'étend dans la vallée de Bachna , derrière la montagne d'Allion , & l'autre jusqu'à Schapanék : on évalue ses forces de 40 à 50,000 hommes. — Le 10 Août, on aperçut, à une lieue du fort de Dubova , 28 bâtimens Turcs , qui avoient à bord des troupes & du canon ; dans l'après-midi ces bâtimens abordèrent de notre côté, malgré le feu d'un bataillon de Brechainville , aux ordres du Major *Stein* , posté dans des retranchemens , & les troupes Ottomanes mirent pied à terre. Dans cet intervalle , la cavalerie ennemie défila à gauche d'Ogradina , du côté où se trouvoit le bataillon de Brechainville , occupa les rochers & les collines , & enferma entièrement ce bataillon. L'ennemi , au nombre d'environ 7000 hommes , infanterie & cavalerie , ayant pris sa position , se tint tranquille pendant la nuit du 10. Le lendemain , de grand matin , la cavalerie Turque , favorisée par un brouillard épais , força les abattis & les retranchemens , tomba sur le bataillon , & le força , après plusieurs attaques vigoureuses , d'abandonner le poste de la montagne de Dubova & de se retirer. Deux compagnies de ce bataillon , qui gardoient une palanque , furent taillées en pièces ; l'ennemi y prit trois canons. Le Major *Stein* , voyant qu'il ne lui restoit aucun moyen de résister à l'ennemi , fit enclouer les deux canons qui lui restoit , & se retira , avec le reste de sa troupe , vers l'autre appelé Vétéranhohle , où il joignit un autre détachement. L'ennemi le suivit à ce poste , y renouvela ses attaques ; mais le 19 , jour du départ de la dépêche , il n'en étoit pas encore maître. La perte du bataillon de Brechainville est évaluée à 412 , tant morts qu'égarés. L'ennemi a établi son camp près de Dubova , & avancé ses postes jusqu'à Juz , entre Tisnoviza & Svi-

nicza ; il a mis le feu à deux endroits sur la frontière. »

« La dépêche du Général Comte de *Wartensleben*, porte qu'ayant reçu avis, le 17 Août, que les Turcs, au nombre de 8000 hommes, s'avançoient, fit mettre son corps sous les armes, & retira ses postes avancés. A 11 heures la cavalerie ennemie attaqua, à plusieurs reprises, l'aile gauche ; mais ne pouvant point pénétrer, elle se porta sur l'aile droite, où l'infanterie ennemie avoit planté 15 drapeaux ; l'attaque fut renouvelée ; mais enfin l'ennemi fut forcé de se retirer vers Schupanek. Notre perte consiste en 4 tués & 32 blessés ; l'ennemi a laissé sur la place 448 hommes & 100 chevaux. »

« L'Empereur, instruit que l'ennemi faisoit avancer une grande partie de ses forces vers le Bannat, s'est mis en marche vers cette province, avec le Maréchal de *Lafcy*, à la tête d'un corps considérable, laissant à Semlin le reste de l'armée, sous les ordres du Général de *Gemmingen*. S. M. étoit attendue le 17 à Kubin. »

Quartier Général du corps d'armée dans la Transylvanie, à Hermanstadt, le 17 Août.

« Le Général *Plesserkorn* ayant appris que l'ennemi, campé à Vaden, avoit reçu un renfort considérable, & croyant que lui-même ne pouvoit faire que difficilement ses approvisionnemens, prit le parti d'abandonner, dans la nuit du 11 au 12 Août, le poste de Portscheni, & se replia vers le défilé de Vulcan, où il établit son camp. Le 15, il fut attaqué par un corps nombreux de Turcs. Deux compagnies d'Alvinzi & d'Orocz, qui occupoient le poste avancé près de l'abattis, ne l'abandonnèrent qu'à la fin lorsque la plus grande partie en fut tuée ; l'ennemi prit deux canons, & mit le feu aux bâtimens de la contu-

mace de Vulcan. — On ignore encore les suites de cette affaire. »

« Le Général *Rall* apprend, dans sa dépêche du 12 Août, que les Turcs, postés près de Bozan, tournèrent, dans la nuit du 11 au 12, par les montagnes, attaquèrent les retranchemens occupés par les Hussards Szeklers, sous les ordres du Colonel *Schulz*, les forcèrent & dispersèrent les troupes. Deux divisions des dragons de Savoie & des Hussards de Léopold-Toscane, étant survenus, on se rallia, on attaqua l'ennemi, & on le força de se retirer jusqu'à Czeras & Valeny. On attend un rapport plus circonstancié de cette affaire; on ignore le nombre des égarés, dont plusieurs ont déjà joint; mais les tués, de notre côté, montent à 323, parmi lesquels se trouve un Lieutenant-Colonel, 2 Capitaines, 3 Lieutenans, 3 Sous-Lieutenans & 2 Enseignes. Les Turcs ont laissé 63 tués sur la place. »

Corps d'armée dans la Croatie, camp près de Dubitz Turc, le 13 Août.

« Le Général *Kl. bek*, campé à Goloberdo, mande, par son rapport du 12 de ce mois, que, dans la nuit du 11, il s'est avancé, avec deux divisions du régiment de Carlstadt-Slains, vers Novi, pour faire une diversion. Le 12, le Lieutenant-Colonel *Hiller* fit passer l'Unna à une troupe de volontaires & de Serassans, près de Javornik, dans le but d'incendier les maisons du faubourg supérieur de Novi. Ce Colonel, malgré le feu du canon de la place, s'acquitta si bien de sa commission, que l'endroit appelé Vidoria, près du faubourg, la plupart des maisons du faubourg, & les maisons & chartaques situées au pied du mont Mischenovaz, furent réduites en cendres. Les Turcs attaquèrent de leur camp, à plusieurs reprises, nos troupes; mais ils furent

repouffés chaque fois , & forcés à la fin d'abandonner leur camp & de se jeter dans la forteresse. »

« L'ennemi est toujours campé sur l'Agino-Berdo : Dubicza ressemble à un monceau de pierres ; mais la garnison , qui a élevé des retranchemens de terre , s'obstine à ne pas vouloir se rendre. »

L'armée partie du Camp de Semlin , est composée de 40,000 hommes ; elle est arrivée , le 16 , à Pancsova , & le lendemain à Kubin. — De son côté , l'armée Ottomane se renforce journellement près de Mehadia , où elle compte déjà plus de 30.000 hommes , & elle attend de nouveaux renforts. Il sera difficile de la chasser du Bannat. On va jeter jusqu'à 9000 hommes dans Temeswar ; cette garnison doit suffire à défendre cette place contre une armée. Celle de l'Empereur dans le Bannat , s'élèvera à 75000 hommes , dont le quartier général est à Weiskirchen. — Le Grand-Visir s'est avancé à Widin avec 50,000 hommes , outre 14,000 Turcs commandés par un Séraskier qui campe dans la plaine de Severin. A son arrivée , le Général Ottoman a fait étrangler deux Agas , dont la négligence avoit retardé le pont sur le Danube. — Le Corps d'armée de Transylvanie a été augmenté d'un régiment de Cavalerie & de quatre ba-

taillons d'Infanterie qu'on a postés au défilé de la porte de fer.

L'Empereur a conféré le régiment d'*Olivier Wallis* au Général de *Brentano*, qui s'est distingué, le 9, devant *Dubicza*, où le Maréchal de *Laudhon* doit être arrivé le 21, après un séjour de 48 heures à *Agram*.

On a délivré aux Meûniers & Boulangers de cette capitale 60,000 boisseaux de seigle des magasins que l'Empereur a fait établir.

On apprend de l'armée de Hongrie, que les fièvres continuent parmi les troupes, & que depuis quelques jours beaucoup de Soldats sont malades de la dysenterie, qu'on attribue à la mauvaise qualité de l'eau & à la fraîcheur des nuits. 125 Chirurgiens sont encore partis dernièrement pour *Semlin*.

A la retraite de *Jassy*, le Général *Fabry* a emmené un grand nombre de personnes de cette ville & des environs. Ce Général n'auroit point quitté ce poste, si le renfort Russe étoit arrivé. Les Turcs & les Tatars qui y campent, sont au nombre de 40,000. — Le 20 juillet, le Général *Romanzof* étoit encore près de *Ploko*, en deçà du *Niester*, & le Général *Elmpt* près d'*Ólika*. — Le Corps du Général *Spleny* a été réparti en deux brigades; l'une est

commandée par le Général *Fabry*, & l'autre par le Colonel Baron d'*Auferis*. Ces troupes paroissent attendre le sort de Chotzim, pour se mettre ensuite en mouvement. Un détachement a été envoyé vers Suczawa.

Des lettres de Trieste parlent d'un incendie qui a ravagé, au commencement du mois de juillet, la ville de Serajo, capitale de la Bosnie. Tout le quartier des Juifs, les magasins, les dépôts de marchandises, dix mosquées, & environ 3,000 maisons sont devenues la proie des flammes.

De Francfort sur le Mein, le 30 Août.

On a observé à Leipzick, qu'au mois de juin le thermomètre de Fahrenheit étoit monté, pendant dix jours, à midi, de 80 à 94 degrés, & pendant vingt jours, au mois de juillet, à 79, 83, 87, 94 & 96 degrés. La récolte des bleds a été commencée cette année le 17 juillet. — Suivant les mêmes lettres de Saxe, les troupes commencent à se rendre entre Dresde & Pilnitz, & les manœuvres doivent commencer dans les premiers jours du mois prochain.

Des lettres particulières de Vienne, annoncent qu'à l'affaire du 7 de ce mois,

près de Schupanek , non-seulement on a perdu 13 canons , les 'magasins , les bagages , la caisse , dans laquelle il se trouvoit 32,000 florins , mais que le nombre d'Autrichiens tués a été d'environ 4,000 hommes , parmi lesquels 8 Capitaines & 13 Lieutenans. Le régiment de Vins , Infanterie , a été si maltraité , qu'il n'en est échappé que 50 hommes. Un état , en date du 10 de ce mois , fait monter à 30,000 les malades dans les divers Corps d'armée de l'Empereur.

Le bruit court qu'un Corps de 25,000 Turcs , venus de Jassy , a attaqué le Corps combiné de Russes & d'Autrichiens devant Choczim , & l'a forcé de lever le siège : on a ajouté que la garnison ayant fait en même temps une sortie , avoit détruit toutes les nouvelles batteries des assiégeans ; mais cette nouvelle , sans date & sans autorités , ne mérite pas de confiance.

La Princesse héréditaire de Saxe-Cobourg est accouchée à Cobourg , le 7 de ce mois , d'une Princesse , qui a été nommée au baptême *Marianne-Charlotte*.

Le 31 juillet , on a célébré à Hachenbourg le mariage du Prince héréditaire *Frédéric de Nassau-Weilbourg* avec la Comtesse *Louise-Isabelle de Kirchberg*.

L'épizootie fait des ravages parmi les

bêtes à corne, dans le Palatinat, l'Évêché d'Eichstedt, & aux environs de Nuremberg.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 2 Septembre.

Le 28 du mois dernier, on expédia du Bureau d'Allemagne à St. James, des dépêches adressées aux Seigneurs de la Régence de l'Électorat d'Hanovre. D'autres messagers sont partis pour Berlin & pour Copenhague : de cette activité du Cabinet, on augure des négociations importantes, dont le temps éclaircira la nature.

Le Parlement d'Irlande, qui avoit été prorogé au mardi 19 août, l'a été de nouveau au mardi 4 novembre prochain.

Le *Swallow* est parti, le 24 août, de Falmouth pour les Indes orientales. Ce bâtiment a attendu près de trois mois les dépêches dont il est porteur.

On vient d'arranger dans le Public les remuemens suivans parmi le Corps Diplomatique. M. *Robert Liston*, Secrétaire d'Ambassade à la Cour de Madrid, passera, dit-on, en Suède, avec la qualité d'Envoyé Extraordinaire, à la place du Chevalier *Thomas Wroughton*, mort l'année dernière. M. *Daniel Hayles*, Secré-

taire d'Ambassade & Ministre Plénipotentiaire à Paris, succédera à M. *Whitworth*, comme Envoyé Extraordinaire à la Cour de Varsovie.

M. *Charles Whitworth*, Ministre Plénipotentiaire à Varsovie, passera à Pétersbourg, avec la qualité d'Envoyé Extraordinaire. Le Lord *Robert Fitzgerald*, frère du Duc de *Leinster*, ira remplacer à Paris M. *Hailes*, avec la qualité de Secrétaire d'Ambassade.

La valeur des cargaisons des vaisseaux de la Compagnie des Indes, le *Queen*, le *Francis*, le *King-George* & la *Princesse Royale*, rentrés en dernier lieu en Angleterre, est estimée 48 lacques de roupies (environ 500,000 liv. sterl.). Rarement les expéditions de l'Inde en Europe sont arrivées aussi nombreuses, à aussi peu de distance. La *Princesse Amélie*, autre bâtiment de la Compagnie, a jeté l'ancre aux Dunes samedi dernier. On a calculé que cette société marchande avoit actuellement dans ses magasins près de 2,500,000 liv. st. en marchandises arrivées depuis trois mois. Elle attend encore trois navires, dont les retours élèveront l'importation de cette année, à près de 3 millions sterlings.

Les dépêches de l'Amiral *Elliot*, qui commande la station de Terre-Neuve,

portent que plus de 200 bâtimens avoient déjà complété cette année leurs chargemens , & qu'il s'en trouvoit encore un pareil nombre prêt à mettre à la voile.

Le projet envoyé de Québec , par le Lord *Dorchester* , pour former deux nouveaux établissemens dans le Canada , près des lacs Brigon & Carleton , qui seroient peuplés de malfaiteurs condamnés à la transportation , déchargeroit les vaisseaux servant de prisons dans les ports , & les prisons de la Métropole ou des Provinces. La saison d'été est actuellement si avancée , qu'il ne sera pas possible d'entreprendre un voyage aussi dangereux & aussi long que celui de la Baie Botanique , avant le printemps prochain.

M. *Horne-Tooke* , dont nous avons déjà parlé , & que tout le monde connoît par la part qu'il eut aux disputes du moment , lors de la publication des lettres de *Junius* & de l'affaire de M. *Wilkes* , Défenseur de la cause des Insurgens , en 1776 , & enfermé à cette époque pour quelques phrases qui furent caractérisées de *libelle* , Auteur de divers ouvrages très-courus , entre autres des *diversions de Purley* , & d'une lettre vraiment originale sur le mariage du Prince de Galles avec M^{me}. *Fitz Herbert* , s'est signalé de nouveau par la chaleur avec laquelle il a pris les intérêts de Lord *Hood* ,
durant

durant l'Élection de Westminster. Quelques personnalités très-vives, entre lui & M. Fox, dans les papiers publics, ont donné lieu à un nouveau pamphlet de M. Horne-Tooke, sous le titre des *deux paires de Portraits*. Les originaux de cette peinture contrastante, sont, le feu Lord Holland, père de M. Fox, & le Comte de Chatham, père de M. Pitt; ensuite M. Fox lui-même & le Chancelier actuel de l'Échiquier. En rapportant les principaux fragmens de cet Écrit, nous ne les donnerons pas comme des modèles de justice; mais ce parallèle, tout partial qu'il est, a des traits de force et de vérité, qui ne seront pas indifférens à la curiosité de nos Lecteurs.

WILLIAM PITT, second

fil du Lord CHATHAM, De conduite & de principes diamétralement opposés.

CHARLES JAMES FOX, second fils du Lord

HOLLAND.

Tous deux *Membres des Communes.* Tous deux héritiers présomptifs de la Pairie.

Tous deux suivant les exemples & les leçons de leurs pères :

*Virtutem ex hoc verumque laborem :
fortunam ex illo.*

F O X.

P I T T.

Entré de bonne heure sur le théâtre de la société, dans les Clubs consacrés au jeu, &c. Suivant de bonne heure l'étude pénible des loix & de la constitution de son pays.

N^o. 37. 13 Septembre 1788. d

F O X.

P I T T.

A peine adolescent , S'attachant à sa labo-
introduit dans le Parle- rieuse profession du bar-
ment , & rapidement éle- reau ; quoique sans for-
vé (quoiqu'il eût une rune , refusant tous les
grande fortune) au poste postes qui lui étoient of-
lucratif de Lord de l'A- ferts par les deux partis
mirauté. D'accord & en de l'administration , &
confédération avec Lord fermant l'oreille aux sol-
North , ainsi qu'avec ces licitations de M. Fox &
hommes qui ont persé- des autres.
cuté & enfin détaché
l'Amérique de la Mère-
Patrie , & qui , par leurs
principes despotiques ,
par leur conduite inconsti-
tutionnelle , par leurs
profusions corruptrices ,
ont causé tous nos mal-
heurs passés , & nécessité
les impôts qui surchar-
gent la nation.

Par une fréquentation Par un choix d'accord
journalière & constante avec son caractère , il
des Clubs & des Taver- a sollicité & obtenu une
nes , durant longues an- place glorieuse & stable
nées ; par le bruit , par au Parlement , pour l'U-
les clameurs , les violen- niversité de Cambridge
ces de parti , l'intrigue , qui le révere , & qui l'aime
les billets à la main , les comme un fils qu'elle a
harangues à la populace , élevé.
& par toutes les basses
menées qui ont trop sou-
vent lieu dans les élections
populaires , il a obtenu
& s'efforce de retenir une
place à Westminster.

Ses ennemis lui reprochent (& nous espérons que c'est sans fondement) *un excès* (digne certainement d'un blâme raisonnable), celui du jeu , la débauche , &c.

Si cette accusation étoit vraie, l'exemple des succès du coupable deviendroit funeste au Public, qu'il auroit chargé des frais de ses plaisirs , conduite vraiment répréhensible.

Ses amis l'excusent sur sa jeunesse, sur le mauvais exemple, sur les mauvaises compagnies, vues de bonne heure ; c'est en effet la seule chose qu'ils puissent alléguer pour faire pardonner sa conduite dans les premières années de sa vie politique.

Il s'efforce, par toutes les petites adresses de la ruse & de l'intrigue, d'effacer du cœur des citoyens tous les motifs & les principes du bien public, pour y substituer

Ses ennemis lui reprochent (fausement, nous le craignons) des excès de sobriété & de continence.

Si cette accusation étoit vraie, quelque chose qui pût y avoir donné lieu, l'exemple de ses succès seroit utile au Public. Lui seul y perdrait & en souffrirait ; en un mot, il seroit à plaindre, & non à blâmer.

Ses ennemis ont montré le plus de violence contre lui, quand ils n'avoient à lui objecter que sa jeunesse. Cette même jeunesse, la seule excuse qu'on ait alléguée de la mauvaise conduite reconnue de l'un, est le seul grief avancé par les mêmes personnes, comme suffisant à ternir la bonne conduite de l'autre.

Avec sa seule vertu & ses principes de bien public, il ose (comme son père l'avoit déclaré noblement avant lui) regarder en face les plus orgueilleuses associations de ce pays.

l'esprit de parti, de cabale, d'intérêt personnel, ou de famille.

Ses ennemis lui reprochent de suivre trop à la lettre ses principes originels, & de copier trop servilement la conduite de son père.

Il a vendu à M. JENKINSON * la place inutile & sans occupations (*Sinecure*) de Garde des Parchemins (*Clerk of the Pells*) en Islande, place de 3000 liv. sterl. dont le feu Lord Holland, son père, lui avoit procuré la survivance ; il l'a vendue pour avoir de l'argent comptant.

Intime de Lord North, en CHARGE avec lui, il

Quand ses ennemis veulent lui faire les reproches les plus sanglans, ils donnent à entendre, & voudroient persuader, qu'il a quitté ses principes originels, & rejeté loin de lui l'exemple & les usages de son père.

Il a refusé de s'appliquer la place de Garde des Parchemins en Angleterre, place de 3000 liv. sterl. de revenu, & d'un grand crédit : il y a nommé le Colonel Barré, pour épargner à la nation une pension de 3000 liv. sterl. garantie à cet Officier, à la sollicitation de M. Fox, dans une administration où M. Pitt n'étoit rien, tandis que M. Fox y remplissoit la place de Secrétaire d'état.

Il reconnoît dans le peuple une voix distincte

* M. Fox a échangé cette place contre une pension annuelle de 1700 liv. sterl. qui doit durer 31 ans ; parce qu'une pension pour un si long terme certain, est beaucoup meilleure & plus négociable qu'une rente viagère, plus considérable, mais plus incertaine.

F O X.

P I T T.

déclare à grands cris dans la Chambre des Communes, que le peuple n'a de voix que dans l'intérieur de Westminster.

Il se demande — « qu'est-ce que le peuple ? » & répond — c'est le Parlement ! » Hors de charge, & toujours lié avec le même Lord North, il harangue tous les jours la populace du haut de l'amphithéâtre, & s'efforce d'étouffer, par les clameurs d'une canaille soudoyée, la voix & les décisions du peuple & du Sénat.

de celle du Parlement ; & quand deux factions opposées se furent réunies par leur corruption & leur infamie réciproque,

pour former dans le Parlement une majorité qui se proposoit de maîtriser le Roi & le peuple, il fit un appel honorable, constitutionnel & efficace à ce peuple, auquel il reconnoît le droit de faire entendre sa voix hors de la Chambre des Communes : par l'appui réciproque que se prêtent le Roi & le peuple, combinés, comme ils devroient toujours l'être pour leurs intérêts mutuels, il soutient dans tout son éclat l'autorité salutaire du Souverain, & maintient les droits constitutionnels de la nation contre les atteintes qu'on voudroit leur porter.

Auteur, instigateur, complice, & , jusqu'à ce jour, défenseur de l'élection du Colonel Luttrell pour le Comté de Middlesex. Alors il prétendit avec chaleur en

Blâmé par M. Fox, parce qu'à l'élection contestée pour Westminster, où l'on vit 5098 votes pour Sir Cecil Wray, & 6233 pour M. Fox, ce qui ne faisoit qu'une majorité de 235, sur un total

d iij

F O X.

P I T T.

tre toute justice, que de 12231, M. Pitt son-
 les votes de deux mille tint qu'il falloit examiner
 quatre-vingt-seize Francs- la légalité des votes des
 Tenanciers donnés au- deux côtés, étant d'avis
 trefois au Colon. *Luttrell*, que l'injure faite aux Elec-
 devoient prévaloir pour le teurs réels est la même,
 faire siéger en Parlement soit qu'on décide (comme
 comme Représentant de dans le cas de Middlesex)
 Middlesex, contre les qu'une minorité évidente,
 votes de onze mille qua- & qui ne prend pas la
 rante-trois Francs-Tenan- peine de se déguiser, fera
 ciers, qui, en trois diffé- l'élection; soit qu'on per-
 rentes élections, avoient mette à des faussaires de
 donné leurs suffrages à donner, par des voix su-
 M. *Wilkes*. breptices, une honteuse
 majorité, & d'échapper,
 par des chicanes & des dé-
 lais prorogés à dessein,
 à tous les moyens em-
 ployés pour les découvrir.

Sans principes avoués,
 sans but connu, il s'est
 déclaré pour un parti, &
 en a souvent changé.

Trois fois en liaison
 avec Lord *North*, &
 partageant avec lui l'ad-
 ministration, & deux
 fois en opposition à ce
 même Lord. De sorte
 que, suivant les déclara-
 tions publiques de M. *Fox*
 Lord *North* a été à deux
 différentes reprises un

Il s'est déclaré pour
 des principes, sans pour-
 tant attaquer personne
 en particulier; & ces
 principes, il s'y est reli-
 gieusement attaché.

Jamais lié avec Lord
North, ne partageant ja-
 mais avec lui, comme M.
Fox, l'odieux, le crime,
 ou le profit, ne se mê-
 lant en rien de son admi-
 nistration ni de ses prin-
 cipes; mais aussi jamais
 l'accusateur de Lord
North, ni son défenseur.

F O X.

P I T T.

étourdi, un Ministre criminel, qui méritait de porter sa tête sur l'échafaud ; M. Fox consentoit à être déshonoré, si jamais il se lioit avec lui, ou qu'on l'y trouvât tête-à-tête dans une Chambre ; & à trois autres reprises, ce même homme est son cher & honorable ami, avec lequel il veut combattre & mourir, digne des plus hautes places de l'Etat, & au moins de partager la nomination aux places, & le pillage de la nation.

Réprouvant sa conduite, il est vrai, mais épargnant sa personne. Trop instruit & trop honnête pour appliquer à ses principes ce précepte *inimicitia brevius*, qui n'a rapport qu'aux individus, & à des fautes légères. Car quelle liaison peut-il jamais y avoir entre la lumière & les ténèbres ? Ne jamais se trouver en liaison avec Lord North ou avec M. Fox, c'est une chose que M. Pitt n'a jamais promise, ni eu besoin de promettre, pas plus qu'il n'a déclaré, ni n'a eu besoin de déclarer, qu'il ne commettrait jamais d'assassinat : action dont il est incapable, & que nous ne craignons pas de sa part.

En coalition avec Lord North, il cabale au moyen d'une majorité factieuse dans le Parlement, pour prévenir le Bill de mutinerie, & empêcher les subsides qu'exigent les besoins de la Nation, afin que la détresse & le danger des affaires nationales, soit au dedans, soit au de-

Il s'expose à perdre sa place & la faveur du peuple, pour lever les subsides nécessaires, & pour mettre de nouvelles taxes. Vu de mauvais œil par la multitude, il est contraint de le faire, pour tirer les finances & le crédit national du péril, & les sauver de la ruine

F O X.

P I T T.

hors, par le manque d'argent, de crédit & de défense contre les ennemis étrangers, puissent forcer le Roi & le peuple à admettre nos ennemis domestiques, *Fox*, *North* & leur faction, dans tous les postes lucratifs de l'Etat.

Engagé dans une tentative sans fruit, & même impossible, pour élever les finances de son parti jusqu'au niveau de son incroyable profusion, & de sa prodigalité sans borne.

(autrement inévitable) qu'entraîneroient la dette énorme & les arrérages contractés par Lord *North* & sa faction.

En dépit de toutes les oppositions factieuses, par une réforme économique des abus dans la dépense, ainsi que par une perception active & éclairée, il a réussi à élever les revenus de la Nation, tellement au-dessus de ce qu'exigent ses besoins modérés, qu'il est en état d'appliquer une partie de l'excédent à l'extinction de la dette nationale, & cependant de tenir le pays dans un état de défense si formidable, qu'il le met à l'abri de toute insulte & de toutes menaces de la part de l'ennemi.

La suite à l'ordinaire prochain.

F R A N C E.

De Versailles, le 3 Septembre.

Les Prévôt des Marchands, Procureur du Roi & Echevins de la ville de Paris, se sont rendus à Meudon, le 23 du mois dernier, & ont eu l'honneur de présenter, suivant l'usage, à Monseigneur le Dauphin, ses premières armes, consistant en une épée, un fusil & deux pistolets. Les ornemens de ces armes sont en or, & ont été exécutés par M. Auguste, Orfèvre ordinaire de Leurs Majestés.

Le Roi a nommé à l'Abbaye de Lieu-Dieu, en Jard, Ordre de Prémontré, Diocèse de Luçon, l'Évêque de Luçon; à celle de Jumièges, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Rouen, l'Abbé de Loménie, Agent du Clergé, Vicaire-général de Sens; à celle des Alleuds, même Ordre, Diocèse de Poitiers, l'Abbé de Villedon, Vicaire-général de Noyon, sur la nomination & présentation de Monseigneur Comte d'Artois, en vertu de son Apanage; à l'Abbaye régulière de Salival, Ordre de Prémontré, Diocèse de Metz, le sieur Etienne, Prieur de l'Abbaye de Genlis, même Ordre; & à celle de Ligueux, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Périgueux, la dame de Saint-Anlaire du Pa-

d v

villon, Religieuse professe de la même Abbaye.

M. Albert, à qui le Roi a bien voulu accorder la place de Conseiller d'Etat & au Conseil des dépêches, vacante par la mort de M. Berthier de Sauvigny, a eu, le 31 du mois dernier, l'honneur d'en faire ses remerciemens à S. M., étant présenté par M. de Lamoignon, Garde-des-Sceaux de France.

Le 1^{er}. de ce mois, la députation des Etats de Languedoc, composée, pour le Clergé, de l'Evêque de Comminges; pour la Noblesse, du Comte d'Avéjan; & de MM. Trinquelaignes & Deschadenèdes, pour le Tiers-Etat; & du Baron de Puy-maurin, Syndic-général des Etats, a eu une audience du Roi. Elle y a été conduite par M. de Watronville, Aide des cérémonies, & présentée par le Comte de Caraman, Lieutenant-général de la Province de Languedoc, & M. de Villedeuil, Secrétaire d'Etat, ayant le département de cette Province. L'Evêque de Comminges a porté la parole. La Députation a eu ensuite audience de la Reine & de la Famille Royale.

De Paris, le 10 Septembre.

Dans son Assemblée du 12 août, l'Académie Royale des Inscriptions &

Belles-Lettres a élu M. *Ameilhon*, Pensionnaire de cette Société savante, à la place vacante par la mort de M. de *Rocheport*, dans le comité chargé par le Roi de travailler sur les manuscrits de sa Bibliothèque.

On mande de Marseille qu'un de nos bâtimens étoit parti de la Canée pour Constantinople, ayant à bord quelques Turcs & une cargaison qui leur appartenoit. Un Corsaire, portant pavillon Russe, attaqua ce bâtiment, le prit, & le conduisit dans le bras de Magna en Morée. M. de *St. Félix*, qui commande dans ces mers la frégate du Roi la *Pomone*, instruit de cet événement, fit voile vers Magna, & y réclama le bâtiment François, ainsi que le Corsaire qui s'en étoit emparé : on lui refusa ce dernier. Cependant une corvette & un bricq du Roi étant survenus, les Capitaines déterminèrent d'enlever à force ouverte le Corsaire, après avoir éprouvé un second refus de montrer ses lettres de marque ; à cet effet, 72 hommes avec quelques Officiers mirent en mer dans des chaloupes, & le bricq s'approcha assez de la côte pour la balayer avec son canon ; le Corsaire mit aussi du canon à terre, & il s'engagea une action pendant laquelle les chaloupes vinrent à bout d'enlever le bâtiment prétendu Russe. Le

combat dura 4 heures ; nos chaloupes reçurent une fusillade de plus de 1200 coups , où nous eûmes 36 hommes tant tués que blessés , parmi lesquels on compte un Officier tué , & 3 blessés , ainsi qu'un élève de la Marine : le bâtiment a été conduit à Smyrne. On ajoute que les blessures sont d'autant plus dangereuses que les balles étoient mâchées.

P A Y S - B A S .

De Bruxelles , le 6 Septembre 1788.

Le Roi de Suède , écrit-on de Stockholm , en date du 20 août , a fait prendre une nouvelle position à son armée , & l'a postée de l'autre côté de la rivière Kymène. Le vaisseau de ligne , le *Gustave Adolphe* , ayant été avec quelques frégates en reconnoissance , aux environs de Sweaborg , aperçut l'escadre de l'Amiral Greigh ; dans sa retraite , il toucha un bas-fond , & échoua : les Russes , qui avoient l'avantage du vent , s'en approchèrent , firent l'équipage prisonnier de guerre , & mirent le feu au vaisseau. On attend tous les jours des nouvelles de l'escadre qui étoit prête à sortir de Sweaborg.

Le Stadthouder & sa Famille , partis de la Haye pour une tournée dans les Provinces de Hollande & de Gueldres , sont

arrivés de Zaandam, le 2, à Amsterdam, où ils ont été reçus au bruit du canon & aux acclamations d'une immense multitude. L. A. S. & R. ont visité tout ce que la Ville offre de remarquable, & trois jours après leur entrée, elles ont continué leur voyage vers la Gueldres.

On a parlé plus haut (art. *Copenhague*) des plaintes portées par l'Ambassadeur de Suède, des facilités accordées aux Russes sur les côtes de Danemarck, de saisir & d'amener dans les ports de ce Royaume les prises Suédoises. La Note que voici, remise au Comte de *Bernstorff*, par le Ministre Suédois, établit la justice de cette réclamation :

Le souffigné, Ambassadeur - extraordinaire de Suède, ayant reçu les rapports des Consuls du Roi, comme quoi, depuis l'arrivée de l'escadre Russe sur la rade d'Elfseneur, il s'y est établi une sorte de piraterie sous le canon de Cronembourg, qui, en outrepassant les droits de la guerre d'une manière indécente & inouïe, renferme en même temps la violation la plus manifeste & la plus sensible du territoire de S. M. Danoise. L'Ambassadeur ne peut s'empêcher de réclamer de la justice comme de la dignité de S. M. qu'Elle fasse veiller à l'avenir avec plus d'exactitude sur le maintien de ses propres droits, & de ceux dont elle doit la protection aux sujets commerçans de toutes les Nations, qui étant en paix avec elle, devoient s'attendre d'autant plus à jouir chez Elle de bienfaits & d'une sûreté parfaite, qu'ils lui en offrent tous les ans une reconnoissance particulière. En même temps l'Am-

bassadeur a l'honneur de représenter au Ministre de S. M. Danoise, la nécessité de faire instruire au plus tôt le procès, soit par le Tribunal nommé de la Marine, ou par une commission particulière, à l'égard des prises Suédoises qui ont déjà été faites & amenées ici : nécessité d'autant plus urgente, que le traitement qu'on apprend être fait aux équipages Suédois à bord des vaisseaux de guerre Russes, sollicite leur délivrance avec un intérêt qu'on n'auroit pas cru être dans le cas de plaider dans un siècle dont l'humanité fait le plus beau caractère. L'Ambassadeur connoissant l'exactitude avec laquelle, dans les Tribunaux de S. M. Danoise, on soutient les titres & non les protections des Parties, est fort éloigné de rien mander au-delà de la plus parfaite justice. Qu'on examine les faits avec leurs circonstances, que les témoins soient entendus, qu'on rapproche ces dispositions de la loi générale du droit des gens (à laquelle les Puissances du Nord ont donné une sanction plus particulière dans leur convention de l'année 1780,) des loix particulières qui sont en vigueur dans les Etats de S. M. Danoise, & de ce droit coutumier, enfin, qui n'est pas moins sacré, parce que toutes les Nations y appellent mutuellement, & les Sujets du Roi de Suède obtiendront ce qu'on ose réclamer pour eux, de nouvelles preuves de cette équité dont l'échange est devenu l'heureuse habitude des deux Nations, & dont l'observation la plus scrupuleuse est toujours si essentielle entre des Nations voisines. En conséquence de ces principes & de ces usages, l'Ambassadeur doit se réserver avant tout, qu'il ne soit procédé à la vente des prises Suédoises, avant le procès instruit & fini, qui seul doit constater si telles sont bonnes ou illégales. Son Excellence, M. le Comte de Bernstorff, recon-

noîtra sans doute , dans cette représentation , le même esprit de modération & d'équité qui caractérise toutes celles qui lui ont été faites au nom du Roi de Suède ; aimant mieux se sacrifier tout entier pour soutenir ses droits , lorsqu'ils sont attaqués , que d'imposer des sacrifices à ses amis. S. M. même , dans le moment le plus critique de son règne , se borne à demander au Roi , son beau-frère , que le maintien des principes les plus universels , qui sont d'autant d'intérêt pour S. M. Danoise , Elle-même , laisse à ses ennemis la peine indiscrete d'importuner sa bonté , jusqu'à vouloir enfreindre la justice.

A Copenhague , le 10 Août 1788.

Signé, J. W. SPRINGPORTEN.

Dernièrement encore , les Croiseurs du Vice-Amiral Russe *Defin* se sont de nouveau emparés de cinq petits navires Suédois chargés de sel & de bled ; mais cet Officier a perdu un de ses vaisseaux de transport nommé le *Kilden* , que trois frégates Suédoises ont conduit à Masterlanc.

Nous annonçâmes dans le temps la signature d'un Traité de Commerce entre le Portugal & la Russie le $\frac{9 \text{ v. st.}}{20 \text{ n. st.}}$ décembre 1787. Il a été ratifié le $\frac{7 \text{ juin}}{18}$ dernier , & vient d'être rendu public , tel qu'il suit :

Au nom de la Très-Sainte Trinité.

Sa Majesté Très-Fidelle , la Reine de Portugal , & S. M. l'Impératrice de toutes les Russies , également animées du désir d'encourager la navigation , le commerce & l'industrie de leurs sujets , ont résolu de conclure entre Elles , leurs sujets , États & Domaines respectifs , un traité d'amitié , de navigation & de commerce ; & c'est dans cette

vue qu'Elles ont choisi & nommé pour leurs Plénipotentiaires, savoir, S. M. Très-Fidelle, la Reine de Portugal, le sieur *Francois-Joseph d'Horta Machado*, de son Conseil, son Ministre-Plénipotentiaire auprès de S. M. l'Impératrice de toutes les Russies, & Chevalier de l'ordre de Christ; & S. M. l'Impératrice de toutes les Russies, le sieur *Jean*, Comte d'Osterman, son Vice-Chancelier, Conseiller-Privé actuel, Sénateur & Chevalier des Ordres de Saint-André, de St Alexandre-Neuvski, Grand-Croix de celui de Saint Wolodimer, de la première classe, & de Sainte Anne; le sieur *Alexandre*, Comte de Worontzow, Conseiller-Privé actuel, Sénateur, Président du Collège de commerce, Chambellan actuel, Chevalier de l'Ordre de Saint Alexandre Nevsky, & Grand-Croix de celui de Saint Wolodimer, de la première classe; le sieur *Alexandre*, Comte de Bezborodko, Premier Maître de la Cour, Conseiller-Privé, Directeur-Général des Postes, Chevalier de l'Ordre de Saint Alexandre Nevsky, & Grand-Croix de celui de St. Wolodimer, de la première classe; & le sieur *Arcadi de Marcoff*, Conseiller d'Etat actuel, Membre du Collège des Affaires Etrangères, & Grand-Croix de l'Ordre de St. Wolodimer, de la seconde classe : lesquels Plénipotentiaires, après s'être respectivement communiqué leurs pleins-pouvoirs, sont entrés en conférence; & ayant mûrement discuté la matière, ont conclu & arrêté les Articles suivans:

ART. I. Il subsistera entre Leurs Majestés, la Reine de Portugal, & l'Impératrice de toutes les Russies, leurs Héritiers & Successeurs de part & d'autre, ainsi qu'entre leurs sujets, une paix perpétuelle, bonne intelligence & parfaite amitié; auquel effet les deux Puissances contractantes s'engagent, tant pour Elles que pour tous leurs sujets

fans exception , de se traiter réciproquement en bons amis dans toutes les occasions , tant par mer que par terre & sur les eaux douces , & d'éviter non-seulement tout ce qui pourroit tourner au préjudice des uns ou des autres , mais de s'ent'aider mutuellement par toutes sortes de bons offices , sur-tout en ce qui concerne la navigation & le commerce.

II. Les sujets Portugais jouiront en Russie d'une parfaite liberté de conscience , conformément aux principes d'une entière tolérance qu'on y accorde à toutes les religions ; ils pourront librement s'acquiescer des devoirs & vaquer au culte de leur religion , tant dans leurs propres maisons , que dans les églises publiques qui y sont établies , fans éprouver jamais la moindre difficulté à cet égard.

Les sujets Russes ne feront de même jamais troublés ni inquiétés en Portugal par rapport à leur religion , & l'on observera envers eux , à cet égard , ce qui se pratique avec les sujets des autres nations , d'une communion différente , particulièrement avec ceux de la Grande-Bretagne.

III. Leursdites Majestés s'engagent mutuellement de procurer aux sujets respectifs de l'une & de l'autre toutes les facilités , assistance & protection nécessaires aux progrès de leur commerce réciproque , & sur tout de la navigation directe entre les deux états dans tous les lieux de leur domination , où la navigation & le commerce sont actuellement , ou seront à l'avenir permis à d'autres nations Européennes. Mais dans tous les cas où le présent Traité n'aura pas stipulé quelques exemptions ou prérogatives en faveur des Sujets respectifs , ils devront se soumettre pour leur commerce , tant par mer que par terre , & sur les eaux douces , aux tarifs des douanes , ainsi qu'aux lois , coutumes & réglemens de l'endroit où ils se trouveront.

IV. Dans tous les ports des Etats respectifs dont l'entrée & le commerce sont ouverts aux nations Européennes, les Hautes Parties contractantes auront réciproquement le droit d'établir des Consuls & Vice-Consuls pour l'avantage de leurs sujets commerçans ; lesdits Consuls Généraux, Consuls & Vice-Consuls y jouiront de toute la protection des Loix ; & quoiqu'ils n'y pourront exercer aucune sorte de Jurisdiction, ils pourront néanmoins être choisis, au gré des parties, pour arbitres de leurs différends ; mais il sera toujours libre aux mêmes parties de s'adresser par préférence au Tribunal destiné pour le commerce, ou à d'autres Tribunaux, auxquels les mêmes Consuls Généraux, Consuls & Vice-Consuls, en tout ce qui concerne leurs propres affaires, seront également subordonnés, & ils ne pourront jamais être choisis parmi les sujets nés de la Puissance chez laquelle ils doivent résider, à moins qu'ils n'ayent obtenu une permission expresse de ladite Puissance de pouvoir être accrédités auprès d'Elle en cette qualité.

V. Les sujets des deux Puissances contractantes pourront, dans les Etats respectifs, s'assembler avec leur Consul en Corps de Factorerie, & faire entr'eux, pour l'intérêt commun de la Factorerie, les arrangemens qui leur conviendront, en tant qu'ils n'auront rien de contraire aux lois, statuts ou réglemens du pays, ou de l'endroit où ils seront établis.

VI. Les sujets commerçans des deux Hautes Parties contractantes payeront pour leurs marchandises, dans les Etats respectifs, les douanes & autres droits fixés par les tarifs actuellement en force, ou qui existeront à l'avenir ; mais afin que leur commerce soit de plus en plus encouragé, on est convenu de part & d'autre de leur accorder les avantages suivans :

1°. « De la part de la Russie : que les Sujets
 » Portugais pourront acquitter les droits de Douane,
 » dans toute l'étendue de l'Empire Russe, en mon-
 » noie courante de Russie, en évaluant la rixtha-
 » ler à 125 copecs, sans être assujétis à les payer
 » comme ci-devant, en rixthalers effectives, en
 » exceptant seulement la ville & le port de Ri-
 » ga, où, selon la teneur des ordonnances actuel-
 » lement en force, les sujets Russes, eux-mêmes,
 » doivent payer les droits de Douane, pour
 » toute espèce de marchandises, en rixthalers
 » effectives. — 2°. Tous les vins du crû du Por-
 » tugal, des Isles de Madère & des Açores, im-
 » portés en Russie sur des bâtimens Portugais ou
 » Russes, & pour compte de sujets Portugais ou
 » Russes, ne paieront de droits d'entrées que
 » quatre roubles & cinquante copecs par barri-
 » que de six ancrs; mais les uns & les autres
 » ne pourront jouir de cet avantage, qu'en pro-
 » duisant des certificats du Consul de Russie, &
 » à son défaut, de la douane, ou du Magistrat
 » de l'endroit d'où lesdits vins auront été expé-
 » diés, qui constateront qu'ils sont véritablement
 » du crû des endroits susmentionnés, & pour
 » compte des sujets Portugais ou Russes. Quant
 » aux vins susmentionnés qui seront importés en
 » Russie sur d'autres navires étrangers, on s'en
 » tiendra à ce que le tarif général prescrit à ce
 » sujet. — 3°. S. M. l'Impératrice de toutes les
 » Russies, consent que les navires Portugais puis-
 » sent importer chaque année à Riga & à Revel,
 » pendant la durée du présent traité, six mille
 » lastes de sel du Portugal, en ne payant, pour
 » cette denrée, que la moitié des droits de douane
 » fixés par les Tarifs qui existent, ou qui existe-
 » ront à l'avenir dans lesdits ports; mais s'ils en
 » importent une plus grande quantité, ils paie-

» ront, pour le surplus, les droits de douane
 » en entier, sans aucune diminution. Au reste,
 » les navires Portugais ne jouiront de cet avan-
 » tage qu'à condition de produire des certificats
 » en dûe forme, qui prouvent que ledit sel est
 » véritablement du crû du Portugal, qu'il en a
 » été exporté directement sur des navires Portu-
 » gais, & pour le compte des sujets Portugais ou
 » Russes. Mais si, par les relevés de douane, il
 » étoit prouvé que la quantité privilégiée de sel
 » importé dans les deux ports de Riga & de Re-
 » vel, ensemble, eût excédé, dans le courant de
 » la même année, les six mille lastes convenus,
 » (*ce qui seroit contre l'esprit du traité*) les deux
 » Cours prendront entre Elles des arrangemens,
 » afin qu'un pareil abus n'ait pas lieu par la
 » suite.

» — VII. En réciprocité des susdites conces-
 » sions, S. M. Très-Fidelle accorde aux sujets de
 » la Russie les avantages suivans :

» 1°. Les Négocians Russes, établis, ou qui s'é-
 » tabliront à l'avenir en Portugal, auront la pré-
 » rogative d'avoir des Juges Conservateurs sur le
 » même pied que cela est accordé & se pratique
 » pour la nation Angloise ; mais si Sa Majesté
 » Très-Fidelle jugeoit à propos de faire un nou-
 » veau règlement sur ce sujet, pour tous les
 » Commerçans étrangers établis dans ses Etats,
 » sans aucune exception, les sujets Russes devront
 » aussi s'y soumettre. — 2°. Ils auront aussi le droit
 » de s'adresser à la Junte du commerce, pour
 » leurs affaires mercantiles, où il leur sera rendu
 » une prompte & exacte justice, après la vérifi-
 » cation des faits, sans les autres formalités de la
 » procédure ordinaire, conformément aux lois &
 » usages qui se pratiquent parmi les Négocians ;
 » & à cet effet S. M. Très-Fidelle accordera, lors-
 » que les cas s'en présenteront, la juridiction né-

« cessaire à la susdite Junte du Commerce. — 3°. Les
 » Négocians Portugais ou Russes ne payeront que
 » la moitié des Droits d'entrée (sous quelque
 » dénomination qu'ils puissent être) tels qu'ils
 » sont fixés par les Tarifs & Ordonnances qui
 » existent actuellement, ou qui existeront à l'a-
 » venir en Portugal, sur les productions de Russie
 » ci-après spécifiées, lorsqu'elles seront impor-
 » tées sur des navires Portugais ou Russes, &
 » pour compte des sujets Portugais ou Russes;
 » savoir, toutes sortes de planches & de bois
 » destinés à la construction des vaisseaux, les mâts
 » y compris; le chanvre, la graine & l'huile de
 » chanvre & de lin; les barres de fer de toutes
 » sortes de dimensions; les cercles de fer, y com-
 » pris aussi les ancres, les canons, les boulets &
 » les bombes; mais les sujets respectifs ne joui-
 » ront de cette diminution qu'en prouvant (par
 » des certificats en due forme du Consul Por-
 » tugais, & à son défaut de la Douane ou du
 » Magistrat de l'endroit d'où les susdites mar-
 » chandises auront été expédiées) qu'elles sont
 » véritablement du produit ou de manufactures de
 » la Russie, & qu'elles sont exportées pour compte
 » de sujets Portugais ou Russes. Ces avantages ne
 » seront point accordés à d'autres navires étran-
 » gers qui importeront en Portugal les susdites
 » marchandises de la Russie, mais l'on s'en tien-
 » dra à ce que les Tarifs généraux prescrivent à
 » cet égard. »

» 4°. Si, pendant la durée de ce Traité, S. M.
 » Très-Fidelle accorde aux vaisseaux d'une autre
 » nation une diminution des droits de sortie sur
 » les vins, les vaisseaux Russes jouiront aussi de
 » cet avantage sur les vins qu'ils exporteront pour
 » les ports de Russie. »

VIII. Outre les avantages réciproques stipulés

par les articles précédens , les Hautes Parties contractantes ont encore jugé à propos , afin d'encourager d'autant mieux la navigation directe & le commerce entre les nations Portugaise & Russe , d'accorder aux sujets respectifs les prérogatives suivantes : S. M. T. F. accorde la diminution de la moitié des droits de Douane fixés par les Tarifs qui existent , ou qui existeront à l'avenir dans ses Etats , sur les marchandises de Russie ci-après spécifiées , lorsqu'elles seront importées directement de Russie en Portugal ; savoir , les toiles à voile , celles nommées *Vlaams* , ou *Flaemisch* , *Kavendoucs* & *Calamandres* de lin ; à condition de prouver , par des certificats en due forme , que les susdites marchandises sont véritablement des produits de la Russie , qu'elles en ont été importées directement sur des navires Portugais ou Russes , & pour le compte de sujets Portugais ou Russes.

En réciprocité de ces avantages , S. M. l'Impératrice de toutes les Russies accorde la diminution de la moitié des droits qui existent , ou qui existeront à l'avenir dans ses Etats , sur les marchandises de Portugal ci-après spécifiées , lorsqu'elles seront importées directement de Portugal en Russie ; savoir , l'huile d'olive , l'indigo de Brésil , & le tabac du Brésil en poudre , rouleaux , ou feuilles , à condition de prouver pareillement par des certificats en due forme , que les susdites marchandises sont véritablement des produits du Portugais , qu'elles en ont été exportées directement sur des navires Portugais ou Russes , & pour le compte de sujets Portugais ou Russes.

IX. Comme il y a d'autres effets & marchandises , aussi-bien de la production & des manufactures de Portugal & de ses colonies , que de la production & des manufactures de la Russie , & de ses différens domaines & conquêtes , lesquels

pourront augmenter la navigation & le Commerce des deux nations , & contribuer à leur avantage réciproque, S. M. Très-Fidelle, & S. M. Impériale, prenant cet objet dans leur haute considération , ont ordonné à leurs Ministres respectifs d'examiner & conférer sur tous & chacun des susdits effets & marchandises; & de tout ce qui sera ajusté & convenu de part & d'autre à cet égard, l'on fera de nouveaux articles, lesquels, étant approuvés & ratifiés par les deux Puissances contractantes, seront partie de ce Traité, comme s'ils y étoient inclus & transcrits mot pour mot. (*La suite au prochain Journal*)

*Paragaphes extraits des Papiers Anglois
& autres Feuilles publiques.*

« Lorsqu'on offrit dernièrement le commandement de l'armée en Croatie au Maréchal de *Laudhon*, il répondit qu'il étoit trop vieux : *Que voulez-vous*, disoit-il, *que fasse un vieillard de 72 ans ?* — Mais vous ne devez pas les avoir, vous avez encore si bonne mine ! — Je les ai, vous dis-je, & pour le moins. — Comment, pour le moins, vous ne savez donc pas au juste l'âge que vous avez ? — Non. — En ce cas, il est à parier que vous vous trompez, & que vous n'êtes pas si âgé. — Il est facile de le savoir, on n'a qu'à faire lever mon extrait de baptême, ce qui se fit. Mais on fut bien surpris lorsqu'à la lecture on vit que le Maréchal de *Laudhon* étoit né en 1703, & âgé par conséquent de 85 ans. En ce cas-là j'acc.pte, dit-il en riant, je n'ai plus grand chose à perdre. (*Gazette des deux Ponts*, n^o. 105.) »

« Le secours que le Roi de Danemarck est obligé, par les Traités, de donner à la Russie, à l'alarme la Suède. L'Ambassadeur de cette dernière Puissance vient de déclarer au ministère Danois, que le Roi son maître n'avoit jamais imaginé qu'il trouveroit un ennemi dans le Roi de Danemark. Comme cette déclaration peut être suivie d'une déclaration formelle de guerre de la part du Roi de Suède, on lui a envoyé un courrier avec une dépêche. La réponse qu'il rapportera & que l'on attend le premier septembre, décidera des mesures que prendra le Danemarck — On a aussi expédié de Copenhague un courrier à Berlin. (*Gazette de Hambourg.*) »

« Le nouvel Ambassadeur que Sa Majesté Catholique a envoyé à Pétersbourg, est chargé, dit-on, d'une commission spéciale pour proposer la médiation de l'Espagne aux Puissances actuellement en guerre ; & si elle n'est pas acceptée, le séjour du Comte de Galvez en Russie, ne sera pas de longue durée. (*The Times.*) »

N. B. (*Nous ne garantissons la vérité ni l'exactitude des Paragraphes ci-dessus.*)

JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

POLOGNE.

De Varsovie, le 23 Août 1788.

DES lettres authentiques de Constantinople, achèvent d'éclaircir la nature du combat dans le Liman, entre les Russes & le Capitan-Pacha. C'est par un *aviso*, entré le 7 juillet dans le Bosphore, que la Porte a reçu la relation de cette affaire, si étrangement exagérée dans les Gazettes d'Europe, qui, en se copiant à l'infini, donnent un instant de crédit aux fables de la politique. Voici le récit qu'opposent les Ottomans à ceux de leurs ennemis :

« Le Capitan-Pacha, mouillé dans la rade de Cœgea-Pey, ayant été informé que les Russes faisoient partir de Globock une flottille composée de galères, prames & chaloupes canonnières, au lieu de les laisser sortir entièrement du fleuve, & d'appareiller ensuite avec toute son armée pour

N^o. 38. 20 Septembre 1788. c

leur couper la retraite , & les attaquer avec toutes ses forces , a fait remonter au-devant d'eux son escadre légère , composée de bâtimens du même genre. Les Turcs se sont battus avec beaucoup d'intrépidité , jusqu'au moment où les Russes sont parvenus à mettre le feu à quelques bâtimens en leur jetant des artifices & des boulets inflammables. La présence du Capitan-Pacha , accouru en ce moment avec sa valeur ordinaire , n'a pu empêcher un grand désordre , dont les Russes ont profité pour brûler & couler bas un assez grand nombre de galiotes & de chaloupes canonnières. On dit qu'il a péri aussi un vaisseau commandé par un Candiote , qui , se voyant enveloppé & sur le point d'être pris , a fait lui-même sauter son bâtiment. Ce qu'il y a de certain , c'est que la garnison d'Oczakow a été renforcée ; que , malgré cet échec , la flotte Ottomane est trop supérieure pour en permettre les approches ; qu'on accélère l'armement de plusieurs vaisseaux en remplacement de ceux qui ont été brûlés , & que l'on oublie cette perte pour ne s'occuper que de l'évacuation de la Moldavie. Le Prince de Cobourg n'a pas cru pouvoir résister à un corps supérieur qui marchoit à lui , commandé par deux Pachas , Manol Bey & le Prince Mauroienni , qui , par cet événement , se trouve en possession de sa Principauté. On assure qu'ils ont joint & défait l'arrière-garde Autrichienne. Belgrade n'est point investi. Abdi Pacha mande que , depuis que le convoi lui est parvenu , il ne lui manque rien pour faire une longue résistance. »

D A N E M A R C K.

De Copenhague , le 29 Août.

Le Roi a nommé Ministre d'Etat le

Comte de Schimmelman , Ministre des finances. - Le vaisseau de ligne l'*Oldenbourg* , Capitaine Tonder , est allé dans le Sud , & la frégate le *Grand Belt* , dans la Baltique. — Indépendamment des 6 vaisseaux de guerre qui sont en mer , on en armera encore autant. L'*Etoile du Nord* & le Prince héréditaire Frédéric mettront en rade au premier jour. — La *Louise-Auguste* , la *Justitia* & la frégate la *Moen* sont parties pour la Norwége.

Le 22 , un bataillon de Grenadiers est parti pour Frédéricswerk , où se trouve la fonderie des canons , & une fabrique de poudre ; un autre bataillon s'est rendu à l'île d'Amak ; en général , toute la côte de Séelande sera garnie de troupes. — Le régiment d'Infanterie de Séelande a reçu ordre de se rendre à Helsingor & Cronembourg. Les deux Corps des Chasseurs seront augmentés considérablement.

Le Prince Charles de Hesse est arrivé , le 22 , à Sesswick ; il reviendra ici dans quinze jours , pour prendre le commandement des troupes auxiliaires que le Roi fournit à l'Impératrice de Russie.

A L L E M A G N E.

De Hambourg , le 2 Septembre.

La campagne des Suédois dans la
e ij

Finlande-Russe , paroît approcher de son terme , puisque l'armée a rétrogradé , & qu'après avoir débuté par des opérations très-animées , elle se réduit aujourd'hui à la défensive. On ne s'attendoit guère à une aussi prompte retraite , lorsqu'on a vu le Roi de Suède , en personne , au milieu des embarras intérieurs , se porter sur la Finlande presque dégarnie , entreprendre des sièges , s'affurer des postes , & déployer sur mer des forces destinées à concourir au succès de ses entreprises continentales. Non-seulement ses troupes n'ont remporté aucun avantage ; mais , vu le nombre toujours croissant de l'armée Russe , & l'assistance que va lui prêter le Danemarck , les Suédois se trouveroient dans une position critique si la guerre se prolongeoit , à moins que d'autres Puissances , en se joignant à eux , ne balançassent les forces respectives. Cette jonction devient moins apparente de jour en jour : l'harmonie ne règne pas à Stockholm , la saison s'avance , & voilà sans doute des raisons suffisantes pour accréditer le bruit des négociations de paix. Le Danemarck & la Prusse s'intéressent à leur réussite , & se présentent comme Médiateurs. Déjà même on prétend que la Cour de Stockholm a fait des ouvertures : bruit cependant prématuré , selon

toute apparence. En cas que l'incendie du Nord soit étouffé cette année, le seul effet qui résultera des armemens du Roi de Suède, sera d'avoir retardé d'une campagne l'expédition maritime des Russes dans la Méditerranée.

La Cour de Pétersbourg, qui multiplie les relations, a rendu publique la dépêche du 20 juillet, où l'Amiral *Greigh* rend compte de la perte du vaisseau Suédois le *Gustave Adolphe*.

« Le 25 au matin, dit cet Amiral, je fis lever l'ancre à l'escadre qui étoit à l'île de Hekar, & j'arrivai le 26, vers les six heures du matin, aux environs de Sweaborg, où j'aperçus 4 vaisseaux de guerre Suédois à l'ancre dans la rade. A mon approche, ces vaisseaux coupèrent les cables, & poussèrent vers le port toutes les voiles dehors. Lorsque l'avant-garde de l'escadre Russe les eut atteints à la portée du canon, un des vaisseaux Suédois donna sur un rocher avec tant de violence, que le grand mât se rompit & tomba sur le pont. Ce vaisseau resta sur le rocher, & après avoir lâché quelques coups de canon, le Commandant fit baisser le pavillon. Les trois autres vaisseaux gagnèrent heureusement le port; on ne put les suivre à cause du grand nombre de rochers. Je détachai des chaloupes pour prendre le vaisseau assis sur l'écueil; mais comme il faisoit déjà 20 pieds d'eau, & que par conséquent il ne pouvoit être sauvé, on fit l'équipage prisonnier, on emporta ce qu'on put en munitions de guerre, & on y mit le feu. Ce vaisseau, appelé *Gustave Adolphe*, étoit neuf, portoit 64 canons de 36 & de 24 livres de

balle : il étoit commandé par le Colonel *Christiern*, & monté de 545 hommes d'équipage, y compris 15 Officiers. Le Duc de *Sudermanie* resta avec toute son escadre, composée de 16 vaisseaux de ligne, & de 8 frégates, dans le port de *Sweaborg*, & fut spectateur tranquille de cet événement, quoiqu'il ne fût éloigné que de trois, ou quatre werstes. »

» L'Amiral *Greigh* ajoute qu'il resta devant ce port, fortifié par la nature & par l'art, jusqu'au 18 juillet, dans l'attente que le Duc de *Sudermanie* en fortiroit pour lui livrer combat. L'Amiral gouverna ensuite vers la côte de *Reval*, pour y mettre à terre les prisonniers ; étant arrivé vis-à-vis de l'île de *Nargen*, il détacha à l'ouest des croiseurs pour empêcher que l'escadre Suédoise ne reçût de *Carlsroné* les munitions de bouche & de guerre qu'elle en attend. Pendant que l'escadre étoit devant *Sweaborg*, elle s'empara aussi d'un bâtiment Suédois, chargé de cordages, de voiles, de médicamens, &c. — Les prisonniers & les défecteurs Suédois, dirent que l'escadre du Duc de *Sudermanie* a tellement souffert dans ce dernier combat, qu'il lui faut encore au moins dix jours pour se réparer »

La même Cour vient encore de publier une relation du Général *Mouschin Pouskin*, datée du 28 juillet, dans laquelle il rend compte de la retraite des Suédois devant *Fridericsham*. Ce Général prétend, dans sa dépêche, que la retraite de l'ennemi doit être attribuée, tant à la crainte qu'il avoit de se mesurer avec des Russes, qu'à la sédition des régimens de Finlande, instruits maintenant, suivant les lumières de

M. *Mouschin Pouskin*, que le Roi les a trompés, en leur faisant craindre une surprise des Russes, & qu'il les a conduits à une guerre injuste, entreprise sans la participation des Etats du royaume. A la fin de la relation, il ajoute que le Roi de Suède se trouve à Kymenegorod avec environ 6,000 hommes.

Malgré les rumeurs d'accommodement dont il est question, il est arrivé de Gothenbourg à Stockholm, le 8 août, un fort détachement d'Artillerie qui se rendra en Finlande, ainsi que des bâtimens chargés de nouveaux transports de munitions de guerre & de bouche, qu'on a préparés à Carlscron.

Dans un mémoire qui a paru à Copenhague, on voit que depuis 1779 jusqu'en 1787 inclusivement, il y est arrivé des Indes orientales, pour le compte de particuliers, 31 vaisseaux nationaux & 18 étrangers; la valeur de la cargaison des premiers a monté à 13,372,700 rixdalers, & celle des autres à 7,942,800.

P R U S S E.

De Berlin, le 1^{er}. Septembre.

Le Comte de *Romanzof*, Ministre plénipotentiaire de Russie auprès du Roi, est rappelé de sa Cour; il sera remplacé par le Comte de *Nesselrode*. Le Baron de *Keller*, Ministre plénipotentiaire du

e iv

Roi à Pétersbourg, ira, en la même qualité, à la Haye, & il aura pour Successeur en Russie le Marquis de Luchefini.

« Le 21 Août, l'Académie royale des Sciences tint une assemblée publique pour célébrer l'anniversaire de l'avènement du Roi au trône. »

« Le secrétaire perpétuel de l'Académie prononça, à l'ouverture de la séance, un discours analogue à la circonstance, & relatif au *resp. Et qu'on doit au Souverain.* »

« M. le Comte de Hertzberg, curateur de l'Académie, publia ensuite la liste des savans étrangers qui, de l'agrément de S. M., venoient d'être élus membres honoraires de ce corps ; ces membres sont : M. Jean-Christophe Schwab, Professeur de Philosophie à Stuttgart ; M. Camper en Hollande ; M. Herschel, astronome à Londres ; M. Georgi, Professeur à Pétersbourg ; & M. Muller, Prédicateur à Schwelm, dans le Comté de la Marck, connu avantageusement par ses écrits, & nommé par ses œuvres de géographie & d'astronomie. »

La classe de philosophie spéculative, qui avoit proposé pour le sujet du prix de l'année précédente, la question suivante : *Comment l'imitation des ouvrages de littérature étrangère, tant ancienne que moderne, peut-elle développer & perfectionner le goût national ?* a adjugé unanimement le prix de cette question au mémoire Allemand qui avoit pour devise : *Miraturque novos fructus, & non sua poma.* A l'ouverture du billet on trouva le nom de Jean-Christophe Schwab, le même que l'Académie venoit de nommer son membre honoraire, & qui déjà, pour la seconde fois, avoit remporté la palme. L'accessit fut adjugé au mémoire écrit également en langue Allemande, & ayant pour de-

vise : *Imitatione optimorum similia inveniendi facultas paratur.*

Ensuite S. Exc. M. le Comte de Hertzberg fit lecture d'un mémoire concernant le *vrai modèle idéal à suivre pour bien écrire l'histoire*. S. Excel. communiqua en même temps à l'Assemblée les détails ordinaires des bienfaits que le Roi a répandus, durant l'année dernière, dans toute l'étendue de ses Etats.

De Vienne , le 2 Septembre.

Le supplément à la Gazette du 30, sans occasionner de nouvelles alarmes, n'a pas rassuré les esprits. Dubicza ni Choczim ne sont rendus, & la situation de nos affaires dans le Bannat est toujours très-critique. Voici la substance de ce nouveau Bulletin :

Corps d'armée dans la Croatie , camp de Dubicza-Turc , le 20 Août.

« Le Lieutenant - Général Baron de Vins, ayant reçu avis, le 17 de ce mois, que les Turcs avançoient vers *Bachin*; dans le dessein de l'attaquer, résolut de faire une diversion à l'ennemi. Il ordonna en conséquence au Général *Schindler*, posté près de *Czerkwina*, de se mettre en marche avec quatre divisions de Dragons & de Hussards, 300 Bannalistes, & 150 Volontaires, & de pousser jusqu'au-delà du pont. Ce mouvement, qui fut exécuté, fit désister l'ennemi de son projet d'attaquer *Bachin*. Le Général *Schindler* voulant ensuite reprendre son ancienne position, l'ennemi le suivit, l'attaqua à l'improviste avec tant de

e v

violence, que les Dragons de *Waldk* furent mis en désordre, & s'empara de deux canons; mais deux divisions de *Nicolas Esterhazy*, & une division des Hussards de *Græven* étant accourues, les Turcs furent chargés avec tant de valeur, qu'ils se virent à la fin obligés d'abandonner le champ de bataille avec une perte de quelques centaines d'hommes: nos tués & blessés à cette occasion montent à cent hommes.

« Le Colonel *Pecharnik*, posté à *Rukowina*, fit avancer, le 18, un détachement de troupes avec deux pièces de canon sur le poste ennemi de *Czetin*: à l'approche de cette troupe, 200 hommes sortirent de cette place, mais ils furent repoussés & forcés de rentrer. — A la même époque, l'ennemi fut mis en alarmes à *Izachick*, *Terfacz* & *Kladus*; on lui prit 50 chariots chargés de blé. »

« Le Maréchal de *Laudhon* arriva le 18 au camp, & prit, le lendemain 19, le commandement de l'armée.

« Dans la nuit du 19 au 20, l'ennemi, campé à *Agina-Berdo*, & renforcé par le Pacha de *Travnik* & d'autres Beys, se forma en corps dans la vallée de *Begostan*, & attaqua notre camp à quatre heures du matin; mais il fut repoussé avec une perte de 150 hommes, & obligé de se retirer. »

Corps d'armée combiné, camp près de Choczim, le 20 Août.

Le Lieutenant-Général de *Spleny*, posté à *Strojitz*, a été renforcé par deux bataillons d'Infanterie & deux divisions de Cavalerie. Ce Général, & le Général Russe d'*Elmpt*, posté sur la rive gauche du Pruth, vis-à-vis de *Tabor*, doivent agir de concert & se soutenir réciproquement. — Le 16 Août, l'ennemi, au nombre d'environ 7000 hommes, partit de *Jassy*, & dirigeant sa marche

entre le Pruth & la rivière de Ziza, attaqua les postes avancés du Général d'Elmpt, qui furent soutenus par un bataillon de Grenadiers, que le Général Spleny avoit envoyé de l'autre côté du Pruth. Le Capitaine *Piaczek* joignit aussi ces postes avec 50 Hussards, & couvrit le flanc du bataillon des Grenadiers. L'ennemi, toujours renforcé par de nouvelles troupes, renouvela l'attaque à plusieurs reprises, mais enfin il fut obligé de céder avec une perte de 200 tués : les Russes ont eu à cette occasion 8 BLESSÉS. — La garnison de Choczim, presque réduite à une disette extrême, suivant les rapports des déserteurs, persiste toujours à ne pas vouloir se rendre, dans l'espérance d'un secours prochain. Pour pousser le siège avec plus de vigueur, on a commencé à construire plusieurs nouvelles batteries plus près de la Palanque; une partie fut élevée dans la nuit du 19 au 20.

Corps d'armée dans le Banat, Camp de Lassinare, le 21 Août.

Le camp ennemi occupe toute la plaine depuis Schuppanek jusqu'à vieux Orsova. — Le Major *Sten* & le Capitaine *Mahovax*, sont toujours avec leurs troupes dans la *Veteranhohle* (1). Le 17, l'ennemi fit avec eux une trêve de 24 heures, pendant laquelle il leur proposa la libre sortie avec les hon-

(1) La *Veteranhohle* est une caverne immense dans une chaîne de rochers sur le Danube; elle n'a qu'une seule entrée, où les Autrichiens ont placé quelques canons, pour empêcher la navigation: elle est très-profonde; personne n'a encore osé pénétrer jusqu'au fond: un trou, qui se trouve en haut à une certaine distance, lui procure une partie de son jour.

e vj

neurs militaires, mais ils refusèrent toute proposition quelconque. La trêve finie, les Turcs continuèrent à faire feu, & à jeter des pierres dans cette caverne, mais sans succès. Cette troupe a reçu des munitions de guerre & de bouche par le Général d'*Aspremont*, posté à *Weiskirchin*, & elle continue à boucher le passage aux Saïques ennemies. »

On écrit de Trieste que, le 15 & le 16 de ce mois, les frégates le *St. Joseph* & la *Ville de Vienne*, & les cutters le *Ferme* & le *Juste*, ont mis à la voile. Quatre barques sont sur les chantiers; chacune sera armée d'un canon de 32 livres de balle.

Un Courrier arrivé, le 9 août, de Montenegro à Zeng, a apporté la nouvelle que le Major de *Vukassovich*, à la tête de 300 Croates & de quelques milliers de Monténégrins, a attaqué un Corps de *Mahmut Pacha* entre *Spux* & *Sabgliak*, & l'a défait : 513 hommes de l'ennemi sont restés sur la place; le Major n'a perdu que 47 hommes : il a fait détruire les villes de *Spux* & de *Sabgliak*, & une tour dans le voisinage de la dernière.

De Francfort sur le Main, le 6 Septemb.

Nous annonçâmes dans le temps, l'examen que faisoit le Corps Germanique des prétentions de la Nonciature en Allemagne. La Diète de l'Empire a terminé ses délibérations à ce sujet, par un

décret important , dont voici la substance :

« Après avoir observé que c'est une chose très-fréquente , & depuis long-temps connue dans l'Empire , que les plaintes qui se sont élevées de toutes parts contre la juridiction de la Nonciature du Pape en Allemagne , & les usurpations qu'elle s'est souvent permises contre la juridiction ecclésiastique & séculière , depuis le premier moment de son établissement jusqu'à présent ; que ces plaintes ont été renouvelées , sur-tout dans ces derniers temps , par M. M. les Archevêques d'Allemagne , tant judiciairement qu'extrajudiciairement , & même directement auprès de S. M. Imp. , en sa qualité de chef de l'Empire , de juge suprême , de protecteur & conservateur des droits de l'Eglise germanique ; qu'à la vérité les augustes prédécesseurs de S. M. n'avoient jamais apporté de délai à permettre l'établissement dans l'Empire des Nonces du Pape en général , & notamment de celui de Cologne , d'après les réquisitions préalablement faites ; mais que , comme il n'avoit jamais été fait de demandes concernant les pouvoirs de ces Nonces , & la juridiction formelle de la Nonciature , l'Empereur actuellement régnant , dans toutes les circonstances où il a eu connoissance de quelques empièemens injustes de ces Nonces , s'étoit toujours efforcé de les faire cesser , & avoit même déclaré plusieurs fois très-sérieusement à la Cour du Pape , qu'à la fin il se verroit forcé de supprimer pour l'avenir , dans l'Empire Allemand , généralement tous les Nonces , qui n'avoient été , jusqu'ici , que tolérés , puisqu'ils y troubloient la juridiction ordinaire ecclésiastique & séculière.

« On ajoute que déjà , dans l'année 1770 , les Electeurs Ecclesiastiques s'étoient adressés à S. M. actuellement régnante , & entre autres griefs qu'ils

avoient contre la Cour de Rome, ils lui firent voir les inconvéniens & les dangers de la juridiction de la Nonciature, & demandèrent positivement qu'elle fût supprimée. S. M., pour lors, conservoit encore quelque espoir que la Cour du Pape sauroit prévenir, par de sages tempéramens, des plaintes ultérieures. Mais comme, au lieu de cela, S. M. reçut, de la part de S. A. E. l'Archevêque de Mayence, & du Prince-Archevêque de Salzbourg, sous les dates des 22 Septembre & 4 Oct. 1785, (précisément dans un temps où la Nonciature de Cologne n'étoit point remplie) la nouvelle inattendue que S. S. le Pape avoit dessein d'établir à Munich un nouveau Nonce avec des pouvoirs, dont ils lui communiquèrent le contenu exact; & que par-là S. M. fut assurée que toutes les représentations pressantes, faites précédemment par les Archevêques & Evêques Allemands auprès de la Cour de Rome, n'avoient pu la détourner de cette nouvelle entreprise; S. M. Imp. n'a pu s'empêcher plus long-temps d'informer ledits Archevêques, par un résort du 20 octobre de la même année, « qu'Elle feroit déclarer à la Cour du Pape, » qu'Elle ne pouvoit jamais souffrir que les Archevêques & Evêques de l'Empire fussent troublés » dans leurs droits diocésains; qu'Elle ne pouvoit » également reconnoître les Nonces que comme » des envoyés du Pape, pour des affaires politiques ou telles autres qui concernent immédiatement le Pape, en sa qualité de Souverain-Pontife, & Chef suprême de l'Eglise; mais qu'Elle » ne permettroit à ces Nonces aucune juridiction » dans les affaires ecclésiastiques, non plus à celui » déjà établi à Cologne, qu'à celui de Vienne, » ni à tout autre qu'on pourroit envoyer dans » quelque partie de l'Empire d'Allemagne que ce fût. »

(La suite au Journal prochain.)

Une lettre particulière de Berlin, du 28 août, exprime, en ces termes, l'étonnement qu'occasionne dans cette capitale les bruits qui se sont répandus sur les desseins de la Prusse dans les circonstances.

« On a été très-surpris ici, dit l'écrivain, de lire dans les gazettes étrangères de prétendus avis politiques, qui annoncent la marche de nos troupes de Poméranie & de Prusse, qui font assembler à Stettin des vaisseaux de transport, & qui supposent que notre Cour ordonne toute sorte de préparatifs militaires. Je puis vous garantir que toutes ces nouvelles sont controuvées. On ne voit dans tous les états Prussiens aucune apparence de mouvemens guerriers. Ce n'est pas non plus à Berlin, mais dans une ville étrangère du Nord, qu'a été forgée la première nouvelle de l'armée Russe en Finlande; nouvelle dont la fausseté est aujourd'hui assez généralement reconnue. »

« On a vu ici avec non moins de surprise, que dans une relation publiée par la Cour de Suède, on fait mention de quelques trophées qui, dans la guerre de 7 ans, auroient été pris sur une flotte Prussienne. Il y a dans ce récit une erreur qu'il convient de redresser. Le *Grand Frédéric* ne voulut jamais, durant son règne, entendre parler de l'armement d'une flotte; & l'on trouvera, dans une pièce de ses œuvres posthumes (1), une explication très-raisonnée de son sentiment à cet égard. Ce

(1) L'édition des Œuvres de ce grand Prince, exécutée au château de Potsdam, sur les manuscrits mêmes de la main de *Frédéric II*, & sans la moindre altération ni retranchement, est achevée, & va être délivrée au public, en 16 volumes in-8°, supérieurement imprimés, pour le prix modique

qu'il y a seulement de vrai, c'est que dans la guerre de 7 ans, la Chambre des Finances de Stettin fit armer quelques petits bâtimens pour couvrir l'embouchure de l'Oder. On n'a jamais eu l'idée de faire passer ces bâtimens pour une flotte ; & par conséquent il eût été difficile de remporter sur elle des trophées. »

E S P A G N E.

De Madrid, le 25 Août.

On débite que le Roi ne se chargera point de la médiation qui lui a été proposée par Sa Sainteté, au sujet des différends élevés entre la Cour de Rome & celle de Naples : on ajoute que les Archevêques & Evêques des deux Espagnes auront à l'avenir le pouvoir de permettre ou de refuser la Sécularisation des Religieux & des Religieuses qui la solliciteront dans leurs Diocèses respectifs, en se conformant aux ordres de S. M. & aux circonstances, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la Cour de Rome.

Le Gouvernement, informé que depuis

de 60 liv. tournois. C'est peut-être le plus beau monument du génie de *Frédéric II* : là, on apprendra à connoître son règne, sa Monarchie, & ce qui est infiniment précieux, les vraies causes des événemens de son temps, comme l'histoire de l'Europe entière.

l'année 1780 il manquoit en Galice plus de 30 mille familles qui ont passé en Portugal, vient de prendre des mesures pour les rappeler, & pour empêcher à l'avenir une émigration aussi préjudiciable.

On écrit de Malaga, du 8 de ce mois, que le 7, à 10 heures du soir, il se présenta chez une Sage-Femme de cette ville, une femme enceinte de cinq mois, qui, au moment de faire une fausse couche, lui demanda du secours : en effet, cette femme accoucha bientôt après de cinq enfans, ayant chacun un tiers de *varu* de long, tous parfaitement conformés ; les trois premiers firent quelques mouvemens, les deux autres pleurèrent, tous furent baptisés, & vécurent ensuite à-peu-près deux minutes : ils étoient nés, l'un après l'autre, chacun à trois quarts d'heure d'intervalle. La mère, qui se trouva libre à deux heures du matin, eut la force & le courage de se rendre chez elle, laissant les cinq enfans chez la Sage-Femme, où ils furent exposés tout le jour à la vue du Public, qui s'y portoit avec tant d'empressement, qu'on fut obligé de placer des sentinelles à sa porte.

Depuis le 1 septembre jusqu'au 15 octobre prochain, les billets royaux de 600 & de 300 piastres, de la date du 1 octobre 1787, depuis le n°. 1 jusqu'au 34,167, de la première & seconde création, seront admis au renouvellement, & les intérêts en seront payés.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 9 Septembre.

De fausses nouvelles du Continent ;

des menaces imaginaires de notre Cour à celle de Copenhague ; des déclarations fictives de la Prusse combinée avec l'Angleterre ; des dépêches *décisives*, expédiées à nos Ministres dans le Nord, & dont les Courriers ont, en partant, remis le secret entre les mains des Nouvellistes : voilà l'extrait sommaire de nos Papiers publics depuis 15 jours. Ces contes, étayés de raisonnemens burlesques, suppléent au vide que laisse la saison ; l'intérieur du royaume n'offre pas dix lignes qui intéressent la curiosité.

Le Duc de Manchester est mort, le 2 de ce mois, à Brighthelmstone, d'une goutte remontée. Ce Seigneur, quatrième Duc, & huitième Comte de Manchester, étoit né le 6 avril 1737. Il fut un des Représentans du Comté de *Huntingdon*, en 1761, & succéda à son père dans la Chambre Haute, en 1762. Il étoit Lord-Lieutenant-Garde des Rôles, & Colonel de la Milice du Comté de *Huntingdon*, Grand-Maître de *Godmanchester*, Collecteur général des Douanes extérieures dans le port de Londres, & Chevalier de l'Ordre de la Jarretière. Il fut nommé Ambassadeur auprès de la Cour de France sous le Ministère du Duc de *Portland*, & signa le dernier traité de paix entre les Cours de Londres & de Versailles. Il avoit épousé la fille

ainée du Chevalier *James Dashwood*, & a eu plusieurs enfans de ce mariage. Son fils aîné est encore mineur. Quoique la fortune du Duc de *Manchester* ne fût pas considérable, il avoit conservé dans le Parlement une opinion indépendante; il fut long-temps dans l'Opposition, mais sans en être l'esclave.

On a érigé au Chevalier *Eyre Coote*, dans l'Hôtel de la Compagnie des Indes, une statue qui a été placée près de celles de Lord *Clive*, de l'Amiral *Pocock* & du Général *Lawrence*.

Le plan du Ministre pour la liquidation de la dette nationale, a déjà procuré un revenu de 100,000 liv. sterl. par an, qui résulte de l'extinction des intérêts de près de trois millions sterlings des 3 pour cent aujourd'hui rachetés.

On prétend que le Gouvernement se propose de rétablir le Bureau d'enregistrement, chargé de dénombrer toutes les personnes qui sortent du Royaume pour aller s'établir au dehors, ainsi que celles qui viennent s'établir dans la Grande-Bretagne.

On imprime actuellement un nouveau Règlement maritime, dressé par les Directeurs de la Compagnie des Indes, sous l'inspection du bureau de Contrôle, &

qui sera distribué aux Capitaines de la Compagnie. Ce Règlement imprimé, sera affiché en diverses places des vaisseaux. Chaque Matelot, en s'engageant, en recevra un exemplaire. Entr'autres articles, le dernier porte : que le Règlement sera lu à l'équipage assemblé une fois le mois. Le but de cette disposition est de prévenir les mutineries qui se sont tant multipliées dernièrement sur les vaisseaux de la Compagnie, & qui ont causé la perte du *Halsewell* & du *Hartwell*, tous deux naufragés en allant dans l'Inde.

L'on découvrit, il y a quelque temps en Angleterre, des manuscrits Irlandois bien conservés. On les présenta au Lord Primat d'Irlande, qui donna ordre de les renvoyer à l'Université de Dublin, afin qu'on les traduisît en Anglois. Ils furent examinés par le Colonel *Vallancey*, célèbre antiquaire & amateur de la langue Irlandoise. Il paroît qu'entr'autres papiers importants, on y a trouvé une copie parfaite du Code des Loix de *Brehon*, dont la Jurisprudence fut généralement suivie avant *Henri II*, pendant plusieurs siècles. L'Académie Royale d'Irlande, curieuse d'avoir une traduction fidelle de ce Code, y a employé une personne fort habile ;

lorsqu'il sera achevé, l'Académie le fera imprimer à ses dépens.

« Le Prince George de Danemarck, époux de la Reine Anne, raconte un de nos journaux, passant par Bristol, parut à la bourse, accompagné d'un seul Officier, & y resta jusqu'à ce que les Négocians se fussent presque tous retirés. Aucun d'eux n'ayant osé lui parler, peut-être parce qu'ils n'étoient point préparés à inviter un tel personnage, il se trouva pourtant un nommé *Jean Duddelstone*, faiseur de corsets, qui se décida à l'aborder, & lui demanda s'il n'étoit pas l'époux de la Reine. Le Prince lui ayant répondu affirmativement, le Tailleur lui dit qu'il avoit vu, avec un extrême chagrin, que pas un des Négocians ne l'eût invité à dîner. Il ajouta qu'il étoit persuadé que ce n'étoit point manque d'amour pour la personne de la Reine, mais qu'ils ne se croyoient point assez préparés pour le recevoir dignement. Que pour lui il rougissoit, en songeant que le Prince alloit dîner à l'auberge, & qu'il le prioit de l'accompagner chez lui avec la personne qui le suivoit; qu'il avoit à dîner une bonne pièce de bœuf rôti, un plumb-pouding, & de la petite bierre, brassée des mains de sa femme. Le Prince admira la franchise de cet homme, &, quoiqu'il eût commandé un dîner à l'auberge, il accepta son offre. Arrivés à la maison, *Duddelstone* appela sa femme, & lui dit de mettre un tablier blanc & de descendre, parce que l'époux de la Reine venoit dîner chez eux. Elle descendit, en effet, avec un beau tablier bleu, & fut aussitôt saluée par le Prince. Pendant le dîner le Prince demanda à *Duddelstone* s'il avoit jamais été à Londres. Il répondit que depuis que les Dames portioient des corps au lieu de corsets, il y alloit quelquefois pour acheter de la baleine. Le Prince

le pria , lorsqu'il y viendrait , d'amener sa femme , & lui donna une carte , pour faciliter son entrée à la Cour. Au bout de quelque temps , l'honnête Marchand mit sa femme en croupe & se rendit à Londres , où , avec sa carte , il fut introduit auprès du Prince , & présenté à la Reine , qui l'invita , lui & sa femme , à un dîner public , en l'avertissant qu'ils devoient être habillés à neuf , & qu'ils choisissent leurs habits. Ils préférèrent un velours pourpre , tel que le Prince en portoit un , & on le leur prépara. Ils furent ensuite présentés par la Reine elle-même , comme les personnes les plus loyales qui furent dans Bristol , & les seuls qui eussent invité le Prince. Après le banquet , la Reine fit mettre *Duddelstone* à genoux , & , lui donnant l'accolade , l'arma Chevalier. On lui offrit de l'argent ou une place dans l'administration ; mais il ne jugea pas à propos de rien accepter , & informa la Reine qu'il avoit 50 livres sterling à sa disposition , & qu'il craignoit que la quantité de serviteurs qu'il voyoit autour d'elle ne lui fût très-à charge. La Reine , cependant , fit présent à la Dame *Duddelstone* d'une montre d'or qu'elle portoit , bijou que Milady mit en triomphe par-dessus son tablier , & qu'elle ne quittoit pas même lorsqu'elle alloit au marché. »

On mande d'Edimbourg , que le 25 Août , *John Young* , Tisserand , est mort dans l'Hôpital de cette ville , à l'âge de 105 ans , après huit jours de maladie. Il étoit né à Cumbernauld ; il a travaillé à son métier jusqu'à l'âge de 99 ans , qu'il a été reçu à l'Hôpital , & là , on l'a toujours employé à dévider du fil. Le vendredi 15 août , jour auquel on permet

aux pauvres de l'Hôpital d'aller voir leurs amis , il sortit avec les autres. Il a conservé la mémoire jusqu'à sa mort , & se rappeloit la bataille de la Boyne & le massacre de Glenco.

Voici , d'après M. *Horne-Tooke* , la fin du parallèle entre MM. *Fox* & *Pitt* , dont on a lu les premiers fragmens au Journal précédent.

F O X.

Arrivé au ministère, il a conçu , rédigé , introduit , & fait passer par une majorité factieuse , dans la Chambre des Communes , un Bill tendant à s'emparer de toute la propriété de la Compagnie des Indes orientales , & de la nomination de tous ses employés ; cela , pour établir un système solide & permanent de corruption Parlementaire , complete & irrésistible , qui enlacceroit le Prince & la nation dans des nœuds inextricables.

Ce grand & audacieux effort de l'humaine impudence , & de la scélératesse factieuse , a été heureusement arrêté dans sa naissance , & pour tou-

P I T T.

Arrivé au ministère, il a présenté à la Ghambre des Communes un Bill , fruit d'une modération , d'une prudence & d'une habileté supérieures , pour rendre au peuple son droit inaliénable de représentation , & pour mettre désormais le Parlement à l'abri de la corruption & des intrigues factieuses.

Cette salutaire entreprise (la première de ce genre tentée par un Ministre) a été déconcertée , pour le présent , par *Fox* , *North* & Compagnie :

F O X.

jours, par la coopération
& l'union du Roi & du
Peuple.

Il accuse *Hastings*, sur
conjecture, de fraude &
de péculat dans la gestion
des affaires de la Compagnie : & il défend *Powell*
& *Bembridge*, convaincus
de fraude dans les comp-
tes de son père avec le
Gouvernement.

Il fait prononcer un
décret d'impéachement
contre *Hastings*, pour
corruption ministérielle
& prodigalité dans le ma-
niement des affaires de la
Compagnie des Indes
orientales ; & cependant

P I T T.

mais on peut lui garantir
plus de succès dans la
suite, puisqu'elle est éga-
lement nécessaire & essen-
tielle aux véritables inté-
rêts & à la sécurité du
Roi & du Peuple.

Il approuve, justifie,
& loue beaucoup en gé-
néral la conduite de M.
Hastings ; il réfute, par
des argumens d'une force
irrésistible, un grand
nombre des attaques ma-
licieuses de ses ennemis ;
cependant il blâme quel-
que partie de sa conduite
apparente : il ne le pour-
suit ni ne le protège, &
laisse pour l'avantage du
caractère national, &
même pour l'honneur de
l'accusé, l'examen & le
résultat de l'ensemble de
sa conduite, aux détermi-
nations libres de ce Tri-
bunal, qui seul peut pro-
noncer dans cette grande
affaire.

il s'unit avec Lord *North*,
rentre en charge avec lui,
 après une corruption &
 une prodigalité dans son
 administration de nos af-
 faires domestiques, dix
 fois plus grandes que cel-
 les que des accusations
 incertaines prêtent à
Hastings.

Il fait prononcer un dé-
 cret d'*impêchement* con-
 tre *Hastings*, pour mau-
 vaise conduite politique
 dans son gouvernement ;
 contre cet *Hastings* qui,
 sans aide, sans secours de
 son pays, a défendu &
 sauvé toutes les posses-
 sions éloignées confiées à
 ses soins, & les a laissées
 dans une situation qui
 fait l'admiration du
 monde, & qui enfin est
 la seule & dernière res-
 source de ses accusateurs
 & de ses juges ; & cepen-
 dant il s'unit, par une con-
 fédération déshonorante,
 avec ce Lord *North*, qui,
 laissant nos possessions
 dans l'Inde orientale &
 occidentale, l'Irlande &
 l'Angleterre, notre com-
 merce & nos liaisons en
 Europe, à leurs propres

ressources, a dirigé & borné les forces concentrées & les revenus anticipés de ce pays à un seul but, aussi absurde que coupable; ce Lord *North*, qui, insultant capricieusement à l'Amérique, la persécutant avec inhumanité, l'a enfin perdue pour nous, & a été sur le point d'en faire autant pour l'Irlande, dont il a relâché les nœuds; ce Lord *North* laissant enfin, après une administration de 14 ans, sa patrie surchargée de taxes, enveloppée d'une dette immense, constituée & non-constituée, dans le plus grand désordre au-dedans & au-dehors, dans un dérangement total, & enfin dans la foiblesse & le mépris qui en sont la suite.

Il se plaît à peindre des cruautés qu'il imagine, exercées par les Agens éloignés de M. *Hastings* sur les habitans de l'Inde, en insinuant que leur chef y a conivé, & il commet des cruautés réelles, d'une atrocité révoltante, par des coquins à gages, bien

connus, sur ses propres Constituans, dans nos rues, au milieu de Londres.

Il a imposé une taxe injuste, parce qu'elle est *partiale*, sur les quittances. Deux pences pour deux livres, quatre pences pour vingt livres, faisant ainsi payer au pauvre autant pour vingt livres, qu'au riche pour vingt mille; ou plutôt, par une adresse détestable, laissant au pauvre tout à payer, & au riche rien : car les Banquiers, ou les riches recevant & ayant tout, ne contribuent point à la taxe, soit qu'ils paient, soit qu'ils reçoivent.

Si que'qu'un nous demande pourquoi cette taxe n'est pas imposée sur les quittances, comme la plupart des

Il a imposé une taxe injuste sur les *boutiques*, parce qu'elle est *partiale*. Nous ne doutons pas que M. Pitt ne sache (quoique les Romains l'ignorassent) qu'un Royaume n'a jamais été & ne peut être constamment dans un état de prospérité, à moins que le principal fardeau du gouvernement ne pèse sur son centre politique & ses environs, c'est-à-dire, la métropole; & que toutes les taxes, tous les impôts (comme dans la loi de l'attraction) doivent être, autant que faire se peut, en raison inverse du carré des distances de ce centre; car si tout le sang coule vers le cœur, il doit également en refluer, ou la circulation nécessaire à la vie s'arrêteroit bientôt.

La taxe sur les boutiques & celle qui porte sur les quittances, sont de ce genre; on a eu

F O X.

P I T T.

autres, & comme elle
devroit sur-tout l'être
ad valorem ; pourquoi,
par exemple, ce n'est pas
deux pences, ou, s'ils le
veulent, trois pences par
dix livres ? La raison est
simple & notoire. — C'est
qu'elle est le produit
d'une *faction aristocrati-*
que dans le Parlement ;
faction égoïste, dont le
premier but est d'échap-
per elle-même aux taxes,
à quelque prix que ce soit,
fût-ce par des moyens
ruineux & insensés.
Les oppresseurs du pau-
vre, ces insolens usur-

raison de les établir tou-
tes deux, principalement
dans la Capitale & ses
environs ; & elles sont si
bien imaginées toutes
deux, que par leur nature
même (si elles étoient
judicieusement & impar-
tialement assises) elles
opéreroient dans leur
juste proportion ; mais
elles sont aussi toutes
deux injustes, établies
comme elles se trouvent
l'être, parce qu'elles sont
partiales toutes deux :
toutes deux frappent à
plomb sur l'industrie &
la probité (*), & n'at-

Le Docteur *Adam Smith* avance, dans son
Traité sur la richesse des Nations, cette thèse
vraiment louable & consolante, que les objets
de luxe devraient être seuls taxés, & les choses
nécessaires à la vie, franches de toute imposi-
tion ; mais quand il en vient à examiner ce que
c'est que les choses nécessaires à la vie, (& vous
remarquerez que son ouvrage est écrit en anglois)
il nous apprend que les chapeaux, les souliers
& les bas, ne sont pas des choses nécessaires à
la vie, parce qu'il y a beaucoup de Nations qui
s'en passent. Mais à ce compte, le linge est aussi
un superflu, car César n'en portoit pas ; la laine
manufacturée en drap, est un luxe évident, les
peaux de bêtes pouvoient encore mieux garantir
l'homme du froid. La viande n'est pas nécessaire,

pateurs qui écrasent sans pitié des gens qui valent mieux qu'eux , à tous égards , semblent ignorer que chez toutes les Nations , l'affreuse progression suivante a toujours lieu par une marche nécessaire & une gradation infaillible. Des payfans misérables produiront toujours une milice mendicante, une bourgeoisie mourant de faim, une noblesse pauvre, une nation foible, un Roi impuissant.

les Indiens ne vivent que de riz ; la bierre n'est pas nécessaire , l'eau est bien plus saine ; le pain de froment n'est pas nécessaire , les compatriotes du Docteur vivent fort bien d'orge. C'est ainsi qu'il n'exécute rien des objets de luxe impossibles , que le nécessaire des Sauvages , l'air , l'eau , les légumes & les peaux de bêtes.

Le Docteur n'a pas osé faire entrer dans sa liste des choses de luxe , l'industrie & la probité ; cependant il fait bien qu'elles procurent les plaisirs les plus doux à ceux qui en jouissent. J'avouerai que la persécution & l'infortune les suivent souvent ; mais on n'a jamais trouvé la folie , le désespoir & le suicide chez ceux qui se consacrent à l'exercice de ces vertus. » (*Note de M. Horne-Tooke.*)

Si l'on nous demande (& cette question naturelle ne nous donnera pas) pourquoi la *taxe des boutiques*, comme celle des *quintances*, a été imposée d'une manière si *partiale* ? Pourquoi ce n'a pas été, comme cela auroit dû l'être, une *taxe additionnelle* sur les *maisons*, étendue également sur tous sans distinction *ad valorem*, en n'exceptant que les *pauvres* & les *classes inférieures* ? Notre réponse est prête. La même *faction, aristocratique* ! C'est à elle qu'il faut s'en prendre ; elle a malheureusement assez de crédit en *Parlement* pour effrayer le *Ministre* le plus vertueux, pour détourner *M. Pitt* de proposer dans ce moment critique, une question *impartiale* sur un point si délicat. Il y a à parier que l'intérêt mal entendu de quelques-uns de ceux qui ont coutume d'appuyer son avis, effrayé à cette discussion, leur auroit fait abandonner sa ban-

nière, & céder le champ de bataille à cette faction, qui étant elle-même la seule cause de la partialité justement reprochée à cette taxe, se sert de cet abus, & du préjudice qu'il entraîne, comme d'une arme défensive pour le maintenir contre celui qui en verroit la destruction avec le plus de plaisir. Il a toujours été au pouvoir de M. Fox & de son parti, de donner aux locataires des Boutiques le soulagement qu'ils demandoient avec tant de justice, & sur lequel ils ont été si indignement joués. Ils se plaignoient avec raison de *partialité*; mais M. Fox les a joués en éludant leurs plaintes, parce qu'il étoit vraie cause de ce qui excitoit leurs réclamations: & s'il osoit me démentir, je dirois pourquoi M. Fox n'a-t-il pas fait, ou du moins ne fait-il pas actuellement une motion, pour que la taxe s'étende également sur toutes les maisons? pourquoi ne donne-t-il pas ainsi au

P I T T.

Ministre qui veut le bien,
une occasion qu'embras-
seroit avec empressement
le plus mauvais Ministre,
de soulager de son far-
deau le pauvre indus-
trieux, en le déchargeant
d'une partie de ces taxes
sur les choses nécessaires à
la vie, dont il est plus
grevé que les autres?

F R A N C E.

De Versailles, le 10 Septembre.

Le Comte de S. Priest, Ambassadeur
du Roi près les Etats-généraux des Pro-
vinces-unies des Pays-Bas, étant ici par
congé, a eu, le 7, l'honneur d'être
présenté à S. M. par le Comte de Mont-
morin, Ministre & Secrétaire d'Etat,
ayant le Département des Affaires Etran-
gères.

Le Roi ayant fait choix du sieur du
Fresne, ci-devant Intendant-général des
fonds de la Marine & des Colonies, pour
être Intendant du Trésor-royal, il a été
présenté à S. M., le 7, en cette qualité,
par le Directeur-général des Finances.

Le 8, Dom Chevreux, élu Supérieur-
général de la Congrégation de S. Maur,
dans le Chapitre-général tenu à l'Abbaye

de S. Denis, le 26 du mois dernier, accompagné de ses deux Assistans & du Procureur-général de ladite Congrégation, a eu l'honneur d'être présenté au Roi par l'Evêque de Metz, Grand-Aumônier de France.

Le sieur Blin a eu l'honneur de présenter au Roi la 17^e Livraison des *Portraits des grands Hommes, Femmes illustres & Sujets mémorables de France*, gravés & imprimés en couleur, dont Sa Majesté a bien voulu agréer la dédicace (1).

De Paris, le 17 Septembre.

M. de Lamoignon, Garde des-Sceaux de France, a remis, le 14, au Roi la démission de cette Place.

Règlement du 10 août 1788, fait par le Roi, sur la formation & la composition des Assemblées qui auront lieu dans la province du Bourbonnois.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 26 juillet 1788, qui ordonne que le Droit de Quarantième de la Pancaute de la Prévôté de Nantes, ne sera plus perçu sur les Sardines réputées fraîches, & qui ne seroient que légèrement impregnées de sel.

Règlement fait par le Roi, du 28 août 1788, pour la composition d'un Comité pour la distribu-

(1) Cette Livraison, non moins intéressante que les précédentes, qui contient les portraits soignés de Sully & de Colbert, se trouve, à Paris, chez l'auteur, place Maubert, n^o. 17.

tion des fonds affectés au soulagement des Commu-
nautés de Filles Religieuses, ainsi que de ceux de-
stinés à la restauration des Eglises & Edifices sacrés.

« On mande de Rochefort, que le
» Commandement de la frégate qui doit
» ramener dans l'Inde les Ambassadeurs
» de *Tippoo-Saïb*, a été donné à M.
» de *Macnemara*. On croit que ces Am-
» bassadeurs mettront à la voile vers les
» premiers jours d'octobre, & que ce-
» pendant ils iront visiter le camp de St.
» Omer. »

« La nouvelle de la perte du vaisseau
» de la Compagnie des Indes, le *Maréchal*
» de *Castries*, qui avoit d'abord été con-
» traint de relâcher à Sierra-Léone en
» Afrique, s'est confirmée. Ce vaisseau
» a échoué en sortant de ce dernier
» Port. L'équipage & 30 à 40 passagers
» qu'il avoit à bord, ont eu le bonheur
» de se sauver. Il venoit de Moka, &
» étoit chargé de café. La perte est éva-
» luée à 1,200,000 liv. qui sont assurées
» tant à Paris, qu'en Hollande & en An-
» gleterre. »

« En 1785, la Société Royale des Sciences &
Arts de Metz avoit proposé, pour sujet du Prix
à décerner en 1787, la question suivante : »

*Est-il des moyens de rendre les Juifs plus utiles
& plus heureux en France ?*

« Parmi les Mémoires reçus en 1787, la So-
ciété Royale en distingua deux; mais aucun ne
lui paroissant digne du prix, elle remit la question

au concours, en indiquant, dans son Programme, les objets auxquels les Auteurs devoient s'attacher pour remplir entièrement ses vues. »

« La Société Royale a résolu de convertir le Prix destiné au meilleur ouvrage sur la question concernant les Juifs, en trois autres Prix, qu'elle décerne à trois bons Ouvrages sur cette même question. L'un est de M. Grégoire, Curé d'Embermenil, près de Lunéville. — L'autre est de M. Thiery, Avocat à Nancy. L'Auteur du troisième Mémoire, est M. Zalkind Hourvitz, Polonois, actuellement à Paris. »

« La Société Royale a proposé en 1786, pour le concours de 1788, la question suivante : *Quels seroient les moyens de multiplier les plantations de Bois sans trop nuire à la production des subsistances.* »

« Dans le nombre des Mémoires envoyés sur cette question, elle en a distingué deux, l'un qui ne devait pas rester au concours, puisqu'on ne pouvoit sauver à l'Auteur le reproche de plagiat, qu'en supposant qu'il n'avoit pas craint de se faire connoître indirectement. »

« Ce premier Mémoire ayant été, sous cet aspect, rejeté du concours, tous les suffrages se sont réunis en faveur du second, dont l'Auteur est M. de Bousmard, Capitaine au Corps-Royal du Génie, qui, déjà l'année dernière, a obtenu la Couronne académique en traitant la question relative aux bâtards. »

La Société Royale propose pour sujet du concours de 1790, la question suivante :

« *Quels sont les moyens conciliables avec la Législation Française, d'animer & d'étendre le patriotisme dans le Tiers-Etat.* »

« Le Prix pour chacun des sujets proposés, sera une médaille d'or de la valeur de 400 liv. qui sera distribuée le jour de S. Louis 25 Août.

f vj

Les Mémoires pourront être écrits en françois ou en latin ; & ils seront adressés, francs de port, à M. le *Payen* ; Secrétaire perpétuel, avant le premier juillet de chacune des années pour lesquelles les questions sont proposées. »

M. de *St. George*, Lieutenant des *Maréchaux* de France à *Crépy*, a bien voulu nous communiquer une autre Lettre, écrite à M. *Pigace*, par le Prince *Henri de Bourbon*, Duc de *Montpensier*, fils de *François de Bourbon*, auteur de la première Lettre que nous avons publiée. Voici la seconde.

De Caen, le 8 de Janvier 1597.

« Mon vaillant compagnon *Pigace*, je vous prie de venir en diligence me joindre ici, pour m'assister de vos bras & bons conseils dans une expédition d'importance dont je vous instruirai ; nos compagnons seront les le *Veneurs*, *Glapiens*, *Tournebutts*, *d'Hacher*, *Deshouilles*, *Glaigni*, *la Lande*, *du Honnet*, *le Loureux*, *Bracourt*, *Chambray* & *du Merle* ; je les invite tous avec assurance de n'être pas refusé : ils sont, comme vous, un peu délabrés d'hommes ; mais avec vous tous j'attaquerois l'enfer, fût-il plein de cinquante mille diables. »

« Je suis pour la vie, mon bon compagnon, votre affectionné ami *Henri de Bourbon*, Duc de *Montpensier*, Gouverneur de la province de *Normandie*, & pour le coup pour le *Roi Monseigneur*. »

Vespasien de Cossard, Marquis *Despiés*, ancien Capitaine aux Gardes, Maréchal des camps & armées du *Roi*, Seigneur d'*Omecourt*, *Espeaux*, *S. De-*

noicourt, S. Arnour, Mureaumont, Laudancourt, Hardencourt, S. Clair, Brassly, &c. est mort, le 24 juillet, en son château d'Ornecourt, en Beauvoisis, âgé de 88 ans 18 jours.

Jean-Gabriel d'Agay, Evêque de Perpignan, Abbé-commendataire de l'Abbaye de Sorèze, Chanoine-honoraire du Chapitre noble de S. Claude, Conseiller d'honneur-né du Conseil souverain de Roussillon, Président de l'Assemblée provinciale de cette province, est mort, à Paris, le 28 août.

Joseph-Henri Bouchard d'Esparbès de Luffan, Marquis d'Aubeterre, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Conseiller d'Etat d'Epée, ci-devant Ambassadeur de S. M. aux Cours de Vienne, Madrid & Rome, & Commandant en Chef en Bretagne, est mort, à Paris, le 30 du mois dernier.

Emmanuel-Armand Duplessis-Richelieu, Duc d'Aiguillon, Pair de France, Noble Génois, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-général de ses armées, ancien Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-légers de la garde ordinaire de S. M., Gouverneur-général de la Haute & Basse-Alsace, Gouverneur-particulier des ville, citadelle, parc & château de la Fère, ancien Lieutenant-général de la

province de Bretagne, ancien Commandant pour S. M. dans ladite province, Ministre & ancien Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères & de la Guerre, est mort, à Paris, le 1^{er}. de ce mois.

François-Camille de Lorraine, Grand-doyen de l'insigne Eglise de Strasbourg, Abbé de l'Abbaye royale de S. Victor de Marseille, Abbé-commendataire de l'Abbaye de S. Pierre de Jumièges, est mort, le 21 août, à Boulogne, près Paris.

Jeanne-Octavie de Rosen de Klenroop, née Comtesse de Veaudrey, veuve d'Antoine Armand, Marquis de Rosen, Lieutenant-général des armées du Roi, est morte, le 8 août, en son château de S. Remi, en Franche-Comté.

Anne-Louise-Victoire Berthier de Chemilly, Comtesse de Lanouë, veuve de Nicolas de Lanouë, Chevalier de S. Louis, Capitaine de Dragons, Seigneur de S. Georges, Bourgahtroff, &c. est morte à Paris, le 31 août, dans l'âge de 77 ans.

On manquoit jusqu'ici d'une traduction complète de *Lucien*, exactement conforme au texte. Cette entreprise vient d'être exécutée par un savant distingué, qui a enrichi cet ouvrage de notes & d'observations utiles. La partie typographique est très-bien exécutée, par les soins du sieur *Bastien*, Libraire, déjà connu par d'autres éditions estimées, & chez qui se trouve, rue des Mathurins, n^o. 7, l'édition des *Œuvres complètes de Lucien*, en 6 vol. in 4^o., 72 liv. & en 6 vol. in-8^o., de 5 à 600 pages, 36l.

Le même Libraire vient aussi de donner au public une nouvelle édition des Œuvres complètes de *Montesquieu*, avec un supplément, des notes, cartes, tables, & le portrait de l'Auteur. Il est remarquable que c'est la première édition des ouvrages de ce grand Ecrivain, faite à Paris. L'in-4°. en 5 vol., coûte 60 liv., l'in-8°. 5 vol. 30 liv.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 16 de ce mois, sont : 89, 81, 18, 17 & 19.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 13^e Septembre 1788.

Le supplément de la Gazette de Vienne, du 3 septembre, renferme quelques rapports, peu intéressans, des divers Corps d'armée; mais ces détails sont nécessaires à ceux qui suivent le cours des opérations. La position des choses a peu varié, comme on en jugera par la substance de ce dernier Bulletin.

» *Corps d'Armée dans la Transylvanie, le 22 Août.*

« Le Colonel *Schulz*, continuant son rapport de l'affaire de *Bozan*, mande que l'ennemi, au nombre d'environ 8000 hommes, se porta de *Vakeny* vers le *Konigsberg* dans la nuit du 12; il parvint, à la faveur d'un brouillard épais, à tourner notre infanterie, postée au *Muhlberg* & à en rompre les lignes, à pénétrer dans nos retranchemens, & à s'emparer de deux canons; il mit aussi le feu à quelques bâtimens. Plusieurs divisions de hussards & de dragons étant accourues de *Tatrang*, au secours de notre infanterie, on chargea l'en-

neini avec tant de succès qu'il fut repoussé, mis en déroute & obligé de retourner à *Vulery* ; on lui reprit un canon, & une partie des prisonniers qu'il avoit faits. Nos morts dans cette affaire sont, comme on l'a déjà annoncé, au nombre de 323, & 11 officiers ; l'ennemi a fait prisonniers trois officiers, & environ cent soldats, en laissant sur la place 76 tués. Nous avons fait cinq prisonniers, pris quatre drapeaux, & plusieurs sacs remplis de pain blanc.—Le lieutenant-général de *Fabris*, commandant en chef de ce corps d'armée, a transféré le camp d'Hermanstadt à Tallmasch.—Le général-major de *Pfefferkorn* se trouvant indisposé, a remis le commandement de ses troupes au major-général *Stader*, qui a pris sa position entre *Puj* & *Barbatwitz*.—Le 18 août il y eut une petite escarmouche, près du défilé de *Kinary*, dans laquelle nous avons eu cinq blessés. »

Corps d'armée dans la Croatie, camp près de Dubicza - Turc, le 23 Août.

On a commencé, le 21, à tirer de nouveau sur cette place, afin de détruire le reste des retranchemens de l'ennemi.—Les Turcs ont perdu six cents hommes dans l'attaque du 20 de ce mois : ils se tiennent tranquilles sur l'*Agino-Berdo*. »

Corps d'armée du Banat, camp de Laffmare, le 25 Août.

« Le major *Stein* occupe toujours le poste de la *Veteran-Hohle* ; l'ennemi ne cesse de le harceler ; sa troupe est fatiguée de la résistance qu'elle est obligée de faire à l'ennemi, sur la rive du côté de *Dubova*, où il y a 32 Saïques à l'ancre.—Le 25 Août, l'ennemi, au nombre de 7,000 hommes, se porta de son camp, qui s'étend depuis vieux *Orsova* jusqu'à *Dubova*, sur la montagne de *Czapia*, & commença à tirer sur nos troupes, mais sans effet ; pendant cette cano-

nade , un autre corps ennemi défila avec du canon vers la Palanque de *Bersa* , & fit sur elle un feu très-vif , qu'il cessa lorsqu'on tira les canons du fortin de l'aile gauche de notre camp. »

Ce supplément ne dit pas un mot de Choczim ; silence qui fortifie l'opinion que cette place a été ravitaillée.

*SUITE DU TRAITÉ DE COMMERCE
ENTRE LE PORTUGAL ET LA RUSSIE.*

(Commencé au Journal précédent.)

Art. X. Le but des deux Hautes Parties contractantes , en accordant les avantages stipulés dans les articles VI , VII & VIII , étant uniquement de faciliter le commerce & la navigation directe des Sujets Portugais en Russie , & des Sujets Russes en Portugal , elles défendent réciproquement à leurs Sujets d'abuser de ces avantages , en se donnant pour propriétaires des navires , ou des marchandises qui ne leur appartiendront pas , sous peine à celui ou ceux qui auroient ainsi fraudé les droits , en prêtant leur nom à quelque autre Négociant étranger , d'être traités selon la teneur des Loix & Réglemens émanés à cet égard ; favoir : Que tout ce qui sera prouvé être ainsi faussement déclaré en Portugal sous un nom emprunté Portugais ou Russe , sera confisqué & vendu au profit de la Maison des Enfans-trouvés. Pareillement en Russie , tout ce qui sera prouvé être ainsi faussement déclaré sous un nom emprunté Portugais ou Russe , sera confisqué au profit des Etablissmens publics en faveur des pauvres. Mais au cas qu'il y ait un dénonciateur de ladite fraude , on déduira en sa faveur la moitié de la vente des objets confisqués , ce qu'il recevra pour sa récompense , soit en Portugal , soit en Russie.

XI. On ne reconnoîtra pour navires Portugais

ou Russes, que ceux qui seront exactement dans le cas des Ordonnances & Réglemens actuellement en force dans leur pays respectif; savoir, pour les navires Portugais, ils devront être munis du nombre de Sujets Portugais fixé par les Réglemens de S. M. Très-Fidelle; savoir, que le Maître, contre-Maître, & les deux tiers de l'équipage devront être Portugais. La propriété Portugaise d'un tel navire & de sa cargaison devra être aussi attestée de la même manière ci-dessus exprimée, & le navire devra être muni d'un passe-port expédié par la Secrétairerie d'Etat du département de la Marine. Pour les navires Russes, ils se conformeront à l'article XVI de l'Edit de S. M. Impériale, du 27 septembre 1782, servant d'introduction au tarif général, de la teneur suivante : *Cette diminution des droits de Douane n'est accordée qu'à ceux de nos Sujets qui importeront ou exporteront des marchandises pour leur propre compte sur des vaisseaux Russes, sur lesquels il y aura au moins la moitié de Matelots Sujets de notre Empire.* De plus, la propriété Russe d'un tel navire & de sa cargaison doit être attestée par des documens en due forme; & si le navire a fait voile de S. Pétersbourg, il devra être muni d'un passeport de l'Amirauté; mais s'il est parti d'un autre port de Russie où il n'y ait pas d'Amirauté, le passe-port, soit de la Douane de cet endroit, soit du Magistrat, ou de tel autre préposé à cet effet, sera valable.

Les deux hautes Parties contractantes se feront parvenir réciproquement quelques exemplaires authentiques de la forme desdits documens & passe-ports, afin qu'ils soient gardés dans les différens ports des Etats respectifs, pour les comparer à ceux dont les navires seront munis, & s'assurer ainsi de leur validité.

XII. Pour constater la propriété Portugaise ou Russe des marchandises exportées de Portugal en Russie, on devra produire des certificats des Consuls-Généraux, Consuls ou Vice-Consuls de Russie résidans en Portugal ; ou si le navire a fait voile d'un port où il n'y ait pas de Consuls-Généraux, Consuls ou Vice-Consuls de Russie, on se contentera des certificats en due forme du Magistrat du lieu, ou de telle autre personne préposée à cet effet ; & lesdits Consuls-Généraux, Consuls ou Vice-Consuls de Russie en Portugal, ne pourront rien exiger au-delà d'une Cruzade & demie pour l'expédition d'un tel certificat, sous quelque prétexte que ce soit. De même, pour constater la propriété Portugaise ou Russe des marchandises exportées de la Russie en Portugal, on devra produire des certificats des Consuls-Généraux, Consuls ou Vice-Consuls de Portugal résidans en Russie ; ou si le navire a fait voile d'un port où il n'y ait pas de Consuls-Généraux, Consuls ou Vice-Consuls Portugais, on se contentera des certificats de la Douane ou du Magistrat du lieu d'où ledit navire aura fait voile, ou de telle autre personne préposée à cet effet ; & lesdits Consuls-Généraux, Consuls ou Vice-Consuls Portugais, ne pourront de même rien exiger au-delà d'un rouble pour l'expédition desdits certificats, sous quelque prétexte que ce soit.

(La suite au Journal prochain.)

Paragrapbes extraits des Papiers Anglois & autres.

Le Colonel Quosdanowick, se trouvant avant la guerre dans le Gradisca Autrichien, avoit contracté une liaison très-étroite avec un Aga Turc, qui commandoit dans l'autre Gradisca. Ces deux

Officiers se visitoient souvent, & se parloient avec beaucoup de cordialité. Aux premières apparences d'une rupture entre les deux Cours, l'Aga dit à M. Quosdanowick : *Je vois bien que ton Empereur, pour soutenir les Russes, attaquera le mien. Il faudra nous entr'égorger, mon ami ; mais au moins promets-moi, si tu es vainqueur, d'épargner mes femmes & mes enfans, au cas qu'ils tombent entre tes mains ; je te jure la même chose pour les tiens ; ils n'auront rien à craindre sous ma sauve-garde. Le brave Quosdanowick n'eut pas de peine à lui faire cette promesse. Peu de jours après les hostilités commencent, le Gradisca Turc est bombardé. Le hasard veut que le premier boulet de canon adresse dans la maison de l'Aga, qui en souffrit beaucoup. Le Musulman furieux, croyant que son ancien ami a manqué à sa parole, & a violé les loix de l'amitié, lui fait passer un billet, pour lui déclarer qu'il n'auroit point de repos, qu'il n'eût traité, comme méritoit de l'être, un traître, & qu'il n'eût même assouvi sa vengeance sur sa femme & sur ses enfans. Un coup de fusil lui a évité cette peine : il a été tué dans une escarmouche. (Gazette des Deux-Ponts.)*

N. B. (*Nous ne garantissons la vérité ni l'exactitude de ces Paragraphes extraits des Papiers étrangers.*)

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX.

PARLEMENT DE PARIS, REQUÊTES DU PALAIS.

Cause entre Madame la Comtesse de Champgrand, M. le Marquis de Maupas son frère & M. le Président Pinon.

Testament contenant des legs changés & supprimés, à des époques différentes de sa date, déclaré valable pour les dispositions qui n'ont point éprouvé d'altération.

« Par son testament olographe, du 13 Mai

1773), Madame de *Bragelogne* a fait plusieurs legs pions; elle en a fait d'autres au profit de ses domestiques, avec différentes dispositions particulières & universelles en faveur de ses parens; M. de *Bragelogne*, son mari, y est nommé exécuteur testamentaire, & à son défaut M. le *Président Pinon*. — La contexture de ce testament est singulièrement remarquable. A chacun des legs destinés à ses domestiques, la testatrice avoit laissé un blanc pour y faire, suivant les occurrences, des additions, des retranchemens, ou même les supprimer. — A l'article du legs fait au nommé *Antoine*, on lit l'addition suivante : — & comme M. de *Bragelogne* est décédé depuis mon testament, j'ajoute au legs de 250 liv. que j'ai fait à *Antoine*, encore 200 liv. de rente viagère. — Dans le blanc laissé après le legs de 300 liv. pour la gouvernante, Madame de *Bragelogne* a ajouté à son testament, depuis le mariage de cette demoiselle, ces mots : Je réduis cette somme de 300 liv. de rente viagère, à 200 liv. de rente viagère seulement, la gouvernante n'étant plus à mon service, mais entièrement à celui de ma fille, qui ne l'abandonnera pas. — Le même testament contient d'autres variations. La testatrice lègue au *Marquis de Maupas*, d'abord *quarante mille livres*; ensuite elle efface le nombre *quarante*, & y substitue celui de *dix*, parce qu'il aura, dit-elle, tous les avantages de l'aîné. — Ce testament est suivi d'un codicile signé & non daté. A la suite est le commencement d'un second codicile, contenant ce mot en tête, *codicile*, & à la ligne, le pronom *se*, & rien de plus. — Ces différens actes ont été trouvés dans des papiers de rebut, par le portier de l'hôtel, & déposés par lui, en l'étude d'un Notaire. Ce testament est-il nul pour le tout, ou seule-

ment pour les parties ajoutées, changées & supprimées ? Telle est la question qui vient d'être plaidée aux Requêtes du Palais. M. Duveyrier, pour Madame de Champgrand, a soutenu la nullité du testament entier. — Pour la validité d'un testament, a-t-il dit, il est nécessaire que la testatrice ait eu intention de tester, qu'elle ait persévéré dans sa volonté, qu'elle ait parachevé son ouvrage. — Le testament de Madame de Bragelonne, sous une seule date, semble en renfermer plusieurs autres, faites à diverses époques ; il annonce, d'un bout à l'autre, la plus grande variation dans les idées de la testatrice ; il est rempli de contradictions ; il indique plusieurs évènements postérieurs à sa date. — Les blancs qu'on y trouve, déposent que lorsqu'elle les a laissés, elle n'étoit nullement certaine de sa volonté ; qu'il se présentait à son imagination une foule d'idées, qu'elle étoit fermement alors dans l'intention de changer, & qu'elle n'écrivoit que pour soulager sa mémoire. — Les deux codiciles étant ensuite du testament, confirment cette vérité ; leur état d'imperfection prouve qu'elle n'étoit pas déterminée entièrement sur le parti qu'elle vouloit prendre. — Un troisième codicile de 1780, indépendant des deux autres, & du testament de 1773, le rébut auquel Madame de Bragelonne avoit condamné ce dernier, la singularité de sa découverte, six mois après, tout assure qu'elle a fait un autre testament ; que celui de 1773 ne contient nullement ses intentions, & qu'il n'est qu'un chiffon, un simple projet ; un brouillon. Ricard, Despeilles, Lacombe, tous les Jurisconsultes n'hésitent pas à en prononcer la nullité. — M. Hardoin, pour M. de Monpas & M. le Président Pinon, répondit que ces additions, ces changemens, ces interlignes, n'attaquoient point la substance du

testament, qu'elles étoient nulles en elles-mêmes ; mais qu'elles n'annulloient pas, *vitiantur, non vitiant*. Pour montrer la vérité de ce principe, M. Hardoin citoit les lois Romaines, & Donat ; citoit pareillement les Auteurs qui ont écrit avant l'ordonnance de 1735, & ceux qui ont écrit depuis. Les Auteurs antérieurs à l'ordonnance, sont le Maître, Duplessis, Ferrieres ; les Auteurs postérieurs, Bourjon, Pothier, Duparc, Poulain : ces lois, ces Jurisconsultes décident que les ratures qui se trouvent dans un testament olographe, n'annulent que la disposition qui se trouve raturée, toutes les autres ne laissent pas de subsister ; parce que la plupart de ceux qui font des testamens olographes, n'étant pas instruits, comme des Officiers publics, des règles qu'on doit observer dans la rédaction de ces actes, il seroit injuste d'être aussi rigoureux sur un testament olographe, dans sa forme extérieure, que sur celui fait par un Officier public. — A toutes les autorités, M. Hardoin a joint plusieurs Arrêts. Le premier, du 11 juillet 1716, rapporté par Denisart, *verbo testam.* Le second, rendu au rapport de M. de Chavannes, le 22 juin 1770, fait délivrance d'un legs de 1000 liv. à la Dame de Tressoles, porté dans le testament de M. le Président de Chavaudon, & déclare nuls plusieurs autres legs au profit de cette même légataire, parce qu'ils étoient raturés, surchargés & presque illisibles. Le troisième, rendu au mois de janvier dernier, au rapport de M. Tiron, juge valable le testament olographe du sieur Buisson, quoique sur les trois premières dispositions, dont l'une étoit, *ceci est mon testament*, il eût tracé plusieurs barres transversales qui rayoient ces dispositions. — Un testament olographe, on en convient, est indivisible, en ce qu'il faut que sa nature & sa forme

soient une ; & non mi-partie d'une espèce de testament & d'une autre espèce ; c'est pour cela que les Arrêts ont annullé des testamens écrits en partie par des Notaires & par des testateurs , & des testamens olographes dans lesquels étoient écrits des mots d'une main qui n'étoit pas celle du testateur. Mais là se borne le principe ; & la nullité d'une ou de plusieurs dispositions particulières , n'empêche pas les autres de subsister , lorsque celles qui sont nulles n'attaquent pas la substance du testament. »

« Or , le testament est daté , au commencement & à la fin , du 10 Mai 1773. Depuis , la testatrice a ajouté des dispositions postérieures à cette date , sans les avoir datées : qu'en résulte-t-il ? Que les additions accessoiressont nulles ; mais elles n'annulent pas la substance de l'acte *utile per inutile non vitiatur*. — A l'égard des inductions que l'on tiroit de l'état de rebut où s'est trouvé ce testament après le décès de Madame de Bragelogne , l'imperfection des deux *codiciles* qui sont à la suite , & le troisième *codicile* de 1780 , découvert séparément , rien de tout cela , répondoit M. Hardein , ne prouve , n'indique même que Madame de Bragelogne ait révoqué un testament qu'elle laissoit subsister , & qu'elle confirmoit même par le *codicile* de 1780. — Ces raisons ont prévalu , & le testament a été déclaré valable , pour les dispositions qui n'ont point été changées ni altérées , par Sentence des Requêtes du Palais , du 5 Mars 1788. »

JOURNAL POLITIQUE

D E

BRUXELLES.

SUEDE.

De Stockholm , le 2 Septembre 1788.

HIER matin, le Roi est arrivé de Finlande à Ulricdal. S. M. a assisté aujourd'hui aux délibérations du Sénat, qui déjà hier s'étoit assemblé. — Notre armée dans la Finlande reste toujours sur les frontières, en partie sur notre territoire, en partie sur celui de Russie. Le quartier général est à Lovisa, la grande escadre à Sweaborg, l'escadre des chebecs & des galères à Lovisa & à Borgo; elle couvre la côte. — Le Roi, avant son départ, a conféré au Duc Charles, son frère, le commandement général des forces de terre & de mer. — Le Général Toll & l'Amiral Rayalin, venant de Finlande, se sont rendus, le premier dans la Scanie, où il commandera les troupes, & l'autre à Carlscroné. — Les
N°. 39. 27 Septembre 1788. g

levées de troupes continuent. Seize mille hommes sont en marche vers la Scanie, dont la côte est garnie de canons. — On parle universellement de la prochaine convocation de la Diète.

D · A · N · E · M · A · R · C · K.

De Copenhague , le 5 Septembre.

A peine le Prince Royal a-t-il été de retour de la Norwége, qu'on a commencé les préparatifs d'un nouveau voyage de S. A. R., qui en effet est partie pour l'Allemagne, depuis quelques jours. La lenteur avec laquelle nous avons armé, les délais de la résolution prise d'assister la Russie, en qualité d'auxiliaires seulement, l'immobilité de nos vaisseaux jusqu'à présent, prouvent la répugnance avec laquelle notre Cour a obéi à ses engagements envers l'Impératrice. Le désir de ramener la paix dans le Nord, est encore fortifié ici par la crainte du parti que ces troubles peuvent inspirer à d'autres Puissances. Déjà M. Elliot, Ministre Britannique auprès du Roi, lui a notifié une dépêche de sa Cour, apportée ici, le 24 août, par un Courrier du Cabinet, & dans laquelle le Ministre de St. James

déclare que, sans désapprouver les secours que notre Alliance avec l'Impératrice nous oblige de fournir à cette Souveraine, il ne verroit pas avec indifférence que nous passassions les limites de ces engagements, en portant toutes nos forces contre la Suède. La Cour de Berlin a fait la même déclaration.

A L L E M A G N E.

De Hambourg , le 7 Septembre.

Les vents contraires ayant retardé plusieurs jours l'arrivée des dépêches de la Finlande à Stockholm, on attendoit avec impatience des nouvelles du Roi, de l'armée & de la flotte. Deux paquebots succéssifs ont terminé les inquiétudes. Après s'être réparée à Sweaborg, la flotte Suédoise a remis en mer, & celle de Russie a quitté sa croisière devant le port de la Finlande. La campagne de terre touchant à sa fin, on a renoncé aux attaques de Nyssot & de Frédéricsham. Le Roi, qu'on attendoit à Stockholm aux premiers jours de septembre, a persisté à rejeter du service les Officiers qui ont refusé de combattre & de servir l'Etat; on les a remplacés par des Officiers retirés, ou

g ij

par des Surnuméraires à la suite des régimens, & qui n'avoient pas encore joint l'armée. Les mêmes Courriers ont apporté la nouvelle déclaration sur les causes de la rupture avec la Russie, déclaration rendue & publiée à Helsingfors, depuis quelques jours seulement, quoiqu'elle soit datée du 21 juillet. La première partie de cet écrit étant absolument conforme à la Note remise à la Cour de Pétersbourg par le Secrétaire de Légation Suédoise, & que nous avons déjà publiée, nous ne rapporterons aujourd'hui que la fin de la nouvelle déclaration. Après avoir exposé avec énergie la conduite du Comte de Rasumofski, Ministre de Russie à Stockholm, S. M. S. ajoute :

« Le Roi ne sauroit se résoudre à dévoiler ici aux yeux de l'Europe entière, les fausses démarches auxquelles une partie de ses Sujets a été entraînée, plus par les efforts que la Russie n'a cessé de faire pour réussir dans ses projets, que par un esprit de vertige dont ils étoient effectivement animés. Accoutumée à regarder son Peuple avec des yeux pleins de tendresse paternelle, à chérir ses Sujets comme ses Enfans, Sa Maj. sent en ce moment combien il en coûte à un père de découvrir des fautes qu'il auroit volontiers ensevelies dans l'oubli ; mais comme rien ne manifeste plus au grand jour la conduite de son puissant Voisin & la justice des griefs du Roi ; comme l'intérêt même de tous les Suédois exige que l'Europe connoisse le malheur dont l'Etat a été menacé, les complots faits,

même contre la personne du Roi, au milieu de l'abri où la paix sembleroit le mettre à cet égard, & le véritable fond des procédés que la Russie tenoit sous l'extérieur d'une modération apparente, procédés qui cachotent des vues plus horribles que le fléau d'une guerre ordinaire, le Roi se voit dans la nécessité de montrer ici la vérité toute nue, & de la mettre dans tout son jour. L'Europe y reconnoitra le cours non interrompu de cette ambition, de ce désir d'agrandissement qui a toujours caractérisé le Ministère de Russie; il reconnoitra seulement, sous une forme un peu différente, ces mêmes détours & ces manéges qui partagèrent la Pologne il y a 16 ans, qui assujettirent la Crimée, & qui ont presque fait de la Courlande une dépendance de la Russie. »

« C'est une chose connue depuis plusieurs années, que, peu après la paix d'Abo, la Russie forma le plan de séparer la Finlande de la Suède, & , sous le prétexte particulier de rendre ce pays indépendant, d'en faire, dans la réalité, une province feudataire de la Russie, comme la Courlande l'est encore en ce jour. Il est triste de penser que les mots sacrés de liberté & d'indépendance, ainsi que le nom adorable d'un dieu de miséricorde & de paix, soient presque toujours le signal des divisions & du malheur public; mais telle est la faiblesse inhérente à l'humanité, que ce qui devroit servir au bonheur des hommes, n'est que trop souvent la cause des maux & des usurpations que la guerre entraîne après elle. Ces projets de la Russie furent, à la vérité, étouffés alors dans leur naissance, plus peut-être par l'attachement des Finlandois à l'égard de la Suède, & par la mémoire, aussi douloureuse que fraîche encore, que les habitants conservoient, des dévastations que les Russes

avoient exercées dans cette province durant la guerre de *Charles XII* & celle de 1741 , que par la conduite modérée de la Russie. Cependant le Cabinet de Pétersbourg n'abandonna ni ses principes, ni ses projets , & il saisit la première occasion favorable pour les mettre à exécution. La defection d'un Officier de marque, qui avoit été honoré , pendant plusieurs années, de la confiance de son Souverain & de départemens importans dans la Finlande , & qui, revêtu d'un commandement fort étendu dans cette province , avoit pu y gagner la confiance de plusieurs habitans du pays, mais qui abandonna ensuite le service du Roi ; las aussi de celui d'une Puissance étrangère , près laquelle le Roi lui avoit procuré une place des plus honorables , cet homme passa au service de Russie , & dès-lors les projets ambitieux de cette Puissance se réveillèrent : elle travailla sans relâche à semer la zizanie & l'esprit de révolte dans le Grand-Duché , & à en cultiver le germe. Vers la fin de l'année 1786 , un de ses Officiers-généraux parcourut , sous prétexte de voyager , le territoire de Finlande , s'occupa à reconnoître tous les postes, tous les endroits que leur situation exposoit à une attaque , ou que la nature avoit fortifiés , prit des informations chez les habitans , sonda les esprits , & ne trahit que trop évidemment , par son grand désir de tout savoir & par l'ardeur de ses recherches , les vues secrètes de sa Cour. »

« Si le voyage que l'Impératrice fit bientôt après à Cherson , détourna pendant quelque temps le Cabinet de Pétersbourg de ses efforts pour arracher la Finlande à la Suède , ils furent repris, immédiatement après le retour de cette Princesse de son grand voyage , avec une double ardeur , & les cabales que son Ministre à Stockholm trama , de concert avec les mouvemens secrets du Cabi-

net de Pétersbourg , pour troubler la tranquillité publique dans la Finlande , manifestèrent assez clairement les projets & les vues de la Russie , vues directement dirigées contre la personne du Roi & le repos intérieur de la Suède. »

« La déclaration de guerre que la Sublime Porte Ottomane fit à la Russie , survint durant ces cabales , & servit de nouveau motif à cette Cour pour travailler , à forces redoublées , à semer la discorde & le trouble dans la Suède : royaume qui étoit lié avec la Porte Ottomane par un ancien traité conclu déjà en 1739 , & qui , ne pouvant renoncer à une alliance , laquelle avoit subsisté tant de temps sans interruption , en vertu de ce traité , paroissoit , par-là même , être à craindre pour les Russes. »

« Cependant , malgré cela , le Roi a fait tout ce qui étoit possible pour convaincre la Russie de ses sentimens pacifiques , sans oublier néanmoins , pour cette raison , un Allié avec lequel la Suède est unie par des liens si formels. Le Roi a offert jusqu'à trois fois sa médiation à la Russie , pour accorder les différends qui s'étoient élevés entre cet Empire & la Porte ; médiation d'autant plus efficace , que l'Europe entière connoît le crédit & l'influence de la Suède près la Porte , qui a toujours duré depuis le long séjour que *Charles XII* fit dans les Etats de cette dernière. »

« C'est précisément dans ce moment que le Comte de *Rasumowski* , mettant le comble à toutes ses démarches offensantes , dans une Note ministérielle , conçue dans les termes les plus insidieux , sous les apparences de l'amitié , a osé vou'oir séparer le Roi de la Nation , en a appelé à elle , & , sous le spécieux prétexte de l'amitié de l'Impératrice pour la Nation , a voulu rompre les liens sacrés qui unissent le Roi & ses Sujets. Rien ne

pouvoit mieux démasquer les sentimens & les projets, encore cachés, de la Russie; que cette démarche, & même les façons de parler employées dans la Note susdite. Le Roi a communiqué à d'autres Cours, liées avec Sa Majesté, ou avec lesquelles Elle a d'ailleurs des relations d'une bonne intelligence plus étroite, les motifs d'après lesquels Elle a agi. En cela, le Roi n'a consulté que ce qu'il se devoit à lui-même, à ses Peuples, à la tranquillité publique, & a écarté de sa Personne un particulier, qui, en abusant du droit des gens, cessoit d'avoir droit d'en jouir; & lorsque S. M., en respectant encore en lui le caractère dont il se rendoit indigne, a mis, dans la démarche qu'Elle devoit à la gloire, tous les ménagemens possibles, Elle croit avoir encore donné à cet égard une grande preuve de son estime pour l'Impératrice, & du respect qu'Elle porte au droit des gens. »

« C'est dans ces circonstances que le Roi s'est rendu en Finlande, à la tête de son armée, dans le dessein de s'éclaircir avec l'Impératrice, & de s'assurer du repos d'une province aussi importante. Le Roi espéroit obtenir, par des paroles amicales, la satisfaction qui lui étoit due à l'égard d'un Ministre qui avoit abusé de son caractère sacré; le Roi espéroit pouvoir porter la Russie à accepter la médiation de la Suède, & remplir par-là les engagements dont le royaume est lié envers la Porte Ottomane, sans être obligé de se battre préalablement à cet effet; enfin, le Roi espéroit de la justice de l'Impératrice, qu'Elle l'indemniserait des frais d'un armement que les circonstances l'avoient obligé à effectuer; mais un enchaînement de circonstances imprévues entraînera bientôt la rupture d'une paix, dont la conservation avoit été, durant seize ans, le but de tous les vœux du Roi. Dans cet intervalle, des

troupes légères Russes attaquèrent les postes avancés des Suédois près de Savolax. Le Brigadier qui commandoit pour le Roi dans ces provinces éloignées tint la guerre pour commencée, en voyant des hostilités commises sur la frontière, &, en vertu des ordres qui lui avoient été nécessairement donnés dans le cas d'une attaque, il bloqua le château de Nysslot, pour s'assurer d'un poste qui étoit important pour couvrir ces contrées lointaines contre les dévastations des Hordes barbares qui sont au service de la Russie, vu que ces provinces, dont les limites ont été reculées par la paix d'Abo, se trouvent entièrement ouvertes, & sont absolument hors d'état de se défendre, sans se rendre maître des défilés de la Finlande-Russe. L'avis de cet événement parvint à la flotte, en accéléra l'activité; & une bataille navale, que le Duc de Sudermanie gagna peu après sur des forces supérieures, décida l'éruption d'une guerre, quelques efforts que le Roi fit pour l'éviter, en renonçant même, dans cette vue, à profiter du moment si rare & si favorable qui s'offrit pour s'emparer de sept vaisseaux de guerre Russes, enveloppés par la flotte de Suède. »

« Au milieu de tous ces chagrins, & quoique le Roi ne sache pas encore ce que sont devenus son Ministre & deux Officiers envoyés comme courriers à Pétersbourg, Sa Maj. ne veut pas renoncer cependant à son inclination pour la paix; mais Elle est encore prête à accepter toutes conditions honorables de paix, qui lui seront offertes de la part de l'Impératrice, pourvu seulement qu'on accorde au Roi, & qu'on lui donne la certitude de pouvoir procurer une paix sûre & stable à la Porte Ottomane. »

« *A Helsingfors, le 21 juillet 1788.* »

Le 2, dans l'après-midi, le Prince Royal de Danemarck est arrivé à Sleswick. On assure que S. A. R., accompagnée du Prince *Charles de Hesse*, fera une tournée dans les deux Duchés, & qu'Elle retournera à Copenhague vers la fin de ce mois, époque à laquelle les troupes seront rassemblées au quartier général de Charlottenland. — Il n'y a d'ailleurs aucune probabilité au bruit répandu que S. A. R. se rendoit à Berlin.

Une frégate de 42 can. partira incessamment de Copenhague pour les isles Danoises aux Indes Occidentales; isles dont on augmentera aussi la garnison. — Quant aux vaisseaux de guerre qui étoient déjà en rade, ils ont ordre de se mettre en état de faire voile au premier signal. Sept vaisseaux Russes, dont 4 de ligne, sont arrivés d'Archangel à Christiansand en Norwége.

La Diétine de Lublin, apprend-t-on de Varsovie, a élu pour Nonces le Prince *Czartoryski*, & cinq autres personnes de son parti. — Les Diétines, dans la grande Pologne, ont été très-orageuses. On assure que la convention faite entre les Cours de Vienne & de Berlin, relativement aux fournitures de sel, y a beaucoup contribué. — Les salines de Wieliczka & de Bochnia dans la Gallicie, fournissent, par an, à la Pologne, 1,200,000 quintaux

de sel ; ce qui , à raison de 2 florins & 3 grosschen le quintal , fait un objet de 10,200,000 florins. Ce calcul approche beaucoup de celui du Comte *Moczinsky* , frère du Directeur de la Compagnie du sel , & qui évalue à 10 millions de florins la dépense de la Pologne pour cet objet.

De Vienne , le 8 Septembre.

Par le Supplément à la Gazette du 6 , le Gouvernement a instruit le Public de la suite des évènements de la guerre , toujours inquiétans dans le Bannat , un peu plus favorables en Bosnie , & nuls , à ce qu'il paroît , par-tout ailleurs.

*Du Corps d'armée du Bannat , au camp de Ferisch ,
le 29 août.*

« Les Turcs , au nombre de 6 à 7000 hommes , par leur dernière attaque de notre Palanque de Bersa , ayant réussi d'interrompre la communication du Corps d'armée du Comte de *Wartenleben* , avec l'aile gauche du camp , ce Commandant en chef , pour rétablir la communication , chargea , le 25 août , le Général-Major de *Wenkheim* , d'aller les attaquer vers le soir , après la retraite battue , à la tête de 7 divisions d'Infanterie & une division des Hussards de Graeven. »

« Avant l'arrivée de ce Général , les Turcs avoient hasardé plusieurs attaques réitérées sur la Palanque , qu'ils trouvèrent bien défendue par une division du régiment de *Lattermann* , des Chasseurs de *Terzy* & de *Durlach* , sous les ordres du Major de *Lattermann* , lorsque le Général-Major de *Wenk-*

g vj

heim arriva au soutien des nôtres , & que l'ennemi , après une résistance opiniâtre , fut forcé à la retraite. »

« Le brave Major de *Lattermann* , après avoir tué de son épée deux Turcs qui approchoient trop près des palissades , fut étendu sur la place d'un coup de pistolet , & le Capitaine *Schobel* se chargea du commandement. »

« Outre le Major de *Lattermann* , nous comptons encore 16 Fantassins du régiment de *Lattermann* & 7 Chasseurs tués , & le premier Lieutenant *Sotto asa* , le Lieutenant en second *R. setti* , 60 Fantassins & 15 Chasseurs blessés , quoique la perte en Chasseurs de *Terzy* & de *Durlach* ne puisse pas encore être évaluée au juste. »

« Le 26 , les Turcs revinrent à la charge , renforcés considérablement en nombre , & ne discontinuèrent pas , depuis le matin jusqu'au soir , d'attaquer la Palanque par un feu vif & non interrompu ; & des troupes fraîches arrivant encore au soutien de celles qui s'y trouvoient déjà , le nombre des ennemis'accrut bientôt à 18000 hommes qui environnoient la Palanque , & qui , par le feu de leur Artillerie , étoient parvenus à rompre les palissades en plusieurs endroits ; le Comte de *Wartensleben* jugea à propos de faire abandonner , la nuit du 26 au 27 , la Palanque , & de rejoindre les troupes au Corps d'armée. »

« Dans les combats des 26 & 27 août , nous comptons en morts (toujours à compter du Sergent au Soldat) , de *Lattermann* , 37 Fantassins & 2 Chasseurs ; de *Stain* , 4 Fantassins : en blessés , de *Lattermann* , le Capitaine Comte *Berlendis* les premiers Lieutenans *Schobeln* & le Comte de *Natta* , le Lieutenant en second *Fischer* & 92 Fantassins ; de *Stain* , le Capitaine Comte de *Khevenhüller* &

15 fantassins : en égarés, pendant l'action, de Lattermann, 9 Fantassins & un Chasseur. »

« Pendant l'attaque du 26 août, l'ennemi dirigea encore son feu vers le front de notre Corps d'armée, ainsi que vers notre camp, en y jetant, sans interruption, des bombes & grenades, & fit élever, de la pointe du mont Czaplina, en descendant jusqu'à la Czerna, quelques ouvrages de terre, sur lesquels il planta plusieurs drapeaux. »

« Le Comte de *Wartensleben* fut en outre instruit par des avis certains, reçus encore le même jour, qu'un Corps de Turcs de 4 à 5000 hommes, sous la conduite d'un Pacha, avoit été détaché de Porscheny à Schuppaneck, & que le Grand-Visir avoit passé le Danube à Cladowa. »

« Par les rapports arrivés le 26 août, de la part du Major *Stein de B chainville*, occupant encore, avec la troupe sous ses ordres, le poste de la Veteran Hohle (1), on a été instruit que l'ennemi continue d'y jeter des bombes, pierres & grenades, & de harceler & fatiguer, sans interruption, nos troupes, qui, le 27, défendoient encore leur poste avec la plus grande intrépidité. »

« Le 28 août, les Turcs attaquèrent notre Palanque de Cracova-Viloca, & sans aucun effet ;

(1) La *Veteran-Hohle* a reçu, dit-on, sa dénomination du Comte de *Vetrani*, Feld-Maréchal au service de l'Empereur, qui, en 169, la fit occuper pour couper le passage sur le Danube. Les *Walaques* prétendent que cette caverne est l'ouvrage de l'art, & que l'Empereur *Trajan* la fit ouvrir immédiatement après la conquête de la Dacie.

mais ils se répandirent de plus en plus vers Peshcheneska , & firent , dès le matin , un feu continuuel de pièces de 13 livres de balle sur notre camp , & en y jetant des bombes de la plus grande espèce ; ils firent encore élever des batteries plus près de notre camp , prenant en même temps poste sur la montagne Stogia ; ce qui porta le Commandant en chef Comte de *Wartensteben* à quitter , le 28 , vers le soir , la position tenue jusqu'à présent avec son Corps d'armée , & de diriger sa marche vers le pont de Fenisch : ce qu'il exécuta jusqu'au 29 , quoique environné & harcelé de tous côtés par l'ennemi. »

Du Corps d'armée de Croatie , au camp près de Dubicza-Turc , le 29 août.

« L'ennemi ayant été repoussé par nos troupes , dans l'attaque de notre camp , le 20 août , nous redoublâmes d'efforts sur le Dubicza-Turc. Dans cette intention , le Feld-Maréchal Baron de *Laudhon* fit élargir encore la brèche ; & comme les Turcs se mirent d'abord en devoir de la boucher , le Feld-Maréchal donna les ordres nécessaires pour mettre le feu dans la place. Comme depuis l'après-midi du 23 jusqu'au 24 au matin , la plus grande partie des maisons avoit été réduite en cendres , le Général , pour épargner nos troupes , fit mettre en œuvre les sapes , afin de s'approcher , par ce moyen , de la brèche. On continua ainsi jusqu'au soir du 25 , de manière que nos Sapeurs avoient déjà tout miné jusqu'à 10 pas de la brèche , & qu'on étoit en état d'élever , pendant la nuit , les batteries nécessaires pour attaquer & pousser l'ennemi avec plus de vigueur , & s'emparer de la place sans beaucoup d'effusion de sang. »

« L'ennemi se trouvant , le matin du 26 , par cette disposition , dans le plus grand embarras , & jugeant du péril extrême auquel il s'exposeroit par

une résistance plus longue & plus opiniâtre, demanda, entre les 8 & 9 heures, à capituler, à quoi le Feld-Maréchal Baron de *Laudhon* consentit, en accordant à la garnison les mêmes conditions qui avoient été accordées par S. M. l'Empereur à celle de *Sabatſch*, suivant lesquelles la garnison devoit mettre bas les armes, & se rendre prisonnière de guerre. Le Général permit d'ailleurs aux Officiers de garder leurs épées, & renvoya les femmes & les enfans à *Kocz. racz*, sous la conduite de cinq Turcs, qui ont promis sur parole de revenir. »

« On a fait prisonniers de guerre, dans la place, 2 *Beggs*, 18 *Agas*, 24 *Barjaktars*, 4 *Chehajas* ou *Aides-de-Camp*, 34 *Odopachas* ou *Sergens*, 19 *Chansches* ou *Caporaux*, 313 *Prostis* ou *Soldats* : en tout 414. »

« Outre une quantité d'armes & de munitions de guerre, on a trouvé 7 canons de métal, & 1 petites pièces de campagne d'environ 8 onces de balle. »

« Notre perte du 24, jour que la sape fut mise en œuvre, jusqu'à celui de la reddition de la place, consiste en un Officier d'Etat-Major, le Major d'Artillerie *Hub. er*, dont il a été fait dernièrement mention, & en 13 Soldats. Les derniers jours du siège, ont encore été blessés deux Officiers, le Capitaine des Ingénieurs *Devaux*, & un autre du régiment *Archiduc-Ferdinand*, ainsi que 26 Soldats. »

« Le Corps d'armée ennemi qui campoit sur l'*Agino-Berdo*, s'en est retiré la nuit du 25 au 26, & a établi maintenant son camp sur le chemin qui conduit à *Kocz. racz* & *Bredor*. »

Les lettres particulières du *Bannat*, en date du 30 août, & par conséquent postérieures à celles dont le Bulletin officiel qu'on vient de lire offre l'extrait, y ajoutent

des particularités importantes, dont il reste néanmoins à vérifier la parfaite certitude. « Selon ces avis, le Corps Ottoman, réuni dans le Bannat sous les ordres d'un Sérasquier, est d'environ 60,000 hommes. On assure que le Grand-Visir n'en est pas éloigné avec une autre armée de 70,000. C'est le 23 août que l'ennemi s'avance, & porta son camp aux environs de Méhadie. Le Lieutenant-général Comte de *Wartenleben* en ayant été instruit, dépêcha aussi-tôt deux Courriers à *Weiskirchen*, où étoit le camp de l'Empereur. Le 25, S. M. fit marcher l'armée plus près de Méhadie, & établit, le 26, le quartier général à *Kistelek*. Le Maréchal de *Lascy* est allé reconnoître, avec une forte escorte, les environs de l'autre côté de l'*Allmasch*. On croit que le quartier général sera transféré à *Caransebes*. Le Lieutenant-général de *Bréchainville* est resté à *Weiskirchen* avec les Cuirassiers d'*Harrach*, & les régimens d'Infanterie de *Vins*, *Jean Palfy* & *Caroly*.

D'après ces dispositions, il est prudent de douter de la fâcheuse nouvelle qui circule depuis hier, que le Général de *Wartenleben* a été forcé d'abandonner Méhadie, dont l'ennemi a pris possession, ainsi que des magasins qu'on y avoit rassemblés.

On attribue au manque de grosse Artillerie, la lenteur du siège de Choczim. Le Prince de Cobourg comptoit sur les Russes qui devoient en amener, & ceux-ci étoient persuadés qu'ils pourroient la retirer de la forteresse Polonoise de Kami-nick, dont le Commandant s'est refusé à leur demande.

Le Lieutenant-général Comte de Mirowky, commandant le Corps d'armées dans l'Esclavonie, a quitté son quartier de Podvin, près de Brod, & l'a transféré à New-Gradisca, où il est arrivé le 18 août. Cette place est éloignée de 8 lieues de Dubicza, & de 12 de Banialuka. On dit que ce Corps sera renforcé de 10 bataillons d'Infanterie & de 8 divisions de Cavalerie, & qu'il agira de concert avec l'armée de Croatie.

Le Major *Vukassowisch*, dont nous avons rapporté le Manifeste contre le Pacha de Scutari, & l'expédition contre deux places de l'Albanie, a été, dit-on, abandonné de ses partisans Monténégrins, & obligé de se réfugier, avec sa petite troupe, dans le convent de Cetinie.

L'Archiduc François, revenant du camp de Choczim, est arrivé, le 29 août, à Temeswar.

Les cantons Suisses de Schafhouse & de Fribourg, les villes d'Arau, de Bade,

Bâle , Bienne , Brugg , St. Gall , Lenzbourg , Mellingen , Muhlhouse , Peterlingen & Zostingen , & le Prince-Evêque de Bâle , ainsi que l'Abbé-Princier de Pfefters , ayant donné une déclaration formelle que , dans les procès de faillites qui pourroient survenir dans leurs Jurisdictions , les Sujets des Etats héréditaires seroient traités , pour leurs créances , sur le pied d'une parfaite égalité avec les Bourgeois & Sujets des Etats & villes Suisses sus-nommés , S. M. I. vient d'établir , à leur égard , la réciprocité dans ses Etats .

De Francfort sur le Mein , le 13 Septemb.

Le rescrit de la Diète de l'Empire , au sujet de la Nonciature en Allemagne , dont nous avons publié la première partie dans le Journal précédent , laisse au St. Siège l'espoir de nouvelles négociations , comme on va le voir par la conclusion de ce diplôme .

« Cette Déclaration fut faite le 7 novembre suivant à Sa Sainteté , par le Ministre impérial résidant à Rome , son Eminence le Cardinal *Herzan* , dans une audience particulière qu'il eut à cet effet . Néanmoins dans l'année suivante 1786 , il a été envoyé deux nouveaux Nonces avec de prétendus pouvoirs , *Pacca* & *Zoglio* , celui-ci à Munich , l'autre à Cologne . Ce fut tant pour cela , que parce que le nouveau Nonce de Munich avoit subdélégué le prévôt *Roberz* à Dusseldorf ,

pour y prendre connoissance de tous les cas fujets à la prétendue juridiction de la Nonciature, que son Altesse Electorale de Cologne a écrit à S. M. Impériale, sous les dates des 10 & 17 décembre de la même année, pour l'en informer, & réclamer son intervention, ce qui détermina S. M. Impériale à déclarer à l'Electeur Palatin : « qu'Elle » ne consentiroit jamais à ce que le Nonce *Zoglio* » exerçât aucune juridiction dans le pays de » Berg & de Juliers, & qu'elle interdisoit au » Prévôt *Robertz* l'exécution de la commission » illicite que lui avoit donnée ledit Nonce. »

« Là-dessus, S. A. Electorale de Bavière, par un écrit du 5 avril de l'année dernière, donna à connoître à S. M. Impériale : « Qu'un Etat de » l'Empire d'Allemagne & un Souverain immédiat pouvoit permettre aux Nonces du Pape » d'exercer dans tous les pays de sa domination, » une juridiction ecclésiastique, quand il l'avoit » modifiée lui-même selon la constitution de » l'Empire, & que cet exercice des droits territoriaux ne pouvoit être restreint que par la » puissance législative de l'Empire, à qui seule » appartenait le droit de changer, modifier ou » abroger les loix constitutionnelles de l'Empire. » Néanmoins le Prince - Evêque de Worms, le Prince-Archevêque de Salzbourg, firent bientôt de nouvelles plaintes contre les entreprises du nouveau Nonce, & ses usurpations sur leurs droits diocésains.

« Toutes ces circonstances notoires, & le mépris que la Cour de Rome paroïssoit faire de tant de représentations pressantes, autorisoient suffisamment S. M. à prendre un parti décisif à cet égard. Comme toutefois elle s'apercevoit en même-temps de la diversité d'opinions qui continuoït de régner dans l'Empire, sur l'essence de la Non-

ciature, S. M. se borne encore à demander que cette affaire soit discutée sans délai dans une assemblée générale de la diète de l'Empire, afin que ce qui y sera décidée, fasse désormais partie des loix constitutives dudit Empire, &c.

Nos lettres de Vienne, du 2, confirmoient que le Grand-Visir se trouvoit avec son armée près de Kladova, vis-à-vis de Czernex. Cette position très-avantageuse semble le rendre maître du Danube, en le mettant à portée d'inquiéter le Bannat & la Transylvanie. Il avoit devant lui New - Orsova, Widin sur ses derrières, Belgrade à sa gauche, & à sa droite des pays soumis à la domination Ottomane.

— Cependant on écrit, du 4, que ce Chef Ottoman a passé le Danube, & on lui suppose le projet fort douteux de pénétrer en Transylvanie. Déjà le nombre des Turcs au-delà du Danube, s'étoit multiplié de jour en jour; on en comptoit entre 40 à 50,000 près de Vieux-Orsova, 10,000 près de la tour de Severin, & 30,000 près de Krajova, & du côté du défilé de Terzbourg. Le Corps du Prince *Maurojeni* à Bucharest & aux environs, est de 12,000, le Corps près de Jassy de 20,000, & celui près d'Ismail, commandé par le Séraskier de Silistrie, de 40,000.

La réunion de pareilles forces & l'approche du Grand Visir, combinées avec le mouvement de l'Empereur vers le Ban-

nat, faisoient attendre une action prochaine. Le bruit s'est même répandu à Vienne, le 4 & le 5, que l'Empereur avoit attaqué les Turcs, de trois côtés, dans le Bannat, que la bataille avoit DURÉ ONZE HEURES, & que les Turcs ayant perdu 16,000 hommes, en avoient tué 9,000 aux Autrichiens; mais cette rumeur, dénuée de détails, de date & d'indications sur la position respective, n'a pas encore pris grande consistance.

En entrant dans le Bannat, les Turcs se sont emparés d'un magasin important, & ont dévasté 40 villages. Le Général *Papilla*, Commandant de cette Province, qu'on avoit dit arrêté par ordre de l'Empereur, & soumis à un Conseil de guerre, suivant de nouveaux rapports, est seulement disgracié avec une retraite de 2000 florins.

« Les frais que la guerre actuelle coûte déjà à l'Empereur, dit un Calculateur, comme il y en a tant, s'élèvent à plus de 30 millions de florins : 20 millions ont été empruntés dans les Pays-Bas, 2 millions en Hollande, 1 en Allemagne & 1 à Gènes; le reste s'est trouvé dans le trésor de l'Etat. Si la guerre continue l'année prochaine, on mettra en circulation environ 18 ou 20 millions de billets de banque,

& on levera un modique subside extraordinaire. »

Un Journaliste Allemand , en parlant de l'escadre du Capitan-Pacha , veut « qu'ap-
» paremment les vaisseaux de cet Amiral
» soient du genre des polypes , car on a
» beau lui en couler bas , brûler & faire
» sauter , il reparoit toujours avec les
» forces qu'il a conduites dans la mer
» Noire : il a encore son Vice-Amiral &
» son Contre-Amiral. Il est plein de cou-
» rage & de confiance , & Oczakof , sa
» forteresse favorite , est toujours entre
» les mains de son maître. »

Un Commissaire Impérial , arrivé à Ratisbonne à la fin du mois dernier , a acheté de nouveau des bleds dans la Bavière & le Palatinat. Il a fait passer , pour la Hongrie , 200,000 scheffels de seigle & d'avoine de Souabe & de Franconie.

ITALIE.

De Rome , le 2 Septembre.

Lorsque nous annonçâmes la réponse du Roi de Naples à S. S. , sur les différends qui règnent entre les deux Gouvernemens , cette pièce , remise au St. Père par le Chevalier *Ricciardelli* , n'étoit pas publiquement connue. L'importance de

cette lettre, & la clarté qui y règne, la rendent digne de curiosité, & nous nous empressons d'en offrir une traduction fidelle.

Très - Saint Père,

« Le Bref que Votre Sainteté m'a fait l'honneur de m'écrire, en date du 3 du courant, est si plein d'une bonté paternelle, qu'il mérite que je l'en remercie, comme je le fais, avec le plus grand respect, & que j'y réponde, en assurant à jamais V. S. de ma vénération filiale & de la pureté de mes sentimens. V. S. me permettra donc de suivre l'ordre qu'Elle observe Elle-même dans son Bref. Elle y parle d'abord du traité d'accommodement sur les disputes de Jurisdiction; ensuite de l'offrande annuelle d'une somme d'argent & d'une haquenée au Saint Siège. Je vais répondre nettement sur ces deux articles ».

« A l'égard du traité d'accommodement, qui n'est pas encore conclu, comme V. S. l'a annoncé au public, à cause d'un seul article, sur lequel nous sommes en différend, article qui ne concerne, au reste, en aucune manière, l'intérêt spirituel des ames, ni les droits naturels du Saint Siège, j'ai été charmé de vous voir encore jaloux de la concorde, que j'ai toujours sincèrement voulu et procurée; mais V. S. m'excusera si je suis forcé de lui dire, que c'est à tort qu'Elle a avancé, en parlant en public et dans son Bref, que tous les obstacles mis à ce traité m'appartenoient, ce qui m'attribue de préférer la dissention à la paix. Je prie V. S. de se rappeler que j'ai été le premier à faire écrire, par mon Secrétaire-d'Etat, au vôtre, pour travailler amicalement à concilier les deux Cours. V. S. s'est prêtée à mon empressement, & a jugé à propos de députer à Naples Monseigneur Galeppi, comme Légat extraordinaire; Elle a dû apprendre de ce Prélat, avec quelle

bienveillance je l'ai reçu. On commença à tra-
 vailler au traité, en posant pour préliminaires
 que les régales resteroient intactes, & que j'aurois
 la nomination, particulièrement des Evêchés,
 comme en jouissent les autres Souverains Catho-
 liques. Ces bases établies, on procéda, quoique len-
 tement, à cause de la retenue scrupuleuse du
 Commissaire Pontifical, à lever les difficultés sur
 les principaux articles. V. S. m'avoit honoré d'une
 lettre particulière, au mois d'Août 1786, (qu'Elle
 me rappelle dans son dernier Bref) où Elle me
 rémoignoit son mécontentement de la résolution
 prise par la *Junte*, établie ici pour les abus. Cette
 lettre fut d'un si grand poids auprès de moi,
 que non-seulement j'ordonnai, pendant tout le
 temps du traité, la suspension du décret de la
Junte, conforme d'ailleurs à l'usage des autres
 Etats Catholiques, mais de plus la suspension de
 tout ce qui avoit été déjà introduit & établi dans
 les Tribunaux Royaux, quant à la police extérieure
 & à la discipline ecclésiastiques, dont le Commis-
 saire Pontifical paroissoit n'être pas satisfait. Je puis
 dire, que d'après ces dispositions & cette volonté
 efficace d'assurer la paix, indépendamment de mon
 respect constant, durant la négociation, & inaltéra-
 ble dans tous les temps pour les droits particu-
 liers du Saint-Siège & du Souverain Pasteur de
 l'Eglise, je me suis montré libéral envers la Cour
 de Rome, peut-être même plus que je ne l'aurois
 du. J'ai été jusqu'à vouloir établir à Naples un
 Tribunal de Prélats, qui, muni des pouvoirs
 respectifs des deux Puissances, prit exclusivement
 connoissance des causes des Ecclésiastiques réguliers
 & séculiers, & de beaucoup d'autres objets dont
 l'attribution a été jusqu'à présent contestée. Enfin,
 il n'y a pas eu de moyens d'accommodement &
 de facilité en mon pouvoir, auxquels je n'aie sou-
 crit

crit volontiers , par le désir de voir terminer tous les différends , & rétablir l'harmonie entre les deux Cours. Les difficultés , les nouvelles prétentions que le Commissaire Pontifical faisoit naître de temps en temps , avoient empêché qu'on ne pût s'accorder sur tous les points , quand le Cardinal Secrétaire-d'Etat de Votre Sainteté , s'est présenté ici. Assurément je ne l'avois demandé ni ne l'attendois ; cependant je l'ai reçu , je l'ai accueilli de tout mon cœur , comme un ange de paix. Je m'étois flatté qu'il n'étoit venu que pour m'annoncer , au nom de V. S. la conclusion de l'affaire ; mais je me trompois : en effet , il a proposé de nouveaux plans , pour refondre , disoit-il , toutes les négociations ; il a insisté , plus que jamais , sur les prétentions à la nomination des Abbayes & Prélatures du Royaume , à l'égard desquelles il vouloit que je me dépouillasse de tout droit de Patronage. Voilà ce qui a empêché la conclusion du Traité. Toujours amoureux de la paix , j'ai fait remettre au Cardinal mon projet , qui , excepté un très-léger changement , ne différoit du sien qu'en deux articles de quelque importance ; & ces articles , quoique Votre Sainteté ait trouvé qu'ils portoient sur des points de peu de conséquence , je devois d'autant plus les maintenir pour l'honneur de ma Couronne , qu'ils n'intéressoient en rien la dignité ni les droits du Saint-Siège ».

« Le Cardinal partit avec mon plan , qui ne convint pas à V. S. lors je fis donner à Mgr. Galeppi mon dernier projet , où je présentois encore de plus grandes facilités ; je lui fis même insinuer de le porter en personne à V. S. espérant que les raisons qu'il vous donneroit de vive voix , vous engageroient à l'accepter. J'ai encore été trompé dans mon attente ; car ayant fait écrire par mon Secrétaire-d'Etat au vôtre , pour en

N^o. 39. 27 Septembre 1788. h

venir enfin à conclusion, V. S., tout en me faisant entrevoir quelque lueur d'espérance sur la confirmation des commendes Constantinienes, m'a refusé toute satisfaction sur les Patronages royaux des Abbayes, quoique, par amour de la paix, je lui eusse offert un dédommagement qu'on ne pouvoit regarder comme trop foible, trop incertain, mais réel, sûr & à sa disposition. Voyant avec douleur tous les moyens d'accommodement s'évanouir, je me suis borné à prier V. S. de pourvoir à trente Eglises vacantes dans mon Royaume. Je lui ai fait observer que près de deux millions d'ames, demandant le pain spirituel, privées de sa distribution, & restant ainsi abandonnées, au grand scandale de tous les fidèles, ont le droit d'exiger de leur premier & souverain Pasteur, qu'il pourvoie à leurs besoins, sans être obligées d'attendre la décision d'affaires qui ne regardent que le temporel. V. S. m'a fait répondre d'une manière qui s'écarte un peu de son caractère plein de bonté, qu'Elle ne vouloit point adhérer à mes demandes, en me faisant même entendre par le Cardinal Secrétaire-d'Etat, qui l'a insinué à mots couverts, qu'Elle ne donneroit point d'Evêques au Royaume, que le Traité ne fût conclu, c'est-à-dire, que je n'eusse renoncé aux droits inaliénables de ma Souveraineté, au patronage des Abbayes & des Prélatures, puisqu'il ne restoit plus d'autre difficulté à lever pour terminer l'accommodement. L'affaire en est restée-là, parce que n'ayant rien à répondre à une exclusion formelle d'un droit auquel je ne puis ni ne dois renoncer, il auroit été inutile & même indécent de tenir ouvertes plus long-temps des négociations, sans probabilité d'un succès prochain. Tel étant l'exposé fidèle de tous les faits, j'adjure V. S. au nom de son équité & de sa justice, de me dire

fi, après tant d'empressement montré de ma part à concilier les différends les plus importants, tant de vénération témoignée à la suprême puissance des Clefs, tant de facilités données à la Cour de Rome dans des choses où elle n'avoit d'autres droits que son intérêt, tant de prédilection pour les Ecclesiastiques, tant de désintéressement dans tout ce que les devoirs inviolables de la Souveraineté, l'honneur & les droits de la nation à laquelle Dieu a voulu que je commandasse, m'ont permis de me relâcher, je devois être inculpé de mauvaise volonté à procurer la paix entre les deux Puissances, & en même-temps la tranquillité de mes peuples, en terminant une affaire si utile, & même si nécessaire ».

« La seconde partie du vénérable Bref de V. S. regarde l'offrande annuelle d'une somme d'argent & d'une haquenée. Je ne veux pas entrer dans l'examen de la justice & de l'origine de cette prétention. L'histoire nous apprend comment le Saint-Siège a commencé, sans avoir jamais possédé ce Royaume, auquel il n'avoit pas le moindre droit, à en investir les Souverains qui le possédoient déjà depuis long-temps par droit de conquête. On sait comment cette souveraineté, passant de famille en famille, ou par le droit de succession, ou par celui de l'épée, le Saint-Siège a toujours affecté de l'accorder en fief, et de s'en réserver le domaine direct, sans pourtant en avoir jamais été maître. On sait comment il a exigé une redevance annuelle de ceux qui en étoient reconnus souverains & possesseurs légitimes par le droit des gens. On sait enfin que le Saint-Siège eut & exerça autrefois de pareilles prétentions sur la Sicile, la Sardaigne, l'Arragon, l'Angleterre, l'Écosse, & même sur l'Empire romain, passé entre les mains des Allemands. Ces prétentions

h ij.

font tombées d'elles-mêmes, & le Saint-Siège ne songe plus à les faire valoir. V. S., pleine d'acquiescement & de candeur, conviendra avec moi que, quelques promesses que les Souverains de ce Royaume aient jamais faites & renouvelées de temps à autre au Saint-Siège de lui payer le cens, & de reconnoître tenir de lui ce qu'en effet ils n'en avoient jamais reçu qu'en paroles, ces promesses n'ont jamais été que de simples pactes, appelés par la loi *sine causâ*, qui ne produisent aucune obligation réelle entre particuliers, & bien moins encore peuvent-ils obliger les Princes & les Peuples, soumis seulement au droit des gens & à l'équité naturelle, qui exigent pour la validité d'un contrat quelconque la prestation réciproque, effective, de la part des contractans. Il ne serviroit de rien de recourir à la possession & à la prescription, quand elles ne sont appuyées sur aucun titre légitime, & qu'on en connoît le principe vicieux. D'ailleurs, cette manière d'argumenter seroit tout-à-fait inadmissible entre Souverains, puisque les prescriptions ne sont que de simples formes introduites par la loi civile, uniquement pour assurer la tranquillité des particuliers, & leur garantir leurs possessions ».

« Je l'ai déjà dit, je ne me propose pas ici d'examiner l'origine de ces droits prétendus; je croirois d'ailleurs qu'un pareil examen seroit déplacé dans la circonstance présente, où j'ai déjà fait porter à V. S. par mon chargé d'affaires à Rome, l'offrande annuelle d'usage, que, d'après ma dévotion pour les glorieux Princes des Apôtres, j'ai voulu encore faire cette année. Elle monte à 7175 ducats d'or. J'ai fait substituer les 175 ducats de plus à la haquenée blanche, dont je crois qu'ils font une compensation suffisante, & j'ai suivi en cela un usage introduit depuis un grand nombre

d'années. V. S. n'a pas voulu recevoir l'offrande ; à moins qu'elle ne fût présentée avec la pompe solennelle d'une ambassade & d'une cavalcade. D'après ce refus, j'ai fait mettre l'or en dépôt dans Rome, à la disposition de V. S. & je lui en ai fait donner avis par mon chargé d'affaires. V. S. ni aucun autre estimateur équitable des choses, ne doit être étonnée que persistant encore dans la prestation accoutumée de l'offrande annuelle au Saint-Siège, j'en aie supprimé cette année la pompe d'un ambassadeur & de sa cavalcade, puisque non-seulement les Bulles les plus anciennes de la prétendue investiture n'en ont jamais parlé, mais que celles même de *Jules II* & de *Léon X*, citées avec tant de force par V. S. dans cette occasion, comme fondemens des prétentions du Saint-Siège, n'ont fait aucune mention de cette solennité, & que les Princes ne l'ont jamais promise comme ils l'auroient dû faire, en s'expliquant clairement, expressément, avec précision, dans une matière d'une si grande importance. Cet usage de faire présenter l'offrande par un Ambassadeur accompagné d'une calvacade, s'est introduit peu à peu dans le siècle passé sans que rien y obligeât, & on ne fait trop comment, peut-être par goût pour les cérémonies & l'ostentation, ainsi qu'il arrive souvent en pareil cas, il s'est ensuite maintenu jusqu'à notre siècle. Si je m'y suis conformé moi-même, par convenance, les années passées, je ne crois pas pour cela avoir contracté aucune obligation de m'y astreindre & de le continuer. Je le regarde comme un acte *facultatif*, qui, par son essence même, ne peut assujettir personne à l'observer ».

« Je conclus donc qu'en s'en tenant, comme je veux le faire, à la Bulle de *Léon X*, qui a réglé, relativement à ce point, toutes celles qui ont suivi,

h iij

aucune solennité n'est requise pour l'offrande de l'argent & de la haquenée ; qu'aucun Prince ne s'y est assujetti, comme il auroit été nécessaire qu'il le fit, par un Traité clair & positif, ou au moins par quelque titre légitime, suffisant pour introduire une nouveauté de cette importance, dans la forme reçue d'après la Bulle de *Léon X*, Bulle copiée par les suivantes, quant à ce qui regarde la prestation annuelle. Je conclus que deux ou trois mots jetés au hasard, & comme phrase incidente, dans la Bulle adressée à l'Empereur *Charles VI*, ainsi que dans une autre envoyée à mon très-auguste Père, dans laquelle on nomme à peine cet usage une solennité, ne peuvent tirer à aucune conséquence, parce qu'on ne sauroit imaginer qu'ils y aient été inférés à dessein d'altérer l'ancien Traité. Ces changemens exigeant une nouvelle cause légitime, & le consentement des deux parties contractantes, formellement exprimé dans une convention, on peut encore moins en inférer que je sois obligé à remplir ces formalités : c'est ce que je n'ai jamais promis, ni tacitement ni expressément ; enfin, ce qui ne m'a point été demandé par le Siège Apostolique, duquel je n'ai jamais reçu de Bulle qui contint aucune convention de présenter l'offrande avec cette pompe.

Satisfait en ma conscience de toutes ces raisons, j'espère qu'elles paroîtront valables à V. S. qui reconnoîtra facilement en moi ce respect filial, constant & inaltérable que je proteste conserver pour le Saint-Siège Apostolique, & pour V. S. comme Chef visible de la sainte Eglise, pour l'avantage de laquelle je prie Dieu qu'il conserve longtemps votre personne sacrée, dont je baise les pieds, en implorant sa bénédiction apostolique sur moi, sur ma famille Royale & sur mes Etats.

Naples, le 20 Juillet 1788.

Le très-humble fils de V. S.

F E R D I N A N D.

La consternation qu'a répandue cette Réponse, aussi motivée que catégorique, s'est augmentée encore par la nouvelle certaine que le Roi de Naples vient de soustraire tous les Ordres Réguliers de son royaume, à toute domination étrangère, & à toute obéissance à un Général étranger ou résidant hors des deux Siciles.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 16 Septembre.

Le Roi a conféré la dignité de Baron du Royaume à Sir *Joseph Yorck*, chevalier du Bain, & ancien Ambassadeur Britannique à la Haye, sous le titre de Lord *Dover*, (Douvres). La Pairie a été également donnée à Sir *James Harris*, notre Ambassadeur actuel auprès des Etats-Généraux, sous le titre de Lord *Malmesbury*.

Les nominations diplomatiques, que nous annonçâmes il y a huit jours, ont été publiées dans la Gazette de la Cour. M. *Charles Whitworth* passe à Pétersbourg en qualité d'Envoyé extraordinaire & de Ministre Plénipotentiaire; M. *Robert Liston* à Stockholm, & M. *Daniel Hailes* à Varsovie.

Le Roi de Maroc nous déclara la guerre

h iv

il y a quelques mois ; peu de jours ensuite, il nous signifia qu'il vouloit vivre en paix avec l'Angleterre. Il vient de se raviser encore, à ce qu'il paroît par une Lettre de Gibraltar, du 14 Août, dont voici la teneur :

De Gibraltar, le 14 août 1788.

» La Frégate le *Mirmydon*, qui a fait voûte hier au soir de Tanger, vient d'arriver ici, & elle apporte la nouvelle que l'Empereur de Maroc nous a déclaré la guerre, & qu'il a ordonné à ses Croiseurs de s'emparer de tous les vaisseaux Anglois qu'ils rencontreroient. Il a envoyé une somme considérable d'argent aux *Refeens*, (ses sujets rebelles & nos amis sur la côte orientale de Tetuan) pour acheter leur amitié, & se procurer un de leurs petits ports pour recevoir ses Croiseurs. »

D'autres Lettres de Gibraltar, de même date, mais écrites avant l'arrivée du *Mirmydon*, annoncent que l'Empereur avoit donné des ordres à son escadre de se tenir prête à mettre en mer, & de se rassembler à Tanger, où l'on attendoit d'un jour à l'autre un grand nombre de marelots de Salé, de Larrache & d'autres Ports. On a reçu aussi que l'Empereur a envoyé un Exprès au Commodore *Cosby*, avec un Lettre, par laquelle il lui propose de faire revivre le Traité qui

subsisloit avec l'Angleterre , à certaines conditions, qui ne seront certainement pas acceptées. Selon les nouvelles ultérieures , le Commodore *Cosby* , qui monte le *Trusty* de 50 canons, est sorti pour observer les mouvemens de l'Escadre Maure. Le *Lowestoffe* de 32 , & le *Carisford* de 28 , ainsi que plusieurs autres Frégates de la Station de la Méditerranée , ont établi leur croisière près de Gibraltar. En conséquence de ces avis , le Gouvernement a déjà ordonné un renfort de Frégates pour la Méditerranée. L'*Aquilon* de 32 , & le *Mercury* de 28 , sont actuellement à Spithead , où ils attendent leurs derniers ordres.

Il s'est tenu, le 12 , une Assemblée générale de l'Amirauté , dans laquelle deux vaisseaux de 74 canons chacun , & neuf Frégates ont été mis en commission.

Le renfort ordonné pour Gibraltar, en conséquence des dernières dépêches du général *Ohara* & du Commodore *Cosby* , consistera en un vaisseau de 50 canons & deux Frégates.

On prépare des gradins dans le chantier de Chatham , pour recevoir les spectateurs lorsqu'on lancera le *Royal George* de 110 canons, ce qui aura eu certainement lieu aujourd'hui 16.

Il y a ordre de poser la quille d'un autre vaisseau du premier rang , sur la forme

h v

(178)

du Royal George : il sera de huit pieds plus large que ce dernier vaisseau, & montera dix canons de plus. On le nommera le *British Empire*.

Le *Centurion* de 50 canons, actuellement en ordinaire dans ce même Port, sera mis en commission pour la Méditerranée.

L'*Invincible* de 74, arrivé depuis peu de Plymouth, sera complètement réparé dans ce chantier.

Le lendemain du jour où le *Royal George* sera lancé, il entrera dans le grand bassin pour être doublé en cuivre.

Le Contre-Amiral *Peyton*, qui avoit été nommé Commandant en chef à la station de Halifax, & avoit arboré son Pavillon sur le *Léandre*, est retourné à Londres, en conséquence d'un exprès qu'il a reçu de l'Amirauté : il se rendra dans la Méditerranée pour prendre le commandement de l'Escadre qui y est stationnée.

F R A N C E.

De Versailles, le 2 Septembre.

Le 14 de ce mois, Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage du Vicomte de Cauliancourt, Lieutenant en second au régiment des Gardes-Françoises, avec demoiselle Marie-Félicité-Henriette de Tilly-Blaru.

Le même jour, la Princesse d'Avella-Colonna a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Marquise de Circello, Ambassadrice de Naples, & de prendre le tabouret.

Le Roi a nommé à l'Abbaye de Saint-Lucien, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Beauvais, l'Evêque de Metz, Grand-Aumônier de France ; & à l'Abbaye régulière de S. Jean-Baptiste les-Choques, Ordre de St. Augustin, Diocèse de St. Omer, le sieur Patrice d'Auchy, Religieux profès de la même Abbaye.

Le Marquis du Chilleau, Gouverneur-général des Isles sous-le-vent, a eu l'honneur de prendre congé du Roi dans le Cabinet de S. M., étant présenté par le Comte de la Luzerne, Ministre & Secrétaire d'Etat au Département de la Marine.

Le sieur Lagrange a eu l'honneur de présenter au Roi les tomes XI & XII de la Collection des meilleurs ouvrages françois, composés par des Femmes, dédiée aux Femmes françoises, par mademoiselle de Kéralio (1).

(1) Ces deux volumes, qui font les tomes III & IV des Lettres de madame de Sévigné, se trouvent à Paris, chez l'auteur, rue de Grammont, n°. 173 ; & le sieur Lagrange, rue St. Honoré, vis-à-vis le Palais-Royal.

(180)

Le 17 de ce mois, les Ambassadeurs de Tippoo - Saïb ont eu l'honneur de suivre le Roi à la chasse dans la forêt de Marly. Sa Majesté avoit ordonné qu'on leur fournît, de ses écuries, les voitures & les chevaux nécessaires.

Le même jour, Madame Comtesse d'Artois s'est rendue à la Maison de Saint-Cloud, pour y passer environ trois semaines.

Le 19, le sieur Barentin, premier Président de la Cour des Aides de Paris, que le Roi a nommé Garde-des-Sceaux de France, a eu l'honneur d'en faire les remerciemens à Sa Majesté, étant présenté par le sieur de Villedeuil, Secrétaire d'Etat, ayant le Département de la Maison du Roi. Il a ensuite prêté le serment accoutumé entre les mains de Sa Majesté.

De Paris, le 24 Septembre.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 14 septembre 1788, portant révocation des dispositions ordonnées par celui du 16 août, pour le paiement en Papiers, d'une partie des Rentes & des autres Charges de l'Etat ; extrait des registres du Conseil d'Etat.

Le Roi, instruit de l'alarme qu'avoit répandue

parmi les sujets & dans les pays étrangers, l'arrêt qui a autorisé le Trésor royal & toutes les caisses publiques à payer en effets, à un an de date, une partie des rentes sur l'Hôtel-de-ville, des intérêts affectés sur divers revenus, des gages des Offices, des dépenses des divers départemens, des appointemens, & de plusieurs autres charges annuelles; S. M. s'est fait rendre compte de la situation de ses finances, afin de savoir si Elle pourroit renoncer à une disposition qu'Elle avoit adoptée avec le sentiment le plus pénible. Son Ministre ne lui a point dissimulé l'état de crise dans lequel se trouvoient toutes les affaires; mais Elle a vu cependant qu'en retardant un peu les paiemens les moins pressés, en veillant exactement sur toutes les distributions de recette & de dépense, & en faisant concourir au même but chaque partie du grand ensemble des finances, Elle n'auroit besoin que d'une étendue mesurée de crédit pour atteindre sans désordre à l'époque des Etats-généraux, puisque S. M., guidée par son amour constant du bien public, se propose d'en accélérer la convocation, ainsi qu'Elle le fera connoître incessamment. Cette époque solennelle où tout doit se ranimer, où tout doit prendre une vigueur nouvelle, mettra fin pour toujours aux diverses inquiétudes de fortune, & rassurera le crédit, en procurant successivement le moyen de s'en passer dans tous les temps ordinaires; car on doit être certain que les Représentans de la plus riche & de la plus généreuse des Nations, ne se sépareront point avant d'avoir concouru efficacement à établir un parfait accord entre les revenus & les dépenses de l'Etat. Déjà S. M. a jeté un premier coup-d'œil sur les moyens qui sont entre ses mains pour approcher de ce terme si désirable, d'une manière qui ne soit pas trop onéreuse à ses fidèles sujets : Elle a or-

donné qu'on mit sous ses yeux tous les renseignemens propres à éclairer ses déterminations, & Elle a dit que si de nouveaux sacrifices de sa part étoient nécessaires, Elle y consentiroit sans peine, & qu'Elle désiroit, avant tout & par-dessus tout, contribuer au bonheur & à la tranquillité de ses peuples. A quoi voulant pourvoir : Oui le rapport fait au Conseil royal des Finances & du Commerce : le Roi étant en son Conseil, a ordonné & ordonne : Que toutes les rentes, soit perpétuelles, soit viagères, tous les intérêts dus par S. M., tous les appointemens, gages & traitemens, toutes les dépenses des divers départemens, & généralement toutes les dépenses à la charge de S. M., continueront à être payés, dans leur totalité, en argent comptant, comme par le passé.

Fait au Conseil d'Etat du Roi, S. M. y étant, tenu à Versailles le quatorze septembre mil sept cent quatre-vingt-huit.

Signé, LAURENT DE VILLEDEVIL.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 7 septembre 1788, qui suspend l'exportation des Grains à l'Etranger par tous les ports & sorties du Royaume.

« Le Roi, en établissant par sa Déclaration du 17 juin 1787, la libre exportation des Grains, s'est réservé de la suspendre, lorsque les Commissions intermédiaires des Etats provinciaux, ou Assemblées provinciales l'inviteroient à cet acte de prudence. Plusieurs d'entr'elles, & sur-tout celles des Provinces de l'intérieur, ont fait connoître à Sa Majesté leur vœu à cet égard, & l'ont appuyé sur des motifs également justes & raisonnables : Sa Majesté est instruite que les Blés qui sont en magasin dans différentes Provinces, suffisent, & au-delà, aux besoins du Royaume ;

mais comme Sa Majesté fait en même-temps qu'il n'y a pas assez de superflu pour continuer à permettre d'exporter ces mêmes Blés à l'Etranger, & pour favoriser par-là les spéculations auxquelles la liberté de l'exportation donne nécessairement lieu, Sa Majesté a cru devoir la suspendre, se réservant de changer ou de modifier cette disposition, d'après les demandes qui lui seront faites, & les éclaircissemens qui lui seront fournis par les Commissions intermédiaires des pays d'Etats, & des Assemblées provinciales : Sa Majesté en même-temps conserve une liberté entière d'exportation pour les Blés qui seroient apportés de l'Etranger, & par l'effet de ces différentes mesures, Elle espère maintenir l'abondance, & prévenir des écarts dans les prix qui ne seroient pas la suite d'une disette réelle. A quoi voulant pourvoir : Oui' le rapport fait au Conseil royal des Finances & du Commerce; LE ROI ETANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne: Qu'à compter du jour de la publication du présent arrêt, toutes expéditions & exportations de Blés, Farines & menus Grains à l'Etranger par tous les Ports & autres sorties du Royaume, seront suspendues jusqu'à ce qu'il en soit par Sa Majesté autrement ordonné N'entend Sa Majesté qu'il soit apporté aucun obstacle à la libre circulation des Grains de toute l'étendue de son Royaume, ni même à la sortie des Blés étrangers qui seroient importés en France, lesquels pourront être réexportés librement, & en exemption de tous droits, conformément aux dispositions des arrêts du Conseil des 14 juillet 1770 & 13 septembre 1774 : N'entend pareillement Sa Majesté comprendre dans la suspension ordonnée par le présent arrêt, les Navires dont le chargement en Grains seroit déjà commencé, ni les Grains qui,

ayant été expédiés de l'intérieur à la destination de l'Etranger, se trouveroient arrivés à la frontière, au moment de la publication de l'arrêt. Enjoint Sa Majesté aux sieurs Intendans & Commissaires départis dans les Provinces, à leurs Subdélégués, aux Prévôts généraux & Officiers de Maréchaussées, aux Officiers municipaux & aux Directeurs des Fermes, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, qui sera imprimé, publié & affiché par-tout où besoin fera. »

Règlement, du 13 juillet 1788, concernant les Elèves du Corps-royal de l'Artillerie des Colonies.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 13 juin 1788, qui ordonne que le droit de la marque des Fers continuera d'être perçu sur les Fers étrangers.

Les feuilles de Flandres, & après elles quelques autres, ont rapporté, en ces termes, un accident arrivé au camp de St. Omer.

Hier, S. A. S. M. le Prince de Condé, a fait la revue de son armée, accompagnée de M. le Duc de Bourbon, & de M. le Duc d'Enghien. Tout s'est passé dans le meilleur ordre. Une affluence considérable de spectateurs étoit rassemblée le long de la ligne, & toutes les précautions avoient été si bien prises qu'il n'est arrivé aucun accident. Le soir, S. A. S. s'est rendue avec les deux Princes & le plus grand nombre des Officiers généraux de son armée à la Salle de Spectacle qui a été nouvellement & provisoirement construite en avant du glacis de la place, entre la ville & le Camp; on s'étoit assuré de sa solidité avant d'en

permettre l'ouverture : elle étoit remplie d'un grand nombre de personnes. Les deux premiers actes de *Richard Cœur de Lion* étoient exécutés , & le troisième commençoit par l'assaut du Château , dont les troupes faisoient l'attaque simulée. La décoration, qui n'avoit pas été appuyée sur un fondement assez solide , s'est écroulée , & les Soldats sont tombés pêle-mêle avec leurs armes , ce qui a occasionné un grand effroi à tous les spectateurs. Les Princes ont montré une sensibilité extrême. M. le Prince de Condé s'est porté sur-le-champ , avec les deux autres Princes & toutes les personnes qui l'accompagnoient , sur le Théâtre ; S. A. S. a fait retirer Elle-même tous les Soldats entassés sous les décombres ; Elle leur a fait donner sous ses yeux tous les secours possibles. Plusieurs ont été blessés ; mais heureusement il n'y a point eu de fractures , & on est même assuré aujourd'hui qu'aucune blessure n'est dangereuse. Le Machiniste a été le plus maltraité ; mais sa vie ne court aucun danger. Si quelque chose pouvoit consoler d'un accident de cette espèce , ce seroit sans doute l'humanité avec laquelle on a vu trois Princes diriger eux-mêmes les soins qui ont été prodigués aux Soldats blessés. Ils sont au nombre de vingt-deux ; ils ont été portés à l'Hôpital. Les Chirurgiens viennent de rendre compte au Prince de leur état , qui ne laisse aucune inquiétude pour les suites.

P A Y S - B A S .

De Bruxelles , le 20 Septembre 1788.

L'escadre Russe venant d'Archangel , sous les ordres du Contre-Amiral de *Powalisch*,

& composée de 2 vaisseaux de 74 can., 2 de 64, & 2 frégates de 38 can., est arrivée dans le Sund. Un troisième vaisseau de 74 can., endommagé en route, a été obligé d'entrer dans le port de Ramefiord en Norwège. Le 5, les vaisseaux Danois devoient se réunir à ces bâtimens, pour composer une escadre de 14 vaisseaux de ligne & plusieurs frégates. — Le Prince *Charles de Hesse*, dit-on, a été nommé par l'Impératrice de Russie, Général Feld-Maréchal, avec un traitement annuel de 12,000 roubles.

FIN DU TRAITÉ DE COMMERCE ENTRE LE PORTUGAL ET LA RUSSIE, signé à Pétersbourg, le $\frac{2}{10}$ Décembre 1787, & ratifié le $\frac{7}{18}$ Juin 1788.

ART. XIII. Pour prévenir les fraudes des droits de Douane dans les Etats respectifs, soit par la contrebande, ou de quelque autre manière, les deux Hautes Parties contractantes conviennent également que, pour tout ce qui regarde la visite des navires Marchands, les déclarations des marchandises, le temps de les présenter, la manière de les vérifier, & en général pour tout ce qui concerne les précautions à prendre contre la contrebande, & les peines à infliger aux Contrebandiers, l'on observera dans chaque Pays, les Lois, Réglemens & Coutumes qui y sont établis, ou qu'on y établira à l'avenir. Dans tous les cas susmentionnés, les deux Puissances contractantes s'engagent réciproquement de ne point traiter les Sujets respectifs avec plus de rigueur que ne le font leurs propres Sujets, lorsqu'ils tombent dans les mêmes contraventions.

XIV. Toutes les fois que les navires Portugais ou Russes seront obligés, soit par des tempêtes, soit pour se soustraire à la poursuite de quelque Pirate, ou pour quelque autre accident, de se réfugier dans les ports des Etats respectifs, ils pourront s'y radoubler, se pourvoir de toutes les choses qui leur seront nécessaires, & se remettre en mer librement sans payer aucun droit de Douane, ni aucun autre, à l'exception seulement des droits de Fanaux & de Ports, moyennant que pendant leur séjour dans lesdits Ports, on ne tire aucune marchandise des susdits navires, encore moins qu'on n'expose quoi que ce soit en vente; mais si le Chef de quelqu'un des mêmes navires jugeoit à propos de mettre quelques marchandises en vente, il sera tenu de se conformer aux Loix, Ordonnances & Tarifs de l'endroit où il se trouvera.

XV. Les vaisseaux de guerre des deux Puissances Alliées trouveront également dans les Etats respectifs, les rades, rivières, ports & havres libres & ouverts, pour entrer ou sortir, & demeurer à l'ancre tant qu'il leur sera nécessaire, sans subir aucune visite, en se conformant de même aux Loix générales de Police, & à celles des Bureaux de Santé établis dans les Etats respectifs. Dans les grands Ports, il ne pourra pas entrer plus de six vaisseaux de guerre à-la-fois, & dans les petits, trois, à moins qu'on n'en ait demandé & obtenu la permission pour un plus grand nombre. Et pour tout ce qui regarde le ravitaillement, radoubement, vivres & rafraichissemens, on pourra les acheter au prix courant, sans aucun embarras ni empêchement quelconque; & on pratiquera avec lesdits vaisseaux de guerre ce qui se pratique avec ceux de toutes les autres Nations.

XVI. Quant au cérémonial du salut des navires, les deux Hautes Parties contractantes sont

convenues de le régler selon les principes d'une parfaite égalité entre les deux Couronnes. Lors donc que les vaisseaux des deux Puissances contractantes se rencontreront en mer, ils se régleront de part & d'autre, pour le salut, d'après la grade des Officiers Commandans de ces vaisseaux, de manière que ceux d'un rang égal ne seront pas obligés de se saluer, tandis que les vaisseaux commandés par les Officiers d'un rang supérieur, recevront à chaque fois le salut des inférieurs, en se rendant coup pour coup.

A l'entrée d'un Port où il y aura garnison, les vaisseaux des Hautes Parties contractantes seront également tenus au salut d'usage, & il y sera répondu de même coup pour coup.

XVII. Les vaisseaux de guerre d'une des Puissances contractantes, dans les ports de l'autre, & les personnes de leurs équipages ne pourront pas être détenus ni empêchés de sortir desdits ports, lorsque les Commandans de tels vaisseaux voudront mettre à la voile. Les mêmes Commandans, cependant, doivent s'abstenir scrupuleusement de donner aucun asyle sur leur bord à des déserteurs ou d'autres fugitifs, tels qu'ils soient, contrebandiers ou malfaiteurs, moins encore tolérer qu'on y reçoive des effets ou marchandises qui puissent leur appartenir, ou qu'ils auroient enlevées, ni celles déclarées de contrebande. Et ils ne devront pas faire aucune difficulté de livrer au Gouvernement aussi-bien lesdits criminels, que les biens ci-dessus marqués, lorsqu'ils les trouveront à leur bord. Et pour ce qui regarde les dettes & les délits personnels de ceux qui appartiendront aux équipages desdits vaisseaux, chacun sera assujéti aux peines établies par les Lois du pays où il se trouvera.

XVIII. Les vaisseaux marchands appartenans

aux sujets d'une des Puissances contractantes, ni personne de leurs équipages ne pourront pas non plus être arrêtés, ni leurs marchandises saisies dans les ports de l'autre, excepté dans le cas d'arrêt ou de saisie de Justice, soit pour dettes personnelles contractées dans le pays même par les propriétaires du navire ou de la cargaison, soit pour avoir reçu à bord des marchandises déclarées de contrebande par les tarifs des Douanes, soit pour y avoir recélé des effets qui y auroient été cachés par des banqueroutiers ou autres débiteurs, au préjudice de leurs créanciers légitimes, soit pour avoir voulu favoriser la fuite ou l'évasion de quelque déserteur des troupes de terre ou de mer, de contrebandiers ou de quelque autre individu que ce soit, qui ne seroit pas muni d'un passeport légal; de tels fugitifs devront être remis au Gouvernement, aussi-bien que les criminels qui auroient pu se réfugier sur un tel navire. Bien entendu que le Gouvernement veillera soigneusement dans les Etats respectifs, à ce que lesdits navires ne soient pas retenus plus long-temps qu'il ne sera absolument nécessaire. Dans tous les cas susmentionnés, ainsi qu'à l'égard des délits personnels, on observera ce qui a été stipulé dans l'article précédent.

XIX. Si un matelot déserte de son vaisseau, il sera livré à la réquisition du chef de l'équipage auquel il appartiendra; & en cas de rébellion, le propriétaire du navire ou le chef de l'équipage, pourra requérir main-forte pour ranger les révoltés à leur devoir; ce que le Gouvernement, dans les Etats respectifs, devra s'empresse de lui accorder, ainsi que tous les secours dont il pourra avoir besoin pour continuer son voyage sans risque & sans retard.

XX. Les navires Portugais ou Russes ne seront

- jamais forcés de servir en guerre dans les Etats respectifs, ni à aucun transport contre leur gré.

XXI. Les vaisseaux Portugais ou Russes, ainsi que leur équipage, tant matelots que passagers, soit nationaux, soit même sujets d'une Puissance étrangère, recevront dans les Etats respectifs toute l'assistance & protection qu'on doit attendre d'une Puissance amie & alliée; & aucun individu appartenant à l'équipage desdits navires, non plus que les passagers, ne pourra être forcé d'entrer, malgré lui, au service de l'autre Puissance, excepté seulement ses propres sujets qu'Elle sera en droit de réclamer.

XXII. Lorsqu'une des deux Hautes Parties contractantes sera en guerre contre d'autres Etats, les sujets de son a'liée n'en continueront pas moins librement leur navigation & leur commerce avec ces mêmes Etats; & pour démontrer d'autant mieux aux sujets commerçans respectifs, l'importance qu'Elles attachent également aux principes & règles stipulés pour la sûreté & l'avantage du commerce en général dans la convention maritime conclue entre Elles à Saint - Pétersbourg, le $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ Juillet 1782, Elles la confirment par le présent Traité & la ratifient dans tout son contenu, comme si elle étoit ici inscrite mot à mot. (*La fin au Journal prochain*).

Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres Feuilles publiques.

« On apprend, par des lettres de Constantinople, qu'on y a fait revivre, pour l'espace de 14 ans, les Traités de paix & de commerce entre la Porte Ottomane & la nation Suédoise, & dans lesquels sa sublime Hauteſſe le Sultan,

a aussi stipulé pour les Régences d'Alger, de Tunis, de Tripoli, &c. pour le même espace de temps. Les sujets du Roi de Suède, en conséquence de ces Traités, jouiront de la même protection & des mêmes privilèges & immunités dont jouissent les plus favorisés dans les possessions de la Porte. On a fait revivre aussi les Traités de garantie de 1740 & 1772; & en conséquence d'articles additionnels joints au nouveau Traité, les Turcs & les Suédois se garantissent mutuellement leurs possessions respectives en Europe contre toute Puissance quelconque. L'Ambassadeur de Suède, qui a négocié ce nouveau Traité, a reçu plusieurs présens considérables, & il a été distribué 20 bourses d'or dans sa maison. (*Public. Advertiser.*) »

« La Cour de Berlin a fait connoître l'intention où elle étoit de soutenir les Suédois, si le Danemarck fournissoit des vaisseaux ou des troupes à la Russie, ou prenoit quelque part dans la querelle actuelle; & pour prouver la sincérité de cette déclaration, elle a fait assembler un corps considérable de troupes aux environs de Memel, prêt à pénétrer dans le territoire Russe au premier avis.

Comme plusieurs personnes paroissent n'être pas bien instruites des vues & des desseins de quelques-unes des dernières alliances, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs l'état politique actuel de l'Europe.

L'Empereur,	}	alliés contre les Turcs.
L'Impératrice,		
Les Suédois,		contre les Russes.
Les Danois,		pour les Russes.
Les Prussiens,		pour les Suédois.
L'Angleterre,	}	en alliance.
La Hollande,		
Et la Prusse,		

Toute la maison de Bourbon favorable aux
Turcs.

Les Vénitiens, favorables à l'Empereur.

Les Portugais, favorables à l'Impératrice.

Hanovre, Hesse, Mecklembourg, &c. &c.
aidant l'Angleterre & la Prusse. (*Idem.*)

N. B. (*Nous ne garantissons la vérité ni l'exactitude de ces Paragraphes extraits des Papiers étrangers.*)

SEP 30 1937

